

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Ministère de l'Économie et des Finances



STRATEGIE NATIONALE DE
CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROSPERITE PARTAGEE
SCAPP 2016-2030

Volume II

Orientations Stratégiques et Plan d'actions 2016-2020

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
I. RESUME EXECUTIF	15
<i>Diagnostic social, économique, institutionnel et environnemental.....</i>	16
<i>Vision, objectifs et plan d'actions de la SCAPP</i>	17
II. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC SOCIAL, ECONOMIQUE, INSTITUTIONNEL ET ENVIRONNEMENTAL	19
1. DYNAMIQUE SOCIALE : BILAN, FORCES, FAIBLESSES, DEFIS ET OPPORTUNITES.....	19
<i>Dynamique et dividende démographique</i>	20
<i>Pauvreté, développement humain durable et inégalité</i>	20
<i>L'accès aux services de base.....</i>	20
<i>Education.....</i>	21
<i>Santé et nutrition.....</i>	22
<i>La protection sociale.....</i>	23
<i>Eau et assainissement</i>	23
<i>Energie.....</i>	23
<i>Habitat et bâtiments publics</i>	23
2. LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE : BILAN, FORCES, FAIBLESSES, DEFIS ET OPPORTUNITES	24
<i>Le profil et l'analyse sectorielle de la croissance économique :.....</i>	24
➤ <i>Profil de la croissance économique 2001-2015.....</i>	24
➤ <i>L'analyse sectorielle de la croissance</i>	24
<i>Le climat des affaires et la compétitivité de l'économie: contraintes et opportunités :.....</i>	25
<i>Finances publiques, politique monétaire et équilibres extérieurs:</i>	25
3. LA GOUVERNANCE ET LES INSTITUTIONS, LA PAIX ET LA SECURITE :	26
<i>Etat de droit, droits humains.....</i>	26
<i>La Gouvernance et les institutions.....</i>	27
<i>Paix et sécurité</i>	28
III. VISION DE LA SCAPP : LA MAURITANIE QUE NOUS VOULONS EN 2030	28
<i>Une société riche de sa diversité</i>	29
<i>Une économie prospère et robuste</i>	29
<i>Un capital humain valorisé.....</i>	30
<i>Une gouvernance renforcée dans toutes ses dimensions.....</i>	30
<i>Un environnement préservé au service d'un développement durable</i>	31
<i>Une ambition réaliste</i>	31
<i>Une Mauritanie au rendez-vous de la réalisation de ses engagements internationaux</i>	31
IV. OBJECTIF, ORIENTATIONS ET LEVIERS STRATEGIQUES	32
1. OBJECTIF ET ORIENTATIONS.....	32
2. LEVIERS STRATEGIQUES	34
<i>Le levier stratégique n°1 : Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive</i>	34
➤ <i>Promouvoir la diversification et la transformation économiques :.....</i>	34
➤ <i>Développer les infrastructures de soutien à la croissance</i>	42
➤ <i>Promouvoir un secteur privé compétitif</i>	46
<i>Le levier stratégique n°2 : Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base</i>	48
➤ <i>Améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'éducation et de la formation professionnelle</i>	48
➤ <i>Améliorer les conditions d'accès à des services de santé et de nutrition de qualité</i>	55
➤ <i>Promotion de l'emploi comme vecteur de partage de la prospérité</i>	58
➤ <i>Assurer une forte inclusion sociale par un accès équitable à des services de base de qualité</i>	59

Le levier stratégique n°3 : Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions	61
V. PLAN D’ACTIONS PRIORITAIRE 2016- 2020.....	65
1. CHANTIERS PRIORITAIRES DU LEVIER 1 : CROISSANCE FORTE ET INCLUSIVE	68
<i>Chantier stratégique de promotion d’une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs</i>	<i>68</i>
➤ Promotion d’une agriculture productive, compétitive et durable	69
➤ Développement des filières animales compétitives et gestion durable du système d’élevage extensif.....	71
➤ Préservation du patrimoine halieutique et environnemental marin et intégration accrue du secteur de la pêche à l’économie nationale et mondiale.....	74
➤ Renforcement de la promotion et de la mise en valeur du potentiel minier et pétrolier	78
➤ Impulsion au secteur industriel.....	80
➤ Promotion du commerce et consolidation des conditions d’un fonctionnement équilibré et transparent des marchés	81
➤ Redynamisation et développement de l’activité touristique	82
➤ Promotion d’un artisanat créatif, conservateur de mémoire et générateur de revenus et d’emplois décents.....	83
<i>Chantier stratégique de la promotion du secteur privé et de l’amélioration de la pratique des affaires.....</i>	<i>84</i>
➤ Accélération des réformes engagées pour l’amélioration du climat et de la pratique des affaires.....	84
➤ Renforcement du partenariat public-privé	85
➤ Promotion d’un secteur financier solide et inclusif.....	87
➤ Développement de l’investissement privé et des investissements directs étrangers.....	88
➤ Promotion de la création des PME.....	89
<i>Chantier stratégique de renforcement des infrastructures de soutien à la croissance</i>	<i>90</i>
➤ Garantir la disponibilité de services énergétiques à un coût abordable aux unités économiques	90
➤ Renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l’équipement et des transports.....	92
➤ Développement du secteur de l’hydraulique (AEP)	94
➤ Promotion de l’innovation et des Tic	95
2. CHANTIERS PRIORITAIRES DU LEVIER 2 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITE.....	98
<i>Chantier stratégique de relèvement de l’accès et de la qualité de l’éducation et de la formation professionnelle</i>	<i>98</i>
➤ Garantir à tous une éducation de base de 10 ans, assise sur un enseignement préscolaire élargi	99
➤ Développer l’accès et la qualité du second cycle du secondaire.....	101
➤ Améliorer la gouvernance du secteur Educatif	102
➤ Améliorer l’accès, la qualité et la pertinence de l’enseignement supérieur et développer la recherche scientifique	104
➤ Développement de la formation technique et professionnelle	106
➤ Promotion de l’enseignement originel et lutte contre l’analphabétisme	107
<i>Chantier stratégique d’amélioration des conditions d’accès aux services de santé</i>	<i>109</i>
➤ Améliorer la gouvernance du secteur de la santé	109
➤ Améliorer les prestations de services du secteur de la santé	111
<i>Chantier stratégique de l’emploi pour tous et de la promotion de la jeunesse et des sports.....</i>	<i>113</i>
➤ Promotion de l’emploi productif et du travail décent pour tous	113
➤ Promotion de la jeunesse, de la culture et du sport	115
<i>Chantier stratégique d’une meilleure résilience des couches les plus vulnérables</i>	<i>117</i>
➤ Protection sociale, égalité de genre, enfance et famille	117
➤ Approvisionnement en eau potable et accès aux services d’assainissement	120
➤ Garantir l’accès de tous à l’électricité et un approvisionnement en hydrocarbures	123
➤ Développement des secteurs des bâtiments et de l’habitat.....	123
3. CHANTIERS PRIORITAIRES DU LEVIER 3 : LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS	125
<i>Chantier stratégique de la gouvernance politique, cohésion sociale, paix et sécurité</i>	<i>125</i>
➤ Amélioration de la gouvernance politique.....	125
➤ Renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité.....	127
➤ Construction durable de la paix et de la cohésion sociale	128

➤ Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent	129
➤ Gestion des migrations.....	130
<i>Chantier stratégique de la consolidation de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice</i>	<i>131</i>
➤ Améliorer le contrôle citoyen de l'action publique.....	131
➤ Renforcer la justice.....	132
➤ Développer les droits humains.....	133
<i>Chantier stratégique de la capture du dividende démographique</i>	<i>135</i>
➤ Engagement politique en faveur du dividende démographique.....	135
➤ Accélération des politiques en faveur du dividende démographique.....	136
<i>Chantier stratégique de la promotion de la participation citoyenne des femmes et la lutte contre les discriminations basées sur le genre.....</i>	<i>138</i>
➤ Promotion de la participation citoyenne des femmes	138
➤ La lutte contre les discriminations basées sur le genre.....	139
<i>Chantier stratégique du relèvement de la qualité de l'administration publique.....</i>	<i>140</i>
➤ Optimisation de l'administration publique	140
➤ Amélioration de la gestion et la formation du personnel de l'Etat	141
➤ Développement de l'Administration et des services électroniques	142
➤ Planification, coordination, suivi-évaluation de la SCAPP	144
<i>Chantier stratégique de la gouvernance économique et financière.....</i>	<i>145</i>
➤ Renforcement du processus institutionnel et de gouvernance du secteur public en vue de réduire le risque de surendettement.....	145
➤ Amélioration de la gestion des finances publiques.....	146
➤ Lutte contre la corruption et la promotion de la transparence	148
➤ Gouvernance économique	149
➤ Environnement des affaires	150
<i>Chantier stratégique du développement local et de la décentralisation.....</i>	<i>151</i>
➤ Renforcement de la politique de décentralisation.....	151
➤ Réactualisation de la politique de l'aménagement du territoire	153
<i>Chantier stratégique d'une meilleure gouvernance environnementale, de gestion rationnelle des ressources naturelles et de réduction des risques de désastres</i>	<i>153</i>
➤ Politique intégrée d'exploitation des écosystèmes.....	154
➤ Préservation et valorisation des ressources naturelles :.....	156
➤ Protection des villes côtières contre les risques d'incursion marine et les inondations	158

VI. CADRAGE MACROECONOMIQUE 160

<i>Le scénario tendanciel de base.....</i>	<i>160</i>
<i>Le scénario volontariste du plan d'actions quinquennal 2016-2020 de la SCAPP</i>	<i>165</i>
<i>Référents méthodologiques et hypothèses du cadrage macroéconomique et budgétaire de la SCAPP et performances macroéconomiques attendues</i>	<i>166</i>
➤ Etape 1 :	167
➤ Etape 2 :	167
➤ Etape 3 :	169
➤ Impacts attendus du plan quinquennal en termes d'indicateurs d'inclusion et de durabilité	176
➤ En matière d'effets prévisibles dans la lutte contre la pauvreté.....	178
➤ La gestion des risques contingents et les mesures d'atténuation.....	180

VII. LE DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DE LA SCAPP 181

<i>Objectifs du Système de Suivi-Evaluation SCAPP.....</i>	<i>181</i>
<i>Principes directeurs du SSE.....</i>	<i>181</i>
<i>L'architecture du système de suivi-évaluation</i>	<i>182</i>
<i>Dispositif institutionnel.....</i>	<i>182</i>
<i>Outils, instruments et flux d'information du SSE</i>	<i>185</i>
<i>Produits attendus du SSE de la SCAPP</i>	<i>186</i>

<i>Moyens et ressources à mobiliser</i>	186
VIII. ANNEXES	187
ANNEXE 1 : FBCF DU SCENARIO VOLONTARISTE DE CROISSANCE	187
ANNEXE 2 : THEORIE DU CHANGEMENT	188
ANNEXE 3 : PLAN D'ACTION PRIORITAIRES 2016-2020 SELON LES COUTS ET L'ETAT DU FINANCEMENT	190
ANNEXE 4 MATRICE DES INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DE LA SCAPP.....	193

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Plan d'action SCAPP	p.62
Tableau 2 :	Taux de croissance du PIB nominal et contributions sectorielles à la croissance (en %)	p.69
Tableau 3 :	Taux de croissance du PIB réel et contributions sectorielles à la croissance (en %)	P.69
Tableau 4 :	Emplois-Ressources (PIB réel et ses emplois à prix constants, en %)	p.170
Tableau 5 :	Projections de la balance courante	p.171
Tableau 6 :	Taux de croissance du PIB nominal et contributions sectorielles à la croissance (en %)	p.175
Tableau 7 :	Taux de croissance du PIB réel et contributions sectorielles à la croissance (en %)	p.175
Tableau 8 :	Evolution des Finances Publiques :	p.178
Tableau 9 :	Redressements généralisés des prix internationaux dont la contribution positive à l'impact sur la dynamique du PIB nominal à moyen terme serait considérable	p.180
Tableau 10 :	Projections de la balance courante (en millions USD)	p.181
Tableau 11 :	Emplois-Ressources (PIB réel et ses emplois à prix constants, en %)	p.182
Tableau 12 :	Estimations des élasticités emploi – croissance	p.183

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACR	Avantages Comparatifs Révélés
ADU	Agence Pour le Développement Urbain
AGR	Activité Génératrice de Revenus
AMEXTIPE	Agence Mauritanienne d'Exécution des Tavaux d'Intérêt Public et pour l'Emploi
ANAPEJ	Agence Nationale de la Promotion de L'Emploi des Jeunes
ANAT	Agence nationale d'aménagement du territoire
ANED	Association Nutrition et Développement
ANEPA	Agence Nationale pour l'Eau et l'Assainissement
ANGMV	Agence Nationale de la Grande Muraille Verte
ANAIR	Agence Nationale d'Appui et d'Insertion des Réfugiés
ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés
APAUS	Agence pour la Promotion de l'Accès Universel aux Services de Base
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accord de Partenariat économique
ARV	Anti Rétroviraux
BAD	Banque Africaine pour le Développement
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BE	Budget De l'Etat
BGE	Budget Général de l'Etat
BGI	Budget General d'Investissement
BID	Banque Islamique de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAC	Centre d'Alimentation Communautaire
CAMEC	Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels Matériels et Consommables Médicaux
CARSEC	Centre d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants en Conflit avec la Loi
CAS	Compte d'Affectation Spéciale
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCT	Convention Contre la Torture
CCT	Conditional Cash Transfer
CDD	Caisse des Dépôts et de Développement
CDE	Convention sur les Droits de l'Enfant
CDES	Conseil de Développement Economique et Social
CDHAH	Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire
CDLP	Comité de Concertation Etat - Donateurs sur la Lutte Contre la Pauvreté
CDMT	Cadre des Dépenses a Moyen Terme
CDS	Comité de Développement Sectoriel
CE	Commission Européenne
CEC	Comité Elargi de Concertation
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'égard des Femmes

CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CFW	Cash for Work
CILP	Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté
CIP	Comité Interministériel de Pilotage
CIR	Cadre Intégré Renforcé
CISU	Comité Interministériel pour les Situations d'Urgence
CL	Commission de Lecture
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNC	Centre de Nutrition Communautaire
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CNDN	Conseil National de Développement de la Nutrition
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COVAC	Centre Opérationnel de Veille, d'Alerte et de Conduite de Crises
CP	Comité de Pilotage
CPA	Comité de Programmation Alimentaire
CR	Croix Rouge
CRENAM	Centre de Récupération Nutritionnelle en Ambulatoire pour Modéré
CRENAS	Centre de Récupération Nutritionnelle en Ambulatoire pour Sévère
CRENI	Centre de Récupération Nutritionnelle en Interne
CRPSE	Cellule Régionale de Planification et de Suivi Evaluation
CS	Centre de Santé
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CSN	Contribution à la Solidarité Nationale
CSP	Code du Statut Personnel
CT	Cash Transfer
CTA	Centre du Traitement Ambulatoire
CTLP	Comité Technique de Lutte contre la Pauvreté
CTS	Comité Technique Sectoriel
CTS	Comités Techniques Sectoriels
DAD	Development Assistance Database
DASSN	Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
DB	Doing Business
DGB	Direction Générale du Budget
DGPSD	Direction Générale des Politiques et des Stratégies de Développement
DNPQ	Direction de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité
DRAS	Direction Régionale de l'Action Sanitaire
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
ECHO	European Commission Humanitarian Aid Office
EDIC	Etude Diagnostique sur l'Intégration Commerciale
EDSM	Enquête Démographique et de Santé en Mauritanie
EFTP	Ecole de Formation Technique Professionnelle
EMIP	Enquête sur la Mortalité Infantile et le Paludisme
ENAJM	Ecole Nationale d'Administration du Journalisme et de la Magistrature
ENER	Etablissement National de l'Entretien Routier

ENI	Ecole Normale des Instituteurs
ENSP	Ecole Nationale de Santé Publique
EPA	Etablissement public à caractère administratif
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages
EPT	Education pour Tous
EPU	Examen périodique universel
EPU	Examen Périodique Universel
ERAM	Enquête de Référence sur l'Alphabétisation en Mauritanie
ESAM	Enquête sur la Sécurité Alimentaire des Ménages en Mauritanie
FADES	Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAP-FTP	Fonds d'Appui à la Promotion de la Formation Technique et Professionnelle
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FEWSNET	Famine Early Warning System Network
FFW	Food For Work
FIDA	Fonds International Pour le Développement Agricole
FITI	Initiative de Transparence dans les Industries Halieutiques
FLM	Fédération Luthérienne Mondiale
FMI	Fonds Monétaire International
FRD	Fonds Régional de Développement
FSER	Fonds de Sécurité et d'Entretien Routier
FSN	Fonds de Solidarité Nationale
FTP	Formation Technique et Professionnelle
GRC	Gestion des Risques et des Catastrophes
GRDR	Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement Rural
GRET	Groupe de Recherché et d'Echanges Techniques
GT	Groupe de Travail
GTT	Groupe de Travail Thématique
GTZ	Coopération Technique Allemande
HAPA	Haute Autorité de la Presse et de l'Audio-visuel
HEA	Household Economy Approach
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
IADM	Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale
ICOR	Incremental Capital Output Ratio
ICP	Indice de Perception de la Corruption
IDE	Investissement Direct Etranger
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information, Education and Communication
IGE	Inspection Générale d'Etat
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IMF	Institutes de Micro-finance
IMROP	Institut Mauritanien de Recherche Océanographique et des Pêches
INAP-FTP	Institut National de promotion de la Formation Technique et Professionnelle
IPN	Institut pédagogie national
IPPTE	Initiative Pays Pauvres très Endettés

ISERI	Institut Supérieur des Etudes et de Recherches Islamiques
ISKAN	Société Nationale de Gestion et Promotion immobilière
IST	Infections Sexuellement Transmise
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
IXP	Internet Exchange Point « Point d'Echange Internet »
LEHDADA	Programme Intégré de développement des Zones Frontalières
LF	Loi des Finances
LOAP	Loi d'Orientation Agricole et Pastorale
MAED	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MAG	Malnutrition Aiguë Globale
MAIEO	Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel
MAM	Malnutrition Aiguë Modérée
MAS	Malnutrition Aiguë Sévère
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCM	Mauritanian Copper Mines
MCRP	Ministère Chargé des Relations avec le Parlement et de la Société Civile
MDAT	Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire
MDR	Ministère du Développement Rural
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEFPNT	Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MESRS	Ministère Enseignement supérieur et recherche scientifique
MFPTMA	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'administration
MGF	Mutilation Génitale Féminine
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MEPTIC	Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des TIC
MHUAT	Ministère de l'Habitat, Urbanisme et Aménagement du Territoire
MICS	Enquête par grappes à Indicateurs Multiples (Multiple Indicators Cluster Survey)
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MIS	Management Information System
MJ	Ministère de la Justice
MJCS	Ministère de la Jeunesse, de la Culture et des Sports
MMEP	Ministère des Mines, de l'Energie et du Pétrole
MNPT	Mécanisme National de Prévention de la Torture
MP	Ministère des Pêches
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MRO	Ouguiya
MS	Ministère de la Santé
NASMO	Note Annuelle sectorielle de mise en œuvre
NEPAD	New Partnership for African Development
NSMOS	Note Semestrielle de Mise en Œuvre sectorielle
NV	Naissances vivantes
OCHA	Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires

ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONMT	Office National de Médecine du Travail
ONS	Office National de la Statistique
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies de lutte contre le Sida
OPCAT	<i>Optional Protocol to the Convention Against Torture</i>
OPPE	Ordonnance pour la Protection Pénale des Enfants
OSC	Organisations de la Société Civile
OTC	Obstacles Techniques au Commerce
P / T	Indice Poids / Taille
PAIN	Plan d'Action Intersectoriel de Nutrition
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAN	Port Autonome de Nouadhibou
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement et le Développement Durable
PANGRC	Plan d'Action National de Gestion des Risques des Catastrophes
PANPA	Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié
PAQUE	Programme de Renforcement de l'Accès et de la Qualité de l'Enseignement
PASS	Programme d'Appui au Secteur de la Santé
PDRI	Programme de Développement Rural Intégré
PDU	Programme de Développement Urbain
PEC	Prise En Charge
PEE	Paquet Educatif Essentiel
PESE	Programme d'Eradication des Séquelles de l'Esclavage
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PFE	Pratiques Familiales Essentielles
PGF	Productivité Globale des Facteurs
PGRN	Programme de Gestion des Ressources Naturelles
PIB	Produit Intérieur Brut
PIESC	Pacte International Relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels
PIP	Programme d'Investissement Prioritaire
PIPC	Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques
PLCD	Projet de lutte contre la désertification
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PMLCD	Plan Multisectoriel de lutte contre la désertification
PNAR	Programme Nationale d'Assainissement en Milieu Rural
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
PNDA	Programme national de développement agricole

PNDN	Politique Nationale de Développement de la Nutrition
PNDN	Politique Nationale de Développement de la Nutrition
PNDPE	Politique Nationale de Développement de la Petite Enfance
PNDS	Plan National de Développement de la Santé
PNDSE	Programme National de Développement du Système Educatif
PNIDDLE	Programme National Intégré d'appui à la Décentralisation, au Développement Local et à l'Emploi des Jeunes
PNIME	Programme National Intégré de la Micro-Entreprise
PNISER	Programme National Intégré pour le Secteur de l'Eau en milieu Rural
PNP	Personnel Non Permanent
PNS	Politique Nationale de la Santé
PNSHNE	Politique Nationale de Santé, d'Hygiène et de Nutrition a l'Ecole
PNSR	Programme National de la Santé de la Reproduction
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PPPT	Programme de Promotion de la Pierre Taillée
PPTD	Programme Pour un Travail Décent
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRECAMF	Projet de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Micro Finance
PRECASP	Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Public
PRISM	Projet de Renforcement Institutionnel du Secteur Minier
PRLP	Programme Régional de Lutte Contre la Pauvreté
PROCAPEC	Promotion de Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit
PSDRH	Plan Stratégique de Développement des Ressources Humaines
PSI	Programme Spécial d'Intervention
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAMO	Rapport Annuel de Mise en Œuvre
RDP	Revue des Dépenses Publiques
RDPS	Revue des Dépenses Publiques Pour la Santé
REACH	Renewed Efforts Against Child Hunger and Undernutrition
REMOVE	Regroupement Modernisation des Villages
RESEN	Rapport d'Etat sur le Système Educatif National
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPH4	4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIM	République Islamique de la Mauritanie
RMO	Rapport de Mise en Œuvre
RMP	Revue à Mi-Parcours
RSMO	Rapport Semestriel de Mise en Œuvre de la SCAPP
S&E	Suivi et Evaluation
SAMIA	Société Arabe des Industries Métallurgiques
SAP	System d'Alerte Précoce
SAVS	Stocks Alimentaires Villageois de Sécurité
SBM	Société des Bacs de Mauritanie
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain

SENA	Stratégie Nationale d'Eradication de l'Analphabétisme
SENL	Secrétariat Exécutif National de Lutte Contre la SIDA
SFBR	Stratégie Nationale de Financement Basé sur les Résultats
SGDD	Système Général de Diffusion des données
SIG	Système d'information Géographique
SIS	Système d'Informations Sociales
SLE	Schéma de Libéralisation des Echanges
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions
SMH	Société Mauritanienne des Hydrocarbures
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNEA	Stratégie Nationale d'Eradication de l'Analphabétisme
SNAT	Schéma Nationale d'Aménagement du Territoire
SNDD	Stratégie Nationale pour le Développement Durable
SNDE	Société Nationale D'Eau
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNEA	Stratégie Nationale d'Enseignement des Adultes
SNFP	Société Nationale des Forages et des Puits
SNIG	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière
SNIS	Système National d'Informations Sanitaires
SNMF	Stratégie Nationale de Micro-Finance
SNPE	Stratégie Nationale de Protection des Enfants
SNPF	Stratégie Nationale de Promotion Féminine
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNS	Stock National de Sécurité
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SNU	Système des Nations Unies
SOCOGIM	Société de Construction et de Gestion Immobilière
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité
SOMIR	Société Mauritanienne des Industries de Raffinage
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural
SONIMEX	Société Nationale d'Importation et d'Exportation
SOWC	State of the World's Children Report
SPS	Sanitaires et Phytosanitaires
SSE	Système de Suivi-Evaluation
SSE	Services Sociaux Essentiels
SSI	Système Statistique d'Information
SSN	Système Statistique National
STP	Société de Transports Publics
SUN	Scaling Up Nutrition
SWEDD	Projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique
SYDONIA	Système Douanier Automatisé
TBA	Taux Brut d'Accès en première année du fondamental
TBM	Taux Brut de Mortalité

TBN	Taux Brut de Natalité
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TCER	Taux de Change Effectif Réel
TDR	Terme De Référence
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TICE	Technologie de l'information et de communication pour l'Education
TMI	Taux de Mortalité Infantile
TMIJ	Taux de Mortalité Infanto-Juvenile
TMM	Taux de Mortalité Maternelle
TNS	Taux Net de Scolarisation
TOFE	Tableau des Operations Financières de l'Etat
TPVIH	Taux de Prévalence du VIH SIDA
TSS	Techniciens Supérieurs de Santé
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UHT	Ultra-HeatTreatment
UM	Ouguiya Mauritanien
UMEOA	Union Monétaire et Economique Ouest Africaine
UNCACEM	Union Nationale des Caisses Agricoles de Crédit et d'Epargne de Mauritanie
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNDG	United Nations Development Group
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFCC	United Nations Framework Convention on Climate Change
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
UNPM	Union Nationale du Patronat Mauritanien
USAID	United States Agency for International Development
USB	Unités de Santé de Base
USD	Dollar américain
VAINCRE	Valorisation des Initiatives de Croissances Régionales Equitables
VBG	Violences Basées sur le Genre
VCT	Vivres Contre Travail
VEDAN	Violence, Exploitation, Discrimination, Négligence à l'Endroit des Enfants
VIH/Sida	Virus Immunodéficient Humain- Syndrome Immunodéficient Acquis
WDI	World Development Indicators

I. RESUME EXECUTIF

1. La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) élaborée par le Gouvernement mauritanien, suite à l'achèvement du CSLP (2001-2015), couvre la période 2016-2030 qui correspond à celle de l'Agenda 2030 pour le développement durable.
2. Le processus de formulation de cette stratégie a été marqué par la participation des différents acteurs concernés, notamment les Comités Techniques Sectoriels au niveau des départements ministériels (CTS), des représentants des administrations déconcentrées, des représentants des élus nationaux et locaux, de la société civile, du secteur privé, des universitaires, des jeunes et des femmes, des mauritaniens à l'Etranger, de personnes ressources ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).
3. Ce processus s'est déroulé en plusieurs phases: (i) préparation et lancement ; (ii) concertations sectorielles et régionales ; (iii) élaboration des rapports des groupes de travail (GT) suivant les leviers stratégiques et la prise en compte de l'inter-sectorialité ; (iv) consolidation et élaboration du document de la SCAPP et de son premier plan d'actions; et (v) partage et validation à travers des ateliers interrégionaux et un atelier national ainsi que des réunions des instances compétentes (Comité technique de lutte contre la Pauvreté, Comité Elargi de Concertation (CEC) et Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté (CTLP)).
4. Suite à ce processus, deux volumes ont été élaborés : (i) Diagnostic social, économique, institutionnel et environnemental du Pays ; et (ii) Orientations Stratégiques et Plan d'actions 2016-2020 de la SCAPP.
5. Les principales conclusions et orientations qui se dégagent de ces deux volumes sont décrites ci-dessous.

Diagnostic social, économique, institutionnel et environnemental

6. Un diagnostic exhaustif et objectif de la situation socioéconomique, institutionnelle et environnementale a été établi. Il a permis d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et contraintes pour en tenir compte dans la formulation de la SCAPP qui vise à impulser une croissance forte, inclusive, durable, créatrice d'emplois au service d'un développement social et d'une gouvernance meilleure.
7. L'évaluation du CSLP (2001-2015) a fait ressortir des acquis majeurs dont la stabilisation macroéconomique qui a permis, dans un environnement international souvent difficile, de rétablir les grands équilibres macro-financiers. Dans ce cadre, le taux moyen annuel de croissance a été de 4,5%, l'inflation a été contenue à moins de 5 % en moyenne, et la situation budgétaire marquée par un fort accroissement des recettes liées aux industries extractives. Ainsi, durant les six dernières années, les recettes intérieures de l'Etat ont presque doublé, suite aux efforts continus de mobilisation de ressources.
8. Dans ce contexte, le taux de pauvreté a enregistré une diminution continue sur la période (51% en 2001, 46,70 % en 2004, 42% en 2008 et 31 % en 2014). Cette réduction, accélérée entre 2008 et 2014, a été accompagnée pour la première fois par la baisse du nombre absolu de pauvres qui est passé de 1,4 millions à moins de 1,1 millions et ce malgré l'évolution démographique.
9. En outre, l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de développement du secteur privé, a permis la réalisation d'un grand nombre de réformes ayant contribué à l'amélioration du climat des affaires, et partant, du classement international de notre pays selon l'indice « Doing business ».
10. Ces avancées sont allées de pair avec la réalisation d'importantes infrastructures de soutien à la croissance et pour l'amélioration sensible des conditions de vie des populations. Ainsi, dans le domaine des transports, le linéaire des routes bitumées est passé de 1760 km en 2001 à 3069 km en 2010 avant d'atteindre 4867 km en 2014. De même, des infrastructures importantes ont été construites, dans les domaines portuaire (extension du PANPA et du port de Nouadhibou, Tanit, etc.), aéroportuaire (nouvel aéroport international de Nouakchott), et énergétique (centrales et réseaux électriques ayant porté la production d'électricité de la SOMELEC de 475 millions KW en 2007 à 749 millions KW en 2015 enregistrant ainsi une hausse de 80%), de l'alimentation en eau potable (Dhar, Aftout Essahli, Aftout Echerghi, ayant permis de porter le taux d'accès de la population à une source d'eau potable à 58,3% en 2008 (EPCV) puis à 65,4% en 2014 (EPCV2014)), des TIC (câbles sous marins et liaisons par fibre optique) et de l'agriculture (aménagement, chenal de keur Macène etc.).
11. De plus, d'importants investissements ont été réalisés dans le domaine des infrastructures sanitaires (construction, réhabilitation et équipement d'hôpitaux, création d'écoles de santé), en particulier au cours des cinq dernières années, ce qui a permis d'enregistrer des succès au niveau de la lutte contre la maladie, (VIH/SIDA, épidémies, tuberculose et paludisme).

12. Pour ce qui est de l'éducation, des progrès sensibles ont été enregistrés en matière d'accès, à la faveur de la mise en œuvre de programmes importants de construction et d'extension d'écoles et de collèges de proximité. Concomitamment, l'enseignement technique et professionnel a fait l'objet d'un effort particulier qui a permis de tripler ses capacités d'accueil. De même, des efforts importants ont été fournis pour améliorer la qualité de l'enseignement. L'enseignement supérieur quant à lui, a connu la mise en place de nouveaux établissements universitaires et d'écoles spécialisées, ce qui a permis une meilleure professionnalisation et un doublement de ses effectifs.
13. Sur le plan de la gouvernance, plusieurs réformes constitutionnelles ont été mises en œuvre suite à des concertations entre les divers acteurs et qui ont conduit à un changement profond du paysage institutionnel. Au niveau des finances publiques, des réformes ont été mises en œuvre et ont permis une amélioration substantielle du rendement de l'administration fiscale et la rationalisation de la gestion des dépenses publiques. De même, une stratégie de lutte contre la corruption a été adoptée et sa mise en œuvre a permis, notamment un changement des mentalités vis-à-vis des deniers publics. A cela s'ajoute la réforme en profondeur de l'état civil et l'introduction de la biométrie.
14. Malgré ces avancées, des défis réels demeurent, dont notamment la faible diversification de l'économie, les capacités insuffisantes du secteur privé, la faiblesse des ressources humaines, l'accès limité aux services de santé primaire en général et de la santé maternelle et infantile en particulier. A cela s'ajoutent les défis liés à la qualité de l'éducation et l'inadéquation de la formation avec les besoins du marché de l'emploi, ce qui handicape l'emploi des jeunes et les rend plus exposés à l'extrémisme.
15. Aussi, des efforts restent à consentir en matière de lutte contre la pauvreté, de renforcement de la cohésion sociale, de protection sociale, d'accès aux services de base (eau potable, électricité...), notamment en milieu rural.
16. D'autres défis demeurent en matière de gouvernance environnementale, notamment de réduction des risques de catastrophes et de menaces liées aux changements climatiques et au développement du secteur des hydrocarbures en milieu marin.
17. Pour faire face à ces défis, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) sera mise en œuvre au cours des prochaines années selon la vision, les objectifs et le plan d'actions proposés ci-après.

Vision, objectifs et plan d'actions de la SCAPP

18. La vision d'avenir, intitulée « La Mauritanie que nous voulons en 2030 », est fondée sur les valeurs de l'Islam sunnite et tolérant, de la cohésion et de la paix sociales, de l'équité et de la solidarité, de l'unité nationale, de la justice et de la démocratie, de la transparence et des droits de l'Homme dans un cadre de bonne gouvernance. Elle vise à réaliser une croissance économique forte, inclusive et durable, en vue de satisfaire les besoins essentiels de tous les citoyens et leur assurer un mieux-être.
19. Pour y parvenir, trois leviers convergents constituent les objectifs stratégiques retenus pour assurer cette croissance, à même de réaliser une prospérité profitable à tous :

✓ **Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive**

20. Il s'agit de créer les conditions d'une croissance économique forte, durable et inclusive à travers des transformations structurelles de l'économie et de la société qui favorisent : a) l'émergence et le renforcement de secteurs créateurs de richesses et d'emplois à même d'assurer l'inclusion sociale et de satisfaire la demande interne, notamment à travers l'initiative privée et l'innovation, et b) l'amélioration des capacités d'exportation du pays et de son attraction pour les Investissements Directs Etrangers (IDE).

✓ **Levier stratégique 2 : Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base**

21. Ce levier vise en particulier à développer le capital humain à travers le relèvement de la qualité et de l'accès à l'éducation et à la santé et aux autres services sociaux de base ainsi que le renforcement de la protection sociale.

✓ **Levier stratégique 3 : Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions**

22. La gouvernance sera renforcée, notamment à travers la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie, la cohésion sociale et l'équité, la sécurité, et le respect des droits humains, l'efficacité de la gestion économique, financière et environnementale, ainsi que l'approfondissement de la décentralisation.

23. Cette vision est à la fois ambitieuse et réaliste. A ce titre, le premier quinquennat de la SCAPP, tout en consolidant les acquis, parachèvera les chantiers en cours et jettera les bases d'une Mauritanie nouvelle, avec un climat politique apaisé, la mise en place des infrastructures de soutien à la croissance et des conditions meilleures d'exploitation des ressources naturelles. Dans ce contexte, seront entreprises des actions pour l'achèvement des réformes nécessaires en vue de l'amélioration du climat des affaires et la promotion du secteur privé. Au cours de cette période, la croissance économique se situera en moyenne autour de 5% par an. Le capital humain sera engagé sur la voie de la transformation.
24. Durant le deuxième quinquennat, l'économie sera plus diversifiée et plus compétitive, avec un taux de croissance réel se situant en moyenne autour de 10% par an et des ressources humaines plus compétentes et mieux motivées.
25. Le 3^{ème} quinquennat consacrera une Mauritanie qui aura changé de visage. La croissance économique atteindra des taux de plus de 12%, grâce à une économie plus compétitive et plus inclusive, transformée à la faveur d'une accumulation de capital productif, d'une diminution de la part de l'économie informelle et d'une plus grande résilience.
26. Les trois leviers de la SCAPP s'articulent au niveau du premier plan d'actions (2016-2020) autour de 15 chantiers stratégiques, déclinés en 59 interventions prioritaires à mener sous forme de réformes, de programmes, de projets ou d'actions significatives.
27. Le coût de financement de ce plan d'action s'élève à 10,5 milliards USD. La partie à mobiliser de ce montant s'élève à 5,5 milliards \$ qui viendraient s'ajouter à un montant de 3 milliards \$ déjà disponibles, soit 8,5 milliards \$ auxquels s'ajouteraient 2 milliards \$, à mobiliser au titre des projets en mode d'exécution Partenariat Public-Privé (PPP).
28. Par ailleurs, un système de suivi-évaluation de la SCAPP a été conçu. Il est fondé sur un dispositif institutionnel adapté, des outils et des produits de reporting destinés à permettre un meilleur pilotage de la mise en œuvre de la stratégie.
29. En fin, des risques qui pourraient entraver la mise en œuvre de la SCAPP ont été identifiés dont : (i) la situation sécuritaire dans la sous-région du sahel, (ii) les conséquences des changements climatiques et (iii) les chocs économiques exogènes.

II. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC SOCIAL, ÉCONOMIQUE, INSTITUTIONNEL ET ENVIRONNEMENTAL

1. DYNAMIQUE SOCIALE : BILAN, FORCES, FAIBLESSES, DEFIS ET OPPORTUNITÉS

Dynamique et dividende démographique

30. Selon les données issues des RGPH, la Mauritanie comptait 3 537 368 habitants en 2013 contre 2 508 159 habitants en 2000 ; 1 864 236 habitants en 1988 et 1 338 830 habitants en 1977. Le taux de croissance démographique moyen annuel, qui était de 2,9% entre 1977 et 1988, a légèrement baissé, se situant à 2,4 % entre 1988 et 2000 et à 2,77% entre 2000 et 2013. Les caractéristiques de la population d'aujourd'hui montrent ; (i) une forte dépendance à la jeunesse ; (ii) des disparités et inégalités de genre et (iii) des opportunités à saisir en matière de bonus du dividende démographique. Le taux de sédentarisation est passé de 63,6% en 1977 à 87,9% en 1988 puis à 98,1% en 2013.
31. Le taux d'urbanisation est passé ainsi de 22,7% en 1977 à 48,3% en 2013, soit un doublement en 36 ans. Selon les projections de la Division de la Population des Nations unies, la Mauritanie devrait devenir un pays majoritairement urbain vers 2025. A cet horizon, la population compterait 4.690.927 habitants et serait de 5.278. 457 habitants en 2030.

Pauvreté, développement humain durable et inégalité

32. Le taux de pauvreté a enregistré une diminution continue en passant de 51% en 2000 à 42% en 2008 et à 31 % en 2014. Cette réduction, accélérée entre 2008 et 2014, a été accompagnée pour la première fois, par la baisse du nombre de pauvres qui est passé de 1,4 millions à moins de 1,1 millions entre 2008 et 2014, avec toutefois, des disparités régionales encore perceptibles.
33. L'IDH a évolué de 0,347 en 1980 à 0,506 en 2014. Le classement du pays est passé de la 161ème place en 2013 à la 156ème en 2015. En dépit de ces progrès, des efforts restent à faire au niveau : (i) du système éducatif ; (ii) du système de santé et de prévention de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire ; (iii) de la pauvreté des populations rurales en particulier et (iv) des inégalités de genre.
34. Les efforts du gouvernement dans les domaines de l'emploi et de l'insertion ont été axés, ces dernières années, en plus de l'effet de la croissance économique soutenue, sur l'élaboration des stratégies, la mise en place des structures, le développement des outils et des approches et la mise en œuvre des programmes.
35. Au niveau national, le taux de chômage est estimé en 2014 à 12,85% (enquête EPCV) et 10,1% en 2012 (ENRE-SI). Au plan régional, la répartition du chômage par wilaya montre que les jeunes sont touchés à des proportions importantes, dans les grands centres urbains tels que Nouadhibou (34,64%) et Nouakchott (31,62%). Par rapport au sexe, le chômage des jeunes filles (24,6%) est plus important que celui des jeunes garçons (19,5%). La vulnérabilité de l'emploi urbain concerne 54,62% en 2014 contre 54,1% en 2012 et touche paradoxalement les urbains (51,58%) plus que les ruraux (48,42%).

L'accès aux services de base

36. Selon les données récentes (EPCV 2014), on peut classer en trois catégories, la disponibilité des services essentiels au développement du capital humain à travers les taux moyens d'accès aux services. La première catégorie concerne les trois services les plus disponibles qui sont le téléphone (66,4%), l'école primaire (63,5%), et l'eau potable (62,1%). La deuxième catégorie des services les plus accessibles concerne le transport public (42,6%), la disponibilité de l'électricité (76,9% en milieu urbain mais seulement 2,3% en milieu rural et semi urbain), les services

poste/centre de santé (33,6%), l'accès à l'information (radio/Tv : 32,6%) et la disponibilité des infrastructures de l'enseignement secondaire (26,2%). La troisième catégorie la moins accessible comprend l'internet (17%), la police (16,8%), l'hôpital (15,5%), les services de la justice (12%), les services bancaires (11,2%), l'assainissement (9,8%), les espaces de jeunesse (7,5%), la poste (4,6%) et la presse écrite (3,2%).

Education

37. Le taux d'accès au préscolaire est passé selon le RESEN 2014 de 5,0% en 2004 à 9,3% en 2014-2015. Au **fondamental**, le taux brut de scolarisation (TBS) est estimé à 72,4% en 2013 contre 68,4% en 2000 et 44,7% en 1988, selon les données RGPH. Le TBS des filles présente depuis 2000 un écart qui leur est favorable. Au secondaire général, le TBS est, selon la même source, de 30,9% en 2013 contre 24,2% en 2000.
38. **La Formation Technique et Professionnelle (FTP)** a connu un accroissement important de son offre sur la dernière décennie. Selon le RESEN 2014, ses effectifs sont passés de 1 902 apprenants en 2004, à 7 602 en 2014, soit un taux d'accroissement moyen annuel de près de 15%. Parmi les effectifs accueillis, 30,5% le sont dans des établissements privés.
39. **Pour l'enseignement supérieur, l'offre publique est constituée de 13 structures d'enseignement.** D'après l'annuaire statistique de l'enseignement supérieur 2015, les effectifs de l'enseignement supérieur en Mauritanie a connu une croissance non négligeable passant de 14 368 étudiants dans le public en 2007-2008 à 19 862 en 2014-2015, soit un taux d'accroissement annuel sur cette période de 4%..
40. **L'enseignement privé** représente, selon le RESEN 2014, une proportion de 67,7% au préscolaire, 14,8% au fondamental, 25,4% au premier cycle secondaire, 39,3% au second cycle, 30,5% à la FTP et 9,8% au supérieur.
41. Au niveau de **l'enseignement originel**, un recensement réalisé en 2010 par le Ministère en charge de cet enseignement a permis d'identifier 9 170 unités dispensant un enseignement de ce type. Les effectifs évoluant dans ces différents niveaux étaient estimés à 167 152 apprenants. La participation des filles est évaluée à plus de 30%.
42. Pour ce qui est de **l'alphabétisation**, les données du RGPH 2013 donnent un taux d'analphabétisme se situant à 36,3% contre 46,9% en 2000 soit une régression de plus dix (10) points (41,0% pour les femmes et 31,3% pour les hommes).

43. Au plan de sa gouvernance, le système éducatif est peu performant, marqué par sa faible capacité à répartir équitablement les ressources et les transformer en résultat tangible chez les élèves.
44. Au plan du financement, malgré l'accroissement de la part des dépenses courantes allouées à ce secteur, celles-ci demeurent en deçà des normes du cadre de référence du Groupe des Partenaires de l'Éducation.

Santé et nutrition

45. Malgré la réalisation d'infrastructures et équipements sanitaires, notamment au cours des cinq dernières années, et le renforcement du dispositif national de formation des ressources humaines et de recrutement de personnels, les résultats enregistrés restent insuffisants et n'ont pas permis d'atteindre la plupart des OMD relatifs au secteur.
46. En dépit de ces efforts, des défis restent encore à relever, notamment en matière de mortalité maternelle et infantile, de la lutte contre la maladie, de l'organisation de l'offre des services de santé, de la production et de la gestion des ressources humaines, en matière d'approvisionnement en médicaments de qualité, en réactifs, consommables, vaccins et produits et en matière de financement du secteur.
47. Sur le plan de la nutrition, conformément au cadre conceptuel des causes de la malnutrition, il ressort que les déterminants de la situation nutritionnelle en Mauritanie sont multisectoriels. Les causes sont immédiates, sous-jacentes et structurelles. Malgré le nombre de secteurs concernés, l'action de nutrition reste insuffisante. L'enjeu est pourtant de taille : assurer une bonne nutrition à l'ensemble des enfants et des femmes en Mauritanie grâce à l'accès à une alimentation suffisante et de qualité et une utilisation adéquate de services nutritionnels.

La protection sociale

48. La protection sociale a connu au cours des cinq dernières années une évolution institutionnelle favorable à travers l'adoption en 2013 de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) et son opérationnalisation. Ce qui a permis de poser les jalons d'une vision à long terme et d'une feuille de route pour la création d'un système de protection sociale intégrée, notamment à travers un registre social en cours d'élaboration, et qui servira comme base aux différentes interventions de protection sociale axées sur l'identification des indigents, des extrêmes pauvres et des pauvres.

Eau et assainissement

49. En milieu rural et semi-urbain, pour les localités de plus de 150 habitants, le taux de desserte est estimé à 42,5% mais le taux de raccordement est seulement de 25,8%. En milieu urbain (gestion SNDE) le volume de la demande, sur la base de 40 litres par jour et par habitant, est généralement fourni. Le taux de raccordement est toutefois faible : 51,5 % et atteindra 72 % lorsque les travaux du réseau à Nouakchott seront achevés.
50. Au plan de l'accès à l'assainissement et à l'hygiène, les résultats de l'EPCV 2014 montrent qu'au niveau national, 35,1% des ménages contre 47,5% en 2008 (EPCV) ne disposent pas de toilettes dans leur logement.

Energie

51. La production d'électricité est estimée en 2015 à 749 millions Kwh contre 415 Millions de Kwh en 2007 enregistrant ainsi une hausse de 80%. S'agissant, de l'accès des ménages à l'électricité, on note que les taux d'éclairage à partir de l'électricité sont passés de 30% en 2008 à 38,8% en 2014 (EPCV). Cependant, d'importantes disparités en matière d'accès à l'électricité existent entre le milieu urbain (76,9%) et le milieu rural (2,3%). Les opportunités qui s'offrent actuellement au secteur de l'énergie sont liées à la forte demande à l'intérieur et à l'exportation, à la découverte de gaz offshore comme alternative aux autres inputs plus chers et à la maîtrise des énergies renouvelables et leur mixité avec les autres sources d'énergie. Malgré l'excédent de production, des problèmes de transport et de distribution subsistent.

Habitat et bâtiments publics

52. Dans le domaine de l'habitat, l'Etat a réalisé la restructuration des quartiers périphériques, la viabilisation de grandes superficies de lots dans plusieurs villes et la construction de nombreux bâtiments et logements. Néanmoins, le secteur est globalement confronté à des contraintes liées à : (i) l'absence d'une stratégie nationale de l'aménagement du territoire, de développement régional et de l'habitat dans toutes ses dimensions, (ii) l'insuffisance d'infrastructures rendant l'accès difficile des populations urbaines et rurales au marché et aux services de base, et (iii) le manque de mécanisme et d'outils d'entretien des bâtiments et équipements publics, (iv) le développement urbain rapide et anarchique, (v) la forte demande en bâtiments publics et en logements.

2. LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE : BILAN, FORCES, FAIBLESSES, DEFIS ET OPPORTUNITES

Le profil et l'analyse sectorielle de la croissance économique :

➤ Profil de la croissance économique 2001-2015

53. Au cours des quinze dernières années (2001-2015), la croissance économique réelle a été en moyenne de 4,5%, portée principalement par les activités extractives, les bâtiments et travaux publics (BTP), les transports et communications et par les autres services(commerce, banques, assurances etc.). Cette croissance a été plus soutenue au cours des cinq dernières années (2011-2015) enregistrant ainsi un taux réel estimé à 5,2%, tirée principalement par la vitalité du secteur du BTP en liaison avec le développement des infrastructures, conséquences d'un programme d'investissement public intensif (les investissements publics sont passés de 23% du budget de l'Etat en 2009 à 43% en 2015) et de la hausse des prix des minerais de fer, de cuivre et de l'or sur les marchés internationaux. En dépit des effets combinés du retournement de la conjoncture internationale et des aléas climatiques, ces résultats ont été maintenus grâce à des politiques appropriées et aux progrès enregistrés sur le plan structurel et soutenus par la relance de la pêche (6,3%) ainsi que la poursuite de la dynamique du secteur du BTP en rapport avec l'intensification des infrastructures et une bonne orientation des services privés.

➤ L'analyse sectorielle de la croissance

54. Le secteur primaire, représentant en moyenne 31% du Produit Intérieur Brut (PIB) entre 2001 et 2015, a enregistré une croissance d'environ 2,7% sur la période avec des fluctuations irrégulières suite aux contreperformances résultant des facteurs climatiques. Il constitue l'un des piliers de l'économie mauritanienne, générant des emplois pour environ 28% de la population active en 2013 (RGPH). Les activités extractives ont représenté en moyenne 12,4% du PIB pour une contribution moyenne à la croissance réelle de 0,8% par an, sur la période. Les activités du secteur tertiaire, représentant en moyenne 33,5% du PIB entre 2001 et 2015, occupent environ 64,2% de la population active selon les résultats de l'EPCV (2014). Ces activités, fortement informelles, ont contribué à plus de la moitié de la croissance réelle du PIB sur la période avec une plus grande contribution au cours des cinq dernières années.

55. Les principales caractéristiques et contraintes de la croissance économique sont : (i) son irrégularité et son insuffisance par rapport à la croissance démographique et à l'emploi ; (ii) un impact de la demande interne sur la croissance amorti significativement par la demande externe ; (iii) sa confrontation à la contrainte de la productivité et du rendement des facteurs de production ; et (iv) le grippage du moteur de l'investissement dans la croissance et le déficit de l'épargne par rapport à l'investissement.

Le climat des affaires et la compétitivité de l'économie: contraintes et opportunités :

56. Malgré l'avancée de certaines réformes dans les domaines de promotion de l'investissement (code d'investissement, code du commerce, zone franche de Nouadhibou, etc.), la libéralisation de l'économie et la facilitation de la pratique des affaires dans des domaines tels que la création d'entreprises (guichets uniques à NKTT et NDB) et la protection des investisseurs, en plus des de l'effort considérable en termes d'infrastructures (énergie, routes, ports, etc.), l'investissement privé reste en deçà des attentes.
57. En dépit des efforts réalisés dans les investissements en infrastructures ayant des effets positifs sur la productivité globale des facteurs, la rentabilité des activités productives demeure affectée par le coût relativement élevé des intrants qui rentrent dans le processus de production (eau, électricité, téléphone, transports, produits importés, etc.) ainsi que la disponibilité des financements et leurs coûts. Ces différents facteurs entravent la compétitivité de l'économie mauritanienne et son attractivité aux capitaux extérieurs.

Finances publiques, politique monétaire et équilibres extérieurs:

58. Au cours de ces dernières années, le maintien de la viabilité budgétaire a été une priorité majeure des pouvoirs publics. La politique budgétaire suivie a mis l'accent sur la constitution d'espaces budgétaires à travers l'optimisation des ressources budgétaires, notamment les ressources domestiques et la rationalisation des dépenses publiques. Ainsi, les réalisations budgétaires en 2015 avaient permis aux recettes de l'Etat hors dons et pétrole, d'enregistrer un niveau de près de 419 Milliards d'UM contre plus de 390 Milliards d'UM environ en 2013, 182 milliards en 2008, 121 milliards en 2005 et 53 milliards en 2000. Cette situation, marquée par un doublement des recettes en 6 ans (entre 2008 et 2015) a résulté des efforts de mobilisation de ressources, traduits par l'élargissement de l'assiette et surtout par l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales. En termes de déficit global (dons et pétrole compris), une amélioration sensible a été enregistrée. Ainsi, ce déficit se situe en 2015 à 3,7% du PIB non extractif contre 7,9% en 2008 et 5,6% en 2000. Hors dons et pétrole, le déficit se situait en 2015 à 6,6% contre 11,1% en 2008 et 8,3% en 2000.
59. Les principales contraintes à une meilleure gestion des finances publiques qui subsistent sont : (i) la faiblesse de l'assiette fiscale et des capacités de mobilisation des recettes ; (ii) les difficultés de maîtrise des dépenses courantes (masse salariale, subventions et transferts aux entités du secteur public) ; (iii) les insuffisances en matière d'efficacité des dépenses d'investissement en adéquation avec les priorités du plan de développement ; (iv) le risque de surendettement et (v) la forte dépendance du budget par rapport aux ressources issues des activités extractives.
60. La politique monétaire suivie a permis dans l'ensemble une maîtrise de l'inflation et un renforcement des capacités de résilience du système financier par la recapitalisation des banques. Les réserves ont atteint un niveau record jusqu'à couvrir plus de sept mois d'importations.

3. LA GOUVERNANCE ET LES INSTITUTIONS, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ :

Etat de droit, droits humains

61. Dans le domaine de la gouvernance démocratique , il y a lieu de souligner les principales avancées suivantes : (i) l'instauration d'une tradition de dialogue politique entre l'opposition et la majorité (entre 2010 et 2016 plusieurs dialogues politiques ont été organisés, le dernier en date étant le dialogue inclusif national, clôturé en octobre 2016) ; (ii) l'organisation des élections ouvertes à tous les acteurs politiques, sous la supervision d'une structure indépendante dont les membres sont désignés de manière consensuelle ; et (iii) la mise en place du conseil de l'Institution de l'Opposition Démocratique.
62. En matière de respect des droits humains, l'adhésion aux normes internationales des droits de l'homme s'est traduite par la ratification de toutes les conventions et pactes internationaux relatifs aux Droits de l'homme qui font l'objet de contrôle au niveau international. Il existe, néanmoins, des aspects où les efforts d'application de l'arsenal juridique (traités et conventions) ont des progrès à faire. Ceci s'explique, en partie, par la faiblesse des ressources humaines et matérielles.
63. En matière de respect des libertés publiques, la Mauritanie garantit la liberté d'expression, d'organisation et d'association... Ainsi, elle conserve depuis plusieurs années le meilleur classement en matière de liberté d'expression dans le monde arabe. En effet, le paysage médiatique a été notamment marqué par la création de la HAPA, la libéralisation complète de l'espace audiovisuel depuis 2010 et la suppression du délit de presse (dépenalisation de critique de journalistes). De même les partis politiques, les ONG nationales et internationales exercent librement leurs activités dans un cadre légal.
64. En matière d'accès à l'Etat Civil, la mise en place d'un état civil efficace avait été identifiée comme une condition indispensable pour la mise en place des bases d'un Etat de droit et comme outil stratégique pour garantir la sécurité du pays dans le court, le moyen et le long terme. Aussi, depuis 2009, la Mauritanie a opté pour la mise en place d'un système biométrique pour la sécurisation des documents d'état civil. C'est ainsi que, l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés (ANRPTS) a été créée en 2010. Malgré le taux de couverture relativement élevé (plus de 85%), la mise à jour régulière de l'état civil et l'accès des populations à ses services, notamment les enfants en âge scolaire et celles qui sont les plus fragiles et résidentes dans des zones reculées, reste un défi à relever.
65. En matière de consolidation de l'unité nationale, des progrès ont été indéniablement réalisés pour panser certaines blessures du passé à travers : (i) l'adoption de textes pour lutter contre l'esclavage et ses séquelles ; (ii) l'indemnisation des victimes du passif humanitaire et (iii) la création de l'agence TADAMOUN pour répondre aux besoins en services de base des couches défavorisées. La question multidimensionnelle du foncier (culturelle, sociale, économique) est retenue dans le cadre de la feuille de route pour l'éradication des formes contemporaines et des séquelles de l'esclavage, adoptée par le Gouvernement.

La Gouvernance et les institutions

66. En matière de Gouvernance judiciaire les principales interventions des pouvoirs publics ont porté sur : (i) : l'amélioration de la perception de la justice ; (ii) le déploiement des magistrats, des greffiers ainsi que des auxiliaires de justice (huissiers, avocats), la réhabilitation et l'équipement des structures judiciaires et pénitentiaires ; (iii) l'amélioration de l'efficacité de la justice et sa performance. En matière de justice juvénile, le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale (magistrats du siège et du Parquet et OPJ) est poursuivi à travers des visites d'échange et des formations sur place dans le cadre de la protection spéciale des enfants en conflit avec la loi.
67. En matière de gouvernance économique, les réformes mises en œuvre ont permis une amélioration substantielle du rendement de l'administration fiscale et la rationalisation de la gestion des dépenses publiques. De même, une stratégie de lutte contre la corruption a été adoptée et dont la mise en œuvre a permis, notamment un changement notable des mentalités vis-à-vis de la chose publique et une amélioration du classement de notre pays au niveau international. En matière de planification économique et financière, le Gouvernement a adopté des stratégies de développement aux niveaux national, sectoriel et régional déclinées en plans d'action, ce qui a permis d'avoir une meilleure vision de l'avenir mais l'efficacité de la mise en œuvre des stratégies et programmes a été limitée, entre autres, par le manque de ressources humaines et financières ainsi que la déconnexion entre la programmation et l'exécution. Plusieurs outils et instruments ont été développés et utilisés pour améliorer la programmation et son suivi.
68. En matière d'aménagement du territoire, du développement local et de la décentralisation, les orientations de l'Etat ces dernières années se sont focalisées sur une plus grande décentralisation et déconcentration des activités de développement. Plusieurs structures de l'Etat ont été transférées à l'intérieur, pour atténuer les déséquilibres territoriaux constatés. De même, plusieurs projets et programmes de décentralisation ont été mis en place. Les acteurs locaux sont de plus en plus impliqués, mais les moyens humains et matériels devront être renforcés davantage.
69. Dans le domaine de la gouvernance environnementale, la problématique du changement climatique est prise en compte au niveau des différentes planifications relatives à la gestion environnementale. En outre, de nombreux projets ont été financés sur ressources nationales et dans le cadre de la coopération internationale. Toutefois, les problèmes de désertification et de déforestation auxquels il faudrait ajouter les modes d'exploitation inadéquats des ressources, pèsent lourdement sur l'équilibre écologique et les conditions de vie des populations. Face à cette situation, une plus grande prise de conscience et la valorisation des initiatives et des outils pour la mise en œuvre d'un réel développement durable en Mauritanie à l'horizon 2030 sont nécessaires.

Paix et sécurité

70. De par sa position géographique, sa structure démographique et sociale, son niveau actuel de développement et ses moyens, la Mauritanie est confrontée, comme la plupart de ses voisins, à des risques, internes et externes, de déstabilisation et d'insécurité qu'elle est parvenue jusqu'ici à contenir et même à réduire, notamment depuis les cinq dernières années. En dépit des efforts louables, déployés par les pouvoirs publics, il est nécessaire de renforcer la cohésion sociale, ainsi que les moyens alloués aux forces armées et de sécurité.

III. VISION DE LA SCAPP : LA MAURITANIE QUE NOUS VOULONS EN 2030

71. La présente vision de développement de la Mauritanie à l'horizon 2030 est fondée sur la nécessité de répondre aux aspirations légitimes des mauritaniens, de lever les contraintes et relever les défis auxquels font face la société et l'économie mauritaniennes, ainsi que ceux d'un environnement international caractérisé par une compétition forte portant sur des opportunités de plus en plus limitées. Elle traduit l'ambition de son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, pour la Mauritanie et tente de répondre aux préoccupations auxquelles le pays fait face, telles qu'elles ressortent du diagnostic détaillé de la situation économique et sociale du pays : ses forces et opportunités et ses faiblesses et contraintes (voir en annexe la théorie du changement).
72. Cette vision fixe des objectifs ambitieux de développement économique et social du pays pour les quinze (15) prochaines années traduisant ainsi « le futur que nous voulons pour la Mauritanie ».
73. Elle pose les jalons d'importantes transformations de la société et de l'économie mauritaniennes par rapport au passé. Ces transformations dont l'objectif ultime est la mise en place d'une société prospère unie et en paix avec elle-même ne peuvent être atteintes que par la réponse à un ensemble d'impératifs dont les plus importants sont: (i) l'atteinte d'une croissance économique diversifiée, durable, forte, soutenue, inclusive, pourvoyeuse d'emplois, bénéficiant à la majorité des citoyens et atténuant les inégalités sociales; (ii) la réduction substantielle de la pauvreté et l'éradication de l'extrême pauvreté ; (iii) la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et la bonne gouvernance dans toutes ses dimensions, en particulier le respect des Droits humains; (iv) la promotion des valeurs d'un Islam ouvert à la modernité et socle de cohésion sociale ; (v) la mise en place d'un système éducatif qui promeut l'unité nationale et la citoyenneté et qui incarne les valeurs du travail et de productivité ; (vi) l'accès de tous à des services de santé de qualité, ainsi qu'aux autres services sociaux de base; (vii) la réduction des inégalités et la promotion du genre, en particulier à travers l'autonomisation des femmes, et l'insertion des groupes à besoins spécifiques ; (viii) le développement régional équilibré à partir d'un aménagement adéquat du territoire et d'une décentralisation effective des ressources et des pouvoirs ; (ix) le respect et la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles (x) la lutte contre les effets néfastes du changement climatique (xi) la prévention et la réduction des risques de catastrophes ainsi que la réponse aux urgences et (xii) le rayonnement culturel qui donne au pays une place enviable dans le concert des nations.
74. Ces différents impératifs constituent le fil conducteur de la vision pour la Mauritanie à l'horizon 2030. Le profil de cette Mauritanie dans laquelle les mauritaniens, dans leur ensemble, souhaitent vivre peut être décrit, dans ses grandes lignes, comme suit :

Une société riche de sa diversité

75. La Mauritanie est composée de divers ensembles où persistent encore les survivances de traditions et coutumes ancestrales dont certaines sont antinomiques avec les progrès universels en matière des droits de l'Homme et d'autonomisation des femmes. Par conséquent, il est indispensable d'assurer une forte cohésion nationale où l'apport de chaque composante sera un enrichissement collectif. Dans ce cadre, la transparence de la gestion des affaires publiques, la justice et l'équité pour tous, la discrimination positive en faveur des groupes les plus vulnérables et la promotion des mécanismes appropriés de solidarité et de protection sociale sont de nature à supprimer les principales causes de tensions sociales. Ce faisant, les séquelles de l'esclavage et les discriminations sociales, dans la Mauritanie que nous voulons, ne seront plus qu'un lointain souvenir. En 2030, une nouvelle société harmonieuse émergera et sera un bel exemple d'unité dans la diversité et le respect de chacune et de chacun. La société mauritanienne sera alors fière de tout son patrimoine culturel et artistique qui aura été restauré et qui contribuera sans nul doute à la faire connaître au-delà des frontières. C'est une société ouverte sur le monde, tolérante, solidaire et travailleuse qui s'installera durablement.
76. La pratique de l'Islam Sunnite, le brassage entre les différentes composantes et régions du pays et une éducation commune à tous les mauritaniens, dispensée par une école républicaine, contribueront significativement à la concrétisation de cette vision.

Une économie prospère et robuste

77. Une économie diversifiée et de plus en plus compétitive aura eu pour résultat une forte croissance économique inclusive et durable avec un taux moyen sur la période à deux chiffres (plus de 10%). Cette croissance profitera à tous les mauritaniens, en particulier les plus démunis, ce qui est de nature à réduire considérablement les différentes inégalités, le chômage des jeunes et le sous-emploi en général. Cette croissance sera principalement tirée par un secteur privé dynamique jouant pleinement son rôle dans une économie dont l'orientation libérale est affirmée.
78. Les ressources naturelles du Pays seront exploitées de manière optimale de manière à préserver la diversité biologique, la durabilité des écosystèmes, la productivité des sols et la rationalisation des ressources en eau. La part de valeur ajoutée nationale sera accrue grâce à une plus grande participation des mauritaniennes et des mauritaniens aux différents stades du processus de production et de transformation par un savoir-faire et une maîtrise des technologies. La valeur ajoutée de nos ressources minières et halieutiques sera augmentée à travers la mise en place des capacités d'industrialisation et de transformation de ces ressources. L'élevage et l'agriculture, bien qu'ils n'occuperont plus la majorité de la population, parviendront néanmoins, au regard de leur potentiel et de son impact en matière de lutte contre la pauvreté (ODD 1 et 2), à nourrir convenablement toute la population grâce aux progrès de la productivité et ce dans le respect des normes environnementales.

Un capital humain valorisé

79. A l'horizon 2030, la Mauritanie disposera d'un capital humain de qualité, ce qui constitue un atout majeur dans le processus de développement du pays. Le développement humain durable et le bien-être des mauritaniens sont de fait au cœur de la présente vision. Il s'agira d'élever le niveau d'éducation de la population, d'améliorer sa prise en charge sanitaire pour un mieux-être et de lui permettre d'acquérir les compétences, les capacités et aptitudes nécessaires pour s'insérer harmonieusement dans le marché de l'emploi. Les fruits de la croissance économique permettront de renforcer l'offre d'infrastructures et de services sociaux de base, d'assurer la protection sociale et l'autonomisation des femmes, la protection des groupes vulnérables, l'accélération de l'atteinte des cibles des ODD ainsi que de meilleures conditions pour un développement durable.
80. La satisfaction des besoins sociaux de base, eu égard à son effet direct sur la qualité de vie et son rôle essentiel dans la promotion du développement humain durable et de l'économie verte, occupera une place de premier ordre dans la stratégie du Gouvernement. Elle permettra également d'assurer une meilleure équité devant les opportunités économiques en accordant une attention particulière aux groupes fragiles, notamment en milieu rural, et contribuera à la lutte contre les séquelles de l'esclavage et la discrimination à tous les niveaux.

Une gouvernance renforcée dans toutes ses dimensions

81. L'actuelle vision accorde une place importante à l'enracinement de la démocratie et l'approfondissement de l'Etat de droit. Pour cela, l'ancrage d'une culture démocratique au sein du corps social et de l'élite est un objectif majeur à atteindre avant 2030. A cette condition, on pourra alors parler d'une bonne gouvernance qui se traduit concrètement par : (i) un consensus politique basé, sur les principes démocratiques universels, dont en particulier l'alternance pacifique au pouvoir ; (ii) un Etat neutre, régulateur de l'économie et efficace dans ses interventions, notamment en matière de sécurité, d'accès pour tous à une justice indépendante et à des services sociaux de base de bonne qualité ; (iii) une société civile dynamique, structurée, et une presse indépendante et professionnelle contribuant effectivement au contrôle-citoyen de l'action publique ; et (iv) le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration pour un meilleur accès aux services de base et une meilleure efficacité d'allocation des ressources publiques.
82. La lutte contre la corruption, le respect de la chose publique, l'instauration de la gestion axée sur les résultats, y compris la pratique du suivi-évaluation des politiques publiques, les bonnes pratiques ainsi que la recherche de l'efficacité d'une administration modernisée, seront au cœur de la gestion économique et financière du pays pour les quinze (15) prochaines années.

Un environnement préservé au service d'un développement durable

83. La prise de conscience collective des problèmes environnementaux aura été telle que les menaces seront conjurées en 2030. Les effets du changement climatique seront contenus pour soutenir une politique de résilience favorable aux ressources naturelles végétales (forêts et parcours), animales et aux communautés et professions vulnérables. Les cordons dunaires auront été restaurés, notamment pour protéger Nouakchott de la menace des eaux de l'océan et les écosystèmes et zones de production contre l'ensablement et l'envasement. Les équilibres des écosystèmes seront maintenus, leur productivité et les bénéfices qu'ils génèrent seront préservés et améliorés. Les principaux parcs auront été convenablement protégés et aménagés. Ils constitueront en 2030 des lieux d'attraction des touristes nationaux et étrangers. Le couvert végétal du pays sera régénéré. L'exploitation des ressources du sous-sol sera respectueuse de la nature et de l'environnement ainsi que les capacités de renouvellement le cas échéant. Le recul de la sédentarisation anarchique et les progrès en matière de productivité en milieu rural auront permis d'atténuer la pression sur l'environnement. En outre, une meilleure gestion des déchets solides et un contrôle rigoureux de la qualité des eaux auront amélioré le cadre de vie en milieu urbain. L'exploitation des ressources naturelles énergétiques, en particulier les hydrocarbures, tiendra compte de la dimension durabilité, au bénéfice des générations futures ainsi que de la préservation de la diversité biologique.

Une ambition réaliste

84. La Mauritanie que nous voulons en 2030 est une vision, à la fois, ambitieuse et réaliste. Son premier quinquennat, tout en exploitant les acquis, parachèvera les chantiers en cours et jettera les bases d'une Mauritanie nouvelle, avec un climat politique apaisé, la mise en place des infrastructures de soutien à la croissance et des conditions d'exploitation des ressources naturelles végétales et minières, soutenue par l'achèvement des réformes nécessaires pour l'amélioration du climat des affaires et la promotion du rôle du secteur privé. Le capital humain sera engagé sur la voie de la transformation. Le second quinquennat se traduira par un pays désormais installé dans une économie libérale fondée sur une production diversifiée et compétitive, avec un taux de croissance réel de l'économie se situant en moyenne autour de 10% par an et des ressources humaines plus compétentes et mieux motivées. Le 3^{ème} quinquennat consacrera une Mauritanie qui aura changé de visage. La croissance économique atteindra des taux record de plus de 12% par an, grâce à une économie plus compétitive et plus inclusive, transformée en faveur d'une accumulation de capital productif, une diminution de la part de l'économie informelle et une plus grande résilience. Le pays sera doté d'un cadre social et politique conforme aux normes internationales.

Une Mauritanie au rendez-vous de la réalisation de ses engagements internationaux

85. Forte des profondes transformations de son économie, de son capital et humain et de sa gouvernance, la Mauritanie sera au rendez-vous dans la réalisation des engagements pris de concert avec la communauté internationale, en particulier l'atteinte des Objectifs de Développement Durables, la capture du Dividende Démographique et la contribution déterminée au niveau national au titre de l'Accord de Paris sur le Climat.

IV. OBJECTIF, ORIENTATIONS ET LEVIERS STRATEGIQUES

1. OBJECTIF ET ORIENTATIONS

86. L'analyse situationnelle et la large concertation ont permis de dégager un objectif général vers lequel, au sein de la SCAPP, l'ensemble des stratégies sectorielles doivent converger. Il s'agit, au terme des 15 prochaines années, de créer les conditions favorables pour une croissance forte et durable, qui doit rester autour d'une moyenne annuelle de 5%, sur les 5 premières années et croître, par la suite, pour passer à 10% et 12%, respectivement, pour le second et troisième quinquennat. Il s'agit aussi de prendre les mesures nécessaires pour que les fruits de cette croissance profitent à la plupart des mauritaniens, de manière équitable. Cette répartition de la richesse, ou partage de la prospérité, doit réduire sensiblement toutes les inégalités constatées, d'âge, de genre, de milieu de résidence, ainsi que celles héritées de pratiques sociales ancestrales révolues.
87. Outre le taux de croissance soutenu, les objectifs de la SCAPP en termes de réduction de la pauvreté coïncident avec les cibles de l'ODD.1 en particulier éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le pays et réduire de moitié, au moins, la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales d'ici 2030.
88. Les performances économiques enregistrées se traduiront par un caractère inclusif confirmé. Le ratio de soutien économique, mesuré par le rapport entre travailleurs effectifs et consommateurs effectifs, passera de 45% à 48%. Les inégalités constatées à l'égard des jeunes, des femmes et des résidents du milieu rural seront vite réduites. L'âge de dépendance économique, allant aujourd'hui jusqu'à 30 ans, sera réduit à 25 ans. Le revenu du travail des femmes augmentera sensiblement, passant de 27% à 40%, à la faveur d'une diminution de leur âge de dépendance, aujourd'hui de 40 ans. La contribution du monde rural dans la production de la richesse connaîtra une nette progression, de 39% à 45%. La diversification des secteurs créateurs de richesses créera les conditions de transformation du dividende démographique en bonus de croissance économique.
89. Ces résultats seront possibles en rendant les politiques économiques plus ambitieuses, en accélérant les réformes en cours, en agissant sur la qualité du capital humain à travers des politiques d'éducation et de santé plus volontaristes et plus ciblées et en poursuivant, de façon ferme, l'amélioration de la gouvernance du pays dans toutes ses dimensions. A ces conditions, il est à espérer que le PIB par tête d'habitant, aujourd'hui autour de 1300 USD, puisse plus que doubler au terme de la SCAPP, en 2030.
90. Aussi, pour opérationnaliser la vision pour « le futur de la Mauritanie que nous voulons à l'horizon 2030 », la question centrale, tout au long du processus d'élaboration de la SCAPP, a été de définir les orientations qui permettront d'opérer les transformations nécessaires pour l'atteinte des cibles visées. La réflexion a tenu compte des résultats de l'évaluation du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté 2001-2015, des consultations nationales sur l'agenda post 2015, des différents engagements de la Mauritanie au niveau international, régional et sous régional, et des divers apports au niveau sectoriel, ainsi que des échanges entre les parties prenantes.

91. Aussi, les Objectifs du Développement Durable, fixés par la communauté internationale auxquels la Mauritanie a adhéré, ont constitué une référence solide, aussi bien dans la définition des orientations stratégiques et le choix des leviers de la stratégie, que dans l'appréciation du niveau d'ambition et le choix des résultats recherchés.
92. Les orientations retenues constituent alors des réponses aux enjeux et défis constatés et visent à répondre aux aspirations légitimes des mauritaniens.
93. Ainsi, trois principales orientations ont été retenues pour la SCAPP :
 - ✓ Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive ;
 - ✓ Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base ;
 - ✓ Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions.

2. LEVIERS STRATÉGIQUES

94. La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée, qui vise à traduire la vision du pays à l'horizon 2030 est déclinée suivants les trois leviers stratégiques ci-dessous, correspondant, chacun à l'une des principales orientations retenues :

- ✓ Levier 1 : Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive ;
- ✓ Levier 2 : Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base ;
- ✓ Levier 3 : Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions.

95. L'objectif général, les objectifs spécifiques et la stratégie d'intervention, pour chacun de ces trois (3) leviers, sont présentés ci-après :

Le levier stratégique n°1 : Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive

96. L'objectif de ce levier est de promouvoir une croissance économique forte, partagée et durable, participant au plein emploi productif et au travail décent pour tous (ODD 8). Cet objectif sera réalisé à travers 3 objectifs spécifiques :

- Promouvoir la diversification et la transformation économiques ;
- Développer les infrastructures de soutien à la croissance ;
- Promouvoir un secteur privé compétitif.

➤ Promouvoir la diversification et la transformation économiques :

97. Cet objectif spécifique vise à exploiter pleinement le potentiel de croissance de l'économie et à diminuer sa vulnérabilité aux chocs exogènes liés à la volatilité des prix des matières premières et aux changements climatiques.

98. Dans cette optique, les interventions chercheront à créer davantage de richesses à travers une croissance soutenue réalisée à partir d'un plus grand nombre de secteurs et bénéficiant au plus grand nombre d'acteurs possibles. Pour arriver à un tel objectif, il faut que les moteurs de la croissance fonctionnent à plein régime et que toutes les opportunités et les potentialités économiques soient exploitées efficacement et d'une manière optimale. Les actions dans ce domaine suivront 2 principaux axes d'intervention :

- Redynamisation et promotion des secteurs à fort potentiel de croissance et d'emploi;
- Exploitation rationnelle du potentiel des autres secteurs pour l'équilibre de l'économie.

« Produire en Mauritanie », un levier de la croissance économique du pays

- L'analyse de la croissance économique de la Mauritanie sur la période 1960-2014 montre que cette croissance est essentiellement tirée par l'absorption domestique et la demande intérieure. D'une manière générale, du fait d'une contribution négative du commerce extérieur par suite du déficit commercial chronique, la demande nationale a été la principale locomotive de croissance sur la longue période. En effet, le PIB qui a bénéficié d'une croissance de 3,7% sur toute la période 1961-2011, a été ralenti par la croissance négative du commerce extérieur net (différence entre exportations et importations de biens et services).
- Le schéma de locomotion de la croissance, marqué par l'alternance de l'attraction des demandes interne et externe, traduit la relation quasi systématique entre la demande locale (consommation et investissement) et la demande externe nette (exportations moins importations). Lorsque la demande locale augmente à travers la composante consommation ou à travers la composante investissement, les importations augmentent et épongent l'effet de l'augmentation des exportations. Pour le cas de l'augmentation de la consommation, l'importation est stimulée pour satisfaire les besoins en demande alimentaire, essentiellement. Dans le cas de l'investissement, c'est le contenu importé des investissements qui provoque le tassement de l'effet du commerce extérieur.
- Outre les caractéristiques du profil de la croissance marqué par l'irrégulière et l'insuffisante de cette croissance par rapport à la croissance démographique et à l'emploi, ainsi que la contrainte de la productivité et du rendement des facteurs de production, les constats précédents portant sur l'évolution des composantes de la demande montrent que les défis pour l'économie mauritanienne demeurent au niveau du rendement des investissements de façon générale au niveau de la dynamisation des investissements orientés vers les secteurs hors rentes naturelles et la remontée dans la chaîne des valeurs pour ceux orientés vers ces ressources.
- Ainsi pour réaliser pleinement le potentiel de croissance économique et répondre aux objectifs prioritaires de la SCAPP eu égard aux contraintes décrites précédemment, le Gouvernement a entamé la promotion de l'initiative « Produire en Mauritanie » afin de convertir le riche potentiel dont dispose le pays, en véritables richesses en faveur des citoyens.
- Dans le cadre de cette initiative, le Gouvernement a entrepris un ensemble de mesures, de nature à favoriser une exploitation optimale du potentiel de développement du pays et à encourager la diversification de l'économie, à travers l'appui à l'émergence d'un tissu d'entreprises mauritaniennes compétitives, capables de participer activement à la valorisation du potentiel économique du pays, dans des secteurs porteurs et œuvrer ainsi à la conversion de ce potentiel en richesse palpable pouvant impacter la vie du citoyen en termes d'emplois, notamment pour les jeunes, et de revenus. Cette initiative va s'atteler principalement à : (i) diversifier l'économie mauritanienne par la création de l'entreprise ;(ii) augmenter la valeur ajoutée des produits mauritaniens ; (iii) promouvoir le made in Mauritanie ; (iv) Encourager l'installation des entreprises étrangères en Mauritanie et l'IDE ; (iv) ouvrir les marchés internationaux au produits mauritaniens ; et (v) créer des opportunités d'emploi, notamment pour les jeunes diplômés.
- Il s'agira d'abord de mettre en place des technopôles pilotes (production de produits maraichers, élevage intensif, NTICs, industries, développement des matériaux locaux de construction). Outre ces technopôles, il s'agira aussi d'œuvrer à la promotion de produits mauritaniens compétitifs, à la création, la transformation et l'installation des entreprises en Mauritanie, au renforcement du capital humain pour l'émergence économique et la recherche scientifique au service du développement socioéconomique, au développement du partenariat public privé et l'amélioration de la gouvernance du secteur privé mauritanien

- Redynamisation et promotion des secteurs à fort potentiel d'emploi et de croissance

99. Les principaux secteurs porteurs prioritaires visés sont l'élevage, l'agriculture, la pêche et le secteur des industries extractives. La stratégie à suivre vise à promouvoir la transformation et l'industrialisation. Pour réussir cet objectif plusieurs chantiers de réforme seront lancés. Ils viseront l'optimisation de toutes les étapes de la chaîne des valeurs afin d'augmenter la valeur ajoutée à créer localement.

- **Dans le domaine de l'agriculture**

100. D'ici 2030, l'objectif sera de contribuer à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire dans les principaux produits agricoles et d'augmenter le volume d'exportation de produits objet de demande extérieure, en particulier le riz et les produits horticoles. Cet objectif stratégique sera visé à travers la promotion d'une agriculture diversifiée et à la fois productive, compétitive et durable, grâce au développement des filières agricoles porteuses, à fortes potentialités de croissance (ODD2.3). Dans le domaine de l'irrigué, plusieurs interventions seront conjuguées pour faire de la vallée du fleuve le grenier du pays. Ces actions permettront l'atteinte de l'objectif 2 des ODD visant à éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.
101. Entre autres projets, la mise en valeur des superficies desservies par le projet Canal d'Aftout Essahili et d'autres projets agricoles, devraient avoir une incidence certaine sur l'augmentation des superficies cultivables en irrigué au cours des prochaines années.
102. La priorité sera donnée à la culture du riz et du blé, pour renforcer la couverture des besoins nationaux de consommation et le passage à l'exportation. La production du riz paddy s'élèvera à 366.000 tonnes en 2020. Les filières horticoles (légumes et fruits) seront également développées à grande échelle, pour réduire le recours à l'importation et augmenter le volume en exportation de produits objet de demande extérieure. A l'intérieur du pays, l'agriculture de subsistance, l'exploitation des produits forestiers et la culture oasienne seront optimisés, notamment par la mise à niveau des exploitations familiales et l'appui aux producteurs, leur encadrement et leur organisation et le développement de modes de productions durable et résilient aux effets néfastes du changement climatique.
103. Les résultats dans ce domaine seront maximisés par la réalisation de périmètres aménagés suivant les normes de viabilité et à un rythme accéléré, la gestion rentable et durable des infrastructures hydro agricoles, le désenclavement des zones de production et leur raccordement aux sources d'énergie.
104. Des efforts soutenus seront déployés aussi dans le domaine de la compétitivité des filières, notamment par la mise en place d'infrastructures de conservation, de transformation et de commercialisation et l'appui aux producteurs : exploitations familiales, micros, petites et moyennes entreprises, etc. Un accent particulier sera mis sur la réduction des risques de catastrophes, la résilience, la préparation et la réponse aux urgences notamment en ce qui concerne les ennemis de culture, les inondations, la sécheresse.

105. Les efforts sur le quinquennat doivent être renforcés par la réalisation d'un recensement agricole afin de permettre une bonne visibilité sur le secteur. En particulier, ce recensement permettra outre la garantie de la fiabilité des indicateurs qui constituent la base de nos prévisions, le suivi aussi des produits qui n'étaient pas quantifiés. Par conséquent, il permettra la prise en compte de l'ensemble des produits agricoles pour évaluer le poids réel du secteur dans le tissu économique national, ce qui rendra possible d'évaluer objectivement la contribution réelle de l'agriculture dans le PIB, mais aussi l'évolution moyenne de sa croissance réelle sur la période considérée.

- Dans le domaine de l'élevage et ses produits dérivés

106. D'ici à 2030, l'objectif sera de doubler la productivité et les revenus des éleveurs et de couvrir, au moins, les besoins du pays en lait, en viande rouge et en volaille, tout en prenant en compte les impacts des changements climatiques. L'intensification des interventions ciblant le développement des principales filières (lait, viande, volaille) et des sous-produits de l'élevage permettront de placer le secteur sur une trajectoire de développement durable, en accordant la priorité à :

- la promotion d'un secteur de l'élevage intensif et compétitif par le développement des filières animales porteuses ;
- la valorisation de l'élevage extensif par la gestion durable des ressources naturelles ;
- l'intensification des productions à travers la diversification de l'amélioration des races : fermes bovines, bergerie, centre développement, élevage camelin ;
- l'amélioration des prestations en matière de santé animale ;
- la stimulation du potentiel de production du cheptel à travers une forte valorisation des produits et sous-produits de l'élevage et un meilleur accès aux marchés régionaux et mondiaux ;
- l'accroissement de l'offre des ressources d'alimentation du cheptel à travers une meilleure organisation de la transhumance transfrontalière, le développement des productions fourragères, la gestion rationnelle des pâturages et le développement des réserves fourragères ;
- le développement de modes de production résilients au changement climatique pour les différents systèmes d'élevage ;
- les facilités d'accès aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur ;
- le développement de la recherche, de la formation et de la vulgarisation ;
- le renforcement des capacités des services publics en charge du secteur, des intervenants privés et des organisations socioprofessionnelles et communautaires.
- La réduction des risques de catastrophes et la réponse aux urgences notamment en ce qui concerne les épidémies animales, la sécheresse, les feux de brousse etc.

- Dans le domaine de gestion des ressources naturelles, de la résilience et de la gestion des risques de catastrophes

107. Les ressources naturelles seront préservées et valorisées dans une double logique de réponse aux exigences des conventions internationales en matière d'adaptation au changement climatique et de conservation de la diversité biologique et de leur financement durable. Les énergies renouvelables seront développées afin de réduire substantiellement la pression actuelle sur les ressources naturelles du pays.

- Dans le domaine des pêches

108. Encadrée par la stratégie du secteur pour 2015-2019, l'intervention dans ce domaine aura pour objectifs stratégiques, à l'horizon 2030, l'amélioration de la gouvernance globale du secteur, la préservation et la conservation de la ressource, une meilleure intégration du secteur à l'économie nationale, la gestion des risques environnementaux (ODD15), la préservation de la biodiversité marine et côtière, la réduction des risques de catastrophes, la promotion d'une croissance pro-pauvre tournée vers les filières à fort potentiel d'emploi et de revenu (ODD8) et l'instauration effective d'un cadre d'incitation favorable à l'investissement privé.

109. L'amélioration de la contribution du secteur de la pêche dans l'économie nationale sera assurée par un développement significatif d'infrastructures de débarquement dotées des services essentiels (électricité, eau, assainissement, routes) et la constitution de pôles intégrés autour de celles-ci afin de favoriser le développement des activités de traitement et de transformation des produits halieutiques.

110. Pour mieux tirer profit des retombées du secteur de la pêche, il s'agira aussi d'améliorer son intégration au circuit économique et de développer une industrie de transformation de ses produits. Dans ce cadre un accent particulier devra être mis sur l'aménagement des infrastructures de débarquement et des pôles de valorisation des produits halieutiques, l'amélioration du système de commercialisation et le renforcement de la recherche océanographique, le renouvellement de la flotte hauturière.

111. Avec ces multiples efforts, il est attendu que la production traitée par les unités industrielles passe de 300.000 tonnes à 600.000 tonnes, par an et que les emplois créés par le secteur passent de 55.000 à 200.000 emplois, au terme de la SCAPP.

- **Dans le domaine des industries extractives**

112. L'action dans ce domaine cherchera à assurer l'intégration des mines et hydrocarbures aux circuits économiques, la mise en valeur du potentiel non exploité et la réduction de la vulnérabilité du secteur face aux chocs exogènes, notamment par la diversification de la production domestique des mines et le développement de pôles miniers, permettant une meilleure compétitivité. Une gestion transparente et responsable des ressources extractives sera instaurée, tout comme la transparence de la gestion des revenus conformément à l'ITIE à laquelle notre pays est adhérent et ayant le statut de pays conforme.
113. Dans le domaine minier, la production de fer de la SNIM va augmenter par palier et sera portée à 40 millions de tonnes à l'horizon de 2025, si les prix du fer retrouvent un niveau adéquat, grâce à son Projet de Développement et de Modernisation et ses partenariats avec des opérateurs internationaux leaders dans le secteur. Par ailleurs, l'exploitation de l'uranium sera effective, la filière de l'or sera développée avec l'extension de la mine de Tasiast. Le lancement de l'exploitation d'autres mines et l'organisation de l'exploitation artisanale de cette substance, marqueront un nouveau jalon vers la diversification de la production du secteur.
114. Malgré la baisse du cours des hydrocarbures sur le plan international, l'activité d'exploration est appelée à connaître un développement important durant les prochaines années, notamment suite aux dernières informations prometteuses sur le potentiel pétrolier et gazier, confirmée par la dernière découverte du champ « Ahmeyim : TORTUE » au niveau du bassin côtier. Aussi, le champ off-shore de gaz naturel de Banda sera mis en exploitation pour la production d'électricité.
115. Le renforcement et la diversification des activités de recherche, la promotion et la mise en valeur du potentiel en mines et hydrocarbures, la mise en place d'un arsenal juridique et réglementaire, (garantissant l'intérêt de l'Etat, encourageant et sécurisant l'investissement privé) l'organisation du transport et de la commercialisation, le respect de l'environnement et des principes de gestion durable des ressources sont autant de leviers qui seront exploités pour augmenter la production et accroître ses retombées sur l'économie nationale et sur les citoyens.

- **Exploitation rationnelle du potentiel des autres secteurs pour l'équilibre de l'économie**

116. En plus des secteurs prioritaires, à fort potentiel de croissance, le levier de la forte croissance inclusive et du partage de la prospérité s'appuiera sur d'autres secteurs nécessaires pour l'équilibre de l'économie et l'exploitation de l'ensemble de son potentiel. Dans ce cadre, une importance particulière sera accordée à la redynamisation du secteur de l'industrie et de l'artisanat, au développement d'un tourisme adapté et la promotion d'un secteur de services compétitif.

- Dans le domaine de l'industrie

117. Dans la perspective de l'impulsion d'un secteur industriel qui contribue à une croissance économique forte, génératrice de valeur ajoutée et créatrice d'emplois, l'action du Gouvernement sera orientée vers l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie industrielle incitatrice à l'investissement et la mise en place d'un dispositif de pilotage fondé sur le partenariat Privé-Public. Une telle stratégie donnera la priorité au développement d'une industrie agroalimentaire à même d'assurer une exploitation rationnelle des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, qui connaîtront un essor remarquable avec la mise en œuvre de leurs stratégies sectorielles respectives. Outre l'agroalimentaire, la stratégie d'industrialisation identifiera les autres domaines recelant un potentiel de création d'entreprises compétitives.

118. Les efforts dans ce domaine seront conjugués avec ceux fournis en matière d'amélioration du climat des affaires pour créer un tissu de micros, petites et moyennes entreprises compétitives. A cet effet, les actions à engager concerneront, entre autres domaines, le parachèvement des réformes à caractères administratif et financier, le renforcement des capacités en matière de normalisation et de suivi de l'industrie, l'aménagement de zones et de domaines industriels, la création de structures techniques d'appui au développement du secteur et le renforcement de la fonction de recherche technologique dans le secteur industriel, en augmentant les dépenses qui lui sont consacrées. Une multitude de projets structurants d'envergure sera lancée, en s'inscrivant dans une logique de pôles économiques de développement, tels que le complexe agro-industriel de sucre et de production de la canne, à Fom Gleite.

- Dans le domaine du commerce

119. En complémentarité avec les politiques menées pour l'amélioration du climat des affaires, la promotion du secteur privé, l'exploitation des secteurs à potentiel de croissance, le développement de l'industrie et de l'artisanat, la stratégie de commerce visera la facilitation des échanges avec les marchés nationaux, régionaux et internationaux, de façon à promouvoir la production brute et transformée des secteurs de la pêche (poissons, produits transformés frais, ...), de l'agriculture (céréales, légumes, fruits, produits forestiers non ligneux, ...), de l'élevage (viande, lait et produits dérivés, sous produits de l'élevage, ...) de l'industrie et de l'artisanat, etc.
120. Pour créer les conditions favorables au développement du commerce, une législation spécifique à la concurrence et à la compétitivité sera adoptée pour encourager la baisse des prix, stimuler l'investissement et les exportations et contribuer à la formalisation des PME. L'essor que connaîtra le secteur des technologies de l'information et de la communication sera mis à profit pour développer le commerce électronique.

- Dans le domaine du tourisme

121. Dans le domaine du tourisme, l'objectif est d'insuffler une nouvelle dynamique de développement de l'activité touristique qui vise la création d'un cadre favorable à la reprise du tourisme à grande échelle et la modernisation du secteur. Il s'agira d'assurer le maintien d'une offre touristique basée sur les produits naturels et culturels et l'intéressement de la demande locale, de développer les infrastructures touristiques et de renforcer les capacités des professionnels du secteur.
122. Ces efforts permettront de porter le nombre de lits à 20.000 et les emplois créés par le secteur à 15.000.

- Dans le domaine de l'artisanat

123. Dans le domaine de l'artisanat, l'objectif est de promouvoir un artisanat créatif, conservateur de mémoire et générateur de revenus et d'emplois décents. Il s'agira de mettre l'accent sur l'amélioration du cadre de pilotage institutionnel et sur le renforcement des infrastructures de base du secteur et des capacités des artisans et de leurs organisations. Des mesures seront prises pour que ce secteur tire plein profit des facilités mises en place dans le domaine de l'amélioration du climat des affaires et de promotion de l'industrie.

➤ Développer les infrastructures de soutien à la croissance

124. L'objectif dans ce domaine est d'assurer, d'ici, 2030, un accès facile de toutes les catégories de producteurs à des infrastructures et des services de qualité, à des coûts raisonnables dans les domaines de l'énergie, du transport, de l'hydraulique, et des TICs.

- Dans le domaine de l'énergie

125. Le Gouvernement s'attèlera, d'ici à 2030, à garantir l'accès à des services énergétiques fiables, modernes et à un coût abordable dans toutes les zones de production. Pour ce faire, le département en charge de l'énergie sera doté d'une vision claire, basée sur une fine connaissance des besoins énergétiques découlant des investissements envisagés dans les secteurs de l'industrie extractive, de la pêche, de l'agriculture, de l'élevage et de l'industrie de transformation.

126. La réponse aux besoins sera basée sur le développement des capacités de production par l'amélioration du mix énergétique à travers l'accroissement de la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique national. Le développement du champ off-shore de gaz naturel de Banda, la construction de la centrale électrique à partir du gaz, la réalisation du dorsal HT Nord-Sud, entre Nouakchott et Nouadhibou, et le projet de ligne HT Nouakchott- Tobène (Sénégal) sont autant de réalisations, qui sont déjà à un stade avancé de préparation. Ces réalisations seront étendues et complétées pour garantir une réponse totale aux besoins du pays et une exportation de l'électricité vers l'espace OMVS.

127. Il est aussi à noter que le secteur connaîtra notamment la construction de 4500 km de réseau BT et 4500 km de réseau BT et MT, d'ici 2030. Le taux d'électrification sera porté à 100% en milieu urbain et 50% en milieu rural.

- Dans le domaine des infrastructures de transports

128. Dans le domaine des infrastructures de transport, l'objectif est de doter progressivement le pays d'infrastructures essentielles et de systèmes de gestion et d'entretien performants, favorisant une approche multimodale en vue de désenclaver les zones de production. Il s'agit aussi, d'améliorer la communication et la sécurité et de soutenir l'ouverture du pays aux échanges internationaux. Ceci permettra d'attirer les capitaux étrangers et de donner au privé national les moyens d'être compétitif dans une économie mondialisée. Ainsi, la stratégie de développement du secteur des transports s'articulera autour des cinq objectifs stratégiques :

- Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles pour améliorer l'efficacité globale du secteur ;
- Conserver, préserver et moderniser les infrastructures et équipements existants à travers la mise en place d'un système d'entretien routier efficace, l'opérationnalisation d'un système de contrôle des surcharges des véhicules de transport de marchandises et d'assurer, de manière permanente, la conformité aux normes internationales, des infrastructures et des équipements aéronautiques et portuaires ;
- Assurer un développement harmonieux des infrastructures et des équipements par la poursuite de programmes routiers de désenclavement des zones de production, le contrôle de qualité des travaux routiers et la cohérence des infrastructures (aéroportuaires, portuaires, voiries urbaines) ;
- Développer les liaisons avec les pays voisins pour favoriser les échanges sous régionaux et régionaux par le parachèvement de la construction de routes et tronçons manquants reliant la Mauritanie aux différents pays voisins (Mali, Sénégal, Algérie, Maroc) pour renforcer le trafic interrégional ;
- Assurer, de manière durable, la qualité des services du secteur en institutionnalisant la prise en compte des aspects environnementaux et des questions de genre pendant les études, l'exécution et l'exploitation des infrastructures et des équipements, conformément à la réglementation nationale et d'assurer une meilleure qualité des services de la plateforme aéroportuaire de Nouakchott afin d'améliorer la compétitivité globale de l'économie mauritanienne.

129. Outre d'importants travaux d'aménagements portiers, marqués notamment par la création du port de Ndiago, du port de Vernana à 28 km au sud de Nouakchott et le port en eau profonde à Nouadhibou, le secteur connaîtra la construction de 10.000 km linéaire de routes bitumées, la réhabilitation de 3.000 km, le pavage en roche de 180 km.

- Dans le domaine du bâtiment

130. L'accès à la propriété foncière et immobilière sera facilité par une gestion assainie du foncier et une amélioration du cadre normatif de la promotion immobilière (y compris la résilience aux impacts des changements climatiques), accompagnée d'importantes actions d'aménagement et de viabilisation des terrains, pour faciliter leur exploitation, notamment dans les zones de production.
131. La filière du BTP sera appelée à connaître un essor important sous l'effet des aménagements et travaux induits par la politique de promotion du logement, la demande en bâtiments publics et par les autres stratégies sectorielles, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de l'hydraulique, de l'industrie, etc. Afin d'accompagner cette dynamique, diverses mesures seront prises pour le renforcement des capacités des entreprises, l'organisation de l'accès aux marchés publics, la normalisation et le suivi de la qualité des travaux.
132. La construction de parcs industriels comprenant des bâtiments équipés de différents services d'électricité, d'eau, d'assainissement, de TICs, adaptés aux divers usages des entreprises, figurera parmi les modalités de réponse aux besoins des PMI-PME en bâtiments.

- Dans le domaine de l'hydraulique

133. L'objectif stratégique ici est de fournir l'accès à l'eau et aux services d'assainissement dans toutes les zones de production, en tenant compte des besoins spécifiques pour l'exploitation du potentiel économique de chaque zone et ce à des coûts abordables pour les producteurs. Pour ce faire, la connaissance, le suivi et la protection des ressources en eaux seront assurées, aussi bien pour les eaux souterraines que pour les eaux de surface et des modes d'exploitation rationnelle seront développées. Le cadre législatif, réglementaire et normatif sera mis à niveau.
134. Les projets de constructions de barrages et de chenaux d'irrigation, de forage et d'installation des infrastructures et équipements d'exhaure, de pompage et de distribution seront multipliés pour assurer l'accès aux ressources en eau en milieu urbain, semi-urbain et rural, pour subvenir aux besoins de l'agriculture, de l'élevage, de l'industrie extractive et de l'industrie de transformation.
135. D'importants projets dans ce domaine sont soit en cours de réalisation ou de lancement :
 - le projet du réseau de distribution de la ville de Nouakchott ;
 - le projet Aftout Echarghi ;
 - le projet Dhar ;
 - le projet de réseaux d'assainissement de la ville de Nouakchott
 - le projet d'approvisionnement en eau de la zone nord.

- Dans le domaine de l'innovation et des Technologies de l'Information et de la Communication

136. La promotion de l'innovation et la maîtrise de la technologie sera aussi un vecteur principal du levier de la croissance inclusive. Des programmes de formation, de recherche et de transfert de technologie seront lancés notamment au profit des secteurs porteurs pour domestiquer la technologie et soutenir la transformation et l'industrialisation des produits de ces secteurs. De même, un accent particulier sera mis sur le développement de l'économie numérique et la généralisation de l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication.
137. Dans le domaine des TICs, la Mauritanie s'était dotée d'une stratégie déclinée en projets opérationnels visant à assurer son passage à la société de l'information. L'objectif d'assurer l'entrée du pays dans la société de l'information se fera par la mise à niveau du cadre réglementaire, d'une gouvernance et d'un environnement adéquat dans le numérique et d'une administration électronique dématérialisée.
138. L'achèvement du projet de connectivité national (WARCIP-Mauritanie), le développement des infrastructures de réseaux de hauts-débits à l'échelle nationale, la création de technopoles dont l'étude de faisabilité est à un stade avancé, permettront d'assurer aux entreprises et producteurs un accès aux services de TICs adaptés.
139. Le taux de pénétration du haut débit passera de 0,2% à 20% et la bande passante internationale par utilisateur internet passera de 3,2 à 32 kbps.
140. En lien avec le développement de la recherche et de l'innovation, ces investissements feront des TICs un véritable levier de développement de la PME, notamment dans les domaines de l'industrie, du commerce et des services. Ces technologies serviront aussi de vecteur de développement des services aux citoyens, en particulier dans les domaines de l'éducation et la santé.

➤ **Promouvoir un secteur privé compétitif**

141. Dans ce domaine le Gouvernement s'attèlera à la mise en œuvre de politiques permettant de promouvoir un secteur privé compétitif, dynamique, à même de jouer son rôle de moteur de croissance dans une économie à orientation libérale affirmée. La priorité sera donnée à l'encadrement efficient du secteur privé, par le renforcement de la place de l'Union Nationale du Patronat Mauritanien et de la Chambre de Commerce, de l'Agriculture et de l'Industrie de Mauritanie, ainsi qu'à la mise en place de cadres de concertation et Partenariat Public Privé pour faire face à la prolifération d'organisations professionnelles inefficaces. Les objectifs spécifiques recherchés sont :

- Améliorer le climat et la pratique des affaires ;
- Renforcer la coordination et le partenariat public-privé ;
- Améliorer l'accès du secteur privé aux sources de financement y compris climatique ;
- Développer l'investissement privé et les IDE ;
- Promouvoir la PME, l'entreprenariat, l'innovation et les technologies climatiques.

- **Améliorer le climat et la pratique des affaires**

142. L'accès à une justice plus professionnelle et plus efficace, la simplification des procédures fiscales, l'allègement des impôts, l'élargissements de leur assiette la redynamisation de la cellule de suivi et de facilitation, (créée dans le cadre de la relance du secteur privé) la création d'interface avec les investisseurs publics et privés intéressés par les PPP et les ZES, la mise à disposition d'informations économiques, juridiques, commerciales et techniques, compteront parmi diverses autres mesures qui seront prises dans le cadre de la promotion du secteur privé.

143. Les importants pas franchis dans l'amélioration du climat des affaires seront poursuivis en consolidant les acquis par la mise en œuvre de la feuille de route visant l'amélioration de la place du pays dans le classement Doing Business, en privilégiant les domaines où il y a encore un fort potentiel d'améliorations tel que le paiement et le niveau des taxes, le passage des frontières, l'octroi des permis de construire.

144. Cette action doit conforter la bonne position de la Mauritanie en tant que pays réformateur par l'amélioration de son classement sur le Doing Business, en passant de la 163^{ème} place à la 83^{ème} place en 2030.

- **Renforcer la coordination et le partenariat public-privé**

145. L'objectif est de se doter d'outils de financement additionnels et favoriser la contribution du secteur privé dans le cadre d'une politique cohérente de développement des infrastructures et des services publics nécessaires au développement du pays. Aussi, le PPP vise-t-il à : (i) optimiser la dépense publique à travers un montage juridico-financier innovant afin de favoriser le financement d'infrastructures structurantes pour les populations et, par conséquent, le développement de l'économie nationale et (ii) faciliter le financement privé des infrastructures par des institutions financières nationales et internationales à travers un mécanisme assurant un engagement durable des partenaires privés et offrant des garanties de remboursement des investissements réalisés. Les projets réalisés dans le cadre d'un PPP seront, en outre, éligibles à l'ensemble des dispositifs existants d'incitation et d'assistance aux investissements, ainsi qu'aux avantages fiscaux prévus par la loi.

- **Améliorer l'accès du secteur privé aux sources de financement**

146. Les actions à mener dans ce cadre chercheront à promouvoir un secteur financier performant et inclusif au service de la croissance, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté. Elles viseront à améliorer les services financiers, de façon générale, et à faciliter l'accès des micros, petites et moyennes entreprises aux facteurs de production. Un intérêt particulier sera accordé à la création de services financiers adaptés aux spécificités économiques des zones de production et aux besoins spécifiques des populations habitant dans les zones périurbaines et rurales, notamment les femmes et les jeunes, y compris à travers le financement des activités indépendantes. Ainsi, il est attendu que le taux d'intermédiation bancaire passe de 25% à 50%, au terme de la SCAPP et que le taux de bancarisation passe de 10% à 40%.
147. Cet effort sera soutenu, au plan politique, par l'ouverture aux meilleures pratiques internationales dans les domaines de la banque, de la micro finance, de la sécurité sociale et de l'assurance privée, ainsi que la protection des clients, usagers et l'accès aux services à des coûts raisonnables dont la structure et la détermination sont transparentes et procèdent d'une concurrence saine et régulée.
148. Il s'agira aussi de consolider et diversifier les instruments des politiques monétaires et de change, d'améliorer les performances en matière de stabilisation des prix intérieurs et de supervision du secteur et de renforcer le rôle de l'intermédiation financière.

- **Développer l'investissement privé et les IDE**

149. Il s'agit de mobiliser un certain nombre d'appuis nécessaires à l'émergence d'entreprises mauritaniennes compétitives et l'installation d'entreprises étrangères en Mauritanie. De même, pour rendre l'économie mauritanienne plus attractive aux IDE, un système d'information permettant de faire connaître le potentiel économique du pays et des plateformes de services aux entreprises dans les divers secteurs porteurs de l'économie du pays seront nécessaires.

- **Promouvoir la PME et l'entrepreneuriat**

150. Une attention particulière sera accordée aux secteurs identifiés comme porteurs de croissance (agriculture, élevage, pêche, tourisme, artisanat, etc.). La promotion de la PME et de l'entrepreneuriat en général nécessitera une offre de services aux porteurs de projets, étendue à une large couverture géographique au-delà des centres urbains, en général bien dotés. En particulier, des efforts seront consentis pour favoriser la structuration du secteur informel et diminuer la précarité des emplois.

Le levier stratégique n°2 : Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base

151. Les orientations visant à promouvoir une croissance forte et inclusive seront appuyées par le deuxième levier consacré au développement du capital humain et l'accès aux services sociaux de base. Ce levier vise à promouvoir le développement d'un capital humain ayant les caractéristiques quantitatives et qualitatives à même de faciliter la croissance économique et d'en tirer le meilleur profit, loin de toutes sortes d'inégalités. Un engagement de fonds sur ce levier est un impératif pour rendre l'ambitieuse transformation économique visée, à la fois possible et profitable à tous et donnera à ses fruits la durabilité souhaitée. Cet objectif sera réalisé à travers les objectifs spécifiques suivants :

- Améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- Améliorer les conditions d'accès à des services de santé et de nutrition de qualité ;
- Assurer l'emploi productif et le travail décent pour tous ;
- Promouvoir la jeunesse, la culture et les sports ;
- Assurer une forte inclusion sociale par un accès équitable à des services de base de qualité.

➤ Améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'éducation et de la formation professionnelle

152. La politique éducative adoptée traduit la vision du Gouvernement pour le développement du Secteur à long terme et sa volonté de poursuivre la réforme de 1999 et les grandes orientations du Programme National de Développement du Secteur Educatif. Les principaux objectifs de la politique éducative dans le court et le moyen terme sont structurés autour de quatre axes stratégiques :

- Assurer un accès inclusif et équitable permettant de : (i) généraliser l'enseignement fondamental, (ii) élargir l'accès au premier cycle secondaire en vue de sa généralisation progressive, (iii) réguler l'accès à la formation professionnelle et aux niveaux supérieurs pour les adapter sur le plan quantitatif et qualitatif, aux besoins de l'économie, et (iv) réduire les disparités géographiques ou entre genres, ainsi que les inégalités économiques dans les parcours scolaires individuels à tous les niveaux ;
- Améliorer la qualité des apprentissages et la pertinence des formations à tous les niveaux du système, renforcer et promouvoir l'enseignement scientifique et professionnel ;
- Améliorer le pilotage et la gouvernance du secteur par (i) une meilleure gestion des ressources humaines et matérielles, (ii) la mise en place de normes, d'outils techniques et de mécanismes institutionnels, (iii) une plus grande décentralisation, (iv) une implication accrue de tous les acteurs du système, et (v) le développement des outils de gestion et de pilotage.
- Renforcer les compétences des cadres de l'Administration qui se trouvent en amont du système éducatif et du dispositif de la formation professionnelle.

153. Il s'agit plus spécifiquement de :

- Promouvoir un accès élargi inclusif et équitable à un enseignement préscolaire public et communautaire de qualité accessible aux groupes défavorisés en milieu urbain et rural qui soit mieux intégré au système éducatif, avec, à terme, la généralisation d'une année préparatoire à l'enseignement primaire obligatoire ;
- Garantir à tous les enfants mauritaniens une éducation primaire qui soit complète et de meilleure qualité, en favorisant l'accès des derniers groupes non-scolarisés y compris les enfants à besoins spécifiques, en assurant une rétention complète des enfants qui y accèdent et en garantissant que tous aient acquis les compétences minimales requises pour une alphabétisation irréversible et pour une insertion harmonieuse dans la vie économique et sociale du pays ;
- Progresser vers l'achèvement universel d'un premier cycle de l'enseignement secondaire de qualité, d'au moins trois années d'études, dans la perspective d'une éducation de base obligatoire de 9 années, et réduire les disparités entre genre ou liées au milieu et aux conditions socioéconomiques ;
- Dispenser un enseignement secondaire de second cycle diversifié de qualité préparant efficacement à la poursuite d'études supérieures dans la perspective d'une meilleure adéquation de la partie haute du système avec les besoins de l'économie ;
- Mettre en place un dispositif d'orientation favorisant l'enseignement et les filières scientifiques et techniques ;
- Promouvoir une offre de formation technique et professionnelle de coût abordable basée sur un dispositif d'orientation scolaire et professionnelle efficace, pilotée par les besoins économiques, mieux adaptée aux réalités socioéconomiques régionales et locales et assurant une meilleure contribution à l'éducation pour tous tout au long de la vie ;
- Développer un enseignement supérieur et une recherche scientifique de coût maîtrisable capables d'accompagner l'évolution effrénée des connaissances et d'y contribuer efficacement, pilotés par la demande économique et qui soient davantage au service du développement durable ;
- Intensifier la lutte contre l'analphabétisme à travers des programmes d'alphabétisation fonctionnelle, de post alphabétisation et d'éducation non formelle, incluant l'éducation à la santé et aux droits civiques et humains, permettant de faire sortir les adolescents, les jeunes et les adultes non éduqués du cycle vicieux de l'ignorance et de promouvoir leur plein épanouissement culturel, social et économique ;
- Promouvoir l'enseignement originel en tant que composante essentielle du système éducatif national et renforcer sa contribution à l'éducation de base et l'élévation du niveau d'éducation de la population en général.

154. La mise en œuvre de ces objectifs se décline par sous-secteur comme suit :

- L'enseignement préscolaire

155. La stratégie pour le préscolaire met l'accent sur les objectifs d'élargissement de l'accès, en particulier en milieu rural et pour les enfants des milieux pauvres. Elle vise, aussi, à développer une éducation parentale pour répondre aux besoins des enfants de 0 à 3 ans, et à améliorer la qualité de l'éducation préscolaire en renforçant les qualifications des éducatrices.

156. L'objectif en termes de couverture pour la tranche d'âge 3-5 ans est de porter le taux de préscolarisation de 9,3% en 2014 à 20% en 2030.

- L'enseignement fondamental

157. Le principal objectif est de garantir à tous les enfants mauritaniens, à l'horizon 2030, une éducation primaire complète et de bonne qualité. Il s'agit dans ce cadre de porter le TBS de 72,4% en 2014 à 100% en 2030. Le taux d'achèvement qui était de 71,5% en 2013/14 sera porté également à 100% en 2030.

158. En matière d'accès et de couverture scolaire, les mesures envisagées viseront, notamment à : (i) renforcer et restructurer l'offre en vue d'élargir la capacité d'accueil, (ii) atténuer les disparités liées au milieu et aux conditions socioéconomiques à travers des programmes ciblés au profit des wilayas et zones vulnérables en termes de scolarisation (zones d'éducation prioritaires), et (iii) stimuler la demande par la mise en place d'un programme national d'alimentation scolaire orienté essentiellement sur les produits locaux et l'augmentation du nombre des bénéficiaires des cantines scolaires

159. En matière d'amélioration de la qualité et de la pertinence, il s'agira d'accorder la priorité à une meilleure qualification et une plus grande motivation du maître à travers le renforcement de la qualité de la formation initiale dans les ENI, le développement d'une formation continue adaptée aux exigences de la réforme et aux spécificités des contextes d'apprentissage, l'amélioration des conditions d'exercice du métier et la revalorisation de la fonction enseignante. Les programmes d'enseignement seront révisés en vue d'améliorer leur pertinence et leur adaptation aux besoins des individus et de la société, en accordant un intérêt particulier à l'acquisition des compétences de vie courante, notamment les compétences de base dans les domaines linguistiques, des sciences, des technologies et une prise en compte de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté.

160. La politique des zones d'éducation prioritaires déjà engagée par le gouvernement pour organiser la coordination des activités visant à réduire les disparités de scolarisation dans des zones géographiques et clairement délimitées sera consolidée et renforcée. La promotion de l'alimentation en milieu scolaire sera un moyen essentiel de la stratégie d'amélioration de l'accès et se focalisera sur le développement des cantines scolaires.

161. La stratégie nationale d'éducation non formelle sera appuyée par une offre d'éducation non formelle. Cette offre sera développée pour assurer des conditions d'apprentissages adaptées aux enfants et aux jeunes en dehors de l'école en vue de leur offrir des voies alternatives leur permettant, soit de réintégrer l'éducation formelle ou la formation professionnelle, soit de s'insérer harmonieusement dans la vie socioéconomique.

162. L'accueil des enfants à besoin particulier se fera, autant que possible, dans le cadre des structures scolaires ordinaires, avec les modalités appropriées d'éducation inclusive. Une attention particulière sera portée aux besoins de scolarisation des enfants présentant des déficiences mentales.

- **L'enseignement secondaire général**

163. L'enseignement secondaire général sera engagé dans une réforme visant à garantir progressivement à tous les jeunes qui ont achevé le fondamental l'opportunité de compléter le premier cycle du Secondaire, à maîtriser l'accès au second cycle et à mettre en place les conditions nécessaires pour préparer les jeunes qui y accéderont à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur ou à intégrer la formation technique et professionnelle.

164. Le taux de transition entre le fondamental et le 1ercycle secondaire sera porté de 57% en 2014 à 90% en 2030. Le TBS du premier cycle passera de 39% en 2014, à 100% en 2030. Le taux de transition entre le 1eret le 2ndcycle sera maintenu à son niveau actuel (58,8% en 2013-14).

165. La stratégie d'intervention en matière d'accès sera centrée sur le renforcement des capacités d'accueil, notamment en milieu rural, par la construction de collèges de proximité à effectifs raisonnables, le développement du transport scolaire adapté et des internats, le développement de cantines scolaires, la mise en œuvre d'un programme de mise à niveau et de réhabilitation des collèges et lycées, le recrutement de professeurs selon une programmation répondant aux besoins, la mise en place d'un dispositif d'orientation approprié, la promotion d'un enseignement privé de qualité favorisant les filières scientifiques.

166. L'amélioration de la qualité se fera par le renforcement de la formation initiale des professeurs, le renforcement de l'encadrement pédagogique de proximité, la mise en œuvre d'un programme de formation continue au profit des inspecteurs, des conseillers pédagogiques et des professeurs, le renforcement de l'expérimentation, de l'utilisation des TICs et de l'enseignement des disciplines scientifiques, la construction et l'équipement de bibliothèques et la promotion des activités socioculturelles et sportives. Il s'agira aussi d'élaborer une planification stratégique pour une orientation des apprenants vers des filières scientifiques et technologiques à haute valeur ajoutée.

167. La stratégie accordera une priorité particulière à la scolarisation des filles à l'effet d'éradiquer les disparités existantes en agissant sur les nombreux obstacles culturels et économiques que rencontrent les jeunes filles dans leur scolarisation, notamment au-delà du cycle fondamental. Le plan d'action adresse le problème avec un ensemble complet d'activités pour encourager et soutenir la solarisation des jeunes filles au niveau secondaire.

- La formation technique et professionnelle

168. La stratégie en matière de formation technique et professionnelle a pour ambition de renforcer son articulation avec les autres niveaux du système éducatif et d'améliorer son adéquation aux besoins de l'économie en matière de compétences et de qualifications tout en prenant en compte l'accessibilité et les aménagements raisonnables nécessaires aux personnes handicapées.
169. L'extension de la capacité d'accueil des établissements existants et la création de nouvelles structures de formation sera poursuivie, ainsi que l'adaptation des filières et le développement de formations courtes qualifiantes. Les efforts de qualité porteront sur la disponibilité des outils et des supports pédagogiques et didactiques, l'amélioration du niveau de qualification des formateurs, la redynamisation de la relation formation-emploi et l'amélioration des différents aspects de la vie scolaire et pédagogique au sein des établissements.
170. La capacité d'accueil du système de formation, aujourd'hui de l'ordre de 5000 places, devrait être triplée (15.000 places) au terme de la SCAPP. Les dispositifs de formation souples, tel que la formation qualifiante, l'apprentissage, la formation continue devraient offrir des opportunités de formation courtes à plus de 80.000 demandeurs d'emplois ou travailleur en activité, d'ici 2030.
171. La formation professionnelle des filles issues de la déperdition scolaire dans les domaines de la restauration, de la coiffure de la bureautique, de la maintenance informatique et de la teinture bénéficiera de l'appui nécessaire et de nouvelles filières adaptées seront introduites et dispensées.

- L'enseignement supérieur

172. La stratégie retenue est de renforcer la capacité d'accueil au niveau national, maîtriser les effectifs, améliorer l'efficacité interne et externe des formations et développer la recherche scientifique. En plus de son rôle scientifique, dans la création du savoir et économique dans la formation des cadres de haut niveau, l'enseignement supérieur est appelé à jouer de plus en plus des rôles d'ordre social et culturel. Tout en prenant en compte cette diversité des rôles, la stratégie dans ce domaine se focalise sur :
 - Le renforcement du pilotage institutionnel du système et la cohérence de la gouvernance des institutions de l'enseignement supérieur ;
 - L'amélioration de la pertinence, de la qualité des formations de l'enseignement supérieur et de l'employabilité des diplômés ;
 - L'amélioration de l'accès aux formations de l'enseignement supérieur ;
 - La promotion d'une recherche scientifique articulée autour des grandes problématiques de développement du pays.
173. Le nombre d'étudiants évoluera pour atteindre un effectif total de 40 000 en 2030 contre **19 862 en 2015**. Le développement de l'enseignement supérieur touchera en priorité les filières scientifiques et professionnelles, en particulier celles de courte durée pour accélérer l'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi.

- L'enseignement privé

174. Le Gouvernement appuiera le développement du secteur privé à l'effet de favoriser sa contribution à l'élargissement de l'accès à une éducation de qualité, en particulier dans les niveaux post éducation de base, et ce par un ensemble de mesures incitatives et institutionnelles visant à :

- Améliorer son pilotage administratif, notamment en matière d'agrément, de gestion, de contrôle et de suivi pédagogique ;
- Instaurer des cahiers de charges précis sur lequel le privé devra s'engager ;
- Mettre en place un appui pédagogique, en termes d'accès aux outils didactiques et de formation continue des enseignants ;
- Mettre en place un système d'information, de suivi et d'évaluation permanent.

- L'enseignement originel

175. La stratégie à développer dans ce domaine vise à assurer une plus grande complémentarité entre l'enseignement originel et les autres segments du système éducatif qu'ils soient formels ou non formels. Les objectifs fixés dans ce cadre concernent : (i) la prise en compte de l'apport de l'enseignement originel dans l'éducation de base pour tous, notamment au niveau de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire obligatoire, de l'éducation de base non formelle des jeunes et de l'alphabétisation des adultes, (ii) L'instauration de passerelles permettant aux apprenants dans les mahadras d'intégrer les différents niveaux du système éducatif formel.

- Alphabétisation

176. La stratégie en matière de lutte contre l'analphabétisme repose sur le fait que l'accès à l'alphabétisation est considéré comme un droit fondamental de tout citoyen mauritanien analphabète lui permettant d'acquérir des savoirs et des compétences de base garantissant son épanouissement, son intégration harmonieuse dans le tissu socioéconomique local et sa participation consciente dans le processus de changement constructif pour un développement durable du pays. Elle vise un élargissement de l'accès et une diversification de l'offre d'alphabétisation dans le cadre d'une politique du faire-faire, avec une forte implication de tous les acteurs, en particulier la société civile, et l'amélioration de la qualité et de la pertinence des programmes d'alphabétisation.

177. Pour relever les défis posés, la stratégie d'alphabétisation sera fondée sur une vision globale et une politique intégrée qui prend à la fois en compte les sources d'alimentation du phénomène et ses conséquences.

- **Le pilotage et la gestion du système éducatif**

178. La réussite de la nouvelle politique de développement du secteur est tributaire de l'efficacité des dispositifs mis en place pour son pilotage, sa mise en œuvre, ainsi que des ressources humaines, matérielles et financières mobilisées.
179. Le plan d'action met l'accent sur le renforcement du pilotage institutionnel, le renforcement des capacités managériales, la gestion des ressources humaines, les systèmes d'information, les outils du pilotage, et la gestion administrative et financière.
180. Le cadre juridique et institutionnel sera harmonisé grâce à une refonte des textes existants dans une loi-cadre (i) définissant les finalités, les missions, les principes de base et les orientations générales en conformité avec la constitution et prenant en compte les ODD pour le secteur et les engagements internationaux, (ii) organisant les différents niveaux et cycles d'enseignement et modes d'éducation formelle et non formelle, sur la base des spécificités nationales et en référence aux normes et standards internationaux et (iii) traitant en outre de la nature des établissements, des catégories de personnels, des modalités d'orientation, des modes d'évaluation et de certification.
181. En matière de gestion axée sur les résultats la stratégie mettra l'accent sur la mise en place d'un dispositif d'évaluation autonome permettant l'examen périodique et l'analyse critique des performances du système. Le système d'information de gestion en cours sera finalisé et consolidé. L'instauration d'une démarche qualité à travers des référentiels de normes définissant les standards à respecter pour satisfaire les attentes des parties prenantes bénéficiera également d'une attention particulière.
182. La gestion de l'éducation sera déconcentrée et décentralisée progressivement en accordant d'avantages de compétences et de ressources aux échelons régionaux et locaux et en renforçant l'autonomie des établissements par la mise en place de mécanismes de responsabilisation appropriés. Des dispositifs de coordination, de participation et de partenariat seront également développés, grâce notamment à la mise en place du Conseil National de l'Education, de conseils régionaux et d'organes sous-sectoriels, le cas échéant. Au plan local, les partenaires de l'école seront fortement impliqués dans sa gestion à travers la mise en place de comité de gestion.

➤ Améliorer les conditions d'accès à des services de santé et de nutrition de qualité

• Dans le domaine de la santé

183. La politique du secteur de la santé à l'horizon 2030 sera guidée par l'esprit de la constitution du pays qui prône le droit du citoyen au bien-être, les engagements pris avec la communauté internationale au titre des ODD et les recommandations acceptées par la Mauritanie à l'issue de l'EPU. Le contrôle, la prévention et la prise en charge de certaines maladies en vue de l'élimination en 2030 du VIH SIDA, de la Tuberculose et du paludisme.
184. Dans ce cadre l'action dans le secteur sera axée sur les quatre domaines prioritaires suivants :
- La santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent à travers des composantes dédiées au couple mère et enfant, à l'immunisation, la nutrition et à la santé reproductive des jeunes et des adolescents ;
 - La prévention et la prise en charge des maladies transmissibles et non transmissibles, ainsi que la gestion des urgences de santé publique ;
 - Le renforcement du système de santé par l'amélioration de la couverture sanitaire, le renforcement des compétences et des plateaux techniques des services de santé et le financement de la demande pour tendre vers la couverture sanitaire universelle ;
 - La gouvernance sanitaire par l'introduction de la gestion axée sur les résultats, la prise en compte des impacts des changements climatiques et le renforcement du financement et de la participation des acteurs du système de santé, en particulier les communautés.
185. Ces orientations seront prises en compte à court et à moyen termes par le Plan National de Développement de la Santé en cours de révision pour couvrir la période 2017-2020. Dans ce cadre, les réformes engagées en guise de mesures d'accompagnement de la mise en œuvre du PNDS seront poursuivies notamment dans les domaines de la gestion et de la planification des ressources humaines, financières, logistiques et des infrastructures, de l'organisation de la médecine hospitalière et de la définition d'une politique de financement de la santé basée sur les résultats dans l'objectif de la couverture sanitaire universelle. Le fonctionnement des services de santé, la prévention de la maladie et la promotion de l'hygiène publique et des pratiques familiales essentielles seront placés au cœur des priorités de la stratégie.
186. Des programmes de lutte contre la mortalité maternelle et infantile, les maladies transmissibles et non transmissibles, de l'espacement des naissances et de santé de la reproduction seront mis en œuvre à travers des actions à haut impact dans le cadre d'une marche graduée sur trois plans d'actions 2016- 2020 ; 2021-2025 et 2026-2030 de manière à assurer l'atteinte des ODD de la santé et en parfaite harmonie avec la politique de population qui mettra à profit les opportunités offertes par le dividende démographique dans notre pays.
187. L'action dans le domaine de la santé de la reproduction se focalisera sur la création des conditions de prestation des soins obstétricaux, néonataux d'urgence dans toutes les structures de santé, l'élargissement du forfait obstétrical à toutes les régions du pays, la formation du personnel et la disponibilité des médicaments.

188. L'atteinte des objectifs du secteur sera assurée à travers la mise à l'échelle des interventions à haut impact sur la santé, la conduite des réformes structurelles et l'élaboration d'une stratégie de financement de la santé dans l'optique de la mise en place de la couverture sanitaire universelle. La stratégie d'intervention portera spécifiquement sur :
- La Prévention et la prise en charge de la maladie ;
 - Le renforcement du système de santé notamment à travers l'amélioration de la couverture sanitaire, du fonctionnement des services et de la gouvernance sanitaire ;
 - Une Stratégie Nationale de Financement de la Santé dans l'optique de parvenir à une Couverture Sanitaire Universelle ;
 - Une politique des Ressources Humaines adaptée ;
 - Une disponibilité de médicaments essentiels de qualité ;
 - Un système de santé performant et réactif aux besoins des populations y compris les déterminants sociaux de la santé ;
 - une bonne préparation à la riposte des urgences sanitaires et une collaboration intersectorielle harmonieuse pour influencer sur les résultats de la santé.
189. L'amélioration de la qualité des services du système de santé dans son ensemble et l'encadrement et le renforcement des structures privées seront encouragés pour garantir une réponse de qualité à la demande des citoyens et pour trouver une alternative au recours à l'évacuation à l'étranger coûteuse pour l'économie et la société.
190. L'ensemble de ces réponses contribueront à alléger les dépenses de santé supportées par les ménages (47%), qui constituent un fardeau pour les tranches d'âges productives. Une orientation plus accentuée des investissements vers les services de santé de base sera opérée. La part des dépenses de santé dans le budget de l'État connaîtra une augmentation significative pour atteindre les 15% recommandés par la conférence d'Abuja. Un système de couverture maladie universelle (CMU) sera mis en place afin de tendre vers la gratuité des soins de santé des enfants de moins de 15 et des séniors. Le système d'assurance santé sera élargi à des parts de plus en plus importantes des actifs.
191. Ces multiples interventions porteront le taux d'accès aux services de santé à 100% et amélioreront l'ensemble des indicateurs du secteur, particulièrement ceux de la santé de la reproduction, qui sont restés à des niveaux inacceptables. Le VIH, le paludisme et la Tuberculose seront éliminés. Ainsi, le taux de mortalité maternelle (nombre de décès maternels pour 100.000 naissances vivantes) passera de 582 à 70, la prévalence des méthodes de contraception passera de 11,4 à 20%, le taux de mortalité infanto-juvénile de 115 pour mille à 25 pour mille, la couverture vaccinale passera de 74% à 100%.

- Dans le domaine de la nutrition

192. L'objectif dans ce domaine, d'ici à 2030, est d'éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. L'intervention dans ce domaine ciblera particulièrement la réduction du taux de l'insécurité alimentaire à 5%, en éliminant sa forme sévère, et la réduction de la malnutrition aiguë globale à 2%, d'ici 2030. Ces actions prendront en compte les actions de prévention de la malnutrition et de traitement de la malnutrition aiguë modérée et sévère.

193. Pour atteindre les objectifs de nutrition, d'importantes réformes sont nécessaires :

- Pour le développement des ressources humaines qualifiées en nutrition :
 - Intégration de modules de formation en nutrition dans les écoles de santé, d'agriculture, d'élevage, de pêche et de communication ainsi que dans les curricula des facultés de médecine, d'économie et de sciences sociales.
 - Mise en place de mécanisme d'évaluation des performances individuelles et collectives du personnel en charge de la nutrition et l'intégrer dans la mise en application prochaine d'initiatives de financements basés sur les résultats.
- Pour L'accès à des produits nutritionnels de qualité à tous les niveaux :
 - Elaboration/révision des textes réglementaires en faveur de l'enrichissement des aliments de grande consommation et mise en place d'outils efficaces pour leur application effective.
- Pour l'organisation des services préventifs et curatifs de nutrition :
 - Adoption et mise en application de normes et procédures relatives aux services préventifs et curatifs de nutrition, et définissant les missions et rôles des Ministères et des institutions impliquées afin de garantir une prise en charge globale et efficace des cas de malnutrition.
- Pour le financement adéquat de la nutrition :
 - Systématisation d'une ligne budgétaire pour la nutrition dans tous les Ministères impliqués couvrant, au moins, 50% des besoins des plans sectoriels.
 - Normalisation et formalisation du processus de planification à différents niveaux, en totale cohérence avec les considérations macro-économiques du Pays, aboutissant à des plans d'actions par secteur, servant de base à la mobilisation des ressources et à l'évaluation des Ministères et de leurs responsables.
 - Mise en place d'un Fonds commun de gestion des ressources extérieures allouées à la nutrition, avec normes et procédures adoptées et respectées par tous.

194. Intégration de l'information financière (allocation/programmation, exécution physique, exécution financière, écart, ...) dans le système de suivi évaluation.
195. Les capacités des intervenants en matière de sécurité alimentaire seront renforcées pour mener diverses activités relatives au :
- Renforcement de la résilience pour la réduction de la vulnérabilité des populations rurales aux chocs exogènes ;
 - Réduction de la vulnérabilité alimentaire des populations urbaines et réalisation des listes et cartes d'indigents répertoriés ;
 - Renforcement et meilleure décentralisation des capacités logistiques et de stockage ;
 - Assistance des populations rurales vulnérables pendant les périodes difficiles de l'année ;
 - Mise en place d'un dispositif permanent de réponse aux situations d'urgences;
 - Disponibilité d'une information fiable et exhaustive sur la situation de l'insécurité alimentaire nationale ;
 - Dynamisation des capacités nationales de mobilisation des ressources internes et externes au profit des urgences alimentaires.
- **Promotion de l'emploi comme vecteur de partage de la prospérité**
196. Pour donner à la croissance son caractère inclusif, la transformation de l'économie devra être accompagnée par des programmes spécifiques de promotion de l'emploi, notamment en direction des diplômés, des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables, avec l'utilisation, chaque fois que cela est possible, de l'approche "haute intensité de main d'œuvre" pour le développement des infrastructures. Ces programmes doivent être encadrés par une actualisation de la politique de l'emploi, le renforcement de ses mécanismes de coordination, la mise à niveau des services publics d'emplois et la mise en place d'un partenariat dynamique avec le secteur privé.
197. Ces actions associées à la dynamisation de la stratégie nationale de promotion de la micro et petite entreprise, la redynamisation de l'observatoire de l'emploi, le renforcement des statistiques relatives à l'emploi, la stratégie de micro finance et les multiples interventions d'autonomisation économique des femmes et des jeunes devraient permettre à des dizaines de milliers de demandeurs d'emploi d'accéder au marché du travail à travers le placement, l'auto emploi ou le travail indépendant. De plus, le Gouvernement et les entreprises s'engageront à promouvoir les emplois verts afin de contribuer à apporter les réponses aux enjeux de protection de l'environnement, de développement économique et de l'inclusion sociale.
198. Un tel objectif sera également servi par l'accélération de la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire, les avancées plus fermes sur la voie de la décentralisation, la mise en place de pôles de développement économique et l'initiative Produire en Mauritanie prenant en compte les spécificités régionales. Ces interventions croisées devraient porter la création additionnelle nette totale d'emplois sur la période 2016-2020, à plus de 120.000 emplois.

- **Promouvoir la jeunesse, la culture et les sports**

199. La stratégie, dans ce domaine, à l'horizon 2030 vise comme objectifs principaux à placer les préoccupations des jeunes au cœur des activités de toutes les institutions du pays, la promotion et la préservation de notre patrimoine culturel dans le cadre d'une démarche innovante, intégrée et transversale. Dans ce cadre, les actions suivantes seront entreprises :

- Renforcement des capacités des acteurs du secteur ;
- Renforcement des capacités d'insertion sociale et économique des jeunes ;
- Renforcement de la participation citoyenne des jeunes et du respect de leurs droits humains ;
- Promotion du sport comme valeur de santé publique et d'unité nationale ;
- Amélioration de la pratique des loisirs par les jeunes.
- L'élaboration d'une politique culturelle pour la conservation de notre identité et lui donner les instruments nécessaires à sa promotion ;
- La mise en place des programmes capables de créer une nouvelle dynamique dans le travail culturel et
- L'examen des relations entre les acteurs culturels indépendants et les organes institutionnels en charge de la Culture.

200. La mise en œuvre de ces activités prendra en compte l'urgence d'apporter une réponse aux besoins d'insertion socio-économique des jeunes, à leur participation citoyenne pour leur autonomisation, leur protection contre toute forme de radicalisme et leur attachement à leur culture.

➤ **Assurer une forte inclusion sociale par un accès équitable à des services de base de qualité**

201. L'objectif dans ce domaine est de garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'énergie, à des coûts raisonnables et d'assurer une gestion durable de ces services.

- **Protection sociale, genre et enfance**

202. La mise en place d'un système de protection sociale performant et d'un registre social permettant un ciblage efficace des indigents et des personnes les plus vulnérables seront au cœur de l'action à engager. La stratégie nationale de protection sociale, la SNIG, la SNPE et la Politique nationale de la Famille seront mises en œuvre pour créer les meilleures conditions d'équité, de bonne gouvernance, de dignité humaine, de justice et de solidarité sociale. Cette mise en œuvre intégrera les outils d'alerte précoce, les mécanismes d'accès des groupes sociaux spécifiques à la protection sociale et les actions visant l'atteinte des objectifs fixés.

- Eau potable

203. Les objectifs dans ce domaine se déclinent en 5 axes : (i) connaître, suivre et protéger les ressources en eau, (ii) donner accès à l'eau potable au plus grand nombre, (iii) améliorer l'accès à l'eau pour l'agriculture et l'élevage, (iv) améliorer l'accès à l'assainissement liquide et à l'hygiène, et (v) améliorer la gouvernance du secteur.
204. Pour l'eau potable en milieu rural, les objectifs sont de porter le taux d'accès des localités de plus de 150 habitants à 100 %, de porter le taux de raccordement des localités de plus de 600 habitants à 100 %, d'équiper en eau potable toutes les écoles et centres de santé. En milieu urbain, les objectifs sont de porter le taux de raccordement à 100 % et de réduire les pertes techniques à moins de 20 %. La multiplication de générateurs solaires, en remplacement du diesel, en zone rurale permettra de réduire le coût de l'eau.

- Assainissement

205. En matière d'assainissement l'objectif est d'assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles, des personnes en situation vulnérable, de diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et d'augmenter considérablement le recyclage et la réutilisation de l'eau sans aucun danger.

- Extension de la couverture en électricité

206. La disponibilité d'une énergie fiable et bon marché constitue une condition pour tout développement économique et contribue largement à la réduction des inégalités territoriales et sociales. Les objectifs suivants seront visés : (i) assurer une couverture énergétique de qualité, toutes sources confondues, d'ici à 2030, en garantissant l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable et en favorisant l'accès universel à l'électricité et en améliorant les prestations de service aux clients (ODD7.1), et ce en conformité avec la stratégie de regroupement des localités poursuivie par les autorités ; (ii) mettre en place des prix optimisés ; (iii) assurer l'extension et améliorer la qualité du réseau; (iv) diversifier les sources de production de l'électricité en privilégiant les énergies propres (notamment solaire et éolienne) en conformité avec les cibles des ODD 7.2 et 7.3.

- Bâtiment et habitat

207. L'objectif dans ce domaine est d'assurer à tous un logement décent et des services de base de qualité, par l'accès à la propriété foncière et immobilière et l'aménagement des quartiers précaires. Avec un programme de viabilisation de 100.000 parcelles, la construction de 10.000 logements sociaux et de 9000 logements économiques, il est attendu que toute la population urbaine dispose d'un logement et qu'il n'existera plus de bidonville ni taudis, en milieu urbain, d'ici 2030.

Le levier stratégique n°3 : Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions

208. En synergie avec le levier 1 agissant sur la transformation structurelle de l'économie et le levier 2 œuvrant à la transformation profonde du capital humain en terme de structure, de quantité et de qualité, l'orientation donnée au levier stratégique 3, consacré à la gouvernance dans toutes ses dimensions, cherche à créer les conditions idéales de réussite, par la mise en place d'un environnement sain et l'avènement d'approches de gouvernance clairvoyante, efficiente et efficace. Les acquis importants dans les domaines de la paix et de la sécurité, des droits de l'Homme, de l'Etat de droit, de la démocratie et de l'égalité de genre seront renforcés. Une profonde réforme de l'administration publique sera engagée. Les instruments de gouvernance économique et financière seront améliorés. La gouvernance environnementale sera levée au rang de priorité permettant au pays de tenir haut la main ses engagements pris aux côtés de la communauté internationale.
209. Ainsi, l'objectif général pour ce levier 3 de la SCAPP est d'assurer au pays et aux citoyens, notamment les groupes les plus touchés par la pauvreté et l'exclusion, la paix et la sécurité dans le cadre d'un Etat de droit fort, respectueux, protecteur et réalisateur des droits humains et de garantir une gouvernance économique, financière et environnementale efficace et équitable des ressources publiques.
210. Cet objectif général sera réalisé à travers les objectifs spécifiques suivants : (i) créer et préserver les conditions de paix et de sécurité propices à un développement serein ; (ii) compléter les chantiers déjà ouverts pour la mise en place d'un Etat de droit fondé sur des principes d'égalité et de non-discrimination et d'équité, notamment en assurant l'enregistrement régulier des naissances dans le système d'état civil ; (iii) engager des politiques plus fortes d'aménagement du territoire et de gestion transparente et concertée des affaires de l'Etat ; (iv) assurer une gouvernance économique et financière transparente et efficace ; (v) et créer les conditions d'une gouvernance environnementale basée sur une exploitation efficace et responsable des diverses ressources.
211. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'intégrité territoriale, la paix et la sécurité des personnes, des biens, des services et des infrastructures sont des conditions essentielles pour créer un climat favorable aux activités économiques et sociales. Le maintien de l'ordre public repose sur les comportements civiques à cultiver chez les citoyens. Les objectifs poursuivis dans ce domaine seront (i) le renforcement du rôle des forces armées et de sécurité dans la défense du territoire national, la lutte contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme ; (ii) le renforcement de la paix et de la cohésion social ; (iii) la protection des jeunes contre la radicalisation et la violence et (iv) l'amélioration de la gestion des migrations.
212. En matière d'Etat de droit, l'objectif stratégique est de parvenir à faire émerger une société multiculturelle solidaire dans un Etat qui respecte les principes et normes internationales en matière de séparation des pouvoirs, de respect des libertés publiques et qui donne force à la loi. L'atteinte de cet objectif passe par la pérennisation du dialogue afin de renforcer les acquis démocratiques et enraciner la pratique de la démocratie. L'action dans ce domaine portera prioritairement sur (i) l'adoption d'une législation et d'un cadre réglementaire fixant les règles de fonctionnement des institutions et consacrant davantage le principe de la séparation des pouvoirs ; (ii) le renforcement de l'institution du Parlement pour exercer un contrôle effectif sur l'exécutif ; (iii) l'équilibre et le renforcement des contre-pouvoirs, notamment par l'assainissement de l'organisation de la société civile, le renforcement de ses capacités et la révision des textes l'organisant pour les rendre conformes aux normes internationales.

213. Dans le domaine de l'équité et égalité de genre, l'action prendra en charge les besoins, les droits et les contributions des femmes dans le cadre d'une approche intégrée. L'objectif stratégique est d'arriver à autonomiser et promouvoir la femme et la jeune fille. La Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG), sur une période de dix ans, a pour objectif d'assurer le succès du processus d'intégration des questions liées au genre dans tous les secteurs de développement en vue de la promotion de l'égalité et de l'équité de genre et de garantir la promotion de la femme. La SNIG constitue le cadre approprié des interventions en matière d'équité et d'égalité de genre. Pour cela, elle sera mise en œuvre, suivie et évaluée avec une attention particulière.
214. Dans le domaine de l'administration publique, une réforme profonde de l'appareil de l'Etat s'impose pour faire de l'administration un moteur de développement et la rendre en mesure d'offrir à l'utilisateur des services de qualité dans de bonnes conditions de transparence, d'équité et de célérité. L'action ici interviendra à divers niveaux : (i) l'audit de l'administration publique pour une meilleure redéfinition des missions et des cahiers des charges et une cartographie plus efficace et plus efficiente des institutions ; (ii) la réforme du système de la fonction publique pour en faire un instrument efficace au service de la sécurité et du développement du pays, en prenant en compte trois priorités particulièrement urgentes : la gestion des ressources humaines, la refonte du système de rémunération et l'amélioration de la qualité des services.
215. En matière de développement local et de décentralisation, les actions qui seront mises en œuvre cibleront (i) l'émergence de collectivités locales viables territorialement et financièrement ; (ii) l'appui aux initiatives à la base pour améliorer durablement les conditions de vie des populations rurales et un ancrage des politiques publiques au niveau régional et local ; (iii) la mise en place de mécanismes d'harmonisation entre la programmation nationale et les réalités territoriales ; (iii) la mise en place de structures d'intercommunalités et des projets interterritoriaux pour favoriser le partenariat et la solidarité entre les collectivités locales.
216. Dans le domaine de la Gouvernance économique et financière, la gestion publique sera basée sur l'autonomie, la performance, la responsabilité et la transparence. Une nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LOLF) sera adoptée. Elle devra inclure une règle budgétaire à moyen terme, qui rendra la politique fiscale plus prévisible avec un cadre institutionnel renforçant la gouvernance dans le secteur public. Une action coordonnée sera menée sur l'ensemble des leviers de la gouvernance économique, portera notamment sur : le renforcement des processus institutionnels et de la gouvernance du secteur public en vue de réduire le risque de surendettement, l'alignement de la structure des dépenses publiques sur les priorités de développement, la promotion de l'éthique, de la transparence, de la lutte contre la corruption, de la reddition des comptes et l'efficacité de la dépense publique.
217. En matière de gestion du service de l'eau en milieu rural, la mise en place de dispositifs de gestion déléguée permettra d'optimiser la gestion de l'eau et de redonner à l'État son rôle de maître d'ouvrage, conformément au code de l'eau.
218. En matière de gouvernance environnementale, Il s'agit de : (i) réaffirmer l'engagement du pays pour une transition vers une économie à faible émission de CO₂ en vue de l'atteinte d'un développement durable; (ii) conjuguer la protection de l'environnement avec le progrès social et le développement économique en combinant les efforts des autorités, des OSC, des populations et les ressources pour atteindre des buts communs ; (iii) veiller à ce que les décisions prises aujourd'hui ne viennent pas compromettre les occasions de développement des générations futures

219. Une importance particulière sera accordée à la résilience des communautés et des écosystèmes face aux effets néfastes du changement climatique, notamment à travers participation active des bénéficiaires à toutes les étapes du processus.
220. La réduction de risque de catastrophes, la préparation et la réponse aux urgences bénéficiera d'une attention particulière à travers l'adoption de réformes juridique et institutionnelle appropriées, un système d'alerte précoce, une intégration systématique dans les stratégies sectorielles et la mise en place de partenariat efficace mettant à contribution toutes les parties prenantes pour mobiliser les financements adéquats (Etat, PTF, Communautés etc.).
221. L'accent sera mis sur la valorisation des ressources naturelles et culturelles, car les moyens de subsistance et le revenu des ménages pauvres dépendent, dans une large mesure, de ces ressources. Les pauvres sont plus vulnérables face aux catastrophes naturelles, comme les sécheresses et les inondations et aux incidences des changements climatiques. Il faudra tirer les leçons de l'expérience de l'approche Gestion Locale Collective des ressources naturelles déjà mise en œuvre.
222. Enfin, la préservation de l'environnement marin devrait rester l'une des préoccupations majeures en raison des conséquences désastreuses qu'aurait, entre autres, une pollution marine et l'intensification des mauvaises pratiques sur les ressources halieutiques.
223. Le dispositif de suivi-évaluation de la SCAPP sera conçu et intégré de manière à permettre un développement des synergies dans la conception et la mise en œuvre des programmes, notamment entre les différents niveaux national, sectoriel, régional et local. Le cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre de la SCAPP sera articulé autour des instances de pilotage, de concertation et de coordination d'une part et les groupes de travail et comités de développement sectoriel au niveau technique, d'autre part. A cela s'ajoutent les comités de développement régional chargés d'assurer le suivi de la mise en œuvre des Stratégies Régionales de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCRAPP).
224. Une Politique Nationale d'Évaluation sera élaborée et mise en œuvre en vue de : (i) Promouvoir la culture évaluative au sein de l'Administration publique ; (ii) Mettre en place les outils nécessaires à l'appréciation des politiques publiques ; (iii) Contribuer à l'optimisation et à la rationalisation des ressources publiques ; (iv) Capitaliser les connaissances et diffuser les bonnes pratiques en matière de gestion publique ; (v) Renforcer la redevabilité et la bonne gouvernance au sein de l'Administration publique ; (vi) Développer une expertise nationale en évaluation. La mise en œuvre de cette politique contribuera à transformer l'Administration publique en une Administration moderne de développement, au service de l'intérêt général.

Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2016-2020

La demande des autorités et services publics de l'Etat porte sur les statistiques nécessaires au suivi courant de l'évolution de l'économie et de la société, d'une part, et les statistiques nécessaires pour la conduite des stratégies globales (notamment la SCAPP, les ODD et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine) et sectorielles de développement, d'autre part. Les documents de stratégie sont généralement accompagnés d'un cadre de suivi-évaluation qui définit les indicateurs de suivi-évaluation donc la demande statistique induite par ces stratégies.

Ainsi, le suivi de la mise en œuvre de la SCAPP nécessite la définition et la mise en place d'un système cohérent de suivi-évaluation, articulé autour d'une matrice d'indicateurs, adaptée aux besoins de chaque cycle, dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action de la SCAPP et tenant compte des agendas internationaux de développement. Pour la SCAPP 2016-2020, la matrice de pilotage retient des indicateurs induisant une demande de statistiques couvrant tous les domaines et secteurs : statistiques démographiques et sociales, économiques, financières et monétaires, des ressources naturelles et de l'environnement, de la gouvernance et de la sécurité.

Concernant la demande de statistiques pour l'élaboration et le suivi des stratégies sectorielles, les besoins du secteur public sont surtout ceux relatifs à l'évaluation des résultats et des impacts des politiques, stratégies, programmes et projets de développement des secteurs.

La SNDS vise à asseoir à l'horizon 2030, un SSN stable, efficient, produisant et diffusant dans les délais requis des données statistiques fiables, mises à jour, répondant aux besoins des utilisateurs notamment pour la conception ainsi que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques nationales et programmes de développement. Ainsi la vision promue par la SNDS est la suivante : « A l'horizon 2030, construire un système statistique efficient et crédible, doté de ressources adéquates, disposant d'un cadre légal et organisationnel adapté, dont les productions répondent aux besoins des politiques nationales de développement et à ceux des utilisateurs ». A l'horizon de cette vision, le SSN devrait être un outil indispensable de développement au service de tous les acteurs (politiques, économiques, chercheurs, société civile et partenaires au développement) compte tenu de sa pertinence, de sa crédibilité et de la qualité de ses services.

L'atteinte des objectifs stratégiques découlant de la vision implique la mise en œuvre d'un plan d'action cohérent de la SNDS, articulé autour des quatre axes suivants : (i) Renforcement des mécanismes de pilotage et de gouvernance du SSN ; (ii) Développement de la production statistique ; (iii) Promotion de l'utilisation des données statistiques et de la culture statistique ; et (iv) Renforcement des capacités des ressources humaines, matérielles et financières.

V. PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRE 2016- 2020

225. Le plan d'actions prioritaires 2016-2020 est le premier plan d'action quinquennal pour la mise en œuvre de la SCAPP. Il s'articule autour de 15 chantiers de développement. Chaque chantier fait l'objet d'une description présentant les interventions prioritaires qui y seront menées sous forme de réformes, de programmes, de projets ou d'actions significatives. Le financement de ce plan d'action s'élèverait à environ 10,5 milliards USD. La partie à mobiliser de ce montant s'élèverait à 5,52 milliards \$ qui viendrait s'ajouter à un montant de 3 milliards \$ déjà disponible, auxquels s'ajouteraient 2 milliards \$ à mobiliser au titre des projets en mode d'exécution PPP.

226. Les chantiers du plan d'actions sont répartis par levier de la SCAPP, comme indiqué au tableau ci-dessous :

Lever de la SCAPP	Chantiers prioritaires/interventions
CROISSANCE FORTE ET INCLUSIVE	1. Chantier stratégique de promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs
	1.1. Promotion d'une agriculture à la fois productive, compétitive et durable
	1.2. Accroissement des retombées du secteur de l'élevage
	1.3. Préservation du patrimoine halieutique et environnemental marin et intégration accrue du secteur de la pêche dans l'économie nationale et mondiale
	1.4. Renforcement de la promotion et la mise en valeur du potentiel minier et pétrolier
	1.5. Impulsion au secteur industriel
	1.6. Promotion du commerce et consolidation des conditions d'un fonctionnement équilibré et transparent des marchés
	1.7. Redynamisation et développement de l'activité touristique
	1.8. Promotion d'un artisanat créatif, conservateur de mémoire et générateur de revenus et d'emplois décents
	2. Chantier stratégique de la promotion du secteur privé et de l'amélioration de la pratique des affaires
	2.1. Accélération des réformes engagées pour l'amélioration du climat et de la pratique des affaires
	2.2. Renforcement du partenariat public-privé
	2.3. Promotion d'un secteur financier solide et inclusif
	2.4. Développement de l'investissement privé et des investissements directs étrangers
	2.5. Promotion de la création des PME
3. Chantier stratégique de renforcement des infrastructures de soutien à la croissance	
3.1. Garantir la disponibilité de services énergétiques notamment les énergies propres à un coût abordable aux unités économiques	
3.2. Renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement et des transports	
3.3. Développement du secteur de l'hydraulique (AEP)	
3.4. Promotion de l'innovation et des Tic	

Levier de la SCAPP	Chantiers prioritaires/interventions
CAPITAL HUMAIN	4. Chantier stratégique de relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle
	4.1. Garantir à tous une éducation de base, d'au moins 10 ans, assise sur un enseignement préscolaire élargi et de qualité
	4.2. Développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire
	4.3. Améliorer la gouvernance du secteur éducatif
	4.4. Améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
	4.5. Développer la formation technique et professionnelle
	4.6. Promouvoir l'enseignement originel et lutter contre l'analphabétisme
	5. Chantier stratégique d'amélioration des conditions d'accès aux services de santé
	5.1. Améliorer la Gouvernance du secteur de la santé
	5.2. Améliorer les prestations du secteur de la santé
	6. Chantier stratégique de l'emploi pour tous et de promotion de la jeunesse, de la culture et du sport
	6.1. Promotion de l'emploi productif et du travail décent pour tous
	6.2. Promotion de la culture, de la jeunesse et des sports
	7. Chantier stratégique d'une meilleure résilience des couches les plus vulnérables
	7.1. Protection sociale, égalité genre, enfance et famille
	7.2. Approvisionnement en eau potable et accès aux services d'assainissement
	7.3. Garantir l'accès à l'électricité et un approvisionnement en hydrocarbures, notamment à travers la promotion des Energies renouvelables et le développement de l'hybridation pour couvrir les besoins énergétiques des zones isolées
	7.4. Développement des secteurs des bâtiments et de l'habitat

Levier de la SCAPP	Chantiers prioritaires/interventions
GOUVERNANCE dans toutes ses dimensions	8. Chantier stratégique de la Gouvernance Politique, la cohésion sociale, la paix et la sécurité
	8.1. Amélioration de la gouvernance politique
	8.2. Renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité
	8.3. Construction durable de la paix et de la cohésion sociale
	8.4. Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent
	8.5. Gestion des migrations
	9. Chantier stratégique de la consolidation de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice
	9.1. Contrôle citoyen de l'action publique
	9.2. Renforcement de la justice
	9.3. Développement des droits humains
	10. Chantier stratégique de la capture du dividende démographique
	10.1. Engagement politique en faveur du dividende démographique
	10.2. Accélération des politiques pro dividende démographique
	11. Chantier stratégique de promotion de la participation citoyenne des femmes et la lutte contre les discriminations basées sur le genre
	11.1. Promotion de la participation citoyenne des femmes
	11.2. Lutte contre les discriminations basées sur le genre
	12. Chantier stratégique de la transformation de l'administration publique
	12.1. Optimisation de l'administration publique
	12.2. Amélioration de la gestion du personnel de l'Etat
	12.3. Développement de l'Administration et des services électroniques
	12.4. Coordination de l'action de l'administration
	13. Chantier stratégique d'une meilleure gouvernance économique et financière
	13.1. Renforcement des processus institutionnels et de la gouvernance du secteur public en vue de réduire le risque de surendettement
	13.2. Gestion des finances publiques
	13.3. Lutte contre la corruption et renforcement de la transparence
	13.4. Gouvernance économique
	13.5. Environnement des affaires
14. Chantier stratégique du développement local et de la décentralisation	
14.1. Renforcement de la politique de décentralisation	
14.2. Réactualisation de la politique de l'aménagement du territoire	
15. Chantier stratégique d'une meilleure gouvernance environnementale, de gestion rationnelle des ressources naturelles et de réduction des risques de désastres	
15.1. Politique intégrée d'exploitation durable des écosystèmes	
15.2. Préservation et valorisation des ressources naturelles	
15.3. Protection des villes côtières contre les risques d'incursion marine et les inondations	

227. Ces 15 chantiers sont, ci-dessous, décrits par levier de la SCAPP.

1. CHANTIERS PRIORITAIRES DU LEVIER 1 : CROISSANCE FORTE ET INCLUSIVE

228. Les chantiers de ce levier se fondent sur un scénario de croissance qui vise une croissance annuelle moyenne de 5% à travers la réalisation des potentiels dans différents secteurs porteurs de l'économie.

229. Pour arriver à ce taux de croissance sur la période 2016-2020 et pour que cette croissance soit inclusive et créatrice d'opportunités d'emplois, trois (3) chantiers de réformes seront lancés au niveau de ce levier :

- Le chantier stratégique de promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs ;
- Le chantier stratégique de renforcement des infrastructures de soutien à la croissance ;
- Le chantier stratégique de promotion du secteur privé et de l'amélioration de la pratique des affaires.

230. Ces trois chantiers sont ci-dessous décrits, à travers les principales interventions, mesures et réformes programmées et les principaux projets à engager.

Chantier stratégique de promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs

231. L'objectif global visé par ce chantier est la redynamisation et la promotion des secteurs économiques porteurs disposant des potentiels de croissance et d'emplois considérables et des avantages comparatifs confirmés.

232. Huit (8) principales interventions seront programmées au niveau de ce chantier :

- Promotion d'une agriculture, à la fois, productive, compétitive et durable grâce au développement des filières agricoles porteuses, à fortes potentialités de croissance.
- Accroissement des retombées du secteur de l'élevage et la garantie de son intégration à l'économie nationale, afin de générer plus d'emplois et de revenus.
- Préservation du patrimoine halieutique et de l'environnement marin et intégration accrue du secteur de la pêche à l'économie nationale.
- Renforcement de la promotion et de la mise en valeur du potentiel minier et pétrolier existant afin de multiplier ses effets économiques et sociaux en matière d'emplois et de revenus.
- Impulsion du secteur industriel à travers l'adoption d'une stratégie incitatrice et génératrice d'emplois.
- Promotion du commerce et consolidation des conditions d'un fonctionnement équilibré et transparent des marchés.
- Redynamisation et développement de l'activité touristique qui vise la création d'un cadre favorable à la reprise du tourisme à grande échelle.
- Promotion d'un artisanat créatif, conservateur de mémoire et générateur de revenus et d'emplois décents.

233. Les 8 interventions de ce chantier sont ci-dessous décrites :

- Promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable

Objectif de l'intervention :

234. L'objectif de cette intervention est de jeter les bases de l'intensification et de la diversification des activités agricoles qui tiennent compte des impacts du changement climatique. Elle vise à augmenter le rendement et améliorer la productivité des producteurs agricoles, y compris les exploitations familiales, les femmes et les petits producteurs.

235. Principaux axes d'intervention :

- Rationaliser l'accès au foncier par la mise à jour de l'ordonnance 83-127 du 5 juin 1983 et ses décrets d'application, la conception et la mise en application d'une réglementation foncière et domaniale réaliste et efficace;
- Accélérer les aménagement agricoles, l'accès aux infrastructures hydrauliques et d'irrigation, ainsi que le raccordement des zones de production aux réseaux électriques et aux réseau routier et ce à travers la mise à niveau des moyens et des capacités techniques des entreprises publiques et le partenariat publics – privé, ainsi que par la mise en place de programmes spécifiques d'hydraulique (curage des axes hydrauliques, construction de chenaux d'irrigation, de barrages, de digues et diguettes, etc.), d'électricité et d'équipement dans les zones agricoles.
- Intensifier et diversifier les productions agricoles pour satisfaire les besoins nationaux et améliorer le revenu des travailleurs agricoles : La priorité sera donnée à l'accélération des programmes de l'agriculture irriguée, notamment pour les filières de riz, de blé, de cannes à sucre, de production maraichère et fruitière. L'agriculture de subsistance sera développée à travers la rationalisation de l'exploitation des zones humides, de la culture oasisienne. La fertilité des sols sera préservée à travers des pratiques culturales appropriées et un programme adéquat de conservation des eaux et des sols en zone pluviale.
- Promouvoir la compétitivité des filières agricoles : Dans ce cadre, il est envisagé de moderniser et mécaniser la production de l'agriculture pluviale, d'améliorer les infrastructures et les équipements de stockage, de transformation et de conditionnement des produits. La commercialisation des produits sera renforcée à travers un marketing de qualité, la mise en place d'un environnement favorable à la compétitivité du secteur, notamment par l'introduction des normes de qualité et des facilités d'accès des agriculteurs à divers services d'appui aux promoteurs publics, privés et communautaires.
- Les organisations paysannes sous toutes leurs formes profiteront de multiples appuis en conseil, formation, organisation, accès au crédit, en vue de renforcer leurs capacités et augmenter leur pouvoir de négociation.
- Accroître l'opérationnalité des structures d'appui au secteur et des organisations paysannes. La recherche, la formation, la vulgarisation seront au cœur de l'activité. Le crédit agricole sera assaini et étendu pour une meilleure couverture quantitative et qualitative des besoins.
- Accroître la résilience des communautés et des systèmes de protection contre les catastrophes naturelles et les effets néfastes du changement climatique. La lutte contre les ennemis des cultures sera intégrée et intensifiée avec respect des normes environnementales dans le domaine.

Principaux résultats attendus :

236. Les surfaces irriguées seront portées à 84352 hectares en 2020, dont celles emblavées en culture de riz (hivernage et contre saison) à 68.804 hectares, au lieu de 55087 hectares, aujourd'hui. Le rendement par spéculation sera porté à : 5,32 t/ha pour le riz ; 2,64t/ha pour le blé et 20 t/ha pour les principales spéculations du maraichage. La production annuelle des principales filières connaîtra une évolution significative en 2020 : 366.000 tonnes pour le riz paddy, 18975 tonnes pour le blé 107581 tonnes pour les produits maraichers, 147906 tonnes pour les céréales produites en culture sous pluies. Ces résultats permettront d'élever la couverture des besoins en produits à forte demande locale à 114% pour le riz, 6 % pour le blé, 42 % pour les produits maraichers. Ils se traduiront ainsi par une nette diminution des importations des produits agricoles et l'exportation annuellement de la production excédentaire en riz de 27582 tonnes.

237. **Projets en cours :**

- Projet de développement des Infrastructures de base en zone rurale aride de Mauritanie, volet Oasis
- Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro ;
- Projet de Développement d'une Résilience face à la récurrence de l'Insécurité Alimentaire en Mauritanie,
- Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel ;
- PPF Projet d'Aménagement Hydro-agricole du Brakna Ouest ;
- Projet d'amélioration de la résilience des populations les plus vulnérables dans la Lac d'Aleg;
- Projet d'Aménagement Hydro agricoles de la Cuvette du Lac de R'KIZ ;
- Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples dans le Bassin du fleuve Sénégal– ;
- Projet de Développement des Filières Inclusives ;
- Programme d'Appui à la Transformation Agricole ;
- Projet Initiative Irrigation au Sahel.

238. **Projets à initier :**

- En matière d'aménagement : Aménagement de 11650 ha hectares pour la culture du riz, pour le blé : 3702 ha en irrigué et 2757 ha en pluvial soit un total de 6459 ha, pour les cultures maraichères et fruitières : 5760 hectares, 10000 pour la culture du sucre , et 6377 ha pour les cultures derrière barrages .
- Infrastructures hydrauliques : curage des principaux axes hydrauliques pour une meilleure exploitation des terres cultivables : localité de Koundi, Sokkam, Laouija , Sokkam ; Meissoukh, Garak, Mbleil , Gouer , Ibrahimma , Diallo Azzouna , Goup etc , construction de 200 km de chenaux d'irrigation pour permettre l'exploitation des terres cultivables des localités du Brakan Ouest (axe Boghé –Aleg) , situées sur le Koundi de Lemlega au Trarza jusqu'à l'Est de Darel Barka au Brakna et la poursuite des travaux de l'Aftout .
- Aménagement des principales zones humides : Tamourt N'Aaj, Mahmouda, Kankoussa, Vedré, Wenhé, Lac d'Aleg, etc.
- Mise en œuvre d'ambitieux programmes de protection des cultures pluviales Mise en place des brigades mobiles pour l'introduction de la semi-mécanisation de l'agriculture pluviale.
- mise en place des Chambres froides et d'infrastructures de stockage dans les principales zones de production.

Financement :

239. Le coût de l'intervention dans le secteur agricole à l'horizon 2020 est estimé à 192 milliards d'UM, dont 76 milliards sont disponibles et 116 à rechercher.

- Développement des filières animales compétitives et gestion durable du système d'élevage extensif

Objectif de l'intervention :

240. L'objectif de l'intervention dans le secteur de l'élevage, d'ici 2020, est d'asseoir, tout en tenant compte des impacts du changement climatique, les bases de l'intégration de ce secteur à l'économie à travers l'augmentation de la production de ses filières, la valorisation de ses produits, l'amélioration du revenu de ses producteurs et des opportunités d'emploi qu'il génère.

Principaux axes d'intervention :

241. **Développer les filières du secteur de l'élevage** : D'importants efforts seront consentis pour développer les filières de la viande rouge, du lait, des produits dérivés de l'élevage (cuirs et peaux), ainsi que la filière avicole. Pour ce faire, en termes de production du lait, les efforts porteront sur la création de fermes laitières intensives, l'ouverture d'usines pour la transformation du lait et de ses dérivés, la mise en place et l'équipement de centres de collecte et le lancement d'un programme national soutenu d'amélioration génétique des races laitières.

Dans le domaine de la production des viandes rouges, il sera procédé à la construction d'abattoirs modernes conformes aux normes, la mise en place d'unités de transformation et de conditionnement pour l'exportation de la viande rouge, la formation et l'encadrement des producteurs et l'amélioration du cadre réglementaire vétérinaire.

La promotion de la filière avicole, qui a connu un développement important ces dernières années, sera menée pour couvrir le besoin national en viandes de volaille et en œufs de consommation. Ceci nécessitera la mise en place d'un nombre important d'élevages de parentaux et de couvoirs, des unités de production d'aliments, des abattoirs frigorifiques pour volaille et l'organisation de circuits de commercialisation.

La filière des peaux et cuirs ainsi que les autres sous-produits de l'élevage sera renforcée à travers l'organisation des réseaux de collecte, la création de tanneries et de mégisseries modernes, l'encadrement et l'appui aux producteurs de cuirs et le renforcement des textes normatifs dans le domaine.

Pour soutenir ces efforts les marchés de bétail seront organisés et équipés, la santé animale fera l'objet d'une attention particulière, aussi bien en termes de programmes de contrôle des maladies animales que dans le domaine de la santé publique vétérinaire. Les postes vétérinaires et les parcs de vaccination seront étendus à l'ensemble des zones de concentration du bétail et les campagnes de vaccination seront systématisées contre les maladies prioritaires. En plus, les centres de quarantaine seront installés et la capacité de diagnostic de laboratoire sera renforcée par l'extension et l'équipement du CNERV et la mise à niveau de ses prestations, y compris par la création d'un laboratoire de contrôle de la qualité et la création de deux nouvelles antennes et de quelques stations de recherche.

L'alimentation du bétail constituera aussi une priorité, à travers la gestion rationnelle des pâturages et des réserves fourragères, le développement de la production fourragère et la création d'usines de production d'aliments concentrés.

Recensement général de l'élevage : Il s'agit de conduire un recensement général des effectifs animaux, des éleveurs, des producteurs et des employés dans le secteur ainsi que la collecte de données quantitatives et qualitatives sur l'ensemble des paramètres et indicateurs du secteur. Cette opération permettra l'amélioration de la planification et l'aide à la prise de décision basée sur des données fiables et des indicateurs pertinents.

Promouvoir la compétitivité des filières : Des actions ciblées seront menées pour l'organisation et la professionnalisation des éleveurs et producteurs, le développement des capacités des industriels nationaux pour la compétitivité et l'accès aux marchés nationaux, sous régionaux et internationaux (normes de qualité, compétitivité des produits, circuits commerciaux internes et externes, etc.) et l'amélioration de l'accès aux financements à travers la mise en place du crédit de l'Elevage, l'appui et la promotion des Investissements Privés et le développement du Partenariat-Public-Privé ;

L'appui à la création de petites et moyennes entreprises dans le secteur, y compris familiales et communautaires, le renforcement des capacités des services publics en charge du secteur, l'accès à l'eau, aux réseaux électriques et routiers, ainsi que la mise en place d'un système d'information intégré sont autant d'actions qui participeront à l'amélioration de la compétitivité du secteur.

Par ailleurs, la poursuite de la mise en œuvre du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) permettra une bonne gestion des ressources pastorales, l'atténuation des effets de changement climatique sur le secteur de l'élevage et le renforcement de la résilience des éleveurs.

Principaux résultats attendus :

242. L'atteinte des objectifs de cette intervention se traduira par l'amélioration de la contribution du secteur au PIB réel, qui passera à 20%, sa contribution à la création des emplois, qui passera à 220 000 emplois et l'augmentation des produits de ses principales filières, qui seront de 300 000 tonnes de viande rouge, 20 000 tonnes de viande blanche, 586 000 tonnes de lait et 6,5 millions de pièces de peau et cuir.

243. **Projets en cours :**

- Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS),
- Programme de Renforcement Institutionnel vers la Résilience Agropastorale (RIMRAP).

Projets à initier :

244. Les principaux projets à mettre en œuvre dans ce secteur sont, notamment :

- Projet de réalisation d'un recensement général de l'Élevage ;
- Projet de contrôle des principales maladies animales : construction de 12 centres de quarantaine, de 100 parcs de vaccination, extension du CNERV, acquisition de vaccins et de chaîne de froid ;
- Projet de développement des bassins laitiers : installation de fermes laitières intensives, organisation et encadrement des éleveurs et producteurs, amélioration de la qualité du lait, mise en place et équipement de 16 centres de collecte du lait ;
- Projet d'amélioration génétique des races laitières : appui à la mise en place d'une stratégie intégrée d'amélioration génétique des bovins, caprins, ovins et camelins ;
- Projets d'appui à la chaîne de production des viandes rouges de qualité : organisation et équipement de 09 marchés à bétail, construction et équipement de 5 abattoirs modernes, de 2 ateliers de transformation des viandes, encadrement et formation des bouchers ;
- Projet de valorisation des sous-produits de l'élevage : Organisation et encadrement des collecteurs de peaux, construction d'une usine de transformation des cuirs.

Financement :

245. Le coût de l'intervention dans le secteur est estimé à 122 milliards d'ouguiyas, dont 49 sont disponibles et 73 à rechercher.

- Préservation du patrimoine halieutique et environnemental marin et intégration accrue du secteur de la pêche à l'économie nationale et mondiale

Objectif de l'intervention :

246. L'objectif de l'intervention dans le secteur des pêches est d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie de ce secteur pour garantir la préservation de sa ressource et accroître son intégration à l'économie.

Principaux axes d'intervention :

247. Préserver *la ressource et son environnement* : ceci sera possible à travers l'amélioration de la connaissance des ressources halieutiques et de leur dynamique, le développement de la recherche océanographique, le renforcement de la surveillance des pêches, l'aménagement des pêcheries, ainsi que leur milieu, une meilleure gestion des risques environnementaux y compris ceux liés aux changements climatiques et à l'exploitation pétrolières et gazières, la promotion des systèmes de gestion par quotas et l'équilibre de l'effort entre les différents segments de pêche. En outre, la préservation du patrimoine du secteur sera améliorée grâce aux campagnes d'évaluation des stocks et d'observation de la biodiversité qui passeront respectivement de 1 à 3 et de 1 à 2.

Intensifier *les investissements dans les infrastructures de débarquement* : la priorité sera donnée aux investissements dans les infrastructures de débarquement dotées des services essentiels d'énergie, d'eau d'assainissement et de moyens de transports adaptés. Il sera aussi procédé à la viabilisation et la modernisation des infrastructures existantes (PAN, EBPR, MPN), ainsi qu'à l'aménagement de nouvelles zones et la création de pôles de développement halieutiques, autour des infrastructures et zones de débarquement aménagées : ports de Tanit, port de Ndiago, etc. Au fur et à mesure que ces réalisations avancent, une domestication progressive du débarquement des pêcheries dans les zones aménagées sera opérée.

Promouvoir la compétitivité des filières de la pêche : Pour préparer le terrain à la domestication des débarquements des pêcheries, il convient d'engager à grands pas les efforts de promotion de la compétitivité des filières de la pêche. Avec un partenariat public-privé solide, la création d'un cadre incitatif à l'investissement et l'appel à l'Investissement Direct Etranger, un tissu d'industrie de pêche doit progressivement se mettre en place. Une forte option sera prise pour la création de parcs industriels dotés des équipements nécessaires pour la transformation des produits halieutiques. Les filières de pêche à haute valeur ajoutée et à fort potentiel d'emploi et de revenu seront favorisées. La mise en place des conditions de respect des hauts standards de qualité seront créés par le renforcement et l'extension des services dans ce domaine. Un marketing moderne et intelligent, soutenu par le renforcement de la sureté et de la sécurité, devrait permettre d'ouvrir les marchés internationaux les plus rémunérateurs devant les produits halieutiques nationaux. En plus de la pêche maritime, les expériences pilotes de pêche continentale et d'aquaculture seront étendues et renforcées.

Renforcer *la gouvernance du secteur* : Le développement à opérer dans le secteur de la pêche sera encadré par la mise en place d'un pilotage stratégique du secteur, la poursuite de l'initiative de transparence pour une gestion durable des ressources du secteur, la consolidation du système d'information, la coordination et l'harmonisation des statistiques du secteur. La rationalisation des capacités des institutions de formation du secteur sera poursuivie et leur offre de formation orientée pour prendre en compte les nouveaux besoins en ressources humaines créés par la mise en œuvre de la nouvelle stratégie. La lutte contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité marine et côtière suite au développement du secteur des hydrocarbures en milieu marin et côtier. La réduction des risques de catastrophes et la préparation et la réponse aux urgences dans la zone marine et côtière.

Principaux résultats attendus :

248. L'intervention dans le secteur de la pêche aura pour objectif, d'ici 2020, une nette augmentation du volume des captures débarquées dans le pays qui passera à 700.000 tonnes au lieu de 300.000 tonnes actuellement, l'amélioration de la production traitée par les unités industrielles nationales, qui passera de 250.000 tonnes annuellement, en 2015, à 500.000 tonnes en 2020. Cette transformation se traduira par une augmentation des emplois du secteur qui passeront de 55.000 à 150.000 emplois en 2020. La valeur ajoutée du secteur de la pêche, en pourcentage du PIB passera de 5%, en 2015, à 10%, en 2020. La Contribution du secteur de la pêche, à la structure du PIB réel passera de 3,1%, en 2015, à 4%, en 2020.

Les principaux projets à mettre en œuvre dans le secteur des pêches conformément au cadre d'investissement de mise en œuvre de la nouvelle stratégie de gestion responsable pour un développement durable des pêches et de l'économie maritime 2015-2019 sont, principalement :

249. Projets en cours :

- Finalisation de la construction du Port de Tanit (80) ;
- Construction du nouveau siège des Garde Côtes Mauritanienne à Nouadhibou (5,58);
- Construction d'un quai pour l'accostage des navires des GCM (15,125)*
- Extension et réhabilitation du Marché de Poisson de Nouakchott (MPN) (7,5);
- Construction d'un complexe intégré au Pk 28 (Vernana), comprenant un port de pêche artisanale et un complexe industriel de transformation des produits de la pêche d'une capacité de 200.000 tonnes annuelle (300);
- Construction d'un port en eau profonde à Ndiago comprenant des quais de pêche, de commerce et de la marine (350) ;
- Finalisation des études pour la construction d'un port de pêche artisanale et côtière au Pk144 (Ndamech) (0,6).

250. Projets à initier :

PECHE MARITIME COUT GLOBAL DES PROJETS 302.000.000 \$Us :

- Construction d'un port de pêche artisanale et côtière au Pk93 (Legweichich) (60) ;
- Construction d'un port de pêche artisanale et côtière au Pk 144 (NDamech) (102) ;
- Viabilisation des pôles du Pk 144, Pk93 et Pk28 (Routes adduction d'eau, électrification) (60)
- Construction d'un port de pêche artisanale et côtière au Marché de Poisson de Nouakchott (MPN) (80) ;
- Construction de quatre (4) Points Aménagés de Débarquement (PDA) à Nouamghar, M'Hajratt, Twilitt et Lemcid (22).

CHANTIER NAVAL :

- Extension de la société des Chantiers Naval de Mauritanie (CNM) pour la construction de nouveaux navires pour la pêche pélagique et construction d'un chantier de réparation et de carénage des navires (30).

CONSTRUCTION DE 7 CHAMBRES FROIDES, D'UNE CAPACITÉ DE (10.000.000\$US):

- 3.000 tonnes à Tannit ;
- 2.000 tonnes à Nouakchott (MPN) ;
- 2.000 tonnes au MPN ;
- 2.000 tonnes au Pk28 ;
- 1.500 tonnes à NDamech ;
- 3.000 tonnes à NDiago ;
- 1.000 tonnes à Legweichich.

RECHERCHE, SURVEILLANCE, CONTRÔLE DE QUALITÉ, LOCAUX DE L'ADMINISTRATION :

- Construction d'un siège de l'IMROP à Nouadhibou et à Nouakchott ;
- Construction d'antennes de l'IMROP à Tannit, à Ndiago, au Pk28, au Pk 93, au Pk144 à Rosso et à Kaédi comprenant des laboratoires et des locaux d'analyse de données, des bureaux et des logements ;
- Construction de deux navires de recherche pour l'IMROP ;
- Construction des laboratoires et du siège de l'ONISPA à Nouadhibou
- Construction d'antennes de l'ONISPA à Tannit, à Ndiago, au Pk28, au Pk 93, au Pk144, Rosso et à Kaédi comprenant des laboratoires et des locaux d'analyse de données et des bureaux et des logements ;
- Construction d'antennes de la GCM à Tannit, à Ndiago, au Pk28, au Pk 93, au Pk144, à Rosso et Kaédi, comprenant des bureaux et des logements ;
- Renforcement des moyens logistiques et humains de la GCM (7) ;
- Construction de locaux de l'Administration des pêches à Tannit, à Ndiago, au Pk28, au Pk 93, au Pk 144 à Rosso et à Kaédi comprenant des bureaux et des logements ;
- Construction des antennes de l'administration des pêches dans les principaux sites de la pêche continentale et fluviale.
- Construction de plateformes pour le stockage des produits de la Société Nationale de Distribution de Poissons dans toutes les capitales régionales ;

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE :

- Un Projet d'aquaculture des crevettes et d'ostréiculture à Nouadhibou ;
- Un projet de grossissement du poulpe à Nouadhibou ;
- Un Projet d'aquaculture du mullet à Nouamghar ;
- Un Projet d'aquaculture des dorades à Legweichich.

PECHE CONTINENTALE

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE CONTINENTALE :

- Construction d'un débarcadère et d'un centre de développement de la pêche continentale à Kaédi ;
- Construction d'un débarcadère et d'une halle de poisson à Boghé ;
- Construction d'un débarcadère et d'une halle de poisson à Bababé ;
- Construction d'un chantier naval des pirogues pour la pêche fluviale à Bababé ;
- Réhabilitation du lac Foum Gleita et installation d'un projet intégré de Pisciculture qui servira de projet pilote pour la production d'alvins ;
- Développement de la pêche dans le lac de Kankoussa (Assaba) ;
- Réhabilitation du projet de Bakaw à Boghé (Brakna) ;
- Développement de la pêche au niveau du lac Tamourett Enaaj (Tagant) ;
- Développement de la pêche au niveau du lac de Mahmouda (Hod Echargui) ;
- Développement de la pêche dans le lac Rkiz (Trarza) ;
- Un projet de pisciculture à Sélibaby.

Compétitivité des filières de pêche

- Eriger les pôles de développement en zone économique spéciale
- Création d'un cadre incitatif des investissements dans la transformation et la valorisation des produits ;
- Création d'un centre de promotion et de la valorisation des produits de la pêche ;
- Promouvoir la création de parc industriel de transformation et de valorisation des produits
- Mises aux normes sanitaires des lieux de débarquement des produits
- Mise en place de hall de criées pour les transactions commerciales des produits de la pêche
- Création d'une unité pilote pour la mise au point de produits de haute valeur ajoutée
- Création d'une unité de promotion et valorisation artisanale des produits issus de la pêche continentale et d'aquaculture.

Financement :

251. Le coût de l'intervention dans le secteur est estimé à 496 milliards d'ouguiyas, dont 30 sont disponibles et 466 à rechercher

- Renforcement de la promotion et de la mise en valeur du potentiel minier et pétrolier

Objectif de l'intervention :

252. L'objectif de l'intervention dans ces secteurs est de renforcer la promotion et la mise en valeur du potentiel des hydrocarbures et des mines et d'élever la part de la valeur ajoutée dans le PIB.

Principaux axes d'intervention :

253. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SCAPP, les industries extractives seraient toujours appelées à jouer un rôle important dans l'impulsion de la croissance. Pour ce faire, les efforts porteront sur le renforcement de la connaissance et la promotion du potentiel minier et pétrolier du pays, à travers :

- L'amélioration de l'information géologique, par la réalisation de nouveaux levés géologiques et géophysiques, la formation des utilisateurs de SIG sur les logiciels de traitement de données et le renforcement de leurs capacités à générer l'intérêt de zones n'ayant pas reçu l'attention requise, en vue de stimuler la recherche des substances minérales;
- L'intensification des programmes de recherche et prospection, par l'attribution davantage des permis de recherche et la simplification des procédures d'octroi de permis miniers ;
- La promotion du potentiel géologique et minier, grâce à la confection de prospectus, de Cds, et autres documents de promotion, animation de stands et participation aux principales foras et conférences sur l'investissement minier ; ainsi qu'à travers l'organisation des séminaires spécialisés ;
- La gestion efficace des données minières et géologiques, grâce à la mise à jour de la base de données et l'intégration de nouvelles informations issues de l'activité de recherche ;
- La mise à niveau du cadre légal et réglementaire du secteur, notamment en ce qui concerne la révision et la consolidation des lois (2008, 2009, 2012 et 2014) et élaboration d'une loi consolidée avec en annexe, la convention minière type.

Aussi, l'augmentation et la valorisation de la production nationale en ressources extractives sera poursuivie à travers : l'accroissement de la production nationale en fer (SNIM) et en or (TML), la diversification des produits de la SNIM, (production des pelletes de fer en Joint-venture), l'exploitation de nouvelles ressources, telles que le champ gazier « Ahmeyim », la mise en exploitation du champ gazier « Banda », pour la production de l'électricité, ainsi que l'uranium, le phosphate, le clinker, etc. Pour soutenir cette action ambitieuse, un important investissement sera requis dans la formation des ressources humaines du secteur, aussi bien dans la prospection, la recherche et l'exploitation.

L'amélioration de la gouvernance et la gestion transparente et responsable des ressources extractives constitueront un souci constant. Ainsi, la conformité aux normes de l'ITIE, sera régulièrement vérifiée, l'arsenal juridique et réglementaire destiné à garantir l'intérêt de l'Etat, tout en encourageant et sécurisant l'investissement privé, sera complété, les études environnementales seront systématisées et le respect des normes environnementales dans les exploitations minières et pétrolières sera exigé.

254. **Principaux résultats attendus :**

- Amélioration substantielle de la contribution du secteur au PIB ;
- Augmentation de la production de la SNIM à 40 millions de tonnes à l'horizon 2025 ;
- Mise en exploitation des champs gazier de Ahmeyim et Banda;
- Améliorer la connaissance des zones métallogéniquement favorables ;
- Promouvoir le potentiel géologique et minier du Pays ;
- Adaptation du cadre légal au contexte de l'évolution de l'industrie minière pour le rendre plus compétitive et attrayante tout en maximisant ses retombées économiques ;
- Amélioration de la gestion du Cadastre Minier ;
- Développement et Exploitation du champ de Banda.

255. **Projets en cours :**

- Projet de Renforcement de la Gouvernance des Matières Premières ;
- Extension de la mine d'or de Tasiast ;
- Démarrage de l'activité d'exportation du Quartz ;
- Démarrage du Projet Guelb 2 ;
- Projets de développement de gisements de fer: Askaf, El Aouj, Lebtheyniya, Tizerghaf...etc.

256. **Projets à initier :**

- Le développement du champ gazier « Ahmeyim » ;
- Le développement du champ de BANDA (en mode PPP) ;
- Projet de développement du phosphate à Bofal ;
- Projet de développement de l'uranium ;
- Projet de production des pellettes de fer en Joint-venture ;
- Curage du port minier de la SNIM ;
- Projet du chemin de fer Akjoujt-Tannit
- Projet de chemin de fer Nouakchott – Kaédi (en mode PPP)

Financement :

257. Le coût de l'intervention dans le secteur (Selon le plan d'action MPEMI 2015-2020) est estimé à 2.62 milliards d'ouguiyas, dont 0.97 sont disponibles et 1.65 à rechercher. Il s'agit d'un coût institutionnel devant accompagner la mise en œuvre des projets du secteur.

➤ Impulsion au secteur industriel

Objectif de l'intervention :

258. Cette stratégie vise l'atteinte des objectifs fixés par l'agenda pour un développement durable à l'horizon 2030 à travers une relance industrielle. La vision sur laquelle elle repose est que seule une politique intégrée qui s'attaque simultanément aux principales contraintes pesant sur l'industrie permettra de relancer rapidement et durablement l'industrialisation avec pour conséquence une amélioration nette de la productivité, la génération de revenus substantiels, la diminution de la pauvreté et l'ouverture de larges possibilités d'intégration sociale. Cette stratégie vise particulièrement le développement d'un secteur industriel qui participe à une croissance économique inclusive et durable.

259. **Principaux axes d'intervention :**

- la valorisation du potentiel industriel de l'élevage, de l'agriculture, de la pêche et des ressources minérales ;
- l'amélioration de la qualité et de la compétitivité des entreprises et la création et l'aménagement des zones industrielles
- la diversification de la production industrielle, y compris en exploitant les opportunités ;
- la mise en place d'un environnement susceptible d'orienter des investisseurs vers les secteurs productifs.

260. **Principaux résultats attendus :**

- La part de la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB réel passe à 10%, au lieu de 6,5%, aujourd'hui ;
- Création de plus de 250 PMI-PME.

Projets en cours :

261. Néant

262. **Projets à initier :**

- Appui à l'amélioration de la qualité et de la compétitivité des entreprises ;
- Renforcement de l'organisme de standardisation national et diffusion des normes à l'échelle nationale ;
- Appuis à la mise en place de laboratoires dans les chaînes de valeurs visées et renforcement de la compétitivité des acteurs privés ;
- Le soutien à la création, à l'aménagement et à la gestion de Parcs agro-industriel et/ou de zones industrielles spécialisées.

Financement :

263. Le coût de l'intervention dans le secteur est estimé à 7milliards d'ouguiyas, à rechercher.

- Promotion du commerce et consolidation des conditions d'un fonctionnement équilibré et transparent des marchés

Objectif de l'intervention :

264. L'objectif de cette intervention est de créer les conditions d'ouverture des marchés nationaux, régionaux et internationaux devant les produits mauritaniens.

Principaux axes d'intervention :

265. Dans ce domaine, il est envisagé de maximiser le profit à tirer des APE et de l'AGOA, d'arriver à un accord commercial avec la CEDEAO, de soutenir le développement des exportations des produits frais de la pêche vers l'UE et développer les exportations vers le marché africain, de constituer un pôle d'exportation de fruits et légumes à Rosso, de formaliser la chaîne de valeurs de la gomme arabique et d'autres produits forestiers non ligneux. La commercialisation des produits de la filière élevage sur les marchés étrangers devrait aussi connaître un essor remarquable touchant le commerce des animaux vivants, des cuirs et peaux, de la viande rouge, du lait et de ses produits dérivés. Cet effort sera impulsé par le développement du commerce électronique et la mise en place d'un centre pour la promotion des exportations.

Les conditions de fonctionnement équilibré et transparent des marchés seront garanties à travers l'élaboration et l'application d'une législation spécifique à la concurrence, la lutte contre les ententes et les abus de position dominante, la lutte contre les pratiques commerciales déloyales, l'accès équitable et transparent à la commande publique, la lutte contre les contrefaçons et la contrebande, l'introduction et le respect des normes de qualité internationales et la mise en place d'une unité institutionnelle du Cadre Intégré Renforcé.

266. Principaux résultats attendus :

- Augmentation du volume des exportations dans les produits du bétail sur pied, cuirs et peaux, fruits et gomme arabique;
- Création d'un centre pour la promotion des exportations.

Projets en cours :

267. Projet du Cadre Intégré Renforcé 2016 à 2019

268. Projets à initier :

- Développement de l'agrobusiness et soutien aux chaînes de valeurs à fort potentiel de croissance ;
- Commercialisation des produits de la pêche ;
- Développement de la chaîne de valeur de la viande rouge ;
- Développement de la chaîne de valeur du Riz.

Financement :

269. Le coût de l'intervention dans le secteur est estimé à 2 milliards d'ouguiyas à rechercher.

➤ Redynamisation et développement de l'activité touristique

Objectif de l'intervention :

270. L'objectif de cette intervention est la création d'un cadre favorable à la reprise du tourisme à grande échelle. Elle vise, d'ici 2020, à jeter les bases d'un tourisme durable, qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.

Principaux axes d'intervention :

271. Cette intervention soutiendra l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement du tourisme, mettant au premier plan le maintien d'une offre touristique basée sur les produits naturels et culturels et le développement des infrastructures touristiques dans les destinations phares. La destination Mauritanie fera l'objet d'une promotion à grande échelle à l'étranger, mais aussi la demande locale sera incitée et des produits touristiques adaptés aux besoins de la population seront développés. La mise en œuvre de la stratégie sera soutenue par le renforcement des capacités des acteurs du secteur et la création d'une école de formation aux métiers du tourisme.

272. **Principaux résultats attendus :**

- La valeur ajoutée réelle du tourisme croîtra à 5%, en 2020 ;
- Le nombre de lits à 10000 ;
- Le nombre d'emplois à 4500.

Projets en cours :

273. Néant.

274. **Projets à initier :**

- Projet de promotion des produits touristiques naturels et culturels de Mauritanie ;
- Projet de promotion du tourisme local ;
- Création d'une école de formation aux métiers du tourisme.

Financement :

275. Le coût de l'intervention dans le secteur est estimé à 3 milliards d'ouguiyas, à rechercher.

- Promotion d'un artisanat créatif, conservateur de mémoire et générateur de revenus et d'emplois décents

Objectif de l'intervention :

276. L'objectif de cette intervention, d'ici 2020, est de jeter les bases d'un artisanat créatif, conservateur de mémoire et créateur d'emplois.

Principaux axes d'intervention :

277. Des actions d'envergure sont envisagées dans le cadre de cette intervention. Il s'agit notamment d'actualiser et mettre en œuvre la stratégie nationale de développement de l'artisanat, de créer un centre national de formation, d'apprentissage et de développement de l'artisanat, de construire un village pour l'artisanat, avec un centre international des expositions à Nouakchott, de construire et d'équiper des maisons régionales de l'artisanat dans quelques wilayas et de développer les infrastructures du secteur au niveau de toutes les Moughataas. Une attention particulière sera accordée à la participation de la Mauritanie aux principales expositions internationales, entre autres mesures de promotion des produits du secteur.

278. Principaux résultats attendus

- Création et développement de l'industrie dans le domaine de l'artisanat ;
- transformation du secteur de l'artisanat d'un secteur informel vers un secteur formel ;
- commercialisation des produits artisanaux, afin d'augmenter la rentabilité économique du secteur et améliorera les conditions de vie des artisans.

Projets en cours

279. Néant

280. Projets à initier

- Projet de mise en place des infrastructures de l'artisanat :
 - construction et équipement de maisons régionales de l'artisanat
 - construction d'un village pour l'artisanat avec un centre international des expositions à Nouakchott
 - création d'un centre de formation et de développement de l'Artisanat;
- Mise en place d'un fonds national d'appui et de formation au profit de l'artisanat.

Financement

281. Le coût de l'intervention dans le secteur est estimé à un milliard cinq cent millions d'ouguiyas, qui sont à rechercher.

Chantier stratégique de la promotion du secteur privé et de l'amélioration de la pratique des affaires

282. L'objectif global visé par ce chantier est la promotion d'un secteur privé performant et inclusif au service de la croissance, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté. Cinq (5) principales interventions sont programmées au niveau de ce chantier :

- L'accélération des réformes engagées pour l'amélioration du climat et de la pratique des affaires ;
- Le renforcement du partenariat public-privé ;
- La promotion du secteur financier solide et inclusif ;
- Le développement de l'investissement privé et des investissements directs étrangers ;
- La promotion de la création des PME.

283. Ces cinq interventions sont ci-dessous décrites :

- Accélération des réformes engagées pour l'amélioration du climat et de la pratique des affaires

Objectif de l'intervention :

284. L'objectif de cette intervention, d'ici 2020, est de donner un nouvel élan au secteur privé, afin qu'il prenne effectivement le relais du secteur public dans la création de richesses.

Principaux axes d'intervention :

285. Cet objectif sera recherché à travers l'augmentation quantitative et qualitative des investissements privés, l'accélération de la libéralisation des échanges internationaux, la simplification des procédures fiscales et douanières et le renforcement des relations entre l'administration et le secteur privé.

Cette intervention permettra de bien préparer le pays à une amélioration remarquable sur le classement Doing Business, pour occuper la 83^{ème} place, au terme de la SCAPP (2030).

Ainsi, dans la suite des importants pas déjà franchis, il convient ici de poursuivre et d'accélérer les réformes du climat des affaires qui ont déjà valu à la Mauritanie un bon classement parmi les pays les plus réformateurs et lui ont permis de passer de la 176^{ème} position, en 2015, à la 168^{ème} position, en 2016, sur le classement de Doing Business.

Dans ce domaine, l'effort portera, en priorité, sur la mise en œuvre de la feuille de route visant l'amélioration de la place du pays dans ce classement. Outre le renforcement des acquis dans les domaines qui ont connu des progrès remarquables, comme les procédures et conditions de créations d'entreprises, l'accès à l'électricité, l'accès au crédit et ou des améliorations restent à la portée, les domaines d'interventions à privilégier seront le paiement et le niveau des taxes, le passage des frontières, l'octroi des permis de construire.

Les coûts des services bancaires devraient aussi être surveillés en rapport avec le développement des PME et la création d'emplois. L'accès du secteur privé aux devises doit aussi être assuré.

286. **Principaux résultats attendus :**

- l'augmentation quantitative et qualitative des investissements privés ;

- l'accélération de la libéralisation des échanges internationaux ;
- la simplification des procédures fiscales et douanières ;
- le renforcement des relations entre l'administration et le secteur privé.

Projets en cours :

287. Néant.

Projets à initier :

288. Programmes sectoriels de mise en œuvre de la SNDSP 2016-2018.

Financement :

289. Le coût de l'intervention dans le secteur est estimé à 12,772 milliards d'ouguiyas, qui sont à rechercher.

- Renforcement du partenariat public-privé

Objectif de l'intervention :

290. Renforcer le partenariat public-privé et impulser les échanges dans le domaine des affaires.

Principaux axes d'intervention :

291. Une double action sera engagée dans ce domaine pour renforcer, d'une part, les capacités des administrations publiques devant jouer un rôle de premier plan dans le partenariat public – privé et, d'autre part, celles de la Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Agricultures de Mauritanie et les autres organisations patronales, y compris les fédérations des petits producteurs et des artisans. Une telle action devrait aboutir à des mécanismes donnant aux organisations patronales des capacités d'apporter un appui de qualité à leurs adhérents dans divers domaines, pour éviter que leur rôle ne continue à être réduit aux revendications syndicales.

Des conventions entre des ministères sectoriels et des organisations patronales devraient encadrer l'exploitation du potentiel des secteurs économiques dans la logique prônée par la SCAPP d'une croissance économique tirée par le secteur privé. Un levier important dans ce domaine serait le développement, dans le cadre de telles conventions, de la coopération avec des chambres de commerce étrangères, suivant le modèle des chambres de commerce françaises internationales, installées dans plusieurs pays et offrant aux entreprises les opportunités d'échanges réciproques fructueux. Un tel modèle, généralement efficace pour drainer des IDE, pourra être expérimenté avec les pays partageant avec la Mauritanie des opportunités d'affaires intéressantes.

Principaux résultats attendus :

292. Pour faire face aux contraintes des ressources publiques et de la capacité budgétaire tout en reconnaissant l'importance de l'investissement dans les infrastructures pour développer l'économie, on fait appel au secteur privé pour aider à la réalisation des grands projets d'infrastructures.

Les PPP sont utilisés comme un moyen d'introduire la technologie et l'innovation du secteur privé afin de proposer des services publics de meilleure qualité grâce à une meilleure efficacité opérationnelle pour :

- Compléter les capacités limitées du secteur public afin de répondre à la demande croissante en développement des infrastructures ;
- Dégager un rapport qualité-prix à long terme grâce à un transfert de risques adéquat vers le secteur privé tout au long du projet : de la conception/construction à l'exploitation/l'entretien ;
- Les capacités des services des administrations en charge du partenariat public privé sont renforcées ;
- Les capacités de la CCIAM sont renforcées ;
- Des chambres de commerce mixtes sont créées.

Les PPP sont un nouveau mécanisme financier innovant permettant de mobiliser les investisseurs privés dans des conditions de risque acceptable tout en préservant au mieux les ressources publiques.

Projets en cours :

293. La mise en place d'un cadre légal et institutionnel propice au développement d'un environnement favorable aux PPP, afin de faciliter la réalisation des projets de PPP.

Avantages :

- Cadre juridique clair et favorable : choix et utilisation d'outils contractuels adaptés ;
- Forte implication des secteurs public et privé : appropriation du projet par l'ensemble des parties prenantes ;
- Disponibilité du marché financier ;
- Bonne gouvernance et Politique économique saine et ouverte à la concurrence.

Projets à initier :

294. Un Portefeuille de projets bancables en PPP sera constitué au tout début du 1^{er} quinquennat de la SCAPP.

Financement :

295. Le coût prévisionnel de l'intervention dans le secteur est estimé à 600 millions de dollars, soit 231,9 milliards d'ouguiyas, à rechercher.

➤ Promotion d'un secteur financier solide et inclusif

Objectif de l'intervention :

296. L'objectif de cette intervention à l'horizon 2020 est de préparer l'évolution du secteur financier pour le rendre performant et inclusif au service de la croissance, de la création de l'emploi et de la réduction de la pauvreté.

Principaux axes d'intervention :

297. Il s'agira de favoriser le développement économique et la création d'emplois à travers le financement de l'économie, en général et des PME et des micro-entreprises, en particulier et de promouvoir l'accès des populations habitant dans les zones périurbaines et rurales, notamment les femmes et les jeunes à des services financiers adaptés.

La promotion de l'investissement nécessite aussi : (i) la consolidation de la stabilité et des performances du secteur financier en mettant l'accent sur le renforcement de la supervision bancaire et la mise en place d'un contrôle efficace des assurances et des institutions de protection sociale, (ii) l'amélioration du cadre juridique et réglementaire, (iii) l'amélioration de l'inclusion financière, (iv) la lutte contre le blanchiment d'argent et la criminalité financière, (v) la promotion de la monnaie électronique et des instruments modernes de paiement, (vi) la création d'un marché financier pour faciliter la mobilisation de ressources de longue durée pour contribuer au financement de l'économie et (vii) la promotion de la finance islamique.

Aussi, pour promouvoir un secteur financier stable, il y a lieu de (i) consolider et diversifier les instruments des politiques monétaires et de change et d'améliorer les performances en matière de stabilisation des prix intérieurs et de supervision du secteur, (ii) renforcer le rôle dans l'intermédiation financière, le financement de l'économie nationale et des prestations sociales, (iii) améliorer l'inclusion financière et l'élaboration d'informations régulières relatives à son évolution à partir d'indicateurs reconnus au plan international, (iv) moderniser et diversifier les instruments de paiement du système national, (v) s'ouvrir aux meilleures pratiques internationales dans les domaines de la banque, de la micro finance, de la sécurité sociale et de l'assurance privée et (vi) protéger les clients, usagers et faciliter leur accès aux services offerts à des coûts raisonnables, dont la structure et la détermination sont transparentes et procèdent d'une concurrence saine et régulée.

298. **Principaux résultats attendus :**

- Taux d'intermédiation bancaire de 25% à 50%;
- Taux de bancarisation de 10% à 40%.

Projets en cours :

299. Projet de réforme du système financier.

Projets à initier :

300. Poursuite du Projet de réforme du système financier.

Financement :

301. Le coût de l'intervention dans le secteur est estimé à 17,430 milliards d'ouguiyas à rechercher.

➤ Développement de l'investissement privé et des investissements directs étrangers

Objectif de l'intervention :

302. L'objectif d'ici 2020 est de mettre en place une série de mesures incitatives pour encourager les investisseurs nationaux et rendre le pays attractif aux IDE.

Principaux axes d'intervention :

303. Le code des investissements attractif et la position géographique de la Mauritanie qui l'ouvre sur divers marchés, n'ont pas encore été pleinement exploités pour attirer suffisamment d'investissements. Il convient, en plus, de mobiliser un certain nombre d'appuis nécessaires à l'émergence d'entreprises mauritaniennes compétitives et l'installation d'entreprises étrangères en Mauritanie. Les études économiques et de marchés, le conseil aux entreprises, la recherche & développement, les lignes de financement, le transfert de technologies, la formation des ressources humaines, sont autant d'éléments nécessaires pour attirer les investissements.

Aussi, pour rendre l'économie mauritanienne plus attractive aux IDE, un système d'information permettant de faire connaître le potentiel économique du pays, en termes de produits et de marchés, sera mis en place, des plateformes de services aux entreprises dans les divers secteurs porteurs de l'économie du pays, en vue de multiplier les opportunités de création des entreprises, seront créées et, en lien avec la promotion de l'innovation, une Recherche & Développement orientée vers l'élaboration de produits compétitifs, la création de l'entreprise, le transfert des technologies et le développement économique, sera développée.

En outre, des études sur les modèles de pôles de compétitivités, clusters, pôles de développement, parcs industriels à mettre en place et les types de services à offrir aux entreprises, dont certaines sont déjà en cours d'initiation, en plus de l'organisation et la participation aux manifestations, foires et événements permettront de faire connaître le potentiel qu'offre le pays et inciteront les investisseurs à s'y installer.

Diverses autres incitations seront envisagées pour encourager la création des entreprises, y compris les micros et petites entreprises, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du transfert des technologies. Ces incitations comporteront l'accès à des lignes spécifiques de crédit à travers la Caisse de Dépôt et de Développement et le système bancaire, en plus d'autres avantages sur le foncier, la fiscalité, l'énergie, la simplification des procédures de création d'entreprise, la mise en place d'infrastructures. Les exemples des pays comme le Maroc, la Tunisie, le Sénégal, la Côte d'Ivoire sont, dans ce domaine, instructifs. La création des incubateurs publics et privés pour accompagner les jeunes porteurs de projets sera adoptée comme démarche pour inciter, en même temps, la création d'emplois en faveur des jeunes, des femmes et du monde rural. Le regroupement des petits producteurs de celui-ci autour de promoteurs en transformation et commercialisation de produits, géographiquement bien répartis, donnera à cette intervention le caractère inclusif nécessaire.

D'autres démarches innovantes ayant déjà donné des résultats probants dans des contextes similaires seront explorées telle que l'offre de conditions attractives d'investissement pour la diaspora mauritanienne à l'étranger ou la mise en place de conventions d'envergures dans le cadre du transfert des technologies avec des pays avancés.

304. **Principaux résultats attendus :**

- Augmentation du Volume des IDE d'environ 10 % par an.
- Augmentation du nombre d'entreprises installées (agrées au Code des Investissements) en Mauritanie;
- Augmentation du nombre d'entreprises privées avec un capital mixte (mauritanien et étranger) ;
- Augmentation du nombre d'entreprises mauritaniennes installées à l'étranger.

Projets en cours :

305. Néant.

Projets à initier :

306. Mise en œuvre de la Stratégie Nationale du développement du Secteur Privé.

Financement :

307. Le coût total de l'intervention dans le cadre de la stratégie de développement du secteur est estimé à 12,772 milliards d'ouguiyas, à rechercher.

- Promotion de la création des PME

Objectif de l'intervention :

308. En complémentarité avec les actions engagées pour améliorer le climat des affaires et impulser le secteur industriel, l'objectif ici est de créer un tissu de pme diversifiées et compétitives, ce qui constitue une condition essentielle pour la lutte contre le chômage.

Principaux axes d'intervention :

309. La création de la petite et micro entreprise, à la fois levier de croissance et de création d'emplois, sera encouragée à travers l'actualisation et l'accélération de la mise en œuvre de deux stratégies nationales encadrant cette action : la stratégie nationale de promotion de la micro et petite entreprise et la stratégie nationale de la micro finance.

Une attention particulière sera accordée à l'orientation de ces deux stratégies vers les secteurs identifiés comme porteurs de croissance (agriculture, élevage, pêche, tourisme, artisanat, etc.), vers les milieux défavorisés et vers les publics désavantagés : les jeunes et les femmes. Les divers services offerts, dans le cadre de ces deux stratégies aux porteurs de projets doivent être multipliés, pour toucher plus de bénéficiaires, et étendus, pour avoir une couverture géographique plus large. La consolidation de la création de la PME requiert aussi un effort de structuration du secteur informel pour diminuer la précarité des emplois.

Les différents mécanismes de financement de l'entreprise doivent être améliorés.

310. **Principaux résultats attendus :**

- Asseoir une politique cohérente en matière d'entreprenariat ;
- Asseoir une politique cohérente en matière de Micro-finance ;

- Développer l'accès aux micros crédits.

311. **Projets en cours :**

- Programme National Intégré d'Appui, à la Micro et petite Entreprise (PNIME) ;
- Feuille de route pour l'éradication des séquelles de l'esclavage.

312. **Projets à initier :**

- Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Micro finance ;
- Mise en œuvre de la Stratégie nationale d Promotion de la Micro et petites entreprises ;
- PRCAMFII (PAMPEJ).

Financement :

313. Le coût de l'intervention dans le secteur est estimé à 13 milliards d'ouguiyas à rechercher.

Chantier stratégique de renforcement des infrastructures de soutien à la croissance

314. **L'objectif** global visé par ce chantier est de permettre aux opérateurs économiques, chacun suivant la nature de son besoin, d'accéder aux services essentiels permettant de développer des activités économiques compétitives et ce à des coûts supportables. Quatre principales interventions sont programmées dans ce chantier :

- Accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ;
- Renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement et des transports ;
- Développement des secteurs du bâtiment et de l'habitat ;
- Développement du secteur de l'hydraulique.

315. Ces 4 interventions sont ci-dessous décrites :

- Garantir la disponibilité de services énergétiques à un coût abordable aux unités économiques

Objectif de l'intervention :

316. Assurer la disponibilité de services énergétiques à un coût abordable aux unités économiques.

Principaux axes d'intervention :

317. Accès à l'électricité : L'accès à l'électricité sera assuré à toutes les entreprises et unités de production, en améliorant les prestations de service à travers l'extension et la qualité du réseau et la diversification des sources de production de l'électricité, en privilégiant les énergies propres (notamment solaire et éolienne). L'efficacité énergétique sera recherchée.

Une attention particulière sera portée à la tarification de l'énergie électrique pour faciliter l'accès des populations des zones urbaines et périurbaines à ce service. En effet, il n'y a pas eu d'évolution tarifaire depuis 2007 et les prix sont différents d'un acteur à l'autre et selon sa zone d'intervention (SOMELEC, ADER ... etc.).

Hydrocarbures : Les prix de l'essence et du gasoil seront optimisés dans le cadre de la réduction des coûts de facteurs de production.

318. Principaux résultats attendus :

- La part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique national passera à 50% ;
- Le taux d'électrification urbaine passera à 95% (au lieu de 72,%) ;
- Le taux d'électrification rural passera à 40% ;
- Accroître l'apport économique des hydrocarbures et améliorer le système d'approvisionnement du Pays en la matière ;
- Développer les capacités de production et améliorer le mix énergétique national ;
- Favoriser l'accès universel à l'électricité et améliorer les prestations de service aux clients ;
- La mise en place d'un système de transport moderne.

319. Projets en cours :

- Centrale éolienne 100 MW Boulouar (évaluation des offres);
- Centrale solaire PV 50 MW Nouakchott ;
- Centre National de Conduite ;
- Ligne HT Nouakchott – Frontière Sénégal ;
- Ligne HT Nouakchott – Nouadhibou ;
- Ligne HT Poste Nord – Poste Sud 21 km ;
- Ligne HT Nouakchott – Akjoujt – Atar –Zouerate ;
- Ligne 90 kV Aleg–Boghé + lignes 33 kV Boutilimit–Sangrava et Kiffa–Tintane ;
- Lignes 33 kV et/ou 90 kV Tiguent-Méderdra, Mederdra-R'kiz, R'kizBelgherbane et R'kiz-Point de raccordement Rosso-Boghé et postes associés ;
- Ligne 33 kV Tiguent - Rosso et postes associés ;
- Lignes 33 kV Kaédi–Mbout–Sélibaby–Maghama–Kaédi (500 km) ;
- Centrales hybrides Echram& Tidjikdja + ligne 33 kV (200 km) ;
- Lignes 33 kV Diaguily-Ghabou-Baidiam-Selibaby / Kiffa-Tintane / Tintane-Ain Farba-Twil / Tintane-Tamcheket / Djiguenni-Boustaila-AdelBagrou / Nema-Bassiknou-Fassala (820 km);
- Centrale hybride Aftout + lignes 33 kV (270 km) ;
- Ligne 33 kV Sélibaby–Kiffa (200 km);
- Centrales hybrides Néma & Adel Bagrou + lignes 33 kV (500 km) ;
- Centrale hybride Kiffa + ligne 33 kV Kiffa–Guerrou ;
- Hybridation PV 8 localités (total de 16.6 MW) ;
- RA Aioun 200 km ligne 33 kV ;
- Etude de faisabilité de réalisation de nouveaux dépôts à l'intérieur ;
- Etude de faisabilité d'une raffinerie ;

320. Projets à initier :

- Le projet de production de l'électricité à partir du gaz ;
- Le projet de production de l'énergie éoliennes 100 MW et de l'énergie solaire 50 MW;
- Réalisation de la ligne Nouakchott- Akjoujt- Atar- Zouerate ;
- Installation de la ligne Nouakchott- Néma, avec un raccordement au réseau de l'OMVS au niveau de Kayes (Mali) ;
- Projet d'électrification des zones de productions agricoles (à partir du réseau de l'OMVS)
- Projet d'électrification des zones de pêche ;
- Centrales hydroélectriques de l'OMVS ;
- Projet Gestion des installations de stockage des produits pétroliers à Nouadhibou(en Mode PPP).

321. Financement :

Le coût de l'intervention dans le secteur est estimé à 413 milliards d'ouguiyas, dont 260 sont disponibles et 153 à rechercher.

- Renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement et des transports

Objectif de l'intervention :

322. Dans le domaine des infrastructures de transport, l'objectif sera de doter progressivement le pays d'infrastructures essentielles et de systèmes de gestion et d'entretien performants.

Principaux axes d'intervention :

323. Les principales actions suivantes seront menées : (i) liaison de tous les chefs-lieux de Moughataas par, au moins, une route bitumée en plus du désenclavement des zones de production, (ii) achever la mise en place d'un système d'entretien routier regroupant les volets financement, programmation et exécution, (iii) encourager le financement privé dans les infrastructures par les différents modes de PPP, (iv) améliorer la qualité de l'offre de transport et la compétitivité, notamment à travers le renforcement des capacités des acteurs, (v) améliorer la sécurité des transports et la sûreté des infrastructures et (vi) améliorer les approches environnementale, sociale et genre à tous les niveaux (études, DAO, réalisation et gestion).

Le Gouvernement a adopté depuis 2012 une politique sectorielle et stratégie nationale articulées autour des objectifs suivants : (i) renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles pour améliorer l'efficacité globale du secteur à travers des actions spécifiques, (ii) conserver, préserver et moderniser les infrastructures et équipements existants à travers la mise en place d'un système d'entretien routier efficace, l'opérationnalisation d'un système efficace de contrôle des surcharges des véhicules de transport de marchandises et assurer, de manière permanente, la conformité aux normes internationales, des infrastructures et des équipements aéronautiques et portuaires, (iii) assurer un développement harmonieux des infrastructures et des équipements par la poursuite de programmes routiers de désenclavement des zones de production, le contrôle de qualité des travaux routiers et la cohérence des infrastructures (aéroportuaires, portuaires, voiries urbaines), (iv) développer les liaisons avec les pays voisins pour favoriser les échanges sous régionaux et régionaux par le parachèvement de la construction de routes et tronçons manquants reliant la Mauritanie aux différents pays voisins (Mali, Sénégal, Algérie, Maroc) pour renforcer le trafic interrégional et (v) assurer de manière durable la qualité des services du secteur en institutionnalisant la prise en compte des aspects environnementaux et des questions de genre pendant les études, l'exécution et l'exploitation des infrastructures et des équipements, conformément à la réglementation nationale et assurer une meilleure qualité des services de la plateforme aéroportuaire afin d'améliorer la compétitivité globale de l'économie mauritanienne.

Il s'agira encore (i) d'améliorer la capacité d'absorption des investissements publics en accélérant les procédures de finalisation des dossiers d'appels d'offres, de passation et de signature des marchés ; (ii) d'encourager le financement et le partenariat public privé dans le secteur en valorisant le domaine public et les carrières et en développant le secteur du BTP et (iii) de prendre en compte la gestion des impacts environnementaux.

Dans le domaine des infrastructures, l'ouverture de l'Aéroport international Oum Tounsy, offre au pays une opportunité historique pour se positionner progressivement comme hub aérien dans la sous-région. Les modalités d'exploitation de cette importante infrastructure garantissant qu'elle ait un impact maximal sur l'ouverture du pays à l'international sont d'ores et déjà engagées. D'importants effets sont attendus sur le développement du transport aérien et de diverses autres activités économiques, telles que le commerce, le tourisme, l'immobilier, etc.

324. **Principaux résultats attendus :**

- Désenclavement des chefs-lieux de Moughataas et des zones d'extrême pauvreté d'ici 2020 ;
- Réduire les accidents de circulation et leurs victimes de moitié (50%) d'ici 2020 ;
- Mise aux normes de sécurité des aéroports de Nouakchott, Nouadhibou, Zouératt, Néma, Atar et Sélibaby ;
- Lancer les autoroutes Nouakchott-Boutilimitt, Boutilimitt-Aleg et Nouakchott-Nouadhibou en mode PPP avant 2020 ;
- Réussir la mise en place du Système de l'entretien routier.

325. **Projets en cours :**

- Programme de désenclavement des chefs-lieux de Moughataas et des zones d'extrême pauvreté (1200 km) de 2009 à 2019 ;
- Construction du Port de pêche de Tanit de 2014 à 2018 ;
- Construction de deux pistes d'atterrissage à Bir Mogrein et à Teyarett El Ouassa ;
- Mise aux normes de sécurité des aéroports (2003 à 2020) ;
- Mise en place d'un Fonds de sécurité et d'entretien routier ;
- Construction de huit (8) stations de pesage à l'essieu des véhicules lourds de 2017 à 2020 ;
- Promotion des PPP à travers la construction d'un Terminal à Conteneur au PANPA et l'Autoroute Nouakchott-Boutilimitt de 2016 à 2020 ;
- La construction du port logistique de Ndiago de 2016 à 2020 ;
- Projet de Construction du Pont de Rosso de 2017 à 2019.

326. **Projets à initier :**

- La construction d'un port en eau profonde à Nouadhibou ;
- La construction du port de Vernana à 28 km au sud de Nouakchott ;
- Le Projet de désenclavement des zones de production et circuits de commercialisation (2000 km) ;
- Développement d'un hub aérien autour de l'aéroport international Oum Tounsy ;
- Projet d'équipement et de modernisation des aéroports nationaux.

Financement :

327. Le coût de l'intervention dans le secteur est estimé à 1194 milliards d'ouguiyas, dont 296 sont disponibles et 898 à rechercher.

➤ Développement du secteur de l'hydraulique (AEP)

328. **Objectif de l'intervention :**

En milieu rural et semi urbain, porter le taux d'accès des localités de plus de 150 habitants à 100 % et le taux de raccordement des localités de plus de 600 habitants à 100 %. En milieu urbain, porter le taux de raccordement à 100 % et de réduire les pertes techniques à moins de 20 %.

329. **Principaux axes d'intervention :**

Accès à l'eau :

- Porter à 80% le taux d'accès des populations des localités de plus de 150 habitants, au lieu de 77% ;
- Augmenter le taux de desserte à 80%, au lieu de 73% ;
- Porter le taux de raccordement à 60%, au lieu de 39% ;

Accès à l'assainissement :

- Dans les zones urbaines raccordables à l'assainissement collectif, le taux de raccordement au réseau de collecte des eaux usées est porté à 50 %
- Dans les zones urbaines raccordables à l'assainissement pluvial, le taux de raccordement au réseau de collecte des eaux pluviales est porté à 50 %
- 50% des eaux usées traitées de Nouakchott et Nouadhibou sont réutilisées

330. **Principaux résultats attendus :**

- Les projets stratégiques d'approvisionnement en eau sont réalisés ;
- Les eaux de surface sont mobilisées pour mettre en culture 80.000 hectares supplémentaires ;
- 600 nouveaux points d'eau sont réalisés (forages et barrages).

331. **Projets en cours :**

- Projet AEP Gouraye-Sélibaby et des villages situés le long de l'axe à partir du Fleuve Sénégal ;
- Renforcement de l'AEP de M'Bout et des villages avoisinants à partir du barrage de FomGleita ;
- Projet AEP Sangrava ;
- Phase 1 du Projet Aftout Chargui : les travaux des lots 1 (Réalisation d'une prise d'eau, d'une station de pompage, d'une station de traitement, de réservoirs de mise en charge et d'une conduite de refoulement de 20 Km) et 4 (Réalisation de 137 km de conduites de distribution, de branchements particuliers et de bornes fontaines) ;
- Projet Travaux de pose de la conduite Idini-PK13 ;
- Projet du réseau de distribution de Nouakchott
- Projet Dhar de Néma
- Projet Aftout Charghi : les travaux des lots 2,3 et 5 ;
- Programme National Intégré pour le Secteur de l'Eau en milieu Rural ;
- Projet 05 wilayas ;
- Projet Etude AEP du Nord :
- Projet AEP et de Développement des Oasis dans les zones rurales - composante AEP / APAUS
- Etude d'actualisation du plan directeur d'assainissement de Nouakchott
- Projet d'assainissement de la ville de Nouakchott (Phase 1 : les eaux pluviales)
- Composante Assainissement du Programme National Intégré pour le Secteur de l'Eau en milieu Rural (PNISER) (Wilayas Gorgol, Brakna et Tagant).
- Composante Assainissement du Projet 5 wilayas (les deux hodhs, l'Assaba, le Gorgol et le Guidimagha) ;
- Projet Assainissement de l'Aftout Echergui ;
- Composante Assainissement du Programme WASH ;

Projets à initier :

332. Les principaux projets à mettre en œuvre dans ce secteur sont, notamment :

- Projet AEP Guerrou et Kiffa
- Projet AEP Boghé-Aleg-Maghtaa Lehjar :
- Projet AEP Aioun-Djiguenni à partir de la nappe du DHAR :
- Le projet Assainissement de la ville de Nouakchott (eaux pluviales)
- Le projet Assainissement de la ville de Nouakchott (eaux usées)
- Projet Assainissement de la ville de Nouadhibou
- Assainissement familial par l'approche ATPC.

333. Financement :

Le coût de l'intervention dans le secteur de l'hydraulique et de l'Assainissement à l'horizon 2020 est estimé à environ 350 milliards d'ouguiyas, dont 135 milliards sont disponibles et le reste est à rechercher.

- Promotion de l'innovation et des Tic

Objectifs de l'intervention :

334. Les objectifs de cette intervention sont les suivants :

- Mettre en place un système national d'innovation à même de libérer les esprits et initiatives d'innovation en faveur du développement inclusif ;
- Assurer le développement d'infrastructures de télécommunication et de technologie de l'information ;
- Mettre à niveau les bases réglementaires et institutionnelles de « la Société Mauritanienne de l'Information » et du « secteur des télécoms ».

Principaux axes d'intervention :

335. Bien que l'innovation soit une approche transversale qui doit être recherchée et appliquée à tous les chantiers de la SCAPP, son intégration à ce chantier dénote de l'importance d'en faire un outil d'accélération de la croissance et d'amélioration du partage de ses fruits, à travers la lutte contre le chômage, le sous-emploi et la précarité. L'action dans ce domaine cherchera à lever les contraintes d'ordre structurelle et les insuffisances humaines et financières, à travers l'adoption d'une stratégie centrée autour d'un système national d'innovation (SNI) dont les objectifs peuvent être de mettre en œuvre une politique nationale de l'innovation, doter les individus des moyens nécessaires pour qu'ils soient en mesure d'innover, libérer les capacités d'innovation des entreprises et dans le secteur public, créer et mettre en application le Savoir.

La création récente de la Cellule d'Appui à l'Innovation et la Recherche (CAIR) est un pas décisif dans ce sens.

Les TIC constituent un domaine prioritaire d'application de l'innovation. Dans ce domaine, le Gouvernement vise, à l'horizon 2020, à « Transformer l'éducation et la santé par le numérique et faire des TIC le pilier du développement socio-économique ». Il s'agira d'élargir la connectivité pour couvrir tout le territoire national, de développer et renforcer les infrastructures de réseaux de hauts-débits à l'échelle nationale. Il s'agira aussi d'augmenter nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication avec l'internet à un coût abordable (ODD 9). Il s'agira également d'élargir le tissu économique des Tic grâce à un appui technologique, conséquent et ciblé.

L'objectif d'assurer l'entrée du pays dans la société de l'information se fera par la mise à niveau du cadre réglementaire, d'une gouvernance et d'un environnement de confiance adéquat dans le numérique. Il s'agira de :

- Mettre en place le cadre juridique et réglementaire nécessaire aux développements des usages des TIC dans le respect des libertés et des données personnelles et dans un climat de confiance numérique
- Garantir l'inclusion sociale et réduire la fracture numérique par un meilleur accès à l'information et à la connaissance, par la démocratisation des équipements d'accès, la généralisation de l'accès au haut débit et la mise en œuvre du très haut débit ;
- Renforcer la culture numérique par la généralisation de l'usage des TIC dans les cursus éducatifs et par la numérisation des contenus ;
- Améliorer la compétitivité des PME et PMI par l'investissement dans les TIC et le positionnement dans l'économie numérique ;
- Adapter le cadre juridique et institutionnel du secteur Télécoms et TIC ;
- Généraliser le Développement de l'Administration, la Santé et l'Education électroniques ;
- Développer et renforcer les infrastructures de réseaux de hauts-débits à l'échelle nationale.
- Mettre en place des mesures permettant la mutualisation des moyens techniques et d'infrastructures.

336. **Principaux résultats attendus :**

- Un système national d'innovation est mis en place ;
- La cellule pour l'innovation et la recherche est fonctionnelle ;
- Le système national de recherche scientifique encourage l'innovation ;
- Des produits et des services innovants sont créés dans les services publics et entreprises privées et sont mis sur le marché ;
- l'accès internet à haut débit est développé et les coûts de communication réduits ;
- Des adresses IP nécessaires à l'identification des connexions internet sont rendus disponibles ;
- le système de gestion du top-level domain mauritanien (TLD.MR) est modernisé ;
- l'usage de la bande passante internationale est optimisé ;
- un opérateur neutre, gestionnaire d'infrastructures télécoms, favorisant la mutualisation des investissements télécoms est mis en place.

337. **Projets en cours :**

- Projet de connectivité nationale (WARCIP-Mauritanie);
- Développement du réseau national en fibre optique ;
- Définition du cadre organisationnel permettant l'optimisation du développement des infrastructures de communication ;
- Mise à niveau de la plateforme et du système de gestion des domaines en Mr (NIC.MR)
- Mise en place d'un second point d'échange internet
- Opérationnalisation de l'observatoire des TIC.

Projets à initier :

338. Un programme pilote de projets innovants, conçus en fonction de la vocation des régions, sera mis en œuvre ;

- Dans le domaine de l'agroalimentaire ;
- Dans le domaine de l'élevage et des produits d'élevage ;
- Dans le domaine des services d'intérêt collectif ;
- Dans le domaine de recherche scientifique et technologique ;
- Dans le domaine de la promotion et du développement du potentiel d'innovation chez les femmes actives qui seront formées, appuyées financièrement et mises en réseau ;
- Promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes et les femmes à travers des actions de formation, de distinction (prix), de subvention ;
- Encourager la pose de fibre optique dans le cadre de nouveaux travaux de génie civil (nouvelles routes, construction de nouvelles zones d'habitation, nouvelle infrastructure de commodité);
- Migration du protocole internet IP-V4 vers IP-V6;
- Mettre en place et mettre en œuvre les principes de mutualisation des infrastructures télécoms (fibres optiques, pylônes, centres techniques, réseaux filaires).
- Développement du complément du réseau national en fibre optique ;
- Mettre en place le cadre juridique du mobile banking ;
- Mettre en place une solution nationale multi opérateurs de m-Banking ;
- Mettre en place une technopole à Nouakchott et une pépinière d'entreprises innovantes.

Financement :

339. Le coût de l'intervention dans le secteur est estimé à cinquante-six milliards d'ouguiyas (56) dont dix milliards sont disponibles et quarante-six (46) à rechercher.

2. CHANTIERS PRIORITAIRES DU LEVIER 2 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE DE QUALITÉ

340. Les chantiers de ce levier visent un double objectif : préparer des ressources humaines qualitativement et quantitativement en mesure de supporter la mise en œuvre de la SCAPP, tout en préparant les citoyens à tirer le maximum de profit des fruits de cette croissance. Cet objectif sera recherché à travers 4 chantiers :

- Le chantier stratégique de relèvement de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- Le chantier stratégique des conditions d'accès aux services de santé ;
- Le chantier stratégique de l'emploi pour tous et de la promotion de la jeunesse, de la culture et du sport ;
- Le chantier stratégique d'une meilleure résilience des couches les plus vulnérables.

341. Ces quatre chantiers sont ci-dessous décrits, à travers les principales interventions, mesures et réformes programmées et les principaux projets à engager.

Chantier stratégique de relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle

342. L'objectif de ce chantier est d'accélérer la mise en œuvre du Programme National de Développement du Secteur Educatif en vue de promouvoir une éducation pour tous de qualité, pertinente par rapport à la demande sociale, efficace pour répondre aux besoins de l'économie en main d'œuvre qualifiée, et ce dans des conditions d'équité.

343. **Ce chantier comporte 6 principales interventions :**

- Garantir une éducation de base de qualité de 10 ans à tous les jeunes mauritaniens ;
- Développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire ;
- Améliorer la gouvernance du secteur éducatif.
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur et développer la recherche scientifique ;
- Développer une formation technique et professionnelle de qualité, pertinente par rapport aux besoins socioéconomiques ;
- Promouvoir l'enseignement originel et lutter contre l'analphabétisme

344. Les 6 interventions de ce chantier sont ci-dessous décrites :

- Garantir à tous une éducation de base de 10 ans, assise sur un enseignement préscolaire élargi

Objectif de l'intervention :

345. L'objectif de l'intervention est de garantir à tous les jeunes mauritaniens une éducation de base de qualité de 10 ans, fondée sur un enseignement préscolaire élargi et de qualité.

Principaux axes d'intervention :

346. *Asseoir un enseignement scolaire élargi comme fondement à l'éducation de base* : Le cadre institutionnel de cette composante de l'éducation de base sera révisé et ses curricula réécrits afin qu'ils garantissent aux enfants l'épanouissement et l'éveil demandés, dans le respect des valeurs culturelles nationales, tout en leur assurant une bonne préparation à l'accès au fondamental. Des approches innovantes seront recherchées pour exploiter le véritable potentiel qu'offre la mahadras. Celle-ci sera modernisée pour apporter sa contribution dans le respect des normes éducatives.

Un programme ambitieux d'infrastructures, de formation des monitrices et personnels d'encadrement, de production et de diffusion de supports sera mis en œuvre. Les capacités des services administratifs en charge du préscolaires seront renforcées.

Grâce à une approche basée sur la participation communautaire, il est espéré, en 2020, de porter le taux de scolarisation au préscolaire à plus de 12%, au lieu de 9,3 % aujourd'hui, dans la perspective de le doubler au terme de la SCAPP. La participation communautaire garantira une équité dans l'accès. L'utilisation des langues nationales comme langues d'éveil aura des retombées importantes sur la qualité du service et le renforcement de la cohésion sociale.

Parachever les efforts déjà engagés pour garantir une éducation de base de qualité de 10 ans à tous les jeunes mauritaniens : Les importants résultats obtenus au niveau de l'accès au fondamental seront renforcés à travers de multiples interventions. En terme d'infrastructures, un effort sera consenti pour mettre aux normes les constructions, assurer leur maintenance, assurer leur raccordement à l'eau et à l'électricité, améliorer leur protection et les compléter afin d'éviter les effectifs pléthoriques dans les établissements. La création de cantines au niveau des établissements et les initiatives ciblées de transports scolaires seront envisagées pour réduire le taux d'abandon au niveau de ce cycle à 20% en 2020. L'accès au fondamental sera également facilité par la simplification de l'obtention des documents d'état civil pour les enfants et familles qui y éprouvent une difficulté, notamment, à travers une meilleure coordination avec les autres ministères, en particulier les Ministères chargés de la Santé et des Affaires Sociales et de la Famille.

L'éducation des enfants à besoins spécifiques fera l'objet de programmes ciblés à grande échelle. Dans le domaine de la qualité, la formation des enseignants, l'amélioration des curricula et la production des manuels seront au premier rang des priorités. La mise à niveau des ENI se poursuivra par la modernisation de ses curricula et la formation des formateurs. Les modalités de recrutement des enseignants seront révisées pour garantir de disposer d'élèves-maitres disposant des prérequis nécessaires pour la formation. Doublé du renforcement de l'encadrement de proximité, ces efforts devraient aboutir, en 2020, à l'amélioration du taux de réussite au concours d'entrée en 1^{ère} année du secondaire, pour passer à 66%, au lieu de 55%, en 2015.

Au niveau du 1^{er} cycle du secondaire, le programme de construction des collèges de proximité se poursuivra, dans l'optique d'améliorer l'accès à ce cycle, tout en tenant compte des disparités régionales constatées et celles de genre, qui commencent à se sentir à ce niveau. D'autres mesures d'accès seront aussi envisagées, en termes de transport et cantines scolaires.

La qualité de ce cycle d'enseignement requiert également des efforts importants en termes de formation des enseignants, de disponibilité du manuel et de renforcement de l'encadrement de proximité. L'action dans ces domaines devrait améliorer le taux de réussite au BEPC, pour passer de 29% en 2015 à 40% en 2020.

347. **Principaux résultats attendus de l'intervention :**

Pour le préscolaire :

- Porter à 12% le taux d'accès à l'enseignement préscolaire, au lieu de 9% ;
- Améliorer le niveau d'éveil des enfants et les préparer à l'enseignement fondamental ;
- De façon subsidiaire, cette intervention créera de nouvelles opportunités d'emploi aux femmes, à travers les structures communautaires et contribuera à l'autonomisation économique des femmes en libérant leur temps initialement dédié à la garde des enfants.

Pour le fondamental :

- Porter à 100 % le TBS au fondamental ;
- Porter de 55% à 66% le taux de réussite à fin du cycle du fondamental;
- Améliorer la parité garçons/filles.

Projets en cours :

348. Projet GPE (collèges de proximité).

Projets à initier :

349. Projet d'amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité de l'éducation de base (y compris le préscolaire).

Financement

350. Le coût des investissements prioritaires dans ces sous-secteurs, d'ici 2018, est à 22 milliards d'ouguiyas dont 12 milliards à rechercher.

- Développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire

Objectif de l'intervention :

351. L'objectif de cette intervention est de développer l'accès la qualité et l'équité du second cycle de l'enseignement secondaire

Principaux axes d'intervention :

352. *Développement de l'accès et de l'équité* : La création d'établissements et l'exploitation maximale des établissements existants doivent se conjuguer de la manière la plus rationnelle possible. Le transport scolaire, les cantines au niveau des écoles et les foyers communautaires sont autant de pistes à explorer pour améliorer l'accès à ce cycle et réduire le taux d'abandon. Une série de mesures sera prises pour lever les freins devant la scolarisation des filles dans ce cycle. Le cash transfert aux familles pauvres, le transport, l'hébergement, les bourses, la construction de latrines séparées, les kits d'hygiène et de dignité, la sécurisation des établissements sont identifiés comme moyens d'amélioration de la scolarisation des filles à ce cycle.

Améliorer la qualité de l'enseignement au second cycle du secondaire : L'action se concentrera sur la révision des curricula, la production et la distribution du manuel, la formation des enseignants et des personnels d'encadrement et le renforcement de l'encadrement de proximité. Le modèle des lycées d'excellence sera étendu progressivement. Une veille permanente sera assurée pour la réduction des inégalités de genre et de lieu de résidence. L'orientation vers les filières scientifiques sera favorisée, pour préparer les jeunes aux filières de l'enseignement supérieur à fortes valeur ajoutée.

353. Principaux résultats attendus pour le second cycle de l'enseignement secondaire :

- Porter le taux de transition entre le premier et le second cycle du secondaire de 55% à 49% ;
- Porter de 29% à 40% le taux de réussite au BEPC ;
- Améliorer le taux de réussite au BAC, qui passera de 12% ; aujourd'hui, à 18%, en 2020, dans une perspective de se situer autour de 30% en 2030.
- La participation des filles passera de 51% à 50% au fondamental.
- Les filières scientifiques représenteront 75% dans l'offre de cet ordre d'enseignement, au lieu de 70%.

354. **Projets en cours :**

- Projet d'Elargissement de l'accès au niveau du fondamental et du secondaire
- Construction des écoles complètes et des collèges ;
- Réhabilitation des salles de classe ;
- Equipement des établissements scolaire en table bancs.

355. **Projets à initier :**

- Projet/composante d'amélioration de la gouvernance du secteur :
- Renforcement des capacités du personnel en charge de la gestion en matière de planification et de gestion de l'éducation ;
- Renforcement des moyens de l'administration régionale afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre de la politique du secteur.

Financement :

356. Le coût des investissements prioritaires dans ces sous-secteurs, d'ici 2018, est à 22 milliards d'ouguiyas, dont 12 milliards à rechercher.

- Améliorer la gouvernance du secteur Educatif

Objectif de l'intervention :

357. L'objectif de l'intervention est de doter le secteur des instruments de gouvernance permettant de convertir les investissements en résultats concrets.

Principaux axes d'intervention :

358. *Garantir les bons fondements de l'école républicaine efficace et équitable* : L'ensemble des efforts seront conjugués pour mettre en place l'école républicaine, répondant aux aspirations des mauritaniens et ciment de l'unité nationale. Les questions de la citoyenneté et des droits de l'homme seront au cœur de la révision des curricula. L'école sera le premier front de lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et tous les comportements déviants nuisibles pour la santé de l'individu, son épanouissement personnel ou pour la cohésion sociale.

Pour répondre aux défis de la croissance accélérée et du partage de la prospérité, le département a déjà engagé un ensemble de réformes (Carte scolaire (politique de regroupement) et Gestion des écoles, Promotion de l'enseignement des sciences) et s'attèle à identifier les aspects opérationnels des actions relatives à une offre qui réponde à la demande scolaire et une gestion efficiente du système éducatif. Ces actions se fonderont sur une recherche de réduction des disparités régionales, l'éradication des disparités de genre, l'implication des communautés et des partenaires dans une vision prospective, un rééquilibrage de l'offre en faveur des filières scientifiques et technologiques, pour préparer aux métiers d'avenir. Ceci sera rendu possible par les interventions spécifiques ciblées en matière de révision des curricula et de services spécifiques tels que les bourses, le cash transfert aux familles pauvres, les cantines scolaires, le transport. Ces services seront assujettis à l'envoi des enfants à l'école pour infléchir les indicateurs d'inégalité.

Asseoir une gouvernance au service de la qualité de l'éducation : Les services en charge de la qualité de l'éducation (curricula, manuels et supports, encadrement de proximité, examens et évaluation, etc.) feront l'objet d'un audit permettant une redéfinition plus précise de leurs missions et le renforcement de leurs capacités et des ressources qui

leur sont destinées, pour une action en profondeur transformant les résultats du secteur. Un tel audit examinera la pertinence de la création d'une autorité d'assurance de la qualité dans le secteur éducatif.

Les résultats attendus en termes de qualité ne sauraient être atteints en l'absence d'une intervention courageuse en matière de gestion des ressources humaines, *financières et matérielles* du secteur. Le département élabore en ce moment une Stratégie de formation et de développement professionnel des enseignants. Elle permettra la mise en place d'un système complet et cohérent de formations et de mesures touchant les enseignants. Aussi, les résultats antérieurs d'évaluation du personnel du secteur seront mis à jour pour mettre en place un plan de formation continu des enseignants, opérer un redéploiement des effectifs et trouver les moyens de soulager le secteur des effectifs pléthoriques non rentables. La gestion des personnels sera améliorée par une intégration totale des deux composantes de la formation des enseignants (la formation initiale et le développement professionnel continu), une rationalisation du dispositif actuel de formation des enseignants, une amélioration de la gouvernance de la fonction enseignante: recrutement des élèves-maîtres, recrutement des enseignants, déploiement, suivi et évaluation, perspectives de carrière, etc. Ces efforts devraient se solder par la complétude du temps de l'année scolaire et un suivi strict et généralisé de l'achèvement des programmes.

359. **Principaux résultats attendus au niveau de la gouvernance :**

- Les capacités de planification, de gestion et de suivi évaluation du secteur sont renforcées ;
- La complétude de l'année scolaire de 9 mois est assurée ;
- La gestion des ressources humaines du secteur est assainie ;
- L'utilisation des moyens de l'éducation est rationalisée.

360. **Projets en cours :**

- Projet de réforme éducative ;
- Formation et professionnalisation des enseignants ;
- Accès équitable à une éducation de qualité ;
- Projet d'Elargissement de l'accès au niveau du fondamental et du secondaire
- Construction des écoles complètes et des collèges ;
- Réhabilitation des salles de classe ;
- Equipement des établissements scolaire en table bancs.

361. **Projets à initier :**

- Projet/composante d'amélioration de la gouvernance du secteur ;
- Renforcement des capacités du personnel en charge de la gestion en matière de planification et de gestion de l'éducation ;
- Renforcement des moyens de l'administration régionale afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre de la politique du secteur ;
- Opérationnalisation des plans d'actions des réformes envisagées

Financement :

362. Le coût d'investissement de ces projets est incluse dans le coût global du plan d'actions qui est estimé à 22 milliards dont 10 milliards sont disponible et 12 à rechercher.

- Améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur et développer la recherche scientifique

Objectif de l'intervention :

363. L'objectif de l'intervention est d'améliorer la pertinence de l'enseignement supérieur par rapport aux besoins de l'économie et de la société, d'améliorer sa qualité et de jeter les bases d'une recherche scientifique prenant en compte les défis de développement du pays.

Principaux axes d'intervention :

364. *Améliorer la pertinence et développer l'accès et la qualité et de l'enseignement supérieur* : Sur la base d'une revue des besoins actuels et futurs de l'économie, l'offre de formation sera évaluée et réorientée. Le guide de la relation entreprise université déjà disponible sera opérationnalisé en vue d'une professionnalisation plus accrue des filières et l'ouverture de l'université sur le monde de l'entreprise, qui se répercutera par l'augmentation de la part des filières de la science et de la technologie dans l'offre de l'enseignement supérieur.

Ces efforts seront possibles grâce à une exploitation rationnelle du campus universitaire de Nouakchott et l'exploitation des capacités de l'école polytechnique issue de la fusion de l'école polytechnique de l'armée, de l'école des mines et de l'école d'ingénieurs d'Aleg.

L'exploitation du campus de Nouakchott connaîtra l'opérationnalisation des dizaines de laboratoires de travaux pratiques, pour l'amélioration de la qualité de la formation,

La consolidation de l'offre de l'école polytechnique se fera par l'ouverture de nouvelles filières d'ingénieurs, en fonction des besoins de l'économie et la création de 3 nouveaux instituts préparant au niveau bac + 3 dans des filières en demande telle que l'électronique, les TICs, la conduite des installations industrielles, etc.

Aussi, la transformation de l'économie et les différentes réformes au niveau du climat des affaires créeront les besoins en compétences pointues dans les différents domaines de gestion. Ainsi, l'offre de l'enseignement supérieur sera élargie par la création, dans le cadre d'une approche de partenariat public privé d'une haute école de commerce, à Nouakchott et avec une filiale à Nouadhibou.

La gestion des bourses d'études à l'étranger sera rationalisée et opérée en complémentarité avec l'offre des établissements nationaux, pour être orientée vers les besoins non couverts par les établissements nationaux.

Développement de la recherche scientifique : En cohérence avec les initiatives menées dans le domaine de l'innovation et le développement des TICs et en exploitation des infrastructures offertes par le nouveau campus, les formations doctorales seront introduites progressivement, dans une approche qui tient compte des besoins de développement du pays. Un mécanisme de coordination (Le Haut Conseil de la Recherche Scientifique et de l'Innovation présidé par le Premier Ministre) et un fonds d'appui à la recherche permettront de lancer divers chantiers de recherche. L'implication de la diaspora mauritanienne et le partenariat dans le domaine de l'encadrement des thèses permettront de créer progressivement un vivier de chercheurs mauritaniens.

365. **Principaux résultats attendus :**

- Préparer la réalisation de l'objectif de la SCAPP, qui est d'arriver à un taux de 1500 étudiants pour 100.000 habitants en 2030, dont 80% dans les filières scientifiques, professionnelles et techniques ;
- Améliorer l'ouverture de l'université sur son environnement ;
- Jeter les bases d'une recherche scientifique solide ;
- le Taux brut de scolarisation TBS du Supérieur doit passer de 9% à 11% entre 2015 et 2020 ;
- le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants doit passer de 572 en 2015 à 700 en 2020 ;
- la part du privé devra passer de 4% en 2015 à 17% en 2020 ;
- la proportion des étudiants boursiers à l'étranger baissera de 12% à 6% sur la même période
- le pourcentage des filières professionnelles soit doublée entre 2008 et 2020 (7% contre 15%) ;
- le pourcentage des étudiants en master et ceux en doctorat représenteront respectivement 15% (contre 10,8% en 2014-2015) et 3% (contre 1,8% en 2014-2015), à l'horizon 2020.

366. **Projets en cours :**

- Faculté des Sciences Economiques et Juridiques ;
- Restaurant Universitaire ;
- Résidence des Filles.
- Résidence des Garçons ;
- Faculté des Lettres et Sciences Humaines.
- Autres projets en cours C2D3

367. **Projets à initier :**

- Projet de développement de l'accès, de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur ;
- Projet de développement de la recherche scientifique ;
- Suivre le projet de construction de la bibliothèque centrale, centre d'enseignement à distance, présidence de l'université ;
- Suivre le projet d'exécution des VRD, espaces verts ;
- Développement de l'Ecole Supérieure Polytechnique- ESP ;
- Construction d'un centre hospitalier universitaire (CHU) ;
- Construire et équiper des locaux pour l'ISCAE ;
- Construction des locaux de l'Institut des langues (ISPLIT) à NDB, (projet architectural pour les locaux de l'Institut des langues (ISPLIT) à NDB) et la Construire des infrastructures sportives et culturelles ;
- Création de l'université du Tagant (Construction des locaux).

Financement :

368. Le coût de l'intervention dans le sous-secteur est estimé à 43 milliards d'ouguiyas, dont 3 milliards sont disponibles et 40 milliards à rechercher.

➤ Développement de la formation technique et professionnelle

Objectif de l'intervention :

369. L'objectif de l'intervention dans ce sous-secteur est de développer une formation technique et professionnelle de qualité tout en garantissant sa pertinence par rapport aux besoins socioéconomiques du pays.

Principaux axes d'intervention :

370. *Amélioration la pertinence de la formation et développer la capacité d'accueil du système* : Dans la logique de création de pôles régionaux de formation professionnelle, déjà amorcée par la fusion de petites structures de formation, la capacité d'accueil du dispositif devra connaître une importante extension, grâce à la poursuite du programme d'infrastructures en cours et le recrutement de plusieurs dizaines de formateurs.

La pertinence de l'offre par rapport aux besoins de l'économie sera garantie à travers la réalisation d'études sectorielles pertinentes et un travail étroit avec les organisations socioprofessionnelles. Une attention particulière sera accordée à la création de filières accessible aux filles et ce dans une perspective d'autonomisation économique des femmes.

La part très faible du Brevet de Technicien Supérieur (bac+2) dans l'offre de formation Professionnelle, connaîtra une amélioration significative, à travers l'extension de la capacité d'accueil du Centre Supérieur d'Enseignement Technique, la création de filières de BTS au niveau des lycées Techniques, dont le statut sera éventuellement révisé et l'ouverture de 3 nouveaux instituts supérieurs de technologies appliquées, dans les domaines des TICs et des industries de transformation, à Nouadhibou et dans l'agroalimentaire, par extension de l'école agricole de Kaédi.

Pour répondre aux besoins du secteur informel et de la micro et petite entreprise, un large dispositif d'apprentissage et de formation qualifiante courte (3 à 9 mois) sera développée, en partenariat avec les secteurs productifs, à l'image des expériences actuellement en cours, qui doivent être renforcées et étendues.

Le développement de la formation avec l'entreprise sera renforcé, en particulier à travers l'affectation du produit de la taxe d'apprentissage au Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et l'amélioration de ces modalités de gestion avec le secteur privé.

Améliorer la qualité de la formation : La qualité de la formation professionnelle sera élevée pour respecter les normes en la matière et ce grâce au renforcement des capacités de pilotage et de suivi du système de formation, un travail de fonds sur l'élaboration et la diffusion des supports de formation et l'usage des TICs. La formation initiale et continue des formateurs sera aussi renforcée et le recours aux formateurs vacataires sera encadré par les dispositions réglementaires nécessaires et fera l'objet d'inscriptions budgétaires adéquates.

Principaux résultats attendus :

371. L'intervention dans le sous-secteur permettra de faire passer sa capacité d'accueil de 5000 places à 8000 places, de développer une offre de formation qualifiantes qui profitera à 30000 bénéficiaires, d'améliorer la part de techniciens supérieurs dans l'offre qui passera à 10% (au lieu de 3%) et le taux d'insertion des sortants est de l'ordre de 60% à 70%.

372. Projets en cours :

- Projet d'Appui à la FTP 1 ;
- Projet d'Appui à la FTP 2;
- Projet d'Appui à la FTP 3.

373. Projets à initier :

- Création d'un réseau de nouveaux établissements de formation dans les 13 wilayas assurant des formations d'ouvriers, de techniciens et de techniciens supérieurs dans les secteurs porteurs (au moins 10 000 places supplémentaires) ;
- Création de 2 centres spécialisés dans la formation des personnes ayant des besoins spécifiques prenant en compte les différents types d'handicaps ;
- Création de 4 Centres de Développement de Compétences (CDC) des formateurs ;
- Promotion du développement de la formation intra-entreprise par la mise en place de plates-formes de formation ;
- Projet de développement de la formation avec l'entreprise (alternance, apprentissage, formation continue).

Financement :

374. Le coût de l'intervention dans le secteur est estimé à 80 milliards d'ouguiyas, dont 12 sont disponibles et 68 à rechercher.

- Promotion de l'enseignement originel et lutte contre l'analphabétisme

Objectif de l'intervention :

375. Assurer une plus grande complémentarité entre l'enseignement originel et les autres segments du système éducatif, réduire la non scolarisation et lutter contre l'analphabétisme.

Principaux axes d'intervention :

376. **L'enseignement originel** : La priorité dans ce domaine sera accordée à la prise en compte de l'apport de l'enseignement originel dans l'éducation de base pour tous, l'organisation de passerelles fonctionnelles, permettant aux apprenants dans les mahadras d'intégrer les différents niveaux du système éducatif formel, l'adoption d'une catégorisation et d'une typologie propre à l'enseignement originel prenant en compte la nature et la diversité de ses programmes et les différentes modalités d'accréditation et de validation des acquis, revoir le mode de l'ijaza pour l'adapter à l'évolution des savoirs et aux impératifs d'accréditation exigés notamment aux différents niveaux des passerelles, mettre en place un fonds d'appui pour soutenir les mahadras qui s'engagent dans une perspective de complémentarité entre l'enseignement originel et l'éducation formelle, notamment au niveau de l'éducation de base.

Alphabétisation : Pour lutter contre l’analphabétisme, la stratégie nationale d’alphabétisation agira simultanément dans trois principales directions :

Au niveau des enfants ayant quitté prématurément l’école ou ne l’ayant jamais fréquenté il s’agit de leur offrir des modes d’éducation alternative à l’école formelle qui leur permettent soit de poursuivre leurs études dans le système formel ou de s’insérer dans la vie socioéconomique à travers l’apprentissage de métiers.

- Au niveau du stock des analphabètes âgés de plus de 15 ans, il est envisagé de développer une offre d’alphabétisation pour adultes, dotant les groupes cibles des savoirs et des compétences de base permettant leur épanouissement individuel, leur intégration harmonieuse dans le tissu socioéconomique local et leur participation consciente dans le processus de développement durable du pays ;
- Au niveau des néo-alphabètes, il s’agit de développer, dans une optique de formation tout au long de la vie et d’insertion harmonieuse dans le tissu socioéconomique, des programmes variés de post alphabétisation leur permettant l’entretien et la consolidation des savoirs et des compétences acquis et leur réinvestissement dans la vie courante au foyer, au travail, et dans la société.

377. **Principaux résultats attendus :**

- Améliorer les chances de scolarisation/alphabétisation des out of school ;
- Réduire le taux d’analphabétisme d’environ 180 600 à la fin de l’année 2021 ;
- Améliorer et mettre à jour des programmes d’études.

378. **Projets en cours :**

- Projet de lutte contre l’analphabétisme. 2017 à 2021 ;
- Projet de l’enseignement originel.

379. **Projets à initier :**

- Projet de lutte contre l’analphabétisme. 2017 à 2021 ;
- Projet de l’enseignement originel.

380. **Financement :**

- Le coût de l’intervention dans la lutte contre l’analphabétisme est estimé à 3 milliards d’ouguiyas, dont 68 millions d’ouguiya sont disponibles par an. Le reste est à rechercher.
- Le coût de l’intervention pour l’enseignement originel est estimé à 8 milliards d’ouguiyas 2017 à 2021, dont 110 millions d’ouguiya sont disponibles par an et le reste est à rechercher.

Chantier stratégique d'amélioration des conditions d'accès aux services de santé

381. L'objectif de ce chantier est de donner aux individus les moyens d'une vie saine et promouvoir le bien-être de tous et à tous les âges (ODD3). Il comporte les principaux éléments qui suivent :

- Le renforcement du leadership et de la gouvernance sanitaire par une gestion effectivement axée sur les résultats à tous les niveaux, et par le renforcement du financement et de la participation des acteurs du système de santé en particulier les communautés et le secteur privé.
- L'amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et du jeune à travers des composantes dédiées au couple mère et enfant, à l'immunisation, à la nutrition, à la santé reproductive des jeunes et des adolescents, et à travers des composantes transversales de communication pour le développement, d'intégration et de décentralisation des services ;
- Le contrôle des maladies transmissibles et non transmissibles par la prévention et la prise en charge des cas et par une prévention et une gestion efficace des épidémies et catastrophes ;
- Le renforcement du système de santé à travers ses neuf piliers, en particulier le financement de la demande en vue d'une couverture santé universelle.

382. Les 2 interventions de ce chantier sont ci-dessous décrites :

- Améliorer la gouvernance du secteur de la santé

Objectif de l'intervention :

383. Cette intervention vise, notamment à améliorer l'efficacité des structures du secteur et le ciblage de ses interventions et à rationaliser l'utilisation de ses ressources.

Principaux axes d'intervention :

384. **Promotion de la gestion axée sur les résultats** : Il s'agit des mesures que le secteur compte prendre afin de rendre efficient le cycle de gestion des ressources et d'améliorer les résultats sanitaires. Elles touchent particulièrement : La mise en place d'une planification rationalisant la gestion des ressources humaines et matérielles : les résultats du secteur seront sensiblement améliorés par l'élaboration d'une planification stratégique des besoins du secteur de la santé en termes de personnels, d'infrastructures, de médicaments, sur les trois phases quinquennales de la SCAPP, 2016-2020, 2021-2025, 2026-2030. Une telle planification permettra de consolider et de parachever la mise en place de structures de santé couvrant l'ensemble des besoins, mais aussi d'orienter les investissements vers les services de base où se déroulent la plupart des interventions qui permettent des gains rapides.

Le renforcement de la coordination et le suivi & évaluation à travers la redynamisation des entités chargées de coordonner les actions du secteur à tous les niveaux (le comité de pilotage et les comités techniques) ainsi que la mise en œuvre du guide national de S&E accompagnant la deuxième phase du plan national de développement sanitaire.

La normalisation du secteur à travers la révision de son arsenal juridique et réglementaire afin de l'adapter d'avantage aux nouvelles orientations stratégiques.

L'audit et le contrôle visant la promotion de la culture de la transparence et de la redevabilité mutuelle.

L'introduction du financement basé sur les résultats (FBR) suivant une approche progressive couvrant une zone pilote (deux ou trois régions) avant sa mise à l'échelle au niveau national. La phase pilote du FBR sera conduite à travers le projet ANAYA et aura un effet certain sur les prestations du secteur et la motivation de son personnel.

L'amélioration du système des allocations de ressources afin de privilégier les interventions à haut impact : les actions qui seront menées par rapport à cette sous composante portent particulièrement sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale du financement de la santé dans la perspective de la couverture sanitaire universelle.

Renforcement de la transparence et de la participation : Des efforts seront entrepris dans le cadre de la promotion de la transparence et de la participation des communautés à la gestion du système de santé. Il s'agit précisément de trois domaines d'interventions prioritaires : (i) la participation des communautés ; (ii) la décentralisation et la multisectorialité et (iii) le partenariat.

La gouvernance du secteur s'appuiera sur un Système National d'Information Sanitaire renforcé et intégré, cassant de fait la verticalité des systèmes d'information des programmes et structures et le remplaçant par une action transversale bien coordonnée.

La régulation des services de santé sera renforcée, en instituant les démarches qualité ...

385. **Principaux résultats attendus de l'intervention dans le domaine de la gouvernance du secteur :**

Il est globalement attendu des interventions dans la gouvernance du secteur de la santé :

- Les documents stratégiques du secteur sont mis à jour régulièrement (Politique Nationale de santé, Plan National de développement sanitaire, guide National du S&E, ...)
- Les textes régissant la prestation et l'organisation des services sont révisés et mis en applications ;
- Les études, enquêtes et rapports du suivi sont produits régulièrement
- Les réformes préconisées par le PNDS sont mises en œuvre ;
- Les missions d'inspections et d'audit des différents niveaux sont organisées de façon régulière
- La gestion des ressources du secteur est rationalisée ;
- La stratégie Nationale du financement de la santé élaborée et mise en œuvre.

386. **Projets en cours :**

- Projet GAVI/RSS 2016-2022, d'un financement de 5,5 millions de dollars ;
- Projet d'Appui institutionnel au système public de santé axé sur les soins primaires, d'un financement de 600 000 Euros ;
- Projet d'appui institutionnel au système de santé axé sur les médicaments, d'un financement de 750 000 Euros ;
- Projet Fond Mondial 32 millions de dollars déjà mobilisés pour le VIH, TB et paludisme sur 30 mois.

387. **Projets en préparation :**

- Projet ANAYA 2017- 2021.
- Programme d'appui au système de santé 2017- 2020.

Financement :

388. Le coût de l'ensemble des interventions portant sur la gouvernance du Secteur est estimé pour la période 2017-2020 à 22,4 milliards d'ouguiyas dont 18,3 milliards d'ouguiyas disponibles, sur le Budget de l'Etat et le financement des PTF.

- Améliorer les prestations de services du secteur de la santé

Objectif de l'intervention :

389. Améliorer quantitativement et qualitativement les prestations du secteur et les rendre accessibles dans la perspective de la couverture santé universelle.

Principaux axes d'intervention :

390. **Amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et du jeune :**

- En plus de son importance en tant que problématique prioritaire de la santé publique, la santé maternelle, néonatale et infantile (SMNI) revêt aussi une importance particulière au sein de la SCAPP, eu égard à son effet sur la capture du dividende démographique. Les efforts dans ce domaine porteront sur la mise en œuvre des interventions de haut impact et de qualité relatives aux composantes suivantes : (i) la santé maternelle et néonatale ; (ii) la santé infantile et (iii) la santé des jeunes et des adolescents.
- Les résultats des études et enquêtes menées récemment (SARA, MICS et l'Enquête Rapide des Besoins en soins obstétricaux, néonataux d'urgence) seront exploités pour doter l'ensemble des structures sanitaires du pays de moyens permettant de répondre aux besoins dans ce domaine, de façon à faire infléchir les indicateurs de santé liés à cet axe stratégique.
- Les efforts fournis dans ce sens permettront de renforcer la prévalence de contraception de 17,8% à 50%. La réduction drastique des risques sanitaires liés à la grossesse sera rendue possible grâce à un taux de couverture en consultation prénatale (femmes enceintes ayant accompli 4 visites CPN4) passant à 60%, au terme de la SCAPP.

Contrôle des maladies transmissibles et non transmissibles :

- Les programmes de santé préventive par rapport aux maladies infectieuses, parasitaires, cardio-vasculaires et diabète seront renforcés. La mise en place d'un système de couverture maladie universelle (CMU), avec des mesures de gratuité bien ciblées sera envisagée. La sensibilisation continue sur les maladies infectieuses, parasitaires, cardio-vasculaires, et diabète devenues des problèmes de santé publique, sera systématisée.
- La surveillance épidémiologique et la gestion des urgences sanitaires constituent un domaine prioritaire visant la mise en place d'un système national efficace de reposte.

Renforcement du système de santé :

Il s'agit des mesures visant le renforcement du système de santé d'une façon durable afin d'améliorer sensiblement la couverture sanitaire. Ces mesures portent particulièrement sur : (i) renforcement de la disponibilité et l'accessibilité aux médicaments de qualité, à travers la mise en œuvre d'un plan d'action de renforcement de la chaîne d'approvisionnement en médicaments avec pour objectif de parvenir à zéro rupture de stock sur les médicaments essentiels, sur toute l'étendue du territoire. Ce plan d'action comportera l'amélioration des capacités de planification, de pilotage et de coordination du sous-secteur du médicament ; (ii) rationalisation de la gestion des ressources humaines qui occupera, désormais, une place importante dans la stratégie du secteur. Des modalités de gestion et de suivi permettant un redéploiement des personnels en fonction des besoins et cassant la pléthore constatée aujourd'hui à

Nouakchott et dans les grands centres urbains au détriment de l'intérieure du pays seront instaurées. La valorisation du traitement des personnels travaillant dans les points reculés, le suivi strict du pointage de la présence, en impliquant les communautés, et l'application stricte du principe de la sanction et de la récompense amélioreront fortement le niveau des prestations. La révocation des fonctionnaires n'acceptant pas de se conformer aux nouvelles orientations sera envisagée, dans le respect de la réglementation et en associant les associations socioprofessionnelles du secteur à ce processus et (iii) renforcement des outils de diagnostic, du SNIS et de la santé communautaire.

391. **Principaux résultats attendus des interventions dans le secteur de la santé :**

- Réduire le taux de mortalité maternelle (nombre de décès maternels pour 100.000 naissances vivantes) de 582 à 70 ;
- éliminer le VIH, la tuberculose et le paludisme;
- Réduire Le taux de mortalité infanto-juvénile de 115 pour mille à 25 pour mille ;
- Augmenter la prévalence des méthodes de contraception qui passera de 17,4 à 50%,
- Augmenter la couverture vaccinale (enfants complètement vaccinés) qui passera à 100% ;
- Rendre les médicaments essentiels (de qualité) disponibles et accessibles sur toute l'étendue du territoire (avec un taux de rupture de stock qui s'approche de zéro).
- La qualité des prestations est garantie ;
- Le taux des professionnels de santé sera de 20 pour 10.000 habitants.

392. **Projets en cours :**

- Projet de construction de l'ENSP;
- Projet de construction de l'hôpital d'Atar et de l'unité d'hémodialyse au Centre Hospitalier National ;
- Projet de Renforcement de la PEC des pathologies : Paludisme, VIH/SIDA et Tuberculose.

393. **Projets à initier :**

- Projet d'appui à la santé maternelle et infantile 2017- 2020 ;
- Amélioration de la couverture de l'assurance maladie particulièrement pour la population indigente en vue de la CSU ;
- Projet de développement des infrastructures (Génie civil, RH, Médicaments, OFOSA de base...).

Financement :

394. Le coût global des interventions sous ce chapitre est estimé à 222,6 milliards d'ouguiyas, dont 68% sont disponibles sur le Budget de l'Etat et le financement des PTF.

Chantier stratégique de l'emploi pour tous et de la promotion de la jeunesse et des sports

395. L'objectif de ce chantier est d'engager une véritable marche vers la création d'une offre d'emploi décent pour tous, en particulier les jeunes et les femmes, et d'assurer la pleine participation des jeunes au développement socioéconomique du pays.

396. **Ce chantier comporte 2 principales interventions :**

- Promotion de l'emploi productif et du travail décent pour tous ;
- Promotion de la jeunesse, de la culture et du sport.

397. Les 2 interventions de ce chantier sont ci-dessous décrites :

- Promotion de l'emploi productif et du travail décent pour tous

Objectif de l'intervention :

398. Développer l'accès des citoyens, notamment les femmes, les jeunes, les diplômés et les habitants du monde rural à des opportunités d'emploi de qualité.

Principaux axes d'intervention :

399. *Pilotage stratégique et mécanisme de coordination* : En plus de sa dimension sociale, la SCAPP introduit une nouvelle approche plaçant l'emploi comme objectif prioritaire de développement économique à caractère inclusif. Le profil du pays par rapport au dividende démographique révèle des données importantes à prendre en considération. La question de l'emploi des jeunes et des femmes, la précarité des emplois du secteur informel, la faible part des femmes et du monde rural dans la production de la richesse, sont autant de préoccupations qui orienteront les choix politiques.

Afin d'exploiter les multiples opportunités offertes par la SCAPP, le Gouvernement s'attellera à mettre en place un mécanisme de coordination impliquant l'ensemble des partenaires, qui veilleront à ce que le contenu emploi des projets et politiques soit un élément déterminant dans leur choix. La question de l'emploi ne sera plus de la responsabilité d'un seul département ministériel. Tous les ministères seront redevables de comptes sur les emplois générés par leurs secteurs.

Le rôle du département en charge de l'emploi se focalisera sur la mise en place et l'animation des mécanismes permettant de faciliter la pleine exploitation des opportunités offertes. Parmi ces mécanismes, une forte coordination et concertation entre les institutions et structures publiques en charge des questions de l'emploi et du marché du travail, l'implication des partenaires sociaux et les institutions d'enseignement et de formation.

L'imprécision des missions des services publics en charge de l'emploi et la confusion entre les rôles de planification, de pilotage et de mise en œuvre opérationnelle seront levées sur la base d'un audit permettant d'évaluer ces services et de planifier le renforcement de leur capacités en améliorant l'adaptation de leur offre de services par rapport aux spécificités de l'économie et la nature de la main d'œuvre. La régionalisation déjà amorcée de certains de ces services devrait se poursuivre et être accompagnée par un investissement plus important dans les mécanismes de facilitation de l'accès à l'emploi.

Une planification stratégique pour rendre le marché du travail attractif permettra de réviser la réglementation du travail pour la rendre plus souple d'accompagner les stratégies de création de la MPE, notamment celle de la promotion de la micro finance, en les orientant pour un partage plus équitable des fruits de la croissance et mobiliser leur financement, la formalisation du secteur informel pour réduire la précarité de ses emplois, la protection des emplois des tranches d'âges produisant un surplus, la création d'une large classe moyenne. Ces domaines seront autant de questions prioritaires que la politique de l'emploi traitera. En multipliant les initiatives dans ces différents domaines, l'objectif de réduction de la précarité des emplois de la population occupée de 37% à 15%, à l'horizon 2030, pourra être réalisé.

Toutes ces actions, requièrent un système d'information intégré, qui comportera une amélioration des outils de suivi du marché de l'emploi, la réalisation de l'enquête sur l'emploi et le secteur informel, l'élaboration et la gestion d'un répertoire des entreprises.

Programmes intensifs d'emploi : Dans l'attente de l'effet de création d'emplois attendu des différents chantiers de la SCAPP, des programmes spécifiques de création d'emplois de masses seront mis en œuvre pour réduire la dépendance économique, notamment chez les femmes et les jeunes et réduire la pression sur la tranche de la population prenant en charge les dépendants. Les projets d'infrastructures à Haute Intensité de Main d'Œuvre, des campagnes saisonnières dans l'agriculture, par exemple, le stage et le premier emploi pour les jeunes à travers des conventions entre les institutions de formation et les secteurs public et privé, la formation à l'entrepreneuriat, la mauritanisation des effectifs des entreprises employant la main d'œuvre étrangère, le concept de l'entreprise formatrice, pour les métiers non couverts par l'offre de formation, sont autant de pistes qui seront explorées. La formation continue et la formation qualifiante pour préparer les demandeurs d'emplois constitueront des choix stratégiques.

400. **Principaux résultats attendus :**

- Réduction du chômage et de la précarité des emplois, notamment chez les femmes, les jeunes et les diplômés ;
- Diversification des opportunités d'emploi par la création de 8000 MPE et PME ;
- Renforcement de l'employabilité des demandeurs d'emploi par les stages de préparation à l'emploi, pour plus de 100.000 bénéficiaires.

401. **Projets en cours :**

- Projet d'Appui à la Formation et l'Emploi des Jeunes ;
- Programme Emplois Décents.

402. **Projets à initier :**

- Programme de mise en œuvre de la stratégie nationale d'emploi ;
- Projet d'amélioration de l'employabilité ;
- Projet de renforcement des capacités de la gouvernance et du pilotage des institutions en charge de l'emploi ;
- Programme National pour la promotion de l'insertion professionnelle (PNPIP) ;
- Programme C2D4 ;
- Centre d'appui à l'insertion professionnelle (Cap-Insertion).

Financement :

403. Le coût de l'intervention dans le secteur est estimé à 74,78 milliards d'ouguiyas à rechercher.

- Promotion de la jeunesse, de la culture et du sport

Objectif de l'intervention

404. L'objectif de cette intervention est de mobiliser le financement de la stratégie de promotion de la jeunesse et d'accélérer sa mise en œuvre, en vue d'une participation accrue des jeunes au développement socioéconomique du pays. Elle vise aussi la promotion et la préservation de notre patrimoine culturel face à la mondialisation.

Principaux axes d'intervention :

405. Renforcement des capacités des acteurs du secteur : L'action dans ce domaine portera sur l'amélioration du cadre juridique et réglementaire, le renforcement des structures en charge de la mise en œuvre de la stratégie, le développement des capacités managériales des responsables des associations des jeunes et des encadreurs des structures de sport.

Renforcement des capacités d'insertion sociale et économique des jeunes : La priorité dans ce domaine sera donnée au développement des dispositifs et stratégies d'appui et de financement en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes, l'organisation de formations des jeunes et de leurs encadreurs en vie associative, l'amélioration de la connaissance des politiques publiques par les jeunes et le renforcement des capacités des jeunes en TIC.

Renforcement de la participation citoyenne des jeunes et le respect de leurs droits humains : Dans ce domaine, l'accent sera mis sur le développement des capacités des responsables des centres de jeunes en matière de promotion de la citoyenneté, la promotion des droits humains et des valeurs de la cohésion sociale, le renforcement des infrastructures dédiées au secteur de la jeunesse.

Promotion du sport comme valeur de santé publique et d'unité nationale : Cette action portera sur la promotion de la culture de l'activité sportive, par une forte collaboration avec le Ministère en charge de l'éducation nationale pour améliorer l'enseignement de l'EPS et la multiplication des conférences et causeries.

Amélioration de la pratique des loisirs par les jeunes : La priorité dans ce domaine sera accordée à la mise en place d'une politique de détection de jeunes talents sportifs en football, athlétisme, basket-ball, etc., un soutien plus fort de l'Etat au sport professionnel, une meilleure définition des rapports entre l'Etat et les fédérations sportives et la formation des cadres administratifs et techniques du sport.

Mise en œuvre des conditions politiques, administratives et techniques qui permettront le lancement d'une véritable stratégie pour la conservation de notre patrimoine culturel et la réalisation d'actions culturelles d'envergures.

406. **Principaux résultats attendus :**

- Les capacités des acteurs du secteur sont développées ;
- Les capacités d'insertion sociale des jeunes sont accrues ;
- La participation citoyenne des jeunes et le respect de leurs droits sont améliorés ;
- Les activités visant la formation des jeunes et des encadreurs en vie associative sont organisées ;
- la connaissance des politiques publiques par les jeunes est améliorée ;
- Les capacités des jeunes en matière de TIC sont renforcées.
- Le sport est promu comme valeur de santé publique et d'unité nationale ;
- La pratique des loisirs par les jeunes est améliorée ;
- Les actions de protection des jeunes sont mises en place ;
- L'élaboration d'une politique culturelle pour la conservation de nos identités et lui donner les instruments nécessaires à sa promotion ;
- L'instauration et la consolidation du cadre juridique qui régule les différentes actions culturelles ;
- La réhabilitation des institutions gouvernementales en charge de la culture et leur renforcement;
- La mise en place des programmes capables de créer une nouvelle dynamique dans le travail culturel et
- L'examen des relations entre les acteurs culturels indépendants et les organes institutionnels en charge de la Culture.

407. **Projets en cours :**

- Projet de Prévention des conflits et dialogue interculturelle
- La composante du projet dividende démographique ;La loi du sport adoptée en 2016 avec les décrets d'application en cours d'élaboration ;
- Projet de création de centres de métiers porteurs de créneaux d'emplois dans les structures de jeunesse en vue de capter la jeunesse hors système scolaire.

Projets à initier :

408. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a élaboré un manuel représentatif du portefeuille de projets prioritaires dont les principaux sont les suivants :

Infrastructures

- Salle Omnisport de 3000 places ;
- Stade de 30.000 places.

Insertion et promotion des jeunes

- Aménagement et Amélioration des Centres d'Ecoutes ;
- Développement de programmes promotionnels de l'entrepreneuriat et l'inclusion économique des jeunes ;
- Participation inclusive de la jeunesse dans les politiques du secteur et renforcement des capacités des acteurs du milieu associatif ;
- Professionnalisation de l'animation Socio-éducative et Sportives ;
- Intégration totale de l'EPS dans les cursus pédagogiques sur l'ensemble du territoire ;
- Amélioration des compétitions et programmes d'identification des talents sportifs.

Financement :

409. Le coût de l'intervention dans le secteur est estimé selon la stratégie nationale 2015-2020 à 43 milliards d'ouguiyas, dont 3 milliards sont disponibles et 40 à rechercher.

Chantier stratégique d'une meilleure résilience des couches les plus vulnérables

410. **L'objectif** de ce chantier est d'augmenter la résilience des couches vulnérables et d'assurer qu'elles tirent le maximum de profit des fruits de la croissance. Il comporte 5 principales interventions :

- Eliminer l'insécurité alimentaire et la malnutrition sévère ;
- Améliorer la protection sociale , l'égalité du genre, l'enfance et la famille ;
- Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau potable et à des services d'assainissement adéquats ;
- Garantir l'accès à l'électricité et un approvisionnement en hydrocarbures ;
- Promouvoir les secteurs du bâtiment et de l'habitat.

411. Les 5 interventions sont ci-dessous décrites :

- Protection sociale, égalité de genre, enfance et famille

Objectif de l'intervention :

412. Cette intervention vise à assurer la protection sociale des populations vulnérables, à augmenter leur résilience à l'insécurité alimentaire et à réduire les écarts de genre.

Principaux axes d'intervention :

413. **Sécurité alimentaire** : La mise en œuvre la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) se poursuivra en cohérence avec la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) et à travers :

- Le renforcement de la résilience pour la réduction de la vulnérabilité des populations rurales aux chocs exogènes à travers : la création et la réhabilitation d'actifs productifs à travers le système VCT /CCT et le programme de microprojets d'entreprise pour l'amélioration de la production agricole communautaire surtout chez les femmes.

La réduction de la vulnérabilité alimentaire des populations urbaines et la réalisation des listes et cartes d'indigents répertoriés : La priorité sera accordée au financement des AGR de sécurité alimentaire au profil des indigents, à la vente périodique aux indigents de denrées subventionnées, à la promotion des jardins hydroponiques, à l'ouverture périodique de centres nutritionnels.

- Le renforcement et meilleure décentralisation des capacités logistique et de stockage : L'action dans ce domaine portera sur la construction ou réhabilitation de 55 magasins de capacités de 200 à 400 tonnes réparties dans toutes les Moughataas de l'intérieur, la construction de 2 unités de stockage de 30.000 Tonnes chacune à Nouakchott, la construction de 12 magasins régionaux de capacités de 5000 à 10.000 tonnes, le renouvellement du parc de camions de 45 unités d'une capacité de 20 à 70 tonnes (15 camions tous les 5 ans), le renforcement du parc automobile de tout terrain par 60 unités supplémentaires (acquisition de 20 unités tous les 5 ans), la construction d'un nouveau garage avec une station de carburant et un atelier de réparation mécanique.
- L'assistance alimentaire aux populations rurales vulnérables pendant les périodes difficiles de l'année : Elle se réalisera à travers la distribution gratuite de vivres et les transferts monétaires aux populations vulnérables, le Cash Transfert monétaire, l'ouverture des CAC pour la prise en charge et la récupération nutritionnelle des enfants et des femmes enceintes ou allaitantes souffrant de malnutrition aiguë, modérée, la vente à prix social des produits alimentaires, la dotation des SAVS, la vente subventionnée de l'aliment de bétail, l'achat et la redistribution du surplus de production alimentaire locale et le secours aux sinistrés.
- La mise en place d'un dispositif permanent de réponse aux situations d'urgence : L'action portera sur la mise en place d'une structure de coordination des interventions d'urgence, la reconstitution du stock national de sécurité, la redynamisation du Fonds National de secours d'urgence, la réorganisation des SAVS pour leur pérennisation, la mise en place d'un stock national de matériel de secours d'urgence.
- La disponibilité d'une information fiable et exhaustive sur la situation de l'insécurité alimentaire nationale : Elle se concrétisera à travers la conception d'outils méthodologiques spécifiques au suivi et à la compréhension de la vulnérabilité urbaine, le transfert du bilan céréalière vers un bilan alimentaire national, le renforcement des outils de suivi de la disponibilité alimentaire nationale (stocks privées, flux transfrontaliers...), la mise en place d'un système d'alerte précoce intégré et fonctionnel à travers la collecte et la remontée régulière d'informations sur la sécurité alimentaire, la réalisation de deux enquêtes de suivi de la situation alimentaire des ménages par an, la réalisation des enquêtes d'identification des communes rurales à risque d'insécurité alimentaire, la réalisation de la carte de vulnérabilité structurelle, la mise en place d'une Cellule permanente interdépartementale d'analyse consensuelle de la situation alimentaire et d'établissement de Plan de réponse global annuel multi secteur.

La dynamisation des capacités nationales de mobilisation des ressources internes et externes au profit des urgences alimentaires : Cette action sera réalisée à travers la budgétisation et le paiement régulier de la prime annuelle de souscription à la mutuelle ARC, la campagne de collecte de fonds de solidarité nationale en période d'urgence majeure, la consolidation des moyens humains et matériels du secteur, la mise en œuvre d'un plan novateur de formation du personnel du CSA, le recrutement de personnel qualifié et spécialisé, la construction d'un siège pour le CSA.

Protection sociale : A travers la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection sociale, les pouvoirs publics œuvreront pour opérer un changement des attitudes discriminatoires et des normes sociales, de respect des droits humains, et de développement de projets adaptés aux besoins des pauvres, des personnes handicapées des femmes et des filles rurales en particulier.

L'action du Gouvernement aura comme objectif d'assurer à tous les mauritaniens, en particulier aux victimes des séquelles de l'esclavage, aux rapatriés et aux plus pauvres une offre éducative mieux adaptée, une offre sanitaire de qualité, l'accès à l'eau potable, à un habitat décent, à des programmes d'alphabétisation fonctionnels adaptés et relayés par l'encadrement et les financements requis d'AGR, à des aménagements agricoles et des programmes de modernisation des moyens de production. Aussi, l'action de l'Agence nationale TADAMOUN, au cours de la période 2016-2030, se focalisera sur la mise en place de filets de sécurité sociale à travers des transferts monétaires conditionnels par l'envoi des enfants en âge de scolarisation à l'école, l'utilisation des soins de santé préventifs et le changement de comportement vis-à-vis de certaines mauvaises pratiques..

L'amélioration du cadre de protection et d'insertion des enfants en situation de vulnérabilité ou/et de crise, constituera un souci permanent, ce qui implique un renforcement du cadre légal et stratégique, mais également le renforcement des mécanismes d'identification, référence et prise en charge des cas des enfants à risque et/ou victimes de VEDAN. Chaque cas de protection d'enfant étant traité de façon individuelle.

Equité et d'égalité de genre : Une attention particulière sera accordée, au sein des programmes sectoriels à la réduction des écarts de genre et des actions visant à corriger les facteurs qui les engendrent, ainsi qu'aux discriminations et aux violences fondées sur le genre.

En matière de discriminations légales, d'effectivité des lois et de lutte contre les violences fondées sur le genre, il s'agira notamment de veiller à la mise en œuvre, d'une part, du code du statut personnel et la législation pénale par le biais de la prise en compte de l'accès des femmes à leurs droits et à la justice et, d'autre part, des textes d'application sur l'aide juridique et juridictionnelle permettant l'accès à la justice et aux droits des femmes pauvres, via la promulgation du statut juridique des interprètes et leur nomination auprès des juridictions familiales et pénales. La sensibilisation et la formation des professionnels de justice sur les droits humains fondamentaux des femmes et aux contraintes économiques et sociales auxquelles elles sont confrontées, la poursuite des efforts de lutte contre les MGF, le respect des engagements internationaux de l'Etat mauritanien-Etat partie à la CEDEF, aux pactes internationaux et aux ODD, la promotion du cadre juridico-légal de lutte contre les discriminations et violences fondées sur le genre et l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de lutte contre les violences fondées sur le genre, sont autant de domaines dans lesquels l'action du Gouvernement sera poursuivie et renforcée.

Principaux résultats attendus :

414. En matière de sécurité alimentaire :

- Baisse de la prévalence de la sous-alimentation chez les enfants de moins de 5 ans à 7% au lieu de 10,1% ;
- Baisse de la prévalence de l'insécurité alimentaire à 17%, au lieu de 22,4%.

En matière de protection sociale :

- La prise en charge de tous les malades indigents est assurée ;
- Une assistance est fournie aux malades chroniques démunis et aux personnes de troisième âge sans encadrement ;
- Généralisation du système de protection de l'enfant ;
- La promotion et la protection des personnes handicapées est assurée ;
- Un appui est fourni pour la prise en charge des aides techniques aux personnes handicapées
- L'appui financier aux familles des enfants polyhandicapés est assuré
- Le cadre de protection et d'insertion des enfants en situation de vulnérabilité est amélioré

- La gestion de tous les cas de litiges familiaux est assurée
- Un fonds de recouvrement de la Nevagha est mis en place ;
- Les 100 000 ménages les plus pauvres, sur toute l'étendue nationale, ont bénéficié des transferts monétaires conditionnels
- Des programmes d'AGR sont exécutés au profit des victimes des séquelles de l'esclavage, des rapatriés et des plus pauvres en général.

En matière d'égalité de genre :

- Le genre est institutionnalisé et des moyens de lutte contre les violences basées sur le genre sont développés ;
- Les budgets des secteurs sociaux et ceux de l'économie rurale (Agriculture, Elevage et Environnement) sont sensibles au genre ;
- La participation politique et leadership des femmes sont promus ;
- L'autonomisation/auto habilitation des femmes est améliorée.

415. Projets en cours :

- Projet de Promotion de la Participation Politique des Femmes de 2013 à 2017 ;
- Projet d'institutionnalisation du genre ;
- Projet d'autonomisation des femmes et dividende démographique 2016-2019 ;
- Projet « Fonds de financement d'AGR au profit de regroupements de femmes » ;
- Projet d'Appui aux Filets Sociaux
- Programme National des Transferts Sociaux « Tekavoul »
- Programme d'AGRs de l'Agence TADAMOUN.

416. Projets à initier :

- Promotion de la participation citoyenne des femmes ;
- Lutte contre les discriminations et violences basées sur le genre ;
- Promotion de l'institutionnalisation du genre dans les secteurs de développement les plus sensibles ;
- Généralisation au niveau national du système national de protection des enfants en situation de vulnérabilité ;
- Projet de Lutte contre la pauvreté et les séquelles de l'esclavage dans les régions frontalières bordées par des zones à risque ;
- Projet de Lutte contre la pauvreté et d'accompagnement du programme national de regroupement des localités.

Financement :

417. Le coût de l'intervention dans le secteur pour 2016-2020 est estimé à 17 milliards d'ouguiyas, dont 6.5 milliards sont disponibles et le reste est à rechercher.

- Approvisionnement en eau potable et accès aux services d'assainissement

Objectif de l'intervention :

418. L'objectif de cette intervention est de garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau potable et des services d'assainissement de qualité, ainsi que la mise en place d'une gestion durable des réserves en eau.

Principaux axes d'intervention :

419. Accès à l'eau potable : L'objectif d'accès à l'eau potable est de permettre à la population des localités ou regroupements de localités de plus de 150 habitants de disposer de 20 l/j/habitant en milieu rural et 40 l/j/h en milieu urbain. Il est également proposé de porter le taux de raccordement aux Branchements Particuliers (BP) à 100% pour les localités de plus de 600 habitants par la promotion de l'accès à l'eau par BP en intégrant le cas échéant une part d'investissement public par l'octroi d'une subvention aux ménages en milieu rural, semi urbain et urbain.

L'accès aux branchements particuliers pour les plus pauvres se fera via la mise en place de campagnes de branchements sociaux à coût réduit..

Principaux résultats attendus :

420. Accès à l'eau :

Objectifs à l'horizon 2030 :

- Porter à 100 % le taux d'accès des localités de plus de 150 habitants,
- Porter à 100 % le taux de raccordement des localités de plus de 600 habitants,
- Porter à 100 % le taux de raccordement des écoles et des centres de santé,
 - o Réduire les pertes techniques à moins de 20 %.

Accès à l'assainissement :

- o Le taux d'équipement en latrines améliorées est porté à 100 % et la défécation à l'air libre est supprimée ;
- o Tous les équipements d'assainissement autonomes privés disposent d'un accès au savon et à l'eau ;
- o Tous les établissements scolaires et de santé, les marchés et les gares routières sont équipés de latrines aux normes et fonctionnelles ;
- o En milieu urbain, le taux de collecte et de traitement des boues de vidange est porté à 50 % ;
- o Dans les zones urbaines raccordables à l'assainissement collectif, le taux de raccordement au réseau de collecte des eaux usées est porté à 50 % ;
- o Dans les zones urbaines raccordables à l'assainissement pluvial, le taux de raccordement au réseau de collecte des eaux pluviales est porté à 50 % ;
- o 50% des eaux usées traitées de Nouakchott et Nouadhibou sont réutilisées.

Par ailleurs, le département en charge de l'hydraulique et de l'assainissement œuvrera à mettre en œuvre les (20) projets de mise à niveau des infrastructures dont ceux de grande envergure, à savoir :

- o Le projet du réseau de distribution de la ville de Nouakchott ;
- o le projet Aftout Echarghui ;
- o le projet Dhar (phase 1) ;
- o Le projet AP Aioun-Diguenni à partir de la nappe du Dhar (Phase 2 du projet Dhar) ;
- o Le projet AEP Boghé-Aleg-Magtaa Lihjar à partir des eaux du fleuve Sénégal ;
- o Le projet AEP de Kiffa à partir des eaux de surface (Barrage Foum Gleite, Mare de Kankossa) ;
- o le projet d'approvisionnement en eau de la zone nord ;
- o le projet de réseaux d'assainissement de la ville de Nouakchott ;
- o Le projet d'assainissement de la ville de Nouadhibou ;
- o Programme assainissement en milieu rural.

Projet de réalisation des stations de dépotage dans les grands centres urbains.

Aussi, en référence à la réglementation en vigueur, tous les établissements de soins et scolaires devraient avoir un accès à l'eau potable aux normes pour 2030, soit un taux de raccordement aux BP de 100% en 2030.

Accès à des services d'assainissement de qualité : Conformément à l'ODD 6.2, l'objectif ici est d'assurer pour tous, un « accès à l'hygiène » et à l'assainissement, correct et équitable. Aussi, il est prévu d'améliorer la qualité des eaux en divisant par deux les rejets d'eau non traités et en augmentant significativement le recyclage et une bonne réutilisation des eaux. La poursuite de la mise en œuvre de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC) permettra d'augmenter significativement l'accès à l'assainissement et le caractère « amélioré » des latrines intégrera une dimension essentielle de durabilité de l'équipement.

421. Projets en cours :

- Projet AEP Gouraye-Sélibaby et des villages situés le long de l'axe à partir du Fleuve Sénégal ;
- Renforcement de l'AEP de M'Bout et des villages avoisinants à partir du barrage de Fom Gleita ;
- Projet AEP de Sangrava ;
- Phase 1 du Projet Aftout Chargui : les travaux des lots, 1 et 4 ;
- Projet Travaux de pose de la conduite Idini-PK13 ;
- Projet du réseau de distribution de Nouakchott ;
- Projet Dhar de Néma
- Projet Aftout Charghi: les travaux des lots 2,3 et 5 ;
- Programme National Intégré pour le Secteur de l'Eau en milieu Rural (PNISER) ;
- Projet 05 wilayas ;
- Projet Etude AEP du Nord ;
- Projet AEP et de Développement des Oasis dans les zones rurales - composante AEP / APAUS ;
- Etude d'actualisation du plan directeur d'assainissement de Nouakchott ;
- Projet d'assainissement de la ville de Nouakchott (Phase 1 : les eaux pluviales) ;
- Composante Assainissement du Programme National Intégré pour le Secteur de l'Eau en milieu Rural (PNISER) (Wilayas Gorgol, Brakna et Tagant) ;
- Composante Assainissement du Projet 5 wilayas (les deux hodhs, l'Assaba, le Gorgol et le Guidimagha) ;
- Projet Assainissement de l'Aftout Echergui ;
- Composante Assainissement du Programme WASH .

Projets à initier :

422. Les principaux projets à mettre en œuvre dans ce secteur sont, notamment :

- Projet AEP Kiffa et Guerrou à partir du fleuve Sénégal;
- Projet AEP Boghé-Aleg-Maghtaa Lihjar ;
- Projet AEP Aioun-Djiguenni à partir de la nappe du DHAR ;
- Projet de construction du barrage de Tarf El Mehroud dans la Moughataa de Tintanne, Wilaya du Hodh El Gharbi pour les différents usages ;
- Projet d'identification et de construction de 100 bassins de rétention des eaux de ruissellement pour les différents usages ;
- Le projet Assainissement de la ville de Nouakchott (eaux pluviales) ;
- Le projet Assainissement de la ville de Nouakchott (eaux usées) ;
- Projet Assainissement de la ville de Nouadhibou ;
- Assainissement familial par l'approche ATPC.

Financement :

423. Le coût de l'intervention dans le secteur de l'hydraulique et de l'Assainissement est pris en compte dans l'intervention 3 du chantier 3 du levier 1 (Développement du secteur de l'Hydraulique (AEP))

- Garantir l'accès de tous à l'électricité et un approvisionnement en hydrocarbures

Objectif de l'intervention :

424. Assurer un accès à des sources énergétiques fiables et à un coût abordable, à un plus grand nombre de citoyens.

Principaux axes d'intervention :

425. **Accès à l'électricité :** L'accès universel à l'électricité sera assuré à tous les ménages, en améliorant les prestations de service aux clients (ODD7, à travers l'extension et la qualité du réseau et la diversification des sources de production de l'électricité, en privilégiant les énergies propres (notamment solaire et éolienne). La stratégie de regroupement des localités poursuivie par les autorités devrait faciliter cette tâche et contribuer à l'amélioration du taux d'accès à l'électricité en milieu rural. Pour améliorer l'offre, il sera nécessaire de revoir tous les aspects organisationnels et institutionnels du secteur de l'Energie ainsi que les capacités de ses principaux acteurs.

Hydrocarbures : En vue de maintenir le pouvoir d'achat des ménages, le prix de l'essence et du gasoil seront optimisés.

426. Principaux résultats attendus :

- La part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique national passera à 50% ;
- Le taux d'électrification urbaine passera à 95% (au lieu de 72 %) ;
- Le taux d'électrification rural passera à 40% ;
- L'apport économique des hydrocarbures et l'amélioration du système d'approvisionnement du Pays en la matière ;
- Les capacités de production seront accrues et l'amélioration du mix énergétique national sera développée ;
- L'accès universel à l'électricité et les prestations de service aux clients seront assurées ;
- Un système de transport moderne sera mis en place.

Projets en cours et à initier et leur financement :

427. La liste des projets du secteur figure dans le chantier 3 du levier 1 relatif au renforcement des infrastructures de soutien à la croissance.

- Développement des secteurs des bâtiments et de l'habitat

Objectif de l'intervention :

428. L'objectif de cette intervention est de développer des politiques et des mécanismes d'accès de tous les habitants à la propriété foncière et immobilière et d'améliorer l'accès aux services collectifs.

Principaux axes d'intervention :

429. Equipements collectifs et bâtiments publics : Dans ce domaine, il sera procédé à la construction et la réhabilitation des services collectifs dans les principales agglomérations urbaines. Les besoins en bâtiments publics seront aussi résorbés à travers un vaste programme de construction et de réhabilitation.

430. Principaux résultats attendus :

- 30.000 parcelles viabilisées ;
- 200 services collectifs construits et équipés ;
- 5000 logements sociaux construits ;
- 2000 logements économiques construits.

431. Projets en cours :

- Construction d'Hôpitaux ;
- Construction de centres de santé ;
- Construction de Postes de santé ;
- Construction des Bâtiments Administratifs ;
- Construction d'Etablissements Scolaires ;
- Construction d'infrastructures sportives ;
- Construction d'infrastructures judiciaires et pénitencières ;
- Construction des Chancelleries et d'Ambassades.

432. Projets à initier :

- Construction d'Hôpitaux ;
- Construction de centres de santé ;
- Construction de Postes de santé ;
- Construction des Bâtiments Administratifs ;
- Construction d'Etablissements Scolaires ;
- Construction d'infrastructures sportives ;
- Construction d'infrastructures judiciaires et pénitencières
- Construction d'infrastructures universitaires ;
- Construction des Chancelleries et Ambassades.

433. Financement :

- Pour les logements (sociaux et économiques) et les parcelles viabilisées. Le coût de l'intervention dans le secteur est estimé à 79,5 milliards d'ouguiyas, dont 300 millions sont disponibles et le reste est à rechercher.
- Pour les bâtiments publics et équipements. Le coût de l'intervention dans le secteur est estimé à 72 Milliards d'ouguiyas, dont 18 milliards sont disponibles et le reste à rechercher.

3. CHANTIERS PRIORITAIRES DU LEVIER 3 : LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

434. Dans la première phase de mise en œuvre de la SCAPP, l'atteinte des objectifs fixés en matière de Gouvernance sera possible à travers 8 principaux chantiers :

- Gouvernance politique, cohésion sociale, paix et sécurité ;
- Consolidation de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice ;
- Capture du dividende démographique ;
- Promotion de la participation citoyenne des femmes et la lutte contre les discriminations basées sur le genre ;
- Relèvement de la qualité de l'administration publique ;
- Gouvernance économique et financière ;
- Développement local et de la décentralisation ;
- Gouvernance environnementale.

435. Ces 8 chantiers sont ci-dessous décrits :

Chantier stratégique de la gouvernance politique, cohésion sociale, paix et sécurité

436. Pour créer un contexte favorable à l'atteinte des objectifs de la SCAPP, ce chantier vise à mettre en place les conditions d'une gouvernance politique assainie et d'un climat de paix, de sécurité et de cohésion sociale. Il comporte 5 principales interventions :

- Amélioration de la gouvernance politique ;
- Renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité ;
- Construction durable de la paix et de la cohésion sociale ;
- Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent ;
- Gestion saine des migrations.

437. Ces 5 principales interventions sont ci-dessous décrites :

- Amélioration de la gouvernance politique

Objectif de l'intervention :

438. L'objectif de cette intervention, tout en renforçant les acquis, est d'assurer au pays une gouvernance politique efficace, reposant sur des institutions démocratiques fortes et respectées, dans un climat d'ouverture sur l'ensemble des acteurs politiques.

439. **Principaux axes d'intervention :**

Rôle des institutions : Dans ce domaine, l'Etat garantira l'effectivité des rôles des institutions à travers le respect des principes et valeurs démocratiques de séparation des pouvoirs conformément à la constitution et à renforcer leurs capacités pour les rendre à même de remplir, chacune, le rôle qui lui est dévolu.

Dialogue national : La priorité sera accordée à l'organisation d'un dialogue politique incluant le maximum de partenaires pour l'organisation des élections permettant un retour normal au renouvellement des institutions.

Renforcement des capacités des élus : Il s'agit aussi de renforcer les capacités des élus pour mieux assurer leur mission de gestion des affaires publiques.

440. **Principaux résultats attendus :**

- Les élections sont organisées dans le cadre d'un large consensus national ;
- Les institutions démocratiques sont renforcées ;
- Les capacités des élus sont renforcées et
- Les mandats électifs des femmes sont promus.

Projets/réformes en cours :

441. Néant.

442. **Projets/réformes à initier :**

- Mise en œuvre de la feuille de route issue du dialogue national ;
- Projet de renforcement des capacités des institutions démocratiques.

Financement :

443. Le coût de cette intervention est estimé à 5 milliards d'ouguiyas, qui sont entièrement disponibles.

➤ Renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité

Objectif de l'intervention :

444. Préserver les acquis en matière de défense et sécurité et donner aux forces armées et de sécurité les moyens de jouer pleinement leur rôle, au plan national, régional et international, tout en s'adaptant aux nouveaux défis sécuritaires sans cesse en renouvellement.

Principaux axes d'intervention :

445. **Défense nationale :** L'action dans ce domaine portera le renforcement des équipements et des moyens d'intervention des forces de défense et de sécurité, la lutte contre la circulation et la prolifération des armes légères, la sécurisation des frontières, l'extension de la police de proximité et l'amélioration des capacités des militaires et paramilitaires par la formation continue.

Garde nationale/Sécurité routière/police nationale/Protection civile : L'action portera sur le renforcement de ces corps par le recrutement, la formation, l'équipement des unités, la construction d'infrastructures pour assurer une couverture complète du territoire, chacun dans son domaine, ainsi que la création d'unités spécialisées, au besoin.

Système d'identification nationale : Déployer des efforts supplémentaires pour assurer ce service à l'ensemble des citoyens.

446. **Principaux résultats attendus :**

- La sécurité du territoire est maintenue et renforcée ;
- La sécurité des personnes et de leurs biens est maintenue et renforcée ;
- L'ordre public est maintenu et préservé.

447. **Projets/réformes en cours :**

- Création de nouvelles structures de sécurité à Nouakchott et à l'intérieur du pays ;
- Généralisation des services de la protection civile à l'ensemble du territoire national ;
- Généralisation des services de l'état civil biométrique à l'intérieur et à l'extérieur du pays et simplification de leurs procédures.

448. **Projets/réformes à initier :**

- Analyse de tous les goulots d'étranglement liés à l'accès à l'état civil en vue de l'élaboration d'un plan d'action national visant à améliorer le système d'état-civil dans son ensemble afin d'atteindre la cible fixée ;
- Généralisation/extension des applications de la biométrie à d'autres secteurs comme la santé, les transports, etc.

449. **Financement :**

- Le coût de cette intervention de renforcement des capacités des forces de sécurité et de protection civile est estimé à plus de 19 milliards d'ouguiyas pour 2017, dont près de 4 milliards sont disponibles sur le budget de l'Etat et plus de 15 milliards à rechercher.
- Pour les activités de l'agence chargée de l'état civil, le coût pour 2017 est estimé à plus de 3 milliards d'ouguiyas dont près de 1 milliard est disponible sur le budget de l'Etat et plus de 2 milliards à rechercher.

➤ Construction durable de la paix et de la cohésion sociale

Objectif de l'intervention :

450. Consolider la cohésion et l'unité nationales par la préservation des acquis et la création de toutes les conditions nécessaires pour une paix sociale durable.

Principaux axes d'intervention :

451. **Cohésion sociale** : Il s'agit de promouvoir la culture de la paix, de la tolérance, de la concorde et de la solidarité nationale mais aussi de lutter efficacement contre les séquelles de l'esclavage, les violences basées sur le genre, et le renforcement du dialogue et de la cohésion sociale. A cet égard, le projet de Stratégie Nationale de Renforcement de la Cohésion Sociale, constitue un cadre prometteur.

Unité nationale : En coordination avec les politiques économiques et sociales, l'action ici portera, d'abord, sur un travail de fonds au niveau du système éducatif, pour faire de l'école le premier creuset de l'unité nationale, en donnant des chances égales de réussite à tous les enfants du pays puis, sur la mise en place de mécanisme d'amélioration des moyens d'existence et des conditions d'émancipation des populations affectées par les pratiques traditionnelles et les séquelles de l'esclavage, améliorer le cadre de vie des populations pauvres, innover et moderniser les moyens de production, mettre en œuvre des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté et d'insertion.

Réforme foncière et domaniale : Réactualiser la loi de 1983 sur la réforme foncière et domaniale.

452. **Principaux résultats attendus :**

- Les cursus scolaires sont révisés pour intégrer les notions qui fondent l'unité nationale et la cohésion sociale ;
- L'offre éducative est renforcée dans les zones d'éducation prioritaires et son architecture harmonisée l'a rendue une école publique républicaine ;
- Les victimes des séquelles de l'esclavage sont rétablies dans leurs droits économiques les plus fondamentaux ;
- La stratégie nationale de renforcement de la cohésion sociale est adoptée et mise en œuvre ;
- L'accès à la propriété foncière est organisé.

453. **Projets/réformes en cours :**

- Application du projet de loi n ° 031/2015, qui annule et remplace la loi n ° 2007/048 2007 portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes ;
- Projet d'appui à la mise en œuvre de la loi portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes ;
- Le programme national des transferts sociaux visant l'éradication de la pauvreté extrême.

454. **Projets/réformes à initier :**

- Réactualisation de la loi de 1983 sur la réforme foncière
- Mise en œuvre d'une nouvelle Politique Foncière Nationale ;
- Mise en place d'une Cellule d'Analyse et de Mesure d'Impacts.

Financement :

455. Le coût de cette intervention est estimé à 58,325 milliards d'ouguiyas, dont 11,533 milliards sont disponibles (soit 20%) et 46,792 milliards à rechercher (soit 80%).

- Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent

Objectif de l'intervention :

456. Protéger les jeunes contre la radicalisation, l'extrémisme violent et autres comportements déviants.

Principaux axes d'intervention :

457. **Esprit de dialogue et d'ouverture :** La stratégie poursuivie, dans ce cadre, consiste à promouvoir la coexistence pacifique et les valeurs de tolérance et de dialogue basés sur l'enseignement de l'Islam, loin du fanatisme, de l'extrémisme et du terrorisme. Dans ce cadre, le rôle des Oulémas et imams ainsi que des éducateurs à tous les niveaux, est crucial pour le renforcement de l'approche islamique équilibrée et pour relever les nouveaux défis idéologiques à travers des campagnes de sensibilisation sur la coexistence pacifique et le dialogue et d'autres mesures à caractère économique et social.

Mesures sociales et économiques d'accompagnement : Il s'agit dans ce cadre de multiplier les interventions sociales et économiques visant à lever les freins devant l'insertion socioéconomique des jeunes : sports, loisirs, formation, emploi, etc.

458. **Principaux résultats attendus :**

- La participation des jeunes à l'effort de développement du pays est améliorée ;
- Le vivier de recrutement des organisations extrémistes est asséché ;
- Les réformes de lutte contre les produits psychotropes sont mis en place ;
- Le renforcement du tissu associatif des jeunes pour la prévention et la protection des jeunes est accru.

Projets/réformes en cours :

459. Projet de lutte contre le radicalisme.

Projets/réformes à initier :

460. néants

Financement :

461. Le coût de cette intervention est estimé à 4 milliards d'ouguiyas, dont 600 millions sont disponibles et 3,4 milliards à rechercher.

➤ Gestion des migrations

Objectif de l'intervention :

462. Les entrées et sorties du territoire sont contrôlées, les effets pervers de la migration sont atténués et ses aspects positifs pleinement exploités, dans le respect de la réglementation internationale.

Principaux axes d'intervention :

463. La stratégie de gestion de la migration consiste à : (i) redynamiser la Commission Nationale de Gestion de la Migration ; (ii) prendre en compte les aspects positifs de la migration pour le développement du pays ; (iii) assurer la protection des migrants et réfugiés conformément aux engagements internationaux ; (iv) assurer un meilleur contrôle des entrées et sorties dans le respect des accords bilatéraux et multilatéraux signés par le pays et (v) mettre en œuvre une nouvelle stratégie nationale de la migration 2016-2020. Il faudra, en outre, renforcer les capacités des autorités nationales en matière de traitement efficace des demandes d'asile, entreprendre des campagnes nationales d'information et de sensibilisation sur la réalité migratoire et équiper les postes frontières.

La coopération internationale devra être renforcée, notamment avec le G5 Sahel, dans le domaine de la gestion des migrations et, de façon générale, dans les autres domaines liés à la sécurité intérieure, le développement de la décentralisation, la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogues et des stupéfiants, le crime organisé et la vente non autorisée des armes.

Des efforts seront déployés pour protéger les ressortissants mauritaniens vivants à l'étranger, leurs intérêts et promouvoir leur insertion dans le circuit économique national.

464. Principaux résultats attendus :

- Un cadre de gestion et mesure de la migration mis en place ;
- Une adéquation Migration et développement assurée ;
- Les droits fondamentaux des rapatriés, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile promus ;
- Le flux migratoire maîtrisé.

Projets/réformes en cours :

465. Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Gestion de la Migration.

Projets/réformes à initier :

466. Actualisation de la stratégie.

Financement :

467. Le coût de cette intervention est estimé à 4, 8 milliards d'ouguiyas (coût global de la stratégie) dont 1, 5 milliards d'ouguiyas pour le cadre de gestion, 2 milliards d'ouguiyas pour migration et développement, 500 millions d'ouguiyas pour la promotion des droits fondamentaux et 800 millions d'ouguiyas pour la maîtrise du flux migratoire.

Chantier stratégique de la consolidation de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice

468. L'objectif de ce chantier est de garantir à tous les citoyens le plein exercice de leurs droits humains, l'accès à une justice de qualité et la pleine participation dans les affaires publiques, y compris par le biais du contrôle de l'action publique. Trois principales interventions sont programmées dans ce chantier :

- Améliorer le contrôle citoyen de l'action publique et la participation dans les affaires publiques ;
- Renforcer l'appareil judiciaire et l'accès à la justice et lutter contre l'impunité ;
- Développer Protéger et promouvoir les droits humains.

469. **Ces interventions sont ci-dessous décrites :**

- Améliorer le contrôle citoyen de l'action publique

Objectif de l'intervention :

470. Donner aux citoyens plus de moyens pour le contrôle de l'action publique.

Principaux axes d'intervention :

471. **Renforcement de la société civile :** L'accent sera mis sur la mise en œuvre la stratégie de promotion de la société civile et la mise en place de fonds pour la société civile et pour sa professionnalisation. Les actions d'encadrement et de réhabilitation des organisations de la société civile seront poursuivies et une étude sur les réseaux sociaux sera réalisée.

Communication : Dans le domaine de la communication, l'action portera sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de communication pour le développement, la révision de la structure de l'aide publique de la presse privée, l'élaboration d'une étude sur l'état de la presse aux niveaux des wilayas, particulièrement la presse écrite et la presse électronique et l'encouragement de la création des structures spécialisées de la presse. Le projet de loi sur la publicité sera adopté pour compléter l'arsenal juridique pour protéger les droits des annonceurs, les intermédiaires et le public.

472. **Principaux résultats attendus :**

- La société civile est organisée et participe pleinement au contrôle de l'action publique ;
- La stratégie nationale de communication pour le changement est vulgarisée et mise en œuvre ;
- La presse dispose de plus d'appui et est plus professionnelle ;
- Le cadre juridique des médias et la société civile est assaini et est conforme aux engagements internationaux de l'Etat.

473. **Projets/réformes en cours :**

- Elaboration et mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale de la communication pour le développement ;
- Finalisation du contrat-programme de radio Mauritanie, TVM et TDM ;
- Elaboration du projet de loi sur la publicité ;
- Extension de la diffusion radio à l'échelle nationale ;
- Lancement effectif du projet de la maison de la presse ;
- Lancement des maisons de la société civile à l'échelle nationale ;
- Mise en œuvre de la stratégie de la société civile.

474. **Projets/réformes à initier :**

- Finalisation et adoption de la loi sur les OSC ;
- Finalisation et adoption du décret sur la presse électronique ;
- Elargissement des bureaux régionaux de l'AMI.

Financement :

475. Le coût de toutes ces interventions est estimé à 6 milliards d'ouguiyas à rechercher entièrement auprès de l'Etat et des partenaires du secteur.

- Renforcer la justice

Objectif de l'intervention :

476. Améliorer l'accès de tous les citoyens à la justice, notamment les couches les plus vulnérables.

Principaux axes d'intervention :

477. Les mesures envisagée ici porteront sur le renforcement des infrastructures judiciaires et l'accès à la Justice, notamment à travers la mise en place d'un système d'assistance juridique et d'aide judiciaire en faveur des femmes, des enfants et des autres personnes ou groupes de personnes vulnérables, le renforcement de la performance par la mise en œuvre efficace de la politique pénale et pénitentiaire, la protection juridique et judiciaire de la femme, des mineurs et des populations vulnérables, l'amélioration des conditions de séjour dans les prisons, la mise en œuvre de la stratégie de communication du département et le renforcement de la réglementation, la codification et la publication des textes. Un des aspects stratégiques à prendre en compte est l'élaboration d'une politique pénitentiaire qui sera tournée vers la réinsertion et la réintégration des détenus. La priorisation d'une politique préventive de la récidive, permettra de mieux comprendre sur le long terme les problématiques rencontrées dans ce domaine.

478. **Principaux résultats attendus :**

- L'accès au service public de la justice est renforcé ;
- L'accès à la justice est amélioré par l'action des acteurs non étatiques ;
- Les capacités des acteurs et institutions opérant dans le domaine de la justice sont améliorées ;
- La politique pénale et pénitentiaire est soutenue ;
- Les possibilités de réinsertion des détenus sont augmentées et les conditions de détention améliorées ;
- Construction et équipement des tribunaux sur toute l'étendue du territoire national ;
- Construction des lieux de détention pour éviter la surpopulation carcérale ;
- Lutter contre l'esclavage ;
- Lutter contre le terrorisme ;
- Lutte contre la corruption.

479. **Projets/réformes en cours :**

- Etude sur le Mouslih ;
- Etude sur la nature et le volume du contentieux ;
- Etude sur l'enregistrement à l'Etat civil ;
- Etude sur les défis, les enjeux et les obstacles de la mise en place d'un corps de gardiens civils ;
- Statut des paras juristes ;
- Médiation, conciliation et arbitrage ;
- Accès à la justice ;
- Lutte contre le terrorisme ;
- Lutte contre la corruption.

480. **Projets/réformes à initier :**

- Lutter contre l'esclavage ;
- Réorganisation judiciaire ;
- Mise en œuvre pratique de l'assistance judiciaire ;
- Création d'un corps de gardiens civils ;
- Accès à la justice.

Financement :

481. Les besoins du Ministère de la Justice entre 2016 et 2020 sont estimés à environ 30 milliards d'ouguiyas.

- Développer les droits humains

Objectif de l'intervention :

482. Mettre en place les dispositifs, mécanismes et plans d'action garantissant le respect des droits de l'homme.

Principaux axes d'intervention :

483. Dans ce domaine la priorité sera accordée à la mise en œuvre des recommandations de l'EPU à travers l'exécution du plan d'actions contre la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance ; contre la Torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants. La mise en place du Mécanisme National de Prévention de la Torture sera parachevée en le rendant conforme aux normes standards et en le dotant en ressources humaines et financières suffisantes pour mener à bien sa mission. La mise en œuvre de la feuille de route pour l'éradication des séquelles de l'esclavage, l'élaboration et l'adoption de plans de lutte contre la traite des personnes, de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme, la validation et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Renforcement de la Cohésion Sociale viendront renforcer l'action dans ce domaine.

Des cours d'éducation sur les droits de l'homme seront aussi assurés dans les établissements scolaires et des activités de sensibilisation aux droits humains seront menées au profit des fonctionnaires, en particulier les agents chargés de l'application de la loi et les autres auxiliaires de la justice.

484. Principaux résultats attendus :

- Un Plan d'Action National de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme est élaboré et mis en œuvre ;
- Une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU est adoptée ;
- La feuille de route pour l'éradication des séquelles de l'esclavage est mise en œuvre ;
- Les principes des Droits de l'Homme sont intégrés dans le cursus scolaire aux niveaux primaire et secondaire ;
- Les agents de l'Etat chargés de l'application des lois sont formés et leurs capacités renforcées.

485. Projets/réformes en cours :

- Programme de formation des agents chargés de l'application de la loi sur les conventions internationales ratifiées dans le domaine des droits de l'Homme ;
- Elaboration d'un plan d'action de mise en œuvre des recommandations du second cycle de l'EPU ;
- Elaboration des rapports sur la discrimination raciale et sur les personnes handicapées.

486. Projets/réformes à initier

- Mettre en œuvre le plan national d'action contre la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui lui est associé ;
- Mettre en œuvre le Plan d'Action contre la Torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants ;
- Adopter et mettre en œuvre un plan d'action national de lutte contre la traite des personnes.

Financement :

487. Le coût de cette intervention est estimé à 3,327milliards d'ouguiyas, dont 462 millions sont disponibles et 2,865 milliards à rechercher.

Chantier stratégique de la capture du dividende démographique

488. L'**objectif** de ce chantier est d'assurer une veille permanente et une coordination efficace afin que les politiques socioéconomiques aboutissent à la capture du dividende démographique. Les efforts dans ce domaine s'articuleront autour de deux principales interventions :

- Renforcer l'engagement politique en faveur du dividende démographique ;
- Renforcer les capacités de préparation et de mise en œuvre des politiques en faveur la capture du dividende démographique.

489. Les **interventions** de ce chantier sont ci-dessous décrites :

- Engagement politique en faveur du dividende démographique

Objectif de l'intervention :

490. Œuvrer à l'accélération de la transition démographique et la coordination des politiques socioéconomiques en faveur de la capture du dividende démographique.

Principaux axes d'intervention :

491. L'action dans ce domaine portera sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux, politiques et économiques en faveur de politiques socioéconomiques favorables au dividende démographique. Le support de cette mobilisation sera la stratégie de communication pour le changement du comportement, en cours d'élaboration. Les priorités déjà définies pour cette stratégie de communication consistent à favoriser un profond changement social et de comportement vis à vis de la scolarisation des filles, de l'autonomisation des femmes, de l'utilisation des méthodes de contraception moderne et l'engagement pour le dividende démographique. Cette stratégie aura pour cibles les bénéficiaires directes qui sont les femmes et les filles et les bénéficiaires indirects que sont les familles et les communautés et s'appuiera sur la mobilisation des leaders politiques, religieux, communautaires et d'opinion.

Par ailleurs, l'élaboration de politiques pro dividende démographique requiert le renforcement du système national d'information pour prendre en compte la production et l'analyse des données démographiques et économiques d'une manière qui met en évidence les disparités d'âge, de genre et de lieu de résidence et permet de suivre la production de richesses et la consommation pour une veille sur l'évolution du ratio de dépendance économique. A cet effet, il sera procédé à la mise en place d'un observatoire sur le Dividende Démographique qui permettra de renforcer la production et l'analyse des données en faveur d'un développement inclusif et d'une prospérité partagée. Il veillera particulièrement au suivi des indicateurs de capture du dividende.

492. **Principaux résultats attendus :**

- L'engagement politique en faveur du dividende démographique est renforcé ;
- Un plan d'action national pour la capture du Dividende Démographique est élaboré et mise en œuvre.

Projets/réformes en cours :

493. Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD), 2015-2019 (MEF)/ composante CCSC : Stratégie de communication pour le changement social et de comportement et composante Engagement Politique.

Projets/réformes à initier :

494. Pérennisation et mise à l'échelle des acquis du projet SWEDD.

Financement :

495. Le coût de cette intervention est estimé à 3 milliards d'ouguiyas, dont 1,5 milliards sont déjà mobilisés.

- Accélération des politiques en faveur du dividende démographique

Objectif de l'intervention :

496. Assurer l'intégration du dividende démographique au sein des politiques de développement.

Principaux axes d'intervention :

497. En matière de mise en œuvre des politiques, un intérêt particulier sera accordé au suivi et à la coordination des politiques d'éducation, de santé, d'emploi et économiques afin de créer l'engrange adéquat entre ces quatre roues du dividende démographique. Il sera notamment procédé à :

- L'identification d'interventions stratégiques dans le cadre des différents plans d'action de la SCAPP ;
- Le développement d'un plan d'action national chiffré pour la mise en œuvre des recommandations du rapport de profil pays y compris l'intégration du dividende démographique dans les plans régionaux et sectoriels de développement ;
- La mise en place de pôles économiques régionaux ;
- L'actualisation de la politique de population et le renforcement du mécanisme national de coordination des politiques pour une capture effective du dividende démographique.

Les expériences innovantes de coordination de politiques sectorielles, en cours, seront poursuivies et intensifiées pour (i) lever toute barrière devant la scolarisation de milliers de filles au secondaire, (ii) l'accès de milliers d'adolescentes à des espaces sûrs améliorant leurs compétences de vie courante et en particulier de la santé de la reproduction, (iii) l'accès de milliers de femmes à diverses opportunités d'autonomisation économique, à travers la formation qualifiante, l'appui à la création de la micro entreprise et le micro crédit, (iv) la transformation de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé dans l'objectif d'arriver à zéro rupture de stock sur les produits de la santé de la reproduction et les médicaments essentiels. Les expériences en cours dans ces domaines seront accompagnées d'une évaluation de leurs impacts pour produire des preuves sur celles qui sont les plus efficaces en vue de leur mise à l'échelle.

498. **Principaux résultats attendus :**

- La proportion de la population en âge de travailler augmentera et amènera le ratio de soutien économique à passer de 45% à 46%, d'ici 2020 ;
- L'âge de dépendance économique passera de 30 ans à 28 ans ;
- Le revenu du travail des femmes passera de 27% à 30% ;
- La contribution du monde rural à la richesse passera de 39% à 41%.

499. **Projets/réformes en cours :**

- Actualisation de la politique de la population ;
- Création de pôles économiques de développement Economique ;
- Projet SWEDD : Composantes Autonomisation Economique des femmes et Renforcement de l'accès à des produits et services de Santé, Reproductive, Maternelle, Néonatale, Infantile et Nutritionnelle (SRMNIN).

500. **Projets/réformes à initier :**

- Projet INAYA, pour le financement basé sur les résultats du secteur de la santé, en cours de préparation avec la banque mondiale ;
- Orientation des projets du secteur de l'éducation vers la réduction des inégalités de genre et ceux des secteurs économiques vers la réduction des inégalités de milieu de résidence (pôles régionaux de développement, etc.), ainsi que vers la création de l'emploi pour les jeunes et les femmes ;
- Généraliser au niveau national le système national de protection des enfants en situation de vulnérabilité.

Financement :

501. Le coût de cette intervention est estimé à 6 milliards d'ouguiyas, dont 3 milliards sont déjà mobilisés.

Chantier stratégique de la promotion de la participation citoyenne des femmes et la lutte contre les discriminations basées sur le genre

502. L'objectif de ce chantier est de permettre aux femmes de jouir de leurs pleins droits et de participer pleinement au développement socioéconomique du pays. Il comporte deux principales interventions :

- La promotion de la participation citoyenne des femmes ;
- La lutte contre les discriminations basées sur le genre.

503. Les **interventions** de ce chantier sont ci-dessous décrites :

- **Promotion de la participation citoyenne des femmes**

Objectif de l'intervention :

504. Promouvoir la participation citoyenne des femmes.

Principaux axes d'intervention :

505. La promotion de la participation citoyenne des femmes sera renforcée à travers une implication encore plus forte dans la vie publique, communautaire et politique, pour constituer un puissant levier de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et de renforcement des capacités et des pouvoirs de négociation.

Plus précisément, il s'agit de : (i) impliquer les femmes au niveau national, régional et communautaire dans la définition et le suivi des stratégies, (ii) consolider et développer les capacités des femmes leaders, (iii) renforcer les capacités des femmes dans les domaines liés à la décentralisation et les collectivités locales, (iv) encourager et soutenir la participation des femmes dans le secteur associatif, (v) promouvoir la discrimination positive en faveur des femmes, (vi) faire valoir la méritocratie au sein de l'administration publique et parapublique.

506. **Principaux résultats attendus :**

- Les facteurs des disparités genre sont sensiblement réduits ;
- La participation des femmes dans les sphères de prise de décision renforcée ;
- L'accès des femmes aux sources et facteurs de production est amélioré dans l'ensemble des secteurs.

507. **Projets/réformes en cours**

- Projet de promotion de la participation politique des femmes ;
- Fonds de financement d'AGR au profit des femmes regroupées.

508. **Projets/réformes à initier**

- Promotion de la participation citoyenne des femmes ;
- Lutte contre les discriminations et violences basées sur le genre ;
- Projet d'habilitation économique de la femme rurale.

Financement :

509. Le coût de cette intervention est estimé à 1,5 milliards d'ouguiyas, dont 30 millions sont disponibles et 1,470 milliards à rechercher.

- La lutte contre les discriminations basées sur le genre

Objectif de l'intervention :

510. Eliminer toute forme de discrimination basée sur le genre.

Principaux axes d'intervention :

511. La lutte contre les discriminations basées sur le genre et la diffusion de la culture de l'égalité sera promue. La lutte contre les stéréotypes de genre est une condition pour pérenniser et inscrire les acquis et les réformes récentes dans le vécu concret des femmes, des hommes et de toute la société.

Principaux résultats attendus :

512. Les principaux résultats attendus de cette intervention sont notamment : (i) Amélioration du ciblage des campagnes de sensibilisation/communication sociales, (ii) mettre fin aux stéréotypes de genre, (iii) inscription des stratégies de sensibilisation et de communication dans une perspective de long terme afin d'accompagner et de renforcer tous les chantiers de lutte contre la pauvreté féminine dans ses multiples dimensions, de promouvoir la connaissance des perceptions des populations dans leur diversité des questions relatives aux relations sociales de genre, (iv) élaboration, en partenariat avec les organisations professionnelles, d'une charte éthique destinée à promouvoir la culture de l'égalité à travers l'ensemble des médias et canaux de communication, (v) implantation de cette charte en impliquant directement l'ensemble des producteurs d'émissions informatives et programmes culturels, ainsi que les créateurs dans divers domaines artistiques.

513. Projets/réformes en cours :

- Projet de loi de cadre de lutte contre les violences basées sur le genre ;
- Plan stratégique de lutte contre les violences conjugales « 2017-2020 ».

514. Projets/réformes à initier :

- Projet « Lutte contre les discriminations et violences basées sur le genre » ;
- Projet « Promotion de l'institutionnalisation du genre dans les secteurs de développement les plus sensibles » ;
- Loi cadre de lutte contre les violences basées sur le genre.

Financement :

515. Le coût de cette intervention est estimé à 6,4 milliards d'ouguiyas, dont 3,2 sont disponibles et le reste à rechercher.

Chantier stratégique du relèvement de la qualité de l'administration publique

516. L'objectif de ce chantier est d'optimiser le rendement de l'administration publique et de la doter de l'organisation et des ressources lui permettant de piloter avec succès la mise en œuvre de la SCAPP. Il comporte quatre principales interventions :

- Optimisation de l'administration publique ;
- Amélioration de la gestion et de la formation du personnel de l'Etat ;
- Développement de l'Administration et des services électroniques
- Coordination, suivi-évaluation de la SCAPP.

- Optimisation de l'administration publique

Objectif de l'intervention :

517. Elaborer et mettre en œuvre une architecture fonctionnelle et rationnelle des administrations et services de l'Etat.

Principaux axes d'intervention :

518. L'action dans ce domaine portera sur une revue des différents rapports et audits de l'administration, avec pour objectif de proposer l'organigramme le plus rationnel du Gouvernement et de revoir la cartographie des institutions de l'Etat pour éliminer toute confusion ou superposition de missions. Le nombre des institutions et établissements publics sera rationalisés. La gestion axée sur les résultats sera introduite, à travers l'élaboration de plans d'actions pluriannuels, l'attribution des ressources en fonction des objectifs et la mise en place d'instruments de suivi et évaluation. L'administration sera dotée de procédures et d'outils de travail adéquats. Le contrôle de l'action de l'administration publique inclura la vérification de l'atteinte des objectifs assignés et l'utilisation rationnelle des ressources mobilisées, y compris les ressources humaines.

519. **Principaux résultats attendus :**

- La cartographie des services publics est rationalisée ;
- Les services disposent d'outils et de procédures de gestion performants ;
- Les principes de gestion axée sur les résultats sont introduits ;
- Une charte des services publics est adoptée.

520. **Réformes en cours :**

- Réorganisation des missions principales et des missions d'appui notamment en matière de gestion du personnel de l'Etat et des EPAs ;
- Révision des attributions à la lumière du lancement du système intégré ;
- Simplification du circuit des visas de régularité des actes administratifs ;
- Elargissement de cette nouvelle réglementation au niveau des EPAs et des collectivités locales.

521. **Projets/réformes à initier :**

- Projet de Réforme de l'administration publique ;
- Elaboration d'un nouvel organigramme de l'Etat ;
- Introduction de la dimension éthique au niveau de chaque organigramme départemental et précision des nouvelles missions et attributions d'un conseiller chargé de l'éthique et de la déontologie au niveau de chaque Ministère qui se chargera d'élaborer un rapport éthique ;
- Renforcement de l'inter ministérialité au niveau des groupes thématiques techniques/

Financement :

522. Le coût de cette intervention est estimé à 100 millions d'ouguiyas, dont 10 millions sont disponible et le reste est à rechercher.

- Amélioration de la gestion et la formation du personnel de l'Etat

Objectif de l'intervention :

523. Assurer une gestion rationnelle et une formation du personnel de l'Etat.

Principaux axes d'intervention :

524. Les efforts entrepris pour la gestion des fonctionnaires seront poursuivis. Pour doter les administrations de personnel compétent, il s'agit de : (i) revoir le dispositif juridique et statutaire pour l'adapter au contexte national, pour la rationalisation de la gestion des carrières, (ii) améliorer les capacités linguistiques des fonctionnaires, (iii) rendre le système de rémunération plus motivant et plus équitable et (iv) appliquer le principe de la récompense et de la sanction.

Les effectifs doivent être mieux gérés en réhabilitant les bonnes pratiques à travers : (i) l'évaluation et la notation des personnels avec rigueur, (ii) la vérification et la certification des références académiques et professionnelles et (iii) l'introduction de plus de rigueur dans les choix et les nominations à caractère technique. Une liste des fonctions dans lesquelles la nomination sera soumise à appel à concurrence sera établie. Des initiatives de coaching et tutorat par les anciens fonctionnaires seront expérimentées pour préparer la relève des retraités et préparer les jeunes aux nouveaux postes.

La création récente d'un corps des gestionnaires des ressources humaines de l'Etat prépare bien déjà cette intervention.

Les effectifs de l'Administration publique seront progressivement redéployés vers l'intérieur du pays dans le cadre de la déconcentration, de la décentralisation et du développement local. Le système de rémunération sera revu pour accompagner ce redéploiement mais aussi pour créer des conditions attractives et motivantes pour retenir les meilleurs cadres et s'assurer de leur stabilité dans les emplois, notamment dans les wilayas et les secteurs les plus sensibles.

Les efforts en cours pour l'assainissement des fichiers de solde et l'exploitation des résultats des différents audits permettront de soulager la fonction publique de la pléthore de personnel fictif ou en double position et dégageront les ressources pour des recrutements plus rationnels.

Les capacités des différentes écoles professionnelles, notamment l'ENAJM, préparant à la carrière dans la fonction publique seront renforcées, y compris à travers le développement des dispositifs de formation continue, de perfectionnement et de recyclage.

525. **Principaux résultats attendus :**

- La gestion du personnel de l'Etat assainie ;
- Les services publics disposent de personnel qualitativement et quantitativement adapté aux postes ;
- Tableaux de bord actualisés
- Fiches de postes conformes aux tâches et missions.

526. **Réformes en cours :**

- Finalisation de l'arsenal juridique en matière de fonction publique
- Finalisation des opérations de reversement
- Lancement test du système intégré des ressources humaines de l'Etat
- Elargissement de cette nouvelle réglementation au niveau des EPA et collectivités locales.

527. **Réformes à initier :**

- Projet d'assainissement de la fonction publique et de l'introduction de la gestion prévisionnelle des emplois et de compétences.
- Renforcement de la déconcentration de la gestion des ressources humaines de l'Etat
- Mise en place d'antennes régionales pour la gestion au niveau des Wilayas.

Financement :

528. Le coût de cette intervention est estimé à 100 millions d'ouguiyas, dont 10 millions sont disponibles et le reste est à rechercher.

- Développement de l'Administration et des services électroniques

Objectif de l'intervention :

529. Doter l'Administration d'une plateforme fiable et économique de traitement de l'information et développer les services en ligne transactionnels.

Principaux axes d'intervention :

530. L'action dans ce domaine portera sur la mise en place de l'Administration électronique et des services de santé et d'éducation électronique.

531. **Principaux résultats attendus :**

- Développer l'infrastructure et la plateforme de l'Administration Electronique (e-Gouvernement / partie infrastructure) ;
- Remplacer les logiciels propriétaires dans l'Administration par des logiciels opens sources et des logiciels ne nécessitant pas des coûts de licences récurrents ;
- Mettre en ligne les démarches administratives (e-Gouvernement / partie applications) ;
- Disposer des moyens de lutte contre la cybercriminalité ;
- Dématérialiser le courrier dans l'Administration ;
- Mettre en place les infrastructures de signature électronique permettant les transactions de type e-Business (Projet e-Transaction) ;
- Assurer l'ouverture des données de l'Administration pour alimenter les applications internet et sur téléphone mobile ;
- Disposer d'un Datacenter national et d'un Datacenter backup pour l'hébergement des plateformes des systèmes d'information.

532. **Projets / réformes en cours :**

- Définition d'un plan d'actions pour l'introduction des logiciels libres dans l'Administration et mise en œuvre de ce plan ;
- Développer les systèmes d'information de l'Administration et les services en ligne ;
- Elaboration d'une stratégie nationale de cyber-sécurité ;
- Mise en place d'un noyau CERT pour lutter contre les cyber-attaques ;
- Mise en place d'un système de gestion électronique des documents dans les départements ministériels ;
- Mise en place du cadre juridique, du pilotage, des infrastructures et des instances de signature électronique.

533. **Projets /réformes à initier :**

- Extension du réseau Intranet de l'Administration à Nouakchott et sa connexion à la station d'atterrissage ;
- Mettre en place une plateforme sous forme de Cloud privé pour l'hébergement des systèmes d'information ;
- Mise en place d'un centre de veille internet et de filtrage du contenu indésirable ;
- Mettre en œuvre un programme d'Open Gouvernement / Open Data.

Financement :

534. Le coût de cette intervention est estimé à 20,18 milliards d'ouguiyas, dont 10% sont disponibles ou mobilisables et 90% sont à rechercher.

➤ Planification, coordination, suivi-évaluation de la SCAPP

Objectif de l'intervention :

535. Améliorer la conception et la convergence de la mise en œuvre des politiques, le pilotage et l'efficacité des projets et programmes de développement ainsi que la communication en informant sur les progrès dans la réalisation des objectifs poursuivis, en appuyant la prise de décision (opérationnelle et stratégique) et en permettant de s'assurer de la redevabilité de toutes les parties prenantes dans le processus de mise en œuvre de la stratégie.

Principaux axes d'intervention :

536. Pour améliorer la conception des politiques et programmes de développement, il est nécessaire de disposer d'études portant sur l'analyse causale et explicative des principales problématiques soulevées.

Pour que les différents chantiers de la SCAPP convergent vers les résultats escomptés, la coordination de l'action de l'administration publique sera améliorée. Les capacités de cette dernière seront renforcées dans les domaines de la formulation des politiques, de la programmation budgétaire, du pilotage, de la coordination et du suivi-évaluation.

Un dispositif de suivi-évaluation intégré sera conçu de manière à permettre un développement des synergies dans la conception et la mise en œuvre des programmes, notamment entre les différents niveaux national, sectoriel, régional et local. Un certain nombre de comités issus de l'administration et élargis à des représentants de la société civile, du secteur privé et des bailleurs doivent être mis en place pour piloter la mise en œuvre de la SCAPP. Ainsi, les éléments à caractère stratégique seront couverts par la SCAPP tandis que l'opérationnalisation sera assurée par les stratégies sectorielles et régionales. De même, l'alignement entre le CBMT, le PIP, le BCI et la Loi des finances participera de cette même logique. Ainsi, les programmes et projets entrant dans le cadre des priorités de la SCAPP seront privilégiés afin d'éviter des taux élevés d'exécution hors plans.

Principaux résultats attendus de ce chantier :

537. Il est globalement attendu des interventions de ce chantier :
- Un mécanisme efficace est mis en place pour assurer la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SCAPP et des réformes et interventions publiques y inscrites.
 - Un reporting complet et régulier sur la mise en œuvre du plan d'actions de la SCAPP sera assuré en utilisant notamment une liste d'indicateurs de suivi-évaluation de l'impact de la SCAPP ainsi que les informations pertinentes permettant de prendre les décisions nécessaires en cours d'exécution de la SCAPP pour rectifier les éventuels écarts.
 - Un compte rendu est fait régulièrement aux responsables, aux citoyens et aux différentes parties prenantes de la manière dont la SCAPP est mise en œuvre et sur les résultats obtenus (information et transparence).

Projets/réformes en cours :

538. Des projets d'appui institutionnel sont en cours d'exécution et ont permis de renforcer les fonctions de formulation, de suivi et évaluation des politiques publiques (Projet de croissance inclusive, projet d'appui budgétaire, Projet d'appui à la Gouvernance et la croissance Inclusive...).

Projets/réformes à initier :

539. Un système de coordination, de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SCAPP sera mis en place comprenant notamment : (i) la conception et le fonctionnement d'une base de données et d'une application de suivi de la SCAPP ainsi que la formation des utilisateurs ; (ii) l'appui à la Coordination de la SCAPP et autres entités nationales impliquées (Comités de Développement Sectoriels, Directions sectorielles de programmation) ainsi qu'aux structures de suivi des programmes régionaux et locaux, notamment les Cellules Régionales de Programmation et de Suivi Evaluation ; (iii) l'appui au bon fonctionnement du système, y compris l'incitation des équipes, la production à temps des produits du Système de Suivi Evaluation, leur validation et leur dissémination ainsi que la mobilisation d'experts qualifiés pour appuyer ce Système.

Financement :

540. Le coût de cette intervention est estimé à 600 millions d'ouguiyas pour l'ensemble de la période du premier plan d'action, à rechercher.

Chantier stratégique de la gouvernance économique et financière

541. L'**objectif** de ce chantier est de créer les conditions d'une gouvernance économique et financière, à la fois, levier pour la création d'une forte croissance et pour un partage équitable de ses fruits. Il sera mis en œuvre à travers 5 interventions :

- Renforcement des processus institutionnels et de la gouvernance du secteur public ;
- Gestion des finances publiques ;
- Lutte contre la corruption et promotion de la transparence ;
- Gouvernance économique ;
- Environnement des affaires.

542. Ces **interventions** sont ci-dessous décrites :

- Renforcement du processus institutionnel et de gouvernance du secteur public en vue de réduire le risque de surendettement

Objectif de l'intervention :

543. Renforcer le processus institutionnel de gouvernance du secteur public et placer la dette publique sur une trajectoire descendante.

Principaux axes d'intervention :

544. Dans ce domaine, la priorité sera accordée à : (i) l'élaboration d'une politique budgétaire ayant pour but de placer fermement la dette publique sur une trajectoire descendante à moyen terme, (ii) le renforcement du cadre institutionnel pour améliorer la coordination en matière d'élaboration des stratégies de financement. De plus, un suivi des projets d'investissement mis en œuvre en dehors de l'administration centrale (par les entreprises publiques et autres entités publiques) sera indispensable pour réduire l'endettement. En outre, il y a lieu d'améliorer l'efficacité des projets d'investissements publics afin de maximiser leur impact positif sur la croissance et réduire les facteurs de vulnérabilité liés à la dette, renforcer les capacités de gestion de la dette par un meilleur recueil des données (déjà des progrès notables ont été enregistrés avec la mise en place de la Base de données sur l'aide au développement DAD), améliorer la coordination entre les institutions et établir des plans d'endettement à moyen terme.

La gestion publique sera basée sur l'autonomie, la performance, l'imputabilité et la transparence. La nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LOLF) devra inclure une règle budgétaire à moyen terme, qui rendra la politique fiscale plus prévisible avec un cadre institutionnel renforçant la gouvernance dans le secteur public.

545. Principaux résultats attendus :

- La dette publique est placée sur une trajectoire descendante ;
- L'endettement des entreprises publiques et autres entités publiques est maîtrisé ;
- La base de données sur l'aide au développement est complétée et rendue performante.

Projets/réformes en cours :

546. migration des données vers la nouvelle application du SYGADE.

547. Projets/réformes à initier :

- Mise en place d'un cadre d'analyse et de suivi-évaluation du portefeuille global de l'aide au développement
- Opérationnalisation graduelle des différents modules du système de *Développement Assistance Database (DAD)*,
- Finalisation des audits des établissements et entreprises publiques et mettre en œuvre les recommandations
- Mise en place des contrats-programmes entre l'Etat et les entreprises et établissements publics
- Mise en œuvre d'un programme informatique d'automatisation et d'harmonisation de la gestion administrative et financière des établissements publics
- Elaborer une nouvelle stratégie de gestion de l'endettement.

Financement :

548. Le coût (indicatif) de cette intervention est estimé à environ 35 millions d'ouguiyas, non encore mobilisés.

- Amélioration de la gestion des finances publiques

Objectif de l'intervention :

549. Améliorer la gestion des finances publiques.

Principaux axes d'intervention :

550. La gestion des finances publiques sera améliorée à travers un ensemble de stratégies d'intervention dont en particulier : (i) la modernisation et la rationalisation du système fiscal, (ii) l'optimisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement, (iii) la gestion optimale de la viabilité de la dette publique intérieure et extérieure, (iv) le respect de procédures transparentes d'exécution des lois de finances et (v) le renforcement de la gestion axée sur les résultats et du contrôle citoyen dans la gestion des affaires publiques, (vi) l'intensification des contrôles à priori et à posteriori des services chargés de la réalisation des recettes et dépenses ainsi que des sociétés et établissements publics, (vi) le renforcement des capacités des fonctionnaires des services financiers (y compris les inspecteurs et contrôleurs) à travers des sessions de formation continue.

En outre, le système de passation des marchés publics sera audité et mis à niveau en fonction des résultats de l'audit.

551. Principaux résultats attendus /

- Amélioration du rendement fiscal (notamment celui de l'économie non extractive) ;
- Rationalisation/maîtrise des dépenses publiques et amélioration de l'allocation des ressources ;
- Transparence du système de gestion des finances publiques ;
- Soutenabilité des finances publiques à long terme.

552. Projets/réformes en cours :

- Rédaction/Adoption d'une nouvelle LOLF ;
- Assainissement du fichier de la solde ;
- Finalisation du Système intégré de gestion du personnel de l'Etat (SIGPE) ;
- Intégration de l'exécution budgétaire des EPAs dans le système RACHAD ;
- Intégration du BCI sur financement extérieur dans la loi de finances (amélioration de la prévisibilité des financements extérieurs).

553. Projets/réformes à initier :

- Adoption du Code général des douanes ;
- Adoption du Code des procédures fiscales ;
- Achèvement de la mise en place du Compte unique du trésor ;
- Réforme de l'impôt sur les sociétés et introduction d'un impôt unique ;
- Mise en place d'une comptabilité patrimoniale et de la comptabilité matières ;
- Elaboration et adoption des textes d'application de la nouvelle LOLF ;
- Modernisation de la gestion foncière, domaniale et cadastrale ;
- Adoption d'un Code de droits réels ;
- Déconcentration de la gestion des effectifs de la masse salariale ;
- Globalisation des crédits de fonctionnement des Ministères.

Financement :

554. Le coût de cette intervention est estimé à 15 millions d'ouguiyas, non encore disponibles.

➤ Lutte contre la corruption et la promotion de la transparence

Objectif de l'intervention :

555. Accélérer la mise en œuvre des stratégies en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment de l'argent.

Principaux axes d'intervention :

556. La stratégie d'intervention est clairement définie dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption dont la mise en œuvre se poursuivra au cours du premier plan d'action de la SCAPP. La lutte contre le blanchiment d'argent et l'harmonisation de la législation mauritanienne avec les conventions des Nations-Unies contre la corruption constituent des interventions stratégiques qui vont de pair avec le renforcement institutionnel des organes de contrôle (cour des comptes, inspections générale d'Etat et inspection générale des finances). Au-delà des textes juridiques, c'est à travers le bon exemple en matière de promotion, de récompense et de sanction et de pratiques au quotidien qu'il sera possible de créer progressivement un environnement moins corrompeur et donc moins indulgent vis-à-vis des corrompus.

557. **Principaux résultats attendus :**

- La stratégie nationale de lutte contre la corruption est mise en œuvre ;
- Le comité de suivi de la mise en œuvre de la SNLC est mis en place et est opérationnel ;
- La réalisation d'une étude en vue de délimiter le champ d'intervention et de proposer une sorte de coordination des activités des organes de contrôle ;
- la finalisation du plan d'action global 2016 – 2020 assorti de plans d'action sectoriels ;
- Adaptation et adoption de la norme ISO/ DIS 37001 instituant un système de management anticorruption ;
- Adoption de décrets d'application des différentes lois de LCC ;
- Réévaluation du système de suivi de passation des marchés ;
- Campagne médiatique intense.

558. **Projets/réformes en cours :**

- Opérationnalisation de la loi d'orientation de la lutte contre la corruption ;
- une loi sur la lutte contre la corruption (chambre pénale et pôle financier) est adoptée ;
- Réforme des finances publiques et Redynamisation des organes de contrôle et démarrage depuis 2012 d'un processus d'auto-évaluation.

559. **Projets/réformes à initier :**

- La législation mauritanienne est harmonisée avec les conventions des nations-unies contre la corruption ;
- la révision du code de déontologie des fonctionnaires ;
- la finalisation et l'adoption de la déclaration pour l'entreprise citoyenne ;
- Organisation d'ateliers régionaux sur l'Indice de Perception de la Corruption ;
- Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation sur les méfaits de la Corruption en partenariat avec les acteurs de la Société Civile r de lutte contre la corruption ;
- Renforcement des capacités des ressources humaines nationales en charge du dossier de la lutte contre la corruption ;

- Renforcement des capacités des observatoires de lutte contre la Corruption ;
- Organisation régulière de festivités commémoratives de Journée Mondiale de lutte contre la corruption (Choix annuels de thématiques en rapport avec la Lutte contre la Corruption) ;
- Introduction d'un module sur la lutte contre la Corruption dans les programmes des établissements d'enseignement supérieur et Exécution de mesures prévues dans la feuille de route relative au climat des affaires.

Financement :

560. Le coût de cette intervention est estimé à 500 millions d'ouguiyas qui sont à rechercher.

➤ Gouvernance économique

Objectif de l'intervention :

561. Assurer l'alignement des lois de finances, des PIP et CMDT, avec les priorités de la SCAPP, améliorer le choix des opportunités d'investissement et le suivi des projets.

Principaux axes d'intervention :

562. La stratégie d'intervention est basée sur : (i) l'alignement systématique du contenu des lois des finances sur les priorités retenues dans le cadre de la SCAPP ainsi que les PIP et les CMDT pour plus de cohérence entre les intentions et les pratiques, (ii) l'amélioration de l'opportunité des choix d'investissement et des taux d'exécution des projets et programmes de développement, (iii) l'évaluation systématique de tout projet en fin de période et la publication de ses résultats, (iv) le renforcement des capacités de planification à travers des stages, des vidéoconférences et des voyages d'étude, (v) l'amélioration de la qualité de la production statistique à travers la réforme du Système Statistique National (SSN), la cohérence entre la production et les besoins pour renseigner les indicateurs des ODD et autres indicateurs de développement. Cette production devra se préoccuper de la couverture géographique, la désagrégation des données la plus fine possible et s'intéresser davantage aux populations les plus vulnérables et pour lesquelles la SCAPP accorde une importance particulière (leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques) pour faciliter les méthodes d'intervention et de ciblage.

Le SSN sera réformé de manière à ce que son indépendance technique et scientifique soit préservée et qu'il soit doté de ressources humaines et financières suffisantes pour permettre à ses composantes (ONS et services statistiques ministériels) de remplir pleinement leurs missions conformément à des cahiers de charge préétablis, notamment pour le suivi et l'évaluation des politiques publiques et de la SCAPP en particulier. De plus, les organes de gouvernance du SSN, en l'occurrence le Conseil National de la Statistique (CNS) et ses commissions affiliées seront redynamisés et renforcés de manière à ce qu'ils puissent remplir leur mission d'impulsion et de coordination du SSN.

Tout en évitant la création de structures inefficaces, certains organes de veille et suivi permanent de la cohérence des politiques économiques et sociales seront créés, au besoin. Parmi ces organes on peut citer un observatoire du dividende démographique, à créer auprès du Ministère en charge de l'économie pour commanditer la production et l'analyse de statistiques en vue de planifier la conversion du dividende démographique en bonus de croissance économique.

563. Principaux résultats attendus :

- La cohérence entre les lois des finances, CMDT et les priorités de la SCAPP est assurée ;
- Le SSN est renforcé.

Projets/réformes en cours :

564. Opérationnalisation de l'application TAHDIR pour la préparation du budget.

Projets/réformes à initier :

565. Révision de la nomenclature budgétaire (proposition d'une classification programmatique) et amélioration des documents budgétaires.

Financement :

566. Le coût (indicatif) de cette intervention est estimé à environ 5 millions d'ouguiyas, non encore mobilisés.

➤ Environnement des affaires

Objectif de l'intervention :

567. Améliorer la gouvernance des politiques portant sur le climat des affaires.

Principaux axes d'intervention :

568. L'amélioration du climat des affaires étant traitée comme intervention de levier croissance forte et inclusive, sa présence au niveau du levier gouvernance a pour objet de veiller à faciliter l'intégration de cette question au niveau des réformes engagées dans ce levier. Il s'agit, en particulier, d'attacher une importance particulière à : (i) l'automatisation des procédures administratives et le renforcement du guichet unique, (ii) l'amélioration de la compétitivité des facteurs de production (travail, taux d'intérêt bancaire, coûts de l'énergie, de l'eau...), (iii) la mise en place d'un dispositif fiscal et juridique incitatif et simplifié, (iv) l'encouragement de l'investissement à fort impact positif sur l'emploi, la balance des paiements, l'environnement et les recettes de l'état et (v) la promotion du partenariat public-privé.

Principaux résultats attendus :

569. Prise en compte des préoccupations relatives à l'amélioration du climat des affaires dans les différentes réformes engagées au niveau du levier "Gouvernance".

Projets/réformes en cours :

570. La réforme du secteur de la justice (élaboration du code des droits réels et opérationnalisation du centre international de médiation et d'arbitrage de Mauritanie).

571. Projets/réformes à initier :

- Le renforcement et l'activation des réformes en cours pour la protection des investisseurs.
- L'adoption d'une législation générale sur les PPP, des législations sectorielles et de contrats types dans ce domaine.
- La révision du cadre institutionnel pour le rendre plus autonome et plus efficace dans la promotion et le développement de l'investissement.

Financement :

572. Le coût de cette intervention est estimé à 1 milliard d'ouguiyas, à rechercher.

Chantier stratégique du développement local et de la décentralisation

573. L'objectif de ce chantier est de consolider les acquis en matière de décentralisation et de mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire efficace. Il comporte deux principales interventions :

- Le renforcement de la politique de décentralisation ;
 - La réactualisation de la politique de l'aménagement du territoire.
-
- Renforcement de la politique de décentralisation

Objectif de l'intervention :

574. Asseoir une décentralisation effective et un développement local durable.

Principaux axes d'intervention :

575. Le pays s'engagera dans un processus d'approfondissement de la décentralisation à travers les stratégies d'intervention suivantes : (i) l'émergence de collectivités locales viables territorialement et financièrement, (ii) l'appui aux initiatives à la base, pour améliorer durablement les conditions de vie des populations rurales et un ancrage des politiques publiques au niveau régional et local, (iii) la mise en place de mécanismes d'harmonisation entre la programmation nationale et les réalités territoriales, (iii) la mise en place de structures d'intercommunalités et des projets interterritoriaux pour favoriser le partenariat et la solidarité entre les collectivités locales.

La stratégie sera plus centrée sur la promotion d'un développement intégral par une approche territoriale et une gouvernance multi niveau, avec référence particulière au processus de réformes de décentralisation en cours et à l'objectif de créer les conditions organisationnelles et opérationnelles visant à promouvoir une approche participative, territoriale et inclusive de l'ensemble des acteurs gouvernementaux, communaux et associatifs, des communautés et des partenaires techniques et financiers.

Les activités suivantes seront considérées comme prioritaires :

- Réforme du Fonds Régional de Développement (FRD) augmentant les marges de manœuvre des communes en section de fonctionnement ;
- Réforme progressive, globale du système de financement des CT et création d'un Guichet unique aux investissements municipaux ;
- Mise en œuvre des stratégies de mobilisation des ressources propres et d'innovations fiscales, notamment en relation avec le foncier ;
- Élaboration et mise en œuvre de textes accélérant les processus de décentralisation et de développement local ;
- Accélération du processus de transfert des compétences (définir de manière plus précise la répartition des compétences selon le principe de subsidiarité, évaluation des charges et des ressources à transférer, voire des surcoûts nécessitant un arbitrage en matière d'opportunité par secteur ...) ;

- Création du statut d'une fonction publique territoriale et d'un centre national de formation des acteurs locaux ;
- Mise en synergie des stratégies territoriales avec pour centre névralgique les Délégations régionales de la Décentralisation et du Développement local (DRDDL), et avec pour points de mire le développement économique local et une plus grande participation des services déconcentrés de l'État, de la société civile, des groupes traditionnellement sous-représentés à la vie locale (femmes, jeunes ...) ;
- Développement de l'intercommunalité et des actions de mutualisation des ressources, notamment pour favoriser une plus grande autonomie des communes en matière de maîtrise d'ouvrage communal (passation de marchés publics, maîtrise des aspects techniques et environnementaux ...), en optimisant systématiquement l'intervention des services techniques déconcentrés de l'État.
- La préservation de l'ordre public et la sécurisation des personnes et de leurs biens ;
- La consolidation de l'unité nationale et de la cohésion sociale ;
- Le renforcement des libertés publiques et de l'ancrage de la démocratie ;
- Le renforcement de la décentralisation et la promotion d'un développement local durable ;
- La fiabilisation et la sécurisation de tous les documents nationaux d'identification et la généralisation/diversification des applications.

576. **Principaux résultats attendus :**

- Emergence de collectivités locales viables ;
- Emergence d'une approche territoriale et une gouvernance multi-niveaux ;
- Réforme du Fonds Régional de Développement (FRD) ;
- Amélioration des services rendus aux populations ;
- Meilleur pilotage et conduite des politiques de Décentralisation.

577. **Projets/réformes en cours**

- Fiscalité locale ;
- Régionalisation.

578. **Projets/réformes à initier :**

- Projet d'achèvement de la réforme de décentralisation et de développement local durable ;
- Mise en place d'une Stratégie Nationale de Décentralisation et de Développement Local ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un Plan d'Action Stratégique 2017 à 2019.

Financement :

579. Le coût de cette intervention est estimé à 100 milliards sur trois ans, dont 7 milliards sont disponibles et 79 milliards à rechercher.

- Réactualisation de la politique de l'aménagement du territoire

Objectif et principaux axes de l'intervention :

580. Les stratégies en matière d'aménagement du territoire et de renforcement de la gestion urbaine seront axées sur l'actualisation de la politique de l'aménagement du territoire visant la promotion de la viabilité des territoires, notamment par.

le biais de développement de pôles économiques intégrés et la valorisation du potentiel local Une étude est déjà en cours dans ce cadre. A priori, la délimitation des pôles sera, ainsi : pôle agro-sylvo-pastoral (HodhCharghi, HodhGharby, Assaba), pôle agro-industriel (Guidimagha, Gorgol, Brakna, Trarza), pôle oasien et touristique (Adrar, Tagant), pôle industriel et minier (Tiris Zemmour, Inchiri), en plus de la zone économique de Nouadhibou et de la wilaya de Nouakchott, qui ont des statuts particuliers.

Les efforts envisagés dans le cadre du levier 1 "croissance forte et inclusive", notamment pour l'exploitation des potentiels des différents secteurs de l'économie, viendront soutenir cette démarche, qui s'appuiera également sur (ii) le renforcement des capacités des collectivités locales à travers le transfert de ressources, (iii) l'amélioration du cadre économique, financier et fiscal, (iv) la promotion de budgets sensibles au genre et (v) le renforcement de l'efficacité et de la transparence de la gestion des affaires locales. Cette intervention aura un effet notable sur l'élévation de la contribution du monde rural à la production de la richesse qui n'est que de 39%.

581. **Principaux résultats attendus :**

- Monographies régionales actualisées ;
- Schéma national de l'aménagement du territoire élaboré ;
- Elaboration de bases de données régionales ;
- Identification des pôles régionaux de développement ;
- Elaboration de schémas régionaux de développement ;
- Mise en place des pôles régionaux de développement.

Financement :

582. Le coût de ces opérations est estimé à 10 milliards, 37 millions d'ouguiyas dont 97 millions d'ouguiyas sont disponibles et le reste est à rechercher.

Chantier stratégique d'une meilleure gouvernance environnementale, de gestion rationnelle des ressources naturelles et de réduction des risques de désastres

583. L'objectif de ce chantier est d'assurer la préservation et l'exploitation rationnelle des écosystèmes, la valorisation des ressources naturelles en faveur du bien-être des citoyens ainsi que la protection des villes côtières contre les risques d'incursion marine et les inondations. Il comporte trois principales interventions :

- La politique intégrée d'exploitation des écosystèmes ;
- La préservation et la valorisation des ressources naturelles et.
- La protection des villes côtières contre les risques d'incursion marine et les inondations.

584. Ces **trois** interventions sont ci-dessous décrites :

➤ **Politique intégrée d'exploitation des écosystèmes**

585. **Objectif de l'intervention :**

- Mettre en place une politique intégrée de conservation, de gestion et d'exploitation durable des écosystèmes marin, terrestre et aérien ;
- L'élaboration d'une base de données électronique sur les Etudes d'Impact Environnemental (EIE) et le suivi de Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- Les parties prenantes gèrent durablement les ressources naturelles dans une dimension intégrant l'économie environnementale à la lutte contre la pauvreté ;
- Augmenter la superficie des aires protégées qui doit atteindre respectivement 12% et 17% des territoires marins et terrestres de la Mauritanie ;
- La vulgarisation des meilleures Pratiques pour la Prévention de la Pollution ;
- La lutte contre les effets des changements climatiques et le renforcement de la résilience des populations face aux effets des changements climatiques et ce à travers le financement des activités habilitantes et le renforcement du dispositif institutionnel au niveau national et régional ainsi que la mise en place des mécanismes de financements durables ;
- L'Information, Education Communication (IEC) du grand public ;
- Entreprendre une réforme Institutionnelle.

Principaux axes d'intervention :

586. Dans le domaine de la gestion de l'environnement et du développement durable, il s'agira d'adopter une politique basée sur une perception intégrée de conservation, de gestion et d'exploitation durable des écosystèmes marin, terrestre et aérien.

Cette intervention vise à déclencher une marche ferme vers l'atteinte de l'objectif majeur de la SCAPP, qui est non seulement de stopper la dégradation de l'environnement, mais d'inverser les tendances de dégradation pour que la valorisation des ressources naturelles contribue efficacement à assurer une croissance verte, inclusive.

Ainsi, la vision du secteur en matière de prise en compte du changement climatique à l'horizon 2030, sera de «renforcer structurellement et de manière durable la résilience des systèmes naturels et moyens de subsistance des populations tout en soutenant une politique d'investissements des activités à faible émission en carbone et porteuse de croissance économique pro-pauvre et préservant le cadre et milieu de vie au moyen d'une gouvernance avisée et performante». Il s'agira de mettre en œuvre des programmes spécifiques, d'appui, de conseil et de formation en matière de politique de gestion des changements climatiques. L'accent sera aussi mis sur l'augmentation des aires protégées, des espaces marin et terrestre à travers la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de mise en place et de fonctionnement des aires protégées, l'information, l'éducation et la sensibilisation des populations aux problèmes environnementaux.

L'orientation sera aussi de promouvoir le secteur de l'environnement et du développement durable et de lui permettre de jouer son rôle à la fois technique et transversal pour assurer un développement durable tenant compte de la lutte contre la pauvreté par la valorisation des ressources naturelles, la préservation de l'environnement et la mise en place de système résilient au changement climatique.

La croissance économique peut avoir un impact environnemental négatif si des mesures ne sont pas prises pour y faire face (mieux gérer les déchets solides et liquides dont certains peuvent avoir des conséquences néfastes pour la santé des populations). C'est dans ce cadre que l'Etat réaffirme son engagement envers le développement des processus et produits à faible impact sur l'environnement en accordant la priorité à la résilience au changement climatique. Dans ce cadre, la réduction des risques de catastrophes sera intégrée au niveau de toutes les politiques sectorielles en vue de prévenir ses retombées négatives sur le développement durable du pays, notamment par la mise place d'un mécanisme opérationnel de prévention des risques de catastrophes et de réponse aux urgences.

Principaux résultats attendus :

587. Une politique intégrée de conservation, de gestion et d'exploitation durable des écosystèmes marin, terrestre et aérien est mise en place.

588. Projets/réformes en cours

- La Stratégie Nationale pour le Développement Durable (SNDD) de 2006 pour la période 2007-2016 ;
- Deuxième Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE2) 2012-2016 ;
- La Déclaration Politique de l'Environnement et du Développement Durable (DPEDD) de 2011 ;
- Le programme Contributions Prévue Déterminées au niveau National à l'Accord Climat, CPDN 2015 ;
- Le Plan d'Action de Lutte Contre la Désertification aligné à la stratégie décennale de la CNULCD ;
- la Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité ;
- la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Conservation des Zones Humides en Mauritanie ;
- Stratégie et Plan d'Action de mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte en Mauritanie.

589. Projets/réformes à initier :

- Evaluation et contrôle environnemental ;
- Gestion durable des Ressources Naturelles ;
- Conservation, restauration et Gestion Durable de la Biodiversité ;
- Résilience aux changements climatiques et réduction des risques de catastrophes.

Financement :

590. Le coût global est estimé à 6350 millions d'ouguiyas totalement à rechercher (y compris les coûts des interventions ci-dessous).

- **Préservation et valorisation des ressources naturelles :**

Objectif de l'intervention :

591. Préserver et valoriser les ressources naturelles et culturelles.

Principaux axes d'intervention :

592. L'accent sera mis sur la valorisation des ressources naturelles et culturelles, car les moyens de subsistance et le revenu des ménages pauvres en dépendent, dans une large mesure. Les pauvres sont plus vulnérables face aux catastrophes naturelles, comme les sécheresses et les inondations et aux incidences des changements climatiques. Il faudra tirer les leçons de l'expérience de l'approche Gestion Locale Collective des ressources naturelles déjà mise en œuvre. La réduction des risques de catastrophes et la résilience des populations bénéficieront d'une attention particulière.

En outre, la préservation de l'environnement marin restera l'une des préoccupations majeures en raison des conséquences désastreuses qu'auraient, entre autres, une pollution marine et une intensification des mauvaises pratiques sur les ressources halieutiques.

Principaux résultats attendus

593. Les ressources naturelles et culturelles sont préservées et valorisées.

594. **Projets/réformes en cours :**

- La Stratégie Nationale pour le Développement Durable (SNDD) de 2006 pour la période 2007-2016 ;
- Deuxième Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE2) 2012-2016 ;
- La Déclaration Politique de l'Environnement et du Développement Durable (DPEDD) de 2011 ;
- Le programme Contributions Prévue Déterminées au niveau National à l'Accord Climat, CPDN 2015 ;
- Le Plan d'Action de Lutte Contre la Désertification aligné à la stratégie décennale de la CNULCD ;
- la Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité ;
- la Stratégie Nationale de Conservation des Zones Humides en Mauritanie ;
- Stratégie et Plan d'Action de mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte en Mauritanie.

595. **Projets/réformes à initier :**

- Reboisement et boisement en vue de restauration des forêts classées ;
- Conservation des forêts et des terres forestières ;
- Protection des écosystèmes naturels et lutte contre la dégradation ;
- Un semencement aérien des terres dégradées pour favoriser la régénération du milieu naturel ;
- La restauration des pâturages naturels (mises en défens et gestion des parcours dans le cadre des plans climat territoriaux) ;
- La protection des villes côtières contre les risques d'immersion marine et d'ensablement ;
- Le renforcement de la résilience de la population vulnérable face aux effets du changement climatique ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des structures nationales et locales en matière de planification, de financement et de mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique ;

- Le renforcement de la résilience des écosystèmes naturels face aux effets du changement climatique ;
- La réduction des risques de catastrophes et la lutte contre les pollutions environnementales ;
- La réhabilitation et la gestion intégrées et durables des zones humides contre les effets du changement climatique ;
- L'aménagement des petits plans d'eau ;
- Adoption et mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la gestion des Aires Protégées Marines et Côtières et les Zones d'intérêt biologique.

Financement :

596. Le coût global de ces interventions est pris en compte dans la fiche relative à la Politique intégrée d'exploitation des écosystèmes.

- Protection des villes côtières contre les risques d’incursion marine et les inondations

Objectif de l’intervention :

597. Jeter les bases d’une protection intégrée des villes côtières contre les effets du changement climatique et notamment les incursions marines et côtières, les inondations et l’érosion côtière en Mauritanie.

598. Principaux axes d’intervention :

- Contribuer à la protection des villes côtières contre les incursions marines et les inondations ;
- Favoriser une gestion intégrée et harmonisée du littoral ;
- Mise en place d’un observatoire du littoral ;
- Anticiper les changements ;
- Assurer une affectation claire et adaptée de l’espace aux différentes activités ;
- Préserver les fonctions écologiques des écosystèmes naturels du littoral ;
- Renforcer et professionnaliser les filières d’activité spécifiques du littoral ;
- Développer les outils d’Information du Public et d’aide à la Décision ;
- Renforcer la dimension régionale de la gestion des ressources communes ;
- Actualisation et renforcement du Conseil Consultatif National du Littoral.

Principaux résultats attendus :

599. Des mesures concrètes de protection du littoral et/ou d’adaptation des villes côtières sont mises en œuvre pour répondre aux priorités identifiées dans le cadre de l’adaptation au changement climatique.

Les activités retenues comprennent :

- L’élaboration, l’adoption et la mise en œuvre du Plan Directeur d’Aménagement du Littoral ;
- la restauration d’écosystèmes offrant une protection contre l’érosion du littoral ;
- la mise en place de dispositifs de freinage de l’érosion face à la brèche, à hauteur des villes et des villages ;
- la restauration de bandes des plants pour renforcer les dunes littorales, qui constituent des barrières naturelles à l’érosion ;
- la production de plants en appui à la restauration des écosystèmes côtiers ;
- la mise en place de mécanismes de concertation et d’intercommunalité pour la GIVC, et un appui à leur démarrage ;
- la mise en place d’un système de surveillance des plages et la formation et le renforcement des capacités des acteurs autour de divers thèmes liés à la GIVC.

600. **Projets/réformes en cours :**

- Projet ACCVC ;
- Projet d'actualisation de l'élaboration d'un plan d'investissement (Projet WACA).

601. **Projets/réformes à initier :**

- le colmatage des brèches restantes (15) ;
- la fixation mécanique et biologique des brèches ;
- la mise en œuvre des scénarios pour la protection des infrastructures littorales contre l'érosion côtière ;
- la réhabilitation ou remédiation liée à la dégradation du littoral au niveau de Nouakchott et Nouadhibou ;
- la mise en place de l'observatoire du littoral de Mauritanie avec la mise en place de stations pour la collecte et la capitalisation des données ;
- le renforcement des capacités des différentes structures pour une gestion intégrée du littoral ;
- la lutte contre l'érosion côtière ;
- le renforcement de la surveillance du littoral ;
- la mise en œuvre du PDALM actualisé et la redynamisation du CCNL.

Financement :

602. Le coût global est estimé à **35,67** milliards d'ouguiyas à rechercher.

VI. CADRAGE MACROECONOMIQUE

603. Au cours des prochaines années couvertes par la SCAPP et conformément aux objectifs du Développement Durable (ODD) les priorités du Gouvernement seront orientées vers la promotion d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (ODD 8), en vue d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes (ODD 1).
604. Afin de décrire la trajectoire macroéconomique et budgétaire au cours du premier plan quinquennal de la SCAPP, l'approche méthodologique consistera à dresser deux (2) scénarii : (i) un **scénario tendanciel de base**, qui s'appuie sur les projections basées sur des hypothèses prudentes (ii) un **scénario volontariste**, qui s'inscrit dans l'optique de formulation d'une vision plus volontariste mais réaliste en termes de renforcement du potentiel économique. Ce scénario se basera sur la consolidation des réformes structurelles, soutenues par un volume d'investissement additionnel dont l'impact sur le développement du secteur productif se traduira par un environnement macroéconomique plus soutenu que celui décrit dans le scénario tendanciel de base.

Le scénario tendanciel de base

605. Ce scénario s'appuie sur les projections récentes, réactualisées en octobre 2016, traduisant l'évolution la plus récente de l'économie. Les hypothèses de croissance qui sous-tendent ce scénario sont déclinées ainsi qu'il suit :
606. Le secteur primaire connaîtrait une croissance annuelle moyenne de 4,5% par an sur le prochain quinquennat, expliquée par : (i) une évolution prudente du sous-secteur de l'agriculture de 6,5% en moyenne, compte tenu des effets des aléas climatiques sur les cultures sous pluies et une dynamique prudente des cultures irrigués qui tient compte de la réduction des mesures incitatives liées aux subventions sur les intrants, aux crédits ainsi que la déficience des aménagements ; (ii) une augmentation de la croissance du sous-secteur de l'élevage (3,7% par an) eu égard au développement attendu de la productivité du sous-secteur à travers l'amélioration de la santé animale, le développement des races génétiques et du maintien d'une bonne situation pastorale, et (iii) une évolution du sous-secteur de la pêche (environ 7,3% par an), en relation avec les mesures incitatives sur la production et la transformation, prévues par la nouvelle stratégie de la pêche en vue d'améliorer la productivité du sous-secteur.

607. Pour une croissance réelle de 1,6% par an, le secteur secondaire connaîtrait sur la période 2016-2020 une diminution à moyen terme de sa contribution nominale à la structure du PIB pour se situer en moyenne à 23,8% du PIB par an contre 37,3% au cours des cinq dernières années (2011-2015) marquées par un taux de croissance réel moyen annuel de 3,9%. Une telle diminution est attribuable à des perspectives d'une conjoncture internationale peu favorable au développement des industries extractives. Néanmoins, l'on note une certaine résilience du secteur extractif, qui serait tributaire : (i) d'une évolution de la production de minerai de fer autour de 16 millions de tonnes par an, combinée à une baisse prévue des prix du minerai pour se situer à environ 43\$/t en moyenne sur la période, (ii) d'une évolution prévisionnelle de la production aurifère de TASIAST qui devrait passer de 164.281 onces en 2016 (en baisse de 25% par rapport à 2015) pour se stabiliser à 200.000 onces par an sur la période 2017-2020. Ces perspectives de production tiennent compte des capacités d'expansion de la société à moyen terme, (iii) d'une production prévisionnelle de cuivre qui passerait de près de 41.367 tonnes en 2016 (marquant une baisse de 8,1% par rapport à 2015) à 34.120 tonnes en moyenne sur la période 2017-2020. Ce profil de production, qui résulte de la baisse graduelle de la teneur du métal, ne tient pas compte des perspectives d'extension des activités de MCM à moyen terme, (iv) d'une augmentation de la production pétrolière de 9% entre 2016 et 2017 pour se situer en moyenne à 1,74 millions de barils contre 1,86 millions de barils en 2015.
608. Au-delà de cette hypothèse, l'on note que le gisement de Chinguetti, pourvoyeur de cette production, serait en cessation d'activité à partir de 2017, (v) d'une évolution morose du sous-secteur des constructions et travaux publics qui croîtrait de près de 3% par an, compte non tenu du développement attendu des dépenses investissements en infrastructures structurantes, (vi) d'une augmentation de l'activité des unités industrielles de 5,2% par an suivant les réalisations du potentiel actuel et compte tenu du développement attendu de l'offre d'eau et d'énergie. Cette hypothèse ne tient pas compte de l'élargissement du tissu des unités industrielles à moyen terme.
609. Enfin, le secteur tertiaire devrait connaître une évolution modérée de sa croissance de 3,2% par an, notamment en raison d'une hypothèse de saturation attendue des offres de services de télécommunication (5% par an) et du ralentissement des services de transports en liaison avec la morosité attendue des activités des industries extractives et celles des constructions et travaux publics. Néanmoins, le secteur devrait être soutenu par le développement graduel de l'activité du commerce (3,4%) et des autres services privés (3,8%), notamment les banques et assurances.
610. Globalement, la croissance économique en termes réels, se situerait à hauteur de 3,2% en moyenne par an entre 2016 et 2020. En revanche, cette croissance devrait, en termes nominaux, s'établir à de 6,1% en moyenne durant ce prochain quinquennat, pour un taux d'inflation moyen annuel de l'ordre de 4,2%. Du côté des emplois, et tel qu'illustré par le Tableau d'Emplois et Ressources, cette faible performance du PIB réel est due à une dégradation escomptée de la contribution de la demande extérieure nette eut égard à la morosité attendue de la conjoncture internationale, et une demande intérieure portée uniquement par le facteur de consommation alors même que le moteur de l'investissement brut était supposé neutre. Il en résulte globalement : (i) une dégradation continue du déficit des transactions courantes qui, de 12,7% du PIB en 2016, devrait néanmoins s'améliorer progressivement pour se situer en moyenne à 7,8% du PIB sur la période 2017-2020, et (ii) un déficit budgétaire hors dons 2,6% du PIB non extractif en 2016, qui devrait également s'améliorer pour se situer à 1% du PIB hors extractif sur la période 2017-2020.

Tableau. 2 : Taux de croissance du PIB nominal et contributions sectorielles à la croissance (en %)

Contribution à la croissance nominale du PIB (en %)	Scénario de Référence Quinquennat 2016-2020				
	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur primaire	0,9%	2,0%	2,2%	2,3%	2,3%
Secteur secondaire	0,8%	0,9%	-0,8%	-0,2%	1,8%
Secteur des services privés	1,5%	2,1%	2,4%	2,9%	3,1%
Correction SIFIM	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,2%	-0,2%
Total des activités marchandes	3,2%	5,0%	3,7%	4,9%	7,0%
Administrations publiques	0,3%	0,3%	0,6%	0,8%	0,8%
P.I.B. aux coûts des facteurs	3,6%	5,3%	4,2%	5,7%	7,8%
Taxes nettes sur les produits	0,4%	0,7%	0,9%	1,0%	1,0%
P.I.B. aux prix du marché	4,0%	6,0%	5,1%	6,7%	8,9%
Taux d'inflation moyen annuel	1,3%	4,2%	5,0%	5,2%	5,1%

Source : cadrage mission de revue Octobre 2016

Tableau. 3 : Taux de croissance du PIB réel et contributions sectorielles à la croissance (en %)

Contribution à la croissance nominale du PIB (en %)	Scénario de Référence Quinquennat 2016-2020				
	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur primaire	1,4%	1,5%	1,2%	1,3%	1,3%
Secteur secondaire	0,4%	1,4%	-1,5%	0,9%	0,8%
Secteur des services privés	1,1%	0,9%	1,0%	1,3%	1,4%
Correction SIFIM	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
Total des activités marchandes	2,8%	3,7%	0,6%	3,4%	3,4%
Administrations publiques	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%
P.I.B. aux coûts des facteurs	2,7%	3,7%	0,7%	3,4%	3,4%
Taxes nettes sur les produits	0,4%	0,4%	0,4%	0,5%	0,5%
P.I.B. aux prix du marché	3,1%	4,1%	1,1%	4,0%	4,0%

Source : cadrage mission de revue Octobre 2016

Tableau. 4 : Emplois-Ressources (PIB réel et ses emplois à prix constants, en %)

Contribution à la croissance réelle du PIB (en %)	Situation de référence	Scénario de Référence quinquennat 2016- 2020				
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ressources	-11,0%	1,0%	0,8%	-4,0%	2,8%	4,3%
PIB au prix du marché	1,3%	3,1%	4,1%	1,1%	4,0%	4,0%
Importations de biens et services	-12,3%	-2,1%	-3,3%	-5,1%	-1,1%	0,4%
Emplois	-11,0%	1,0%	0,8%	-4,0%	2,8%	4,3%
Consommation	5,4%	0,5%	0,8%	2,8%	5,0%	5,3%
Consommation des administrations publiques	-0,3%	0,0%	-0,5%	-1,3%	0,0%	0,1%
Consommation des ménages	5,8%	0,5%	1,3%	4,1%	5,0%	5,2%
FBCF	-13,2%	-2,8%	2,6%	3,1%	3,2%	3,3%
Variation des stocks	-1,3%	3,5%	-2,7%	-9,3%	-5,3%	-4,5%
Exportations de biens et services	-1,9%	-0,2%	0,0%	-0,6%	-0,1%	0,2%
Demande intérieure	-9,1%	1,2%	0,7%	-3,4%	2,9%	4,1%
Demande Extérieure	10,4%	1,9%	3,4%	4,5%	1,1%	-0,2%
Contribution totale à la croissance	1,3%	3,1%	4,1%	1,1%	4,0%	4,0%

Tableau. 5 : Projections de la balance courante

	Année de référence 2015	Scénario de référence Quinquennat 2016-2020				
		2016	2017	2018	2019	2020
Solde la balance commerciale	-501	-315	-252	-210	-234	-253
Exportation	1 365	1 334	1 392	1 335	1 321	1 349
<i>Minerai de fer</i>	340	396	395	373	352	332
<i>Pétrole</i>	73	87	88	0	0	0
<i>Cuivre</i>	195	145	126	134	113	120
<i>Or</i>	325	253	308	315	318	309
<i>Pêche</i>	389	395	408	435	462	488
<i>Autres</i>	43	58	68	79	76	100
Importation, fob	-1 866	-1 649	-1 643	-1 546	-1 555	-1 602
<i>Produits alimentaires</i>	-395	-408	-415	-419	-433	-449
<i>Produits pétroliers</i>	-292	-246	-292	-310	-322	-337
<i>Equipements et autres biens importés pour les industries extractives</i>	-626	-393	-299	-167	-139	-143
<i>Autres importations</i>	-552	-601	-637	-649	-662	-673
Service et revenus (nets)	-563	-467	-428	-312	-242	-230
Services (nets)	-399	-416	-381	-272	-221	-215
<i>Crédit</i>	230	200	206	213	221	227
<i>dont licences pêche</i>	66	81	81	81	81	83
<i>Débit</i>	-628	-616	-587	-485	-442	-442
<i>dont fret (inclus pétrole et mine)</i>	-200	-164	-173	-173	-175	-182
Revenus (nets)	-165	-51	-47	-40	-20	-15
<i>Crédit</i>	86	154	161	163	163	165
<i>dont compensation pêche</i>	60	61	62	62	61	62
<i>Débit</i>	-251	-205	-208	-203	-183	-180
<i>dont intérêts de la dette</i>	-78	-68	-71	-75	-78	-80
Transferts courants (net)	147	182	168	166	149	151
Solde de la balance des transactions courantes	-917	-601	-511	-356	-327	-332
En % du PIB	-18,8	-12,7	-10,7	-7,5	-6,7	-6,3

Source : cadrage mission de revue Octobre 2016

611. En définitive, il ressort du niveau d'analyse du scénario de référence que le profil de croissance ainsi dégagé est en deçà du potentiel économique à même de répondre aux objectifs prioritaires de la SCAPP eu égard aux contraintes liées aux facteurs de grippage qu'il génère. C'est d'ailleurs à cet ensemble de contraintes que le scénario volontariste apporte par la suite des réponses adéquates.

Le scénario volontariste du plan d'actions quinquennal 2016-2020 de la SCAPP

612. Le scénario volontariste s'inscrit dans l'optique de renforcement du potentiel économique et se basera sur la consolidation des réformes structurelles afin de mettre en œuvre les stratégies envisagées pour le développement du secteur productif au cours des prochaines années. Le rétablissement de la cohérence entre le cadre macroéconomique et les stratégies sectorielles est donc nécessaire pour le développement de ce scénario. En effet, la cartographie des secteurs porteurs déduite auparavant des chantiers stratégiques de réformes de la SCAPP a d'abord permis de réviser, sur la base de ressources additionnelles, les orientations sectorielles prévues dans le scénario tendanciel.
613. Le scénario volontariste serait donc essentiellement conditionné par la mobilisation d'un financement additionnel de l'activité économique à hauteur d'une enveloppe financière estimée à 1 001,119 milliards d'Ouguiya équivalent à 2,589 milliards USD à mobiliser au titre du plan quinquennal. Le schéma de financement est tel que 17,8% de cette enveloppe additionnelle, soit 178,375 milliards d'UM (461 millions USD)-serait mobilisable sur financement acquis. Le reste, soit 82,2% de l'enveloppe additionnelle équivalent à 822,744 milliards d'UM (2,127 milliards USD) devrait faire l'objet d'un financement à rechercher. A cela s'ajoute un besoin de financement pour assurer la mise en œuvre du plan d'actions prioritaires 2016-2020 (hors PPP et hors projets à fort contenu en FBCF) qui s'élève à 3 milliards \$. Ce dernier besoin de financement provient du portefeuille de projets et d'actions de réformes soutenant les objectifs et chantiers stratégiques de la SCAPP et tenant compte du portefeuille de projets en cours ou à un certain stade de maturité. Cette partie du portefeuille n'est pas liée directement au scénario d'accélération de la croissance.
614. Comme l'illustre le tableau en annexe (accélération FBCF SCAPP), la répartition sectorielle de cette enveloppe additionnelle montre que le schéma d'accélération des investissements du quinquennat est focalisé sur les secteurs productifs à forte inclusivité. Il s'agit du secteur rural, des activités manufacturières, du BTP et du secteur des services publics et privés.
615. Selon ce scénario d'accélération, le sous-secteur de l'agriculture occupera, contrairement au scénario tendanciel, une place plus importante en termes de création de richesse et d'emplois en milieu rural. Les perspectives de viabilisation des aménagements agricoles induites par l'opérationnalisation du projet Canal d'Aftout Essahili et d'autres projets agricoles devraient avoir une incidence certaine sur l'augmentation des superficies cultivables en irrigué au cours des prochaines années.
616. Les superficies en culture hivernale et contresaison augmenteront ainsi de 10.000 hectares environ au titre de la campagne agricole 2016/2017, pour se situer à 55.085 hectares contre 45.266 hectares en prévision initiale. A partir de 2018, les superficies augmenteront de 3.429 hectares (contre 1922 hectares en prévision initiale) en moyenne par an pour se situer à 68.804 hectares en 2020/2021. Pour des rendements moyens rizicoles de 5,2 t/ha sur la période, la production de riz paddy devrait passer de près de 280.000 tonnes en 2016/2017 à 366.000 tonnes en 2020/2021 contre respectivement 247.611 tonnes et 319.741 tonnes en prévision initiale. Ainsi, le développement attendu de l'extension des superficies de l'irrigué devrait accroître la valeur ajoutée de l'agriculture sur le prochain quinquennat 2016-2020

617. Au niveau du secteur des bâtiments et travaux publics, et contrairement au scénario tendanciel de base, une nouvelle dynamique de la FBCF publique est projetée par la SCAPP à moyen terme qui tient compte de la poursuite des projets d'infrastructures structurants. En particulier, le scénario volontariste intègre dans la période post plan quinquennal des projets d'envergure dans les domaines des infrastructures, en vue d'élargir et d'améliorer l'accès aux services publics et l'offre d'équipements publics (cf. plan d'action). L'exécution de ces projets est prévue sur la période 2017-2020.

Référents méthodologiques et hypothèses du cadrage macroéconomique et budgétaire de la SCAPP et performances macroéconomiques attendues

618. Dans la perspective de la mise en place d'un outil central permettant de mettre en cohérence globale les blocs du cadrage réel, budgétaire et de la balance des paiements, les travaux de cadrage macroéconomique et budgétaire ont privilégié une nouvelle méthode basée sur huit actions réparties en trois étapes de raccordement suivantes :

Etape 1 :

619. Examen de la cohérence des actions programmées dans la SCAPP et leur costing avec le budget consolidé d'investissement - BCI - de 2016 et le programme triennal d'investissement public – PIP- de 2017-2019 (et sa projection pour 2020).

- Filtrage des actions propres à la SCAPP non budgétées préalablement et arbitrage des projets

Etape 2 :

620. Construction d'hypothèses d'accélération des valeurs ajoutées sectorielles correspondant aux investissements publics nets à programmer durant le prochain quinquennat compte non tenu des actions déjà budgétées dans le BCI et le PIP. La méthode retenue dans ce volet étant rattachée à des calculs d'efficience des investissements (ICOR).

621. Etablissement des prévisions macroéconomiques de la croissance à prix courants, puis à prix constants via les déflateurs de PIB correspondants.

Etape 3 :

- Raccordement des prévisions du secteur réel de la SCAPP avec le tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE).
- Raccordement avec les statistiques de balance des paiements au niveau du solde courant.
- Raccordement avec le tableau des emplois et ressources (TER) par l'estimation de la contribution de la demande finale.

➤ Etape 1 :

- Examen de la cohérence des actions programmées dans la SCAPP et leur costing avec le BCI et le PIP

622. Cette étape est fondamentale pour la nouvelle stratégie afin d'éviter de subir les écarts entre les prévisions et l'exécution des ressources publiques, d'une part, et leur alignement sur les priorités du pays et sur ses plans d'actions, d'autre part. C'est ainsi que la matrice du cadre logique des réformes stratégiques, des objectifs spécifiques et du plan d'actions prioritaires 2016-2020 (cf. **Annexe.1**) a été filtrée pour chaque levier stratégique en éliminant les actions déjà budgétées dans le BCI 2016 et le PIP 2017-2020, et qui ont déjà été intégrées dans le scénario tendanciel, pour en déduire la programmation finale dédiée à la SCAPP (2016 - 2020) dans le scénario volontariste.

- Filtrage des actions propres à la SCAPP non budgétées préalablement et arbitrage des projets

623. Dans un second temps, un tableau de filtrage global des actions spécifiques au scénario volontariste du plan quinquennal de la SCAPP a été traduit en termes de comptabilité nationale (optique secteurs productifs) à des fins de prévisions, et tel que figurant dans le tableau précédent.

➤ Etape 2 :

- Construction d'hypothèses d'accélération des valeurs ajoutées sectorielles

624. En fonction des investissements publics nets à programmer durant le prochain quinquennat déduits du tableau précédent, des calculs d'accélération sectorielles en termes de valeurs ajoutées ont été élaborées selon la méthode de l'efficacité des investissements (ICOR : Incremental Capital Output Ratio), donné par le rapport entre l'investissement brut et l'accroissement du PIB nominal, qui indique l'effort d'investissement consenti pour augmenter le taux de croissance de 1 point de pourcentage. L'accélération des investissements dans ce scénario s'est ainsi traduite par des impacts sur les principaux agrégats macroéconomiques.

- Impacts sur la croissance économique

625. Contrairement au scénario tendanciel, le scénario volontariste de la SCAPP induit, sous l'effet de l'accélération de l'investissement, de meilleures performances macroéconomiques. Toutefois, l'incidence de cet investissement sur la croissance économique aura de légères retombées en 2017 et ne sera effective qu'à partir de 2018, l'année 2016 étant calée au scénario tendanciel.

626. Dans ce cadre, la croissance économique en terme nominal a été établie à hauteur de 8,6% en moyenne durant la période 2017-2020 (contre 6,7% pour le scénario tendanciel). Il s'en suit une dynamique de croissance potentielle moyenne de 2% par an. En termes réels, le taux de croissance se projette en revanche à hauteur de 4,7% en moyenne par an entre 2017 et 2020 (contre 3,3% pour le scénario tendanciel). Il s'en suit une dynamique de croissance potentielle moyenne de près de 1,44%.

Tableau. 6 : Taux de croissance du PIB nominal et contributions sectorielles à la croissance (en %)

Contribution à la croissance nominale du PIB (en %)	Situation de référence	Scénario Volontariste				
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur primaire	1,8%	0,9%	2,1%	2,2%	2,2%	2,2%
Secteur secondaire	-8,7%	0,8%	0,9%	-0,4%	-0,1%	1,4%
Secteur des services privés	1,7%	1,5%	2,1%	2,9%	2,7%	2,9%
Correction SIFIM	-0,1%	-0,1%	-0,5%	-0,2%	-0,2%	-0,2%
Total des activités marchandes	-5,2%	3,2%	4,6%	4,6%	4,5%	6,2%
Administrations publiques	0,8%	0,3%	1,9%	2,7%	1,2%	3,5%
P.I.B. aux coûts des facteurs	-4,5%	3,6%	6,6%	7,3%	5,7%	9,7%
Taxes nettes sur les produits	-0,2%	0,4%	2,1%	1,0%	1,1%	1,1%
P.I.B. aux prix du marché (scénario volontariste)	-4,6%	4,0%	8,7%	8,3%	6,8%	10,8%
P.I.B. aux prix du marché (scénario de référence)	-4,6%	4,0%	6,0%	5,1%	6,7%	8,9%
Ecart (croissance potentielle)	0,0%	0,0%	2,7%	3,2%	0,2%	1,9%
Ecart (croissance potentielle moyenne)			1,98%			

Tableau 7 : Taux de croissance du PIB réel et contributions sectorielles à la croissance (en %)

Contribution à la croissance réelle du PIB (en %)	Situation de référence	Scénario Volontariste				
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur primaire	1,2%	1,4%	1,6%	1,3%	1,6%	1,5%
Secteur secondaire	-2,1%	0,4%	1,4%	-0,4%	1,2%	0,9%
Secteur des services privés	1,5%	1,1%	0,9%	1,4%	1,3%	1,4%
Correction SIFIM	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
Total des activités marchandes	0,6%	2,8%	3,8%	2,2%	3,9%	3,7%
Administrations publiques	0,1%	-0,1%	0,8%	1,2%	0,6%	0,9%
P.I.B. aux coûts des facteurs	0,7%	2,7%	4,6%	3,3%	4,5%	4,6%
Taxes nettes sur les produits	0,6%	0,4%	0,4%	0,4%	0,5%	0,5%
P.I.B. aux prix du marché (scénario volontariste)	1,3%	3,1%	5,0%	3,7%	5,0%	5,1%
P.I.B. aux prix du marché (scénario de référence)	1,3%	3,1%	4,1%	1,1%	4,0%	4,0%
Ecart (croissance potentielle)	0,0%	0,0%	0,9%	2,7%	1,1%	1,1%
Ecart (croissance potentielle moyenne)			1,44%			

➤ Etape 3 :

- Raccordement des prévisions du secteur réel de la SCAPP avec le tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE)

627. Ce raccordement a été opéré en deux temps. D'abord, une intégration des projections du PIB réel dans la prévision des recettes budgétaires par la Direction Générale des Douanes (DGD) et la Direction Générale des Impôts (DGI). Ensuite, une intégration des projections du PIB réel dans la prévision des dépenses budgétaires telles que formulées par la Direction Générale du Budget (DGB).
628. Au niveau de l'évolution prévisible des recettes budgétaires, il est à noter que les recettes douanières ont connu ces dernières années une augmentation appréciable, passant de 93 Mds en 2011 à 135 Mds en 2015. Rapportés au PIB, les recettes observent une tendance régulière à la hausse (entre 9% et 10%). Après le passage effectif à la version ++ et grâce à la centralisation, les recettes sont passées exceptionnellement de 93 milliards en 2011 à 118 milliards en 2012 soit une augmentation de 27%. L'évolution des recettes constatée ces dernières années, s'explique par un investissement massif dans la modernisation des équipements et l'automatisation des procédures. Ceci a eu pour effet de sécuriser les recettes, d'élargir l'assiette fiscale et surtout d'instaurer une transparence en matière d'équité fiscale.
629. En matière de facilitation la réduction des délais de dédouanement va croissant, grâce à une automatisation entière des procédures. Certaines formalités sont désormais effectuées à distance et transférées électroniquement (le manifeste est déposé par transfert automatique de fichier XML dans le serveur de la douane). L'autre chantier est celui de l'interfaçage avec les autres administrations. Cette ouverture créera une véritable synergie et permettra à l'Etat de mieux contrôler les flux financiers et physiques à l'entrée ou à la sortie du territoire nationale. Par ailleurs les recettes restent dépendantes des prix internationaux et sont directement affectées par leurs fluctuations. En 2015 les chutes concomitantes des prix du fer et des produits pétroliers ont considérablement influencé l'évolution des recettes. Le niveau des liquidations a baissé de 1% par rapport à 2014. Les projections de l'avenir devront en tenir compte.
630. La méthodologie des prévisions des recettes budgétaires a tenu en compte l'évolution probablement défavorable des prix, et selon les hypothèses suivantes : (i) PIB prévisionnels de la SCAPP de 2016 à 2020, (ii) importations en valeur données par la DGD 2011 à 2015, (iii) recettes réalisées par la DGD de 2011 à 2015, et (iv) établissement de ratios significatifs (importations/PIB, recettes/PIB et recettes/importations) jusqu'en 2015, et au-delà par la méthode des moyennes mobiles.
631. Aussi, des prévisions de recettes pour le prochain quinquennat ont été obtenues en appliquant le ratio de l'année à l'agrégat correspondant (PIB ou Importations). Dans le même temps, une ventilation par nature d'imposition a été opérée sur la base des contributions moyenne (pourcentage) de chaque type d'imposition au total des recettes cumulées sur la période considérée. Cette même démarche a été d'ailleurs utilisée pour les prévisions de recettes par la DGI.
632. D'une manière générale, les prévisions d'évolution des recettes ont été prudentielles en tenant de certaines contraintes, ce dont témoigne en particulier la lente évolution attendue des prix du fer et celui des hydrocarbures. Ces deux produits sont fortement contributeurs aux recettes.

633. Au niveau de l'évolution prévisible des dépenses budgétaires, la méthodologie des prévisions a reposé sur les hypothèses suivantes :

- Les traitements et salaires : ils sont projetés suivant le GVT (glissement vieillesse technicité ou glissement indiciaire) évalué à 2% par an, auquel s'ajoute un montant forfaitaire correspondant à l'incidence des nouveaux recrutements éventuels prévus sur la période. Pour l'instant, il n'est pas prévu d'augmentation exceptionnelle de salaires sur la période 2016-2018.
- Les dépenses en biens et services, subventions et transferts, et réserves communes : elles sont projetées de manière exogène, mais dans la pratique elles suivent l'évolution du taux d'inflation des prix à la consommation (IHPC).
- Les intérêts sur la dette intérieure : ils sont projetés suivant l'évolution du stock de bons de trésor avec un taux qui varie entre 3,5% et 4%.
- Les intérêts sur la dette extérieure : Les données sont communiquées par la Banque centrale de Mauritanie (BCM).
- Budget d'investissement : Il est fonction des éléments suivants : (i) contreparties conventionnelles de projets en cours ; (ii) engagements sur ressources propres de l'Etat ; (iii) enveloppe forfaitaire pour tenir compte de nouvelles conventions en cours de signatures (y compris réserves du BCI) ; (iv) autres (projets d'appui institutionnel à financer sur ressources propres de l'Etat)
- Amortissement de la dette : Ils sont exogènes au modèle, les données étant communiquées par la BCM.
- Comptes d'affection spéciale : ils sont également projetés de manière exogène ; ils augmentent du même montant que les recettes correspondantes.

- Impacts du scénario volontariste sur les finances publiques

634. L'accélération du PIB nominal décrite par le scénario volontariste aurait une incidence sur les recettes totales (hors dons) qui passeraient en moyenne sur la période 2017-2020 de 496,5 milliards d'Ouguiya dans le scénario tendanciel et 519,4 milliards d'Ouguiya dans le scénario volontariste, soit un surplus moyen annuel de l'ordre de 23 milliards d'Ouguiya par an sur la période. Cette évolution est globalement tirée par l'incidence du scénario sur la fiscalité directe. Les impôts sur les revenus et bénéfices devraient s'établir à 112 milliards d'UM sur la période, marquant ainsi un surplus de moyen de 6 milliards d'Ouguiya par an par rapport au scénario tendanciel. Ces recettes additionnelles découleront de l'élargissement de la base imposable, en liaison avec la dynamique des secteurs d'activité économique.

Tableau 8 : Evolution des Finances Publiques

Synthèse du Tableau des Opérations Financières de l'Etat en Milliards d'UM	Situation de référence	Scénario Volontariste				
		2015	2016	2017	2018	2019
Recettes Fiscales	269,6	312,29	330,83	362,33	383,37	423,68
Dont :						
Impôts sur les Revenus et Bénéfices	95,23	97,78	98,73	107,43	114,49	126,77
Taxes sur les Biens et Services	130,85	145,51	155,04	171,43	179,54	198,08
Droits et Taxes sur le Commerce International	38,84	46,93	51,77	56,15	60,09	66,46
Recettes non fiscales	149,1	130,67	123,8	143,81	145,96	151,23
Dont : Recettes de la Pêche	44,11	55,9	61,08	61,79	63,55	66,15
Recettes Pétrolières nettes	13,21	12	12,74	-	-	-
Total Recettes budgétaires	431,91	454,96	467,37	506,14	529,33	574,91
Dépenses courantes	290,88	296,49	297,66	293,62	309,83	330,16
Dépenses en capital	219,88	192,25	213,86	278,04	294,52	371,49
Investissements financés par extérieur	78,17	68	96,86	139,81	153,14	227,46
Investissements financés par intérieur	141,7	124,25	117,01	138,23	141,38	144,03
Restructurations et Prêts nets	2,93	5,75	2	-	-	-
Total Dépenses et Prêts nets	513,69	494,5	513,53	571,66	604,35	701,65
Solde Budgétaire (scénario volontariste)	-81,77	-39,54	-46,16	-65,52	-75,02	-126,7
Solde Budgétaire (scénario de Référence)	-81,77	-39,54	-34,73	-21,13	-13,39	4,99
Ecart	-	-	-11,43	-44,38	-61,64	-131,7
Ecart moyen annuel				-62,3		
Solde Budgétaire (scénario volontariste) en % PIB HIE	-5,70%	-2,60%	2,80%	-3,60%	-3,80%	-5,70%
Solde Budgétaire (scénario de Référence) en % PIB HIE	-5,70%	-2,60%	2,20%	-1,20%	-0,70%	0,20%
Ecart	-	-	-0,60%	-2,40%	-3,00%	-6,00%
Ecart moyen annuel				-3,00%		

635. S'agissant des prévisions des recettes douanières, elles marqueraient une reprise, notamment liée au redressement (par rapport aux prévisions initiales des prix) attendue des prix du fer et des hydrocarbures. Ces deux produits étant fortement contributeurs aux recettes. Ainsi, La TVA à l'importation et des droits et taxes sur le commerce international marqueraient, respectivement, un surplus de 4,2 milliards et 3,9 milliards d'ouguiya par an sur la période par rapport au scénario tendanciel.
636. Concernant des dépenses publiques, elles devraient être stimulées, notamment par les dépenses d'investissement additionnelles, pour se situer à près de 597,8 milliards d'ouguiya en moyenne entre 2017 et 2020, contre 512,5 milliards d'ouguiya dans le scénario tendanciel, soit un surplus de 85,3 milliards d'UM par an.
637. En dépit d'une forte mobilisation de recettes induite par le scénario volontariste et tel que décrit dans l'impact additionnel sur les recettes (+23 milliards d'UM par an), ce nouveau profil de dépenses contribuerait davantage à une dégradation du déficit budgétaire global hors dons qui représenterait en moyenne 4% du PIB non extractif contre seulement 1% dans le scénario de base. Y compris dons, le déficit budgétaire du scénario volontariste représenterait 2,8% contre un léger excédent (+0,3%) dans le scénario de référence.
- Raccordement avec la de balance des paiements et impacts attendus au niveau du solde courant
638. Après mise en cohérence des projections du secteur réel avec celles des finances publiques pour la période 2016 à 2020, la méthodologie de projection du solde courant a reposé sur les hypothèses suivantes :
- les flux entrants du compte de revenu resteraient stables et refléteront le maintien de l'accord de pêche avec l'Union Européenne.
 - le surplus de la production agricole, notamment rizicole devrait se traduire par une baisse des importations des produits alimentaires de 4,4 millions USD par an sur la période 2017-2020.
 - le contenu en importations des biens d'équipement, induit par l'accélération des investissements en BTP, devrait se traduire par une hausse des importations de biens d'équipement de l'ordre de 6 millions USD en moyenne sur la période 2018-2020.
 - En plus de l'impact des exportations de la pêche et des recettes en devises tirées des licences et dont le surplus sur le profil des exportations serait en moyenne de 64 et 9 millions USD, respectivement, eu égard à l'intensification attendue de l'activité du sous secteur, l'ensemble de ces effets additionnels devrait se traduire par une amélioration du déficit courant, passant en moyenne à 5,7% du PIB contre 7,8% comparativement avec le scénario tendanciel soit une réduction du déficit de 2,1% par an. Dans les deux scénarios, l'on peut noter que les perspectives du déficit courant sont plus prometteuses si elles sont comparées aux années 2015 et 2016 marquées respectivement par des niveaux de dégradation équivalents à 18,8% et 12,7% du PIB.

639. Au total, les effets sur le solde de la balance courante demeurent soutenables avec une nette maîtrise du déficit durant le plan quinquennal du scénario volontariste. Ainsi, Les réserves de changes seront certes affectées par la conjoncture défavorable des prix internationaux mais ils ne chuteraient pas en dessous du seuil plancher de 3 mois d'importation prévus à la fin du quinquennat dans le scénario de référence.
640. En **outre**, au niveau des prix à l'exportation du secteur extractif, les projections sont basées sur les résultats prévisionnels du World Economic Outlook du FMI d'octobre 2016. En ce sens, les prix du secteur minier et pétrolier ont été réactualisés dans le scénario de référence, par rapport aux prévisions initialement retenues au titre de la revue de l'Article IV (février 2016) Le tableau ci-dessous montre un redressement généralisé des prix internationaux dont la contribution positive à l'impact sur la dynamique du PIB nominal à moyen terme serait considérable.

Hypothèses prix	2016		2017		2018		2019		2020	
	janv-16	oct-16	janv-16	oct-16	janv-16	oct-16	janv-16	oct-16	janv-16	oct-16
Fer (USD/Tonne)	35,9	53,9	32,1	48,4	31,6	42,8	35,9	35,9	35,9	35,9
Pérole (USD/Baril)	29,9	43,0	35,8	50,6	39,7	53,1	43,1	54,4	45,3	56,3
Cuivre (USD/Tonne)	4362,0	4760,6	4351,0	4838,6	4360,8	4878,5	4377,1	4909,9	4394,7	4937,3
Or (USD/OZ)	1099,0	1281,6	1109,7	1357,1	1121,5	1373,8	1132,9	1390,6	1146,8	1404,1
Source: Weo Octobre 2016										

Tableau 10 : Projections de la balance courante (en millions USD)

	Année de référence 2015	Scénario de volontariste du Quinquennat 2016-2020				
		2016	2017	2018	2019	2020
Solde la balance commerciale	-501	-315	-182	-141	-179	-195
Exportation	1 365	1 334	1 456	1 412	1 379	1 407
<i>Minerai de fer</i>	340	396	395	373	352	332
<i>Pétrole</i>	73	87	88	0	0	0
<i>Cuivre</i>	195	145	126	134	113	120
<i>Or</i>	325	253	308	315	318	309
<i>Pêche</i>	389	395	473	511	520	546
<i>Autres</i>	43	58	68	79	76	100
Importation, fob	-1 866	-1 649	-1 639	-1 553	-1 558	-1 601
<i>Produits alimentaires</i>	-395	-408	-411	-415	-429	-444
<i>Produits pétroliers</i>	-292	-246	-292	-310	-322	-337
<i>Equipements et autres biens importés pour les industries extractives</i>	-626	-393	-299	-178	-146	-147
<i>Autres importations</i>	-552	-601	-637	-649	-662	-673
Service et revenus (nets)	-563	-467	-404	-285	-216	-202
Services (nets)	-399	-416	-357	-245	-196	-187
<i>Crédit</i>	230	200	215	224	229	235
<i>dont licences pêche</i>	66	81	90	92	90	91
<i>Débit</i>	-628	-616	-571	-469	-425	-422
<i>dont fret (inclus pétrole et mine)</i>	-200	-164	-173	-173	-175	-182
Revenus (nets)	-165	-51	-47	-40	-20	-15
<i>Crédit</i>	86	154	161	163	163	165
<i>dont compensation pêche</i>	60	61	62	62	61	62
<i>Débit</i>	-251	-205	-208	-203	-183	-180
<i>dont intérêts de la dette</i>	-78	-68	-71	-75	-78	-80
Transferts courants (net)	147	182	168	166	149	151
Solde de la balance des transactions courantes	-917	-601	-418	-260	-246	-245
En % du PIB	-18,8	-12,7	-8,5	-5,2	-4,7	-4,3

- Raccordement avec le Tableau des Emplois et Ressources (TER) par l'estimation de la contribution de la demande finale

641. Une méthodologie d'estimation des dépenses de consommation finale des ménages a été élaborée à partir des comptes nationaux. Aussi, pour chaque produit, l'indicateur de volume utilisé est le taux de croissance démographique, et l'évolution de l'IHPC correspondant comme indicateur de prix. A la lecture du tableau d'emplois et ressources - TER du scénario volontariste, on remarque que les gains de croissance en termes réels générés par le plan quinquennal de la SCAPP sont largement expliqués à la fois par l'amélioration attendue de la contribution de la demande extérieure nette, et une demande intérieure dont le moteur de l'investissement brut est stimulé du fait des actions à engager.

Tableau. 11 : Emplois-Ressources (PIB réel et ses emplois à prix constants, en %)

Contribution à la croissance réelle du PIB (en %)	Situation de référence	Scénario Volontariste du quinquennat 2016-2020				
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ressources	-11,0%	1,0%	1,2%	-1,0%	3,8%	5,3%
PIB au prix du marché	1,3%	3,1%	5,0%	3,7%	5,0%	5,1%
Importations de biens et services	-12,3%	-2,1%	-3,8%	-4,8%	-1,2%	0,2%
Emplois	-11,0%	1,0%	1,2%	-1,0%	3,8%	5,3%
Consommation	5,4%	0,5%	2,8%	3,1%	4,7%	6,1%
Consommation des administrations publiques	-0,3%	0,0%	1,5%	-0,9%	-0,1%	1,1%
Consommation des ménages	5,8%	0,5%	1,3%	4,0%	4,8%	5,0%
FBCF	-13,2%	-2,8%	12,4%	5,0%	3,2%	9,2%
Variation des stocks	-1,3%	3,5%	-14,8%	-8,7%	-3,8%	-10,2%
Exportations de biens et services	-1,9%	-0,2%	0,9%	-0,4%	-0,3%	0,2%
Demande intérieure	-9,1%	1,2%	0,3%	-0,6%	4,1%	5,2%
Demande Extérieure	10,4%	1,9%	4,7%	4,4%	0,9%	-0,1%
Contribution totale à la croissance	1,3%	3,1%	5,0%	3,7%	5,0%	5,1%

➤ Impacts attendus du plan quinquennal en termes d'indicateurs d'inclusion et de durabilité

- En matière d'effets prévisibles sur l'emploi

642. Pour évaluer les perspectives de la croissance potentielle générée par le plan quinquennal de la SCAPP sur l'emploi, on déduit d'abord l'élasticité antérieure de l'emploi par rapport à la croissance (combien de points d'emplois de plus pour un point de croissance du PIB de plus). Elle est calculée par le rapport entre le taux de croissance de l'emploi (mesurée par le taux de variation de la population active occupée) et le taux de croissance de la valeur ajoutée (prix constants).

Tableau 12 : Estimations des élasticités emploi – croissance

	Population active occupée (en milliers)	Création additionnelle d'emplois de la période	Création moyenne d'emploi par an	Taux de croissance annuel moyen (en %)		Elasticité Emploi/Croissance
				Emploi	Valeur ajoutée (*)	
1988-2000	603 717	249 544	20 795	4,4	2,7	1,62
2000-2004	602 126	-1 591	-398	-0,1	3,6	Négative
2004-2008	715 060	112 934	28 233	3,1	8,0	0,37
				Moyenne		0,90
2008-2013 (a)	610 425	-	-	-	-	-
2014 (b)	627 638	-	17 213	2,8	6,1	0,45
2015 (b)	641 948	-	14 310	2,3	1,3	1,76
Moyenne (c)	634 793	-	15 761	Moyenne		1,10

(*) En termes réels (prix constants)

(a) La moyenne de cette période est relative aux données disponibles du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2013

(b) Calcul à partir des taux de projections démographiques intercensitaires de l'ONS

(c) Période projetée 2014-2015.

Sur l'horizon de prévision (2016-2020), on aboutit aux résultats comparatifs suivants :

Résultats des prévisions et incidences sur l'emploi

	Population active moyenne occupée (en milliers)	Taux de croissance annuel moyen (en %)		Elasticité Emploi/Croissance (Points d'emplois de plus pour un point de croissance du PIB de plus)
		Emploi (a)	Valeur ajoutée (*)	
Moyenne antérieure	634 793	Moyenne		1,10
2016	649 394	2,3	3,1	0,74
2017	665 459	2,4	4,1	0,60
2018	679 875	2,1	1,2	1,75
2019	695 785	2,3	4,0	0,57
2020	712 135	2,3	4,0	0,57
Moyenne plan quinquennal SCAPP				0,84
Taux de croissance annuel moyen 2016-2020 (%)				2,28
Création additionnelle moyenne d'emplois par an sur la période 2016-2020 pour un point de croissance du PIB de plus (b)				16 062

(*) En termes réels (prix constants)

(a) Le calcul du taux de croissance annuel moyen de l'emploi découle de l'hypothèse de réalisation d'un plein emploi, en retenant le même degré d'accroissement prévu de la population active tel que déduit auparavant des projections de l'ONS.

(b) Appliqué à la création moyenne d'emplois par an de la période antérieure projetée 2014-2015, soit 15 761.

643. De ce fait, et compte tenu des élasticités précédentes, les impacts effectifs en termes de créations additionnelles nettes d'emplois générés par **tous les points de croissance additionnels de la SCAPP** sont résumés dans ce tableau :

Résultats des prévisions et incidences sur l'emploi (Suite)

Année	Population active moyenne occupée (en milliers)	Taux de croissance annuel moyen (en %)		Elasticité Emploi/Croissance (Points d'emplois de plus pour un point de croissance du PIB de plus)	Création additionnelle nette d'emplois (pour un point de croissance du PIB de plus) (a)	Gains totaux de croissance par rapport au scénario de référence	Création additionnelle nette totale d'emplois (pour le total des gains de croissance du PIB de plus)
		Emploi	Valeur ajoutée				
2016	649 394	2,3	3,1	0,74	16 122	-	16 122
2017	665 459	2,4	4,0	0,60	16 139	+0,9	14 525
2018	679 875	2,1	1,2	1,75	16 092	+2,6	41 839
2019	695 785	2,3	4,0	0,57	16 120	+0,6	9 672
2020	712 135	2,3	4,0	0,57	16 120	+1,1	17 732
Total sur la période 2016-2020							99 890

(a) Appliqué à la création moyenne d'emplois par an de la période antérieure projetée 2014-2015, soit 15 761.

➤ En matière d'effets prévisibles dans la lutte contre la pauvreté

644. Les résultats qui suivent découlent d'un exercice d'évaluation ex-ante des impacts des actions projetées par la SCAPP sur le niveau de la pauvreté adoptant en cela les paramètres utilisés dans la méthodologie de la simulation PAMS (Poverty Analysis Macroeconomic Simulator)¹ appliquée auparavant par la Banque Mondiale à un panel de pays de la sous-région incluant la Mauritanie. Les principaux paramétrages utilisés sur la période de référence 2003-2007 ont produit les élasticités suivantes :

Poverty baseline scenario

	2003	2004	2005	2006	2007	Moyenne Baseline scenario
Poverty Gap						
Growth elasticity	-2,0	-2,1	-2,1	-2,2	-2,2	-2,12
Inequality elasticity	2,8	3,1	3,3	3,6	3,8	3,32
Inequality / Growth Tradeoff	1,4	1,5	1,6	1,6	1,7	1,56
Square Poverty Gap						
Growth elasticity	-2,5	-2,4	-2,4	-2,4	-2,3	-2,40
Inequality elasticity	4,7	5,0	5,3	5,6	5,8	5,28
Inequality / Growth Tradeoff	1,9	2,1	2,2	2,3	2,5	2,20

645. Pour une projection macroéconomique donnée, le PAMS permet de calculer le profil de pauvreté associé en calculant, année par année, les indicateurs de pauvreté qui découleraient de la réalisation du scénario macro-économique proposé par la SCAPP. En appliquant l'élasticité moyenne de l'écart de pauvreté de la sous-région telle que découlant des estimations PAMS, on aboutit aux effets suivants :

¹ cf. Asian Development Bank – ADB (2012, Handbook on Poverty and Social Analysis.

World Bank (2002), Poverty Analysis Macroeconomic Simulator (PAMS) Linking Household Surveys with Macro-Models, Luiz A. Pereira da Silva, B. Essama-Nssah and Issouf Samake, Policy Research Working Paper N°2888.

Résultats des prévisions et incidences sur la pauvreté

	Elasticité Emploi/Croissance (Points d'emplois de plus pour un point de croissance du PIB de plus)	Elasticité croisée pauvreté /Croissance (Points de baisse de la pauvreté pour un point de croissance du PIB de plus)	Impact total Emploi/Croissance (Points d'emplois de plus pour le total des gains de croissance du PIB de plus)	Elasticité croisée pauvreté /Croissance (Points de baisse de la pauvreté pour le total des gains de croissance du PIB de plus)
2016	0,74	-1,57	0,74	-1,57
2017	0,60	-1,27	0,54	-1,14
2018	1,75	-3,71	4,55	-9,64
2019	0,57	-1,21	0,34	-0,72
2020	0,57	-1,21	0,63	-1,34
Moyenne plan quinquennal SCAPP	0,84	-1,79	1,36	-2,88
Taux de pauvreté monétaire				
(2014)	(31,0%)			
Nombre de pauvres				
(2014)	(1 096 000)			
Baisse escomptée moyenne annuelle de la population en dessous du seuil de pauvreté pour un point de croissance du PIB de plus durant le quinquennat 2016-2020				
2014 /2020	-19 618			
Baisse escomptée moyenne annuelle de la population en dessous du seuil de pauvreté pour le total des gains de croissance du PIB de plus durant le quinquennat 2016-2020				
2020/2014	-31 565			
Baisse escomptée totale de la population en dessous du seuil de pauvreté pour le total des gains de croissance du PIB de plus durant la période 2016-2020				
2020/2014	157 825			
Cible ODD				
2020/2014	938 175			
Nbr. Habitants (RGPH 2013)	3 537 368			
Nbr. Habitants (Projections démographiques 2020)	3 959 432			
Taux de pauvreté attendu (2020)	23,6%			

(a) Appliqué à la population en dessous du seuil de pauvreté en 2015.

➤ La gestion des risques contingents et les mesures d'atténuation

646. Selon le FMI (2016), au niveau intérieur, l'économie mauritanienne reste exposée à la sécheresse, qui pourrait nécessiter un soutien budgétaire supplémentaire pour aider les populations touchées. Au niveau régional, même si la Mauritanie n'est pas touchée par l'épidémie d'Ebola, les effets des risques sanitaires en Afrique de l'Ouest pourraient plomber l'économie mauritanienne par le biais de ses liens commerciaux avec les pays voisins. Au niveau extérieur, les risques baissiers pour les perspectives sont dominés par l'évolution mondiale :

Encadré (FMI) : Retombées extérieures sur l'économie de la Mauritanie

Le présent encadré étudie un scénario dans lequel les prix du minerai de fer baissent plus que prévu, l'expansion minière envisagée est au point mort et la contribution en dividendes de SNIM au budget est nulle. Les conséquences à moyen terme de ce type de scénario exigeraient une réaction adéquate de la part des autorités, y compris une dépréciation de l'ouguiya qui tienne compte de la détérioration des fondamentaux et un recours aux amortisseurs économiques..

Les retombées mondiales des marchés du minerai de fer. Le minerai de fer représente environ la moitié des exportations de la Mauritanie. La demande mondiale de minerai de fer est largement tributaire de la Chine qui importe environ les deux tiers du volume mondial. Avec les prix record de ces dernières années, l'offre de minerai de fer a pris son essor dans l'attente de l'accroissement de la production d'acier de la Chine. Toutefois, les analystes ont relevé des signes d'offre excédentaire et prévoient que les fournisseurs les plus importants du monde, l'Australie et le Brésil, saisiront cette occasion pour minimiser la concurrence. Les marchés à terme du minerai de fer, environ 64-66 millions de dollars en 2015-16, indiquent une nouvelle baisse de 20pour cent des prix en deçà des projections inscrites dans la référence. Si ces prix se concrétisaient, cela présenterait des risques pour les recettes budgétaires de la Mauritanie en raison de la baisse de la contribution de dividendes de SNIM, de la dynamique de la balance des paiements par le biais du fléchissement des recettes en devises et enfin, d'une croissance économique potentielle décevante si l'expansion prévue de la capacité minière n'a pas lieu ; la faisabilité du projet dépend de l'écart des prix par rapport aux prix minimum des projets.

Scénario baissier. Dans un scénario différent (quelque peu extrême) sans expansion minière au-delà du projet Gelb II pratiquement terminé et sans contribution de dividendes de SNIM au budget en 2015-20, la croissance économique serait inférieure de plus de 3 points de pourcentage pour 2018-19 par rapport à la référence et la situation budgétaire se dégraderait nettement à moyen terme — avec un déficit budgétaire additionnel de l'ordre de 1,6 pour cent à 2,5 pour cent du PIB hors industries extractives. Bien que les transferts privés et autres entrées de fonds propres en 2015-17 appuieront les niveaux de réserves, à compter de 2018, l'annulation de mines supplémentaires ferait baisser les exportations minières et creuserait le gap de financement extérieur pour 2018-20.

Pour atténuer les effets immédiats, les autorités devront réagir à l'aide des outils de politique économique qui sont à leur disposition. L'affaiblissement des fondamentaux se traduira par une nouvelle dépréciation de l'ouguiya. Il est probable que le gouvernement devra hiérarchiser son plan d'investissement public pour assurer une épargne budgétaire optimale sans sacrifier les projets d'investissement les plus urgents. En même temps, le pays devra accélérer ses plans de diversification de l'économie en s'écartant des projets miniers afin que le potentiel soit maintenu sans l'expansion minière. Il serait souhaitable que le gouvernement trouve la combinaison appropriée de politiques pour minimiser la pénurie de recettes en ajustant les dépenses, en accroissant les recettes et en recherchant un soutien budgétaire additionnel de la part des bailleurs de fonds.

Scénario baissier: principales variables, 2015–20

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Croissance de la production réelle (pour cent)	5.5	6.4	4.8	4.7	4.8	4.9
<i>Différence par rapport à la référence</i>	0.0	-0.4	-0.2	-3.3	-3.6	-0.1
Solde budgétaire global, dons exclus (pour cent du PIB hors industries extractives)	-4.7	-3.4	-3.7	-3.9	-2.9	-1.4
<i>Différence par rapport à la référence</i>	-2.5	-1.8	-2.0	-2.3	-2.0	-1.6
Financement extérieur (pour cent du PIB)	0.0	0.0	0.0	6.3	9.6	8.8

Source: Estimations des services du FMI.

Source : FMI (2016)

647. La Mauritanie est également confrontée à des risques liés à :
- La vulnérabilité aux chocs exogènes notamment la demande et le prix des principaux produits d'exportation : (i) la baisse des cours internationaux des matières premières, ce qui va générer une importante détérioration des termes de l'échange ainsi qu'une chute des recettes de l'Etat ; (ii) la raréfaction des capitaux au niveau international qui risque de différer le démarrage des projets miniers et d'infrastructures.
 - La faiblesse de la capacité d'absorption des financements internationaux mobilisés auprès des bailleurs de fonds, des PTF's et d'autres
 - La rémanence des catastrophes naturelles, en particulier celles liées au réchauffement climatique et ses conséquences (inondations, désertification, etc.) ainsi que les invasions acridiennes, et leurs impacts sur l'économie rurale.

VII. LE DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DE LA SCAPP

648. Le système de formulation, de pilotage et de suivi-évaluation proposé pour la SCAPP tient compte des leçons du passé ainsi que des exigences du moment traduites notamment à travers des objectifs et des principes directeurs. Le dispositif existant, quoique pertinent sur le plan conceptuel, gagnerait à être complété par les mécanismes et outils indispensables pour le pilotage, la mise en œuvre, le S&E et la coordination de la SCAPP 2016-2030 et devra être accompagné par un ensemble de mesures.
649. Le nouveau dispositif est intégré et conçu de manière à permettre un développement des synergies dans la conception et la mise en œuvre des programmes, notamment entre les différents niveaux national, sectoriel, régional et local. Ainsi, les éléments à caractère stratégique seront couverts par la SCAPP tandis que l'opérationnalisation sera assurée par les stratégies sectorielles et régionales. De même, l'alignement entre le CBMT, le PIP, le BCI et la Loi des finances participera de cette même logique.

Objectifs du Système de Suivi-Evaluation SCAPP

650. Les objectifs généraux du système de suivi-évaluation (SSE) sont les suivants : 1) Informer les progrès sur la réalisation des objectifs poursuivis ; 2) Améliorer le pilotage et l'efficacité des projets et programmes de développement et appuyer la prise de décision (opérationnelle et stratégique) ; 3) Permettre de s'assurer de la redevabilité de toutes les parties prenantes dans le processus de mise en œuvre de la stratégie et mieux communiquer.
651. Plus spécifiquement, le SSE de la SCAPP vise à atteindre les objectifs suivants : (i) Assurer le reporting de la mise en œuvre du plan d'actions de la SCAPP tout en utilisant une liste d'indicateurs de suivi de la SCAPP et apprécier leur évolution ; (ii) Evaluer l'impact de la mise en œuvre de la Stratégie ; (iii) Doter les décideurs de données pertinentes leur permettant de prendre les dispositions nécessaires en cours d'exécution de la SCAPP pour rectifier les éventuels écarts ; (iv) Rendre compte aux responsables, aux citoyens et aux différentes parties prenantes de la manière dont la SCAPP est mise en œuvre et sur les résultats obtenus (information, transparence).

Principes directeurs du SSE

652. En premier lieu, la réussite du système de suivi-évaluation reposera avant tout sur une approche participative et inclusive et une parfaite appropriation par l'ensemble des parties prenantes (administration centrale, Parlement, administration déconcentrée, collectivités territoriales, société civile, secteur privé, PTFs...etc.). Cette approche est une condition pour réussir le pilotage, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SCAPP 2016-2030 et marquer une rupture avec les dysfonctionnements apparus au cours de la mise en œuvre du CSLP. A cela s'ajoute la nécessité d'exercer un contrôle citoyen de la mise en œuvre de la SCAPP.
653. En second lieu, la mise en œuvre de la SCAPP exige des moyens conséquents et accrus et devra se traduire nécessairement par la levée de toutes les lourdeurs et pesanteurs qui affectent l'exécution diligente des projets et programmes ainsi que des réformes. Tous les acteurs devront s'inscrire résolument dans une logique d'efficacité et de renforcement de l'efficacité de la gestion des programmes à l'exécution publique et privée.

654. Pour assurer la bonne réussite du suivi de la SCAPP, il sera nécessaire d'instaurer une culture de gestion axée sur les résultats chez tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de cette stratégie et en particulier internaliser au sein de toute l'Administration Publique une culture de la performance, de la transparence, de l'évaluation et de l'obligation de rendre compte.
655. Il conviendra également d'assurer la production de données nécessaires au suivi de l'évolution des principaux indicateurs de développement du pays, conduire les analyses des données sur la mise en œuvre de la stratégie et recourir aux modèles des comportements des agents économiques, de prévision et de simulation des effets des mesures de politique économique ainsi qu'à l'utilisation des technologies nouvelles pour appuyer le SSE.
656. Il s'agira aussi d'assurer un leadership affirmé des structures chargées de l'animation du SSE de la SCAPP auprès des administrations et autres acteurs impliqués dans ce système. De même, l'impulsion et le pilotage de la mise en œuvre de la stratégie seront assurés au niveau le plus élevé de l'État.
657. Par ailleurs, il conviendra de veiller au suivi de l'alignement des différents cadres de programmation CBMT, PIP, BCI et lois des finances avec les priorités de la SCAPP. De même, les plans d'actions prioritaires des Départements devront être désormais transmis à temps pour être utilisés au moment des arbitrages budgétaires.
658. L'Administration publique sera renforcée en ressources humaines qualifiées et motivées et en moyens financiers suffisants pour conduire convenablement les tâches liées au pilotage, suivi et évaluation de la SCAPP.

L'architecture du système de suivi-évaluation

659. Elle est articulée autour des composantes suivantes : (i) Dispositif Institutionnel ; (ii) Outils, instruments du SSE et flux d'information ; (iii) Produits attendus du système de suivi-évaluation de la SCAPP et (iv) moyens et ressources à mobiliser.

Dispositif institutionnel

660. Le dispositif institutionnel proposé pour le pilotage et le suivi-évaluation de la SCAPP s'articulera autour d'instances opérationnelles, d'une part, et de pilotage et de concertation, d'autre part, à la fois au niveau national, sectoriel et régional. Il tient compte des éléments de diagnostic et devra faire l'objet d'un nouveau décret spécifique, conformément à la Loi d'Orientation sur la SCAPP. Ainsi, compte tenu des dysfonctionnements qui ont entravé un bon déroulement des activités des CTS, il a été retenu de mettre en place un nouveau cadre opérationnel et de nouveaux mécanismes. Pour garantir un meilleur fonctionnement de ce système, il faudra d'une part, mettre en place un système informatisé et d'autre part, mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires. En particulier, des actions de renforcement des capacités des différentes structures impliquées seront prévues afin de leur permettre de remplir leurs missions.

Instances de Pilotage et de concertation

Instances	Composition	Missions	Observations
Le Comité Interministériel de Pilotage (CIP-SCAPP)	Président : Premier Ministre, Membres : <ul style="list-style-type: none"> • Ministres des départements ayant les rôles les plus importants dans la mise en œuvre de la SCAPP • Commissaire à la SA • Commissaire aux DHAH • Gouverneur de la BCM • DG de l'Agence Tadamoun 	Orienter la formulation et l'exécution de la SCAPP ; valider les rapports de mise en œuvre de la SCAPP	Secrétariat : Le Ministre en charge de l'Economie.
Le Comité Elargi de Concertation (CEC-SCAPP)	Président : Ministre en charge de l'Economie Membres : <ul style="list-style-type: none"> • Ministre en charge des relations avec la Société civile • Ministre délégué en charge des Finances • Gouverneur de la BCM • Représentants des PTF • Président de l'UNPM • Deux représentants des collectifs des ONG nationales • Président de l'Association des Maires de Mauritanie 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un dialogue entre l'Etat, les PTF, le secteur privé, la société civile et les collectivités locales sur le processus de formulation et de mise en œuvre de la SCAPP ; - Examiner les rapports de mise en œuvre de la SCAPP avant leur validation par le CIP - Faciliter la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la SCAPP 	Secrétariat : DGPSD
Le Comité de Coordination et de Suivi de la SCAPP (CCS-SCAPP)	Président : DG des Politiques et Stratégies de Développement au Ministère chargé de l'Economie. Membres : <ul style="list-style-type: none"> • Présidents des CDS • Directeur Général des Investissements Publics et de la Coopération Economique • Directeur Général des Etudes, des Réformes, et de suivi-évaluation. • DG Promotion du Secteur Privé • Directeur Général du Budget • Directeur général de l'ONS 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et application des décisions et orientations du CIP et du CEC ; - Préparation des réunions du CIP et du CEC ; - Coordination des activités des instances opérationnelles - Supervision de l'élaboration du rapport annuel de mise en œuvre de la SCAPP (RAMO). 	Secrétariat : Direction de la Coordination de la SCAPP (DC – SCAPP) Un bureau du CTC, présidé par le DGPSD, coordonne ses activités

Instances techniques de suivi de la SCAPP

Instances	Composition	Missions	Observations
Groupes de Travail de Leviers Stratégiques (GTLS)	Président : Personnalité de haut niveau, ayant une grande expérience dans les domaines couverts Membres : Représentants de : <ul style="list-style-type: none"> • l'Administration publique (présidents des CDS) • Elus • Société civile • Secteur privé • PTF 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'élaboration des rapports des groupes - Traiter, analyser et prendre en compte les questions transversales de la SCAPP - Susciter éventuellement la réalisation d'études à caractère transversal liées aux objectifs stratégiques de développement - Valider les rapports des groupes de travail. 	3 GTLS : <ul style="list-style-type: none"> - Croissance - Capital humain et Services sociaux - Gouvernance
Comité de Développement sectoriel (CDS)	Président : Directeur de la Programmation ou un haut responsable du Ministère de tutelle Membres : <ul style="list-style-type: none"> • Responsables du Ministère concerné chargés de la programmation et du suivi des projets, des finances, des statistiques et de la mise en œuvre des programmes et projets ; • Un représentant de chaque département concerné par les activités du secteur • Un représentant du Ministère en charge de l'Economie (DSP-DC SCAPP/DGSPD) • Un représentant du Ministère en charge du Budget • Deux représentants de la Société Civile concernée par le secteur ; • Deux représentants du secteur privé • les PTF concernés par le secteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer, actualiser et suivre la stratégie sectorielle du département - Engager un dialogue sectoriel permanent entre le Ministère et ses partenaires - Faciliter la concertation et le dialogue avec les élus, le secteur privé et la Société Civile impliqués dans le secteur - Dresser un bilan sectoriel de la mise en œuvre de la SCAPP dans le secteur concerné - Suivre les performances spécifiques obtenues vers l'atteinte des objectifs y compris les ODD - Renseigner régulièrement les indicateurs du secteur concerné, y compris les indicateurs des ODD - Mettre à jour régulièrement les informations de la base de données de suivi de la SCAPP - Elaborer et valider les notes de synthèses sectorielles de mise en œuvre en respectant la périodicité prévue - Assurer un flux informationnel régulier du secteur vers la Direction de coordination SCAPP ; - Préparer et organiser la tenue de la revue annuelle du secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> - La direction en charge de la programmation constitue le pivot du CDS et assure son opérationnalisation
Comité Régional de Développement (CRD)	Président : Le Wali de la région Membres : <ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur de la Cellule régionale de planification et de suivi • Services techniques déconcentrés • Service régional de la 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi régulier de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Régionale Accélérée et de Prospérité Partagée (SCRAPP) 	Secrétariat : Cellule régionale de planification et de suivi évaluation (CRPSE)

Instances techniques de suivi de la SCAPP

Instances	Composition	Missions	Observations
	statistique <ul style="list-style-type: none"> • élus • Société civile locale • Secteur privé • PTF présents dans la Wilaya 		

Outils, instruments et flux d'information du SSE

661. La stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) en cours d'actualisation tiendra compte des besoins en information pour l'élaboration et l'actualisation des différents indicateurs retenus, y compris les données de source administrative et le niveau de désagrégation souhaité. En outre, une analyse approfondie de la disponibilité des données pour renseigner les différents indicateurs ODD ainsi que le gap et les besoins à combler dans ce domaine a été réalisée. Des mécanismes de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie régionale seront conçus et des standards seront établis afin de guider les équipes régionales dans leur tâche.

662. Le cadre technique du SSE comprend les principaux éléments suivants :

- **Matrice des indicateurs** : Une batterie d'indicateurs de suivi-évaluation de la SCAPP a été définie en relation avec les objectifs retenus pour la SCAPP, y compris les indicateurs des ODD. Ils figurent dans la matrice en annexe. Les indicateurs retenus reflètent les trois volets suivants du SSE de la SCAPP : (i) Le suivi des conditions de vie des populations et les modalités d'inclusivité ; (ii) Le suivi de l'exécution des projets et programmes ; et (iii) Les évaluations d'impact des politiques et programmes.
- **Documentation des indicateurs (Métadonnées)** : Il sera procédé dès le départ à l'élaboration pour chaque indicateur, d'une fiche signalétique, permettant de documenter les flux d'information qui sous-tendent la production de l'indicateur en clarifiant notamment les responsabilités des différents intervenants dans la chaîne de production de l'information.
- **Base de données et application informatique de suivi de la SCAPP** : Une application informatique sera conçue et mise en place pour être alimentée périodiquement par les responsables du suivi sectoriel dans les différents ministères et agences assimilées et servira à établir une relation constante entre eux et la Direction de la Coordination de la SCAPP. Elle permettra des sorties périodiques d'informations à la fois aux niveaux sectoriel, transversal et national pour l'élaboration des différents rapports. Cette base de données aura des passerelles avec les plateformes telles que le DAD qui, en retour, devront intégrer les fonctions pour fournir les données requises. Une période transitoire sera observée avant le fonctionnement complet de la base de données au cours de laquelle les rapports de suivi seront élaborés comme précédemment.
- **Site web d'information et de vulgarisation des progrès de la SCAPP** : Pour assurer une dissémination des outils et des progrès de la SCAPP, un site Web sera mis en ligne sur le serveur du Gouvernement au niveau du portail du Ministère chargé de l'Economie.

Produits attendus du SSE de la SCAPP

663. Les produits issus du reporting proposés seront élaborés aux trois niveaux national, sectoriel et régional. Ils comprennent les éléments décrits ci-après.

Structures responsables	Output	Deadline	Observations
Au niveau sectoriel : Comité de Développement sectoriel (CDS) et Direction Sectorielle de la Programmation	Note semestrielle de mise en œuvre sectorielle (NSMOS-SCAPP) du 1 ^{er} semestre de l'année N.	Juillet (année N)	Réunion semestrielle
	Note annuelle sectorielle de mise en œuvre (NASMO-SCAPP) de l'année N.	Mars (année N+1)	Revue sectorielle annuelle
Au niveau Régional : Comité Régional de Développement (CRD) et Cellules régionales de Suivi Evaluation (CRPSE)	Rapport annuel de mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Régionale Accélérée et de Prospérité Partagée (RAMO/SCRAPP) de l'année N.	Mars (année N+1)	Revue régionale annuelle Sous la supervision de la DSP/DGPSD
Au niveau national : Coordination de la SCAPP	Rapport annuel de mise en œuvre de la SCAPP (RAMO-SCAPP) de l'année N.	Juin (année N+1)	Validé par le CCS et le CIP Assises nationales élargies
	Communiqués et dossiers de presse sur le bilan de l'année N.	Juillet (N+1)	Suite à la publication du RAMO
	L'évaluation finale du 1 ^{er} plan d'action de la SCAPP	Juillet 2021	

Moyens et ressources à mobiliser

664. Pour mieux jouer leur rôle de pilotage, de suivi et évaluation, les différentes structures nationales, sectorielles et régionales devront être renforcées en moyens humains et financiers, y compris la formation. Dans ce cadre, un Fonds d'appui sera mis en place pour la couverture des diverses actions prévues pour la restructuration et le renforcement des capacités en suivi-évaluation de la SCAPP, dont : (i) La conception et le fonctionnement de la base de données de la SCAPP, y compris la formation des utilisateurs ; (ii) L'appui à la Coordination de la SCAPP et autres entités nationales impliquées ; aux CDS ; aux Directions sectorielles de programmation ainsi qu'aux structures de suivi des programmes régionaux et locaux, notamment les CRPSE ; (iii) L'appui au bon fonctionnement du système, y compris l'incitation des équipes, la production à temps des produits du SSE, leur validation et leur dissémination; et (iv) La mobilisation d'experts qualifiés pour appuyer le SSE.

VIII. ANNEXES

ANNEXE 1 : FBCF DU SCÉNARIO VOLONTARISTE DE CROISSANCE

	Accélération FBCF SCAPP (Optique Secteurs Productifs)						FBCF additionnelle pour accélérer la croissance	
	2016	2017	2018	2019	2020	Total	Acquis	Non disponible
Secteur primaire	3 963	5 199	4 470	3 542	3 730	20 904	9 547	11 357
Agriculture, Sylviculture et Exploit. Forestière	2 080	3 114	2 580	1 862	1 875	11 511	5 217	6 294
Elevage	732	860	875	875	875	4 217	2 160	2 057
Pêche	1 152	1 225	1 015	805	980	5 177	2 170	3 007
Secteur secondaire	60	2 685	22 428	22 465	312	47 950	400	47 550
Activités manufacturières	0	350	0	0	0	350	0	350
Bâtiment et travaux-publics	60	2 335	22 428	22 465	312	47 600	400	47 200
Secteur tertiaire	732	34 469	44 882	25 904	23 952	129 939	1 816	128 123
Transports	0	19 400	20 000	0	0	39 400	1 000	38 400
Télécommunications	20	9 075	16 268	19 965	18 014	63 342	100	63 242
Commerce	0	630	3 255	0	0	3 885	0	3 885
Autres services	712	5 364	5 359	5 939	5 938	23 312	716	22 596
TOTAL DES ACTIVITES MARCHANDES	4 755	42 353	71 780	51 911	27 994	198 793	11 763	187 030
Administrations publiques	69 773	125 492	134 757	159 158	313 146	802 326	166 612	635 713
Total Accélération FBCF SCAPP (en Millions UM)	74 528	167 845	206 537	211 069	341 140	1 001 119	178 375	822 744
Total Accélération FBCF SCAPP (en Millions USD)	215	460	539	532	842	2 589	461	2 127

ANNEXE 2 : THEORIE DU CHANGEMENT

La vision de la SCAPP est la construction d'une société prospère avec une croissance économique forte, inclusive et durable, en vue de satisfaire les besoins essentiels de tous les citoyens et leur accès au mieux-être dans un cadre de bonne gouvernance et tenant compte de l'Agenda de Développement 2030 (ODD). Pour cela, elle repose sur deux fondements principaux : (i) un système de valeurs réaffirmé à partir de larges consultations au niveau national et (ii) les leçons tirées d'un diagnostic économique, social et institutionnel.

Le système de valeur réaffirmé plaide pour un Islam tolérant, une société juste et équitable, la cohésion et la paix sociales dans le respect des droits de l'homme. Le diagnostic de la situation révèle quant à lui une croissance économique qui, même si elle est acceptable parce qu'elle s'élevait en moyenne à 5,2% les trois dernières années, cache des disparités spatiales et des inégalités de genre. En outre, elle est peu diversifiée et peu créatrice d'emplois. La pauvreté reste élevée et l'économie révèle un faible niveau d'épargne, une prédominance du secteur informel et une forte dépendance aux ressources extractives.

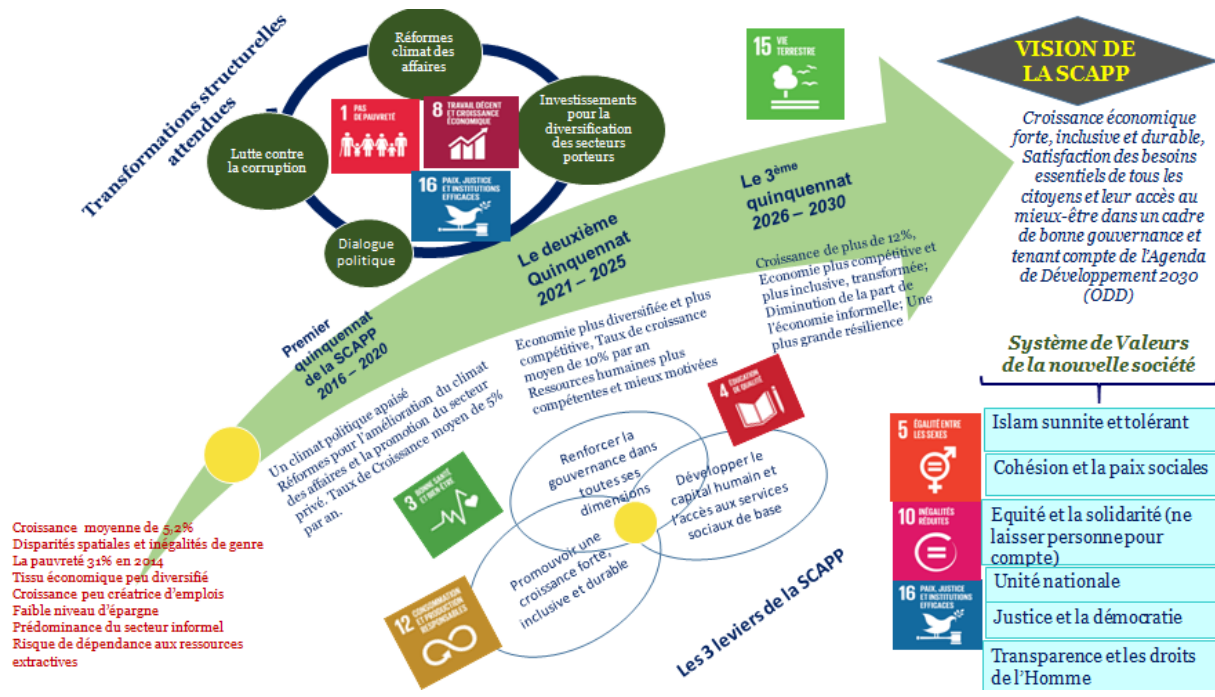
Partant de ce diagnostic et des aspirations des populations, la SCAPP initie des chantiers stratégiques et des interventions prioritaires qui opéreront les transformations structurelles nécessaires pour bâtir une société où règnent le bien-être, la cohésion et la justice sociale. Les transformations les plus importantes s'opéreront de la manière suivante :

- (i) Un dialogue politique profond permettant de transcender les conflits et les tabous sociaux, d'identifier les sources d'inégalités et d'injustice sociale, de proposer et de mettre en œuvre un programme national de cohésion sociale et de réduction des inégalités avec un objectif de « ne laisser personne pour compte » ;
- (ii) Des réformes du climat des affaires qui permettront d'attirer les investisseurs vers les secteurs aussi bien traditionnels qu'émergents et de promouvoir un secteur privé dynamique ;
- (iii) La promotion des secteurs porteurs afin de diversifier l'économie et de la rendre moins dépendante du secteur primaire tout en adoptant des modes de consommation responsable et une gestion durable des ressources naturelles ;
- (iv) Le développement d'un programme social fondé sur l'amélioration de la qualité de l'éducation et des services de santé, et l'éradication de l'extrême pauvreté.

Il subsistera une question majeure : comment s'articulent tous ces chantiers et ces changements ? La théorie du changement permet de répondre à cette question en proposant les enchaînements nécessaires pour rendre réalisable les ambitions décrites dans un programme.

Dans le cas de la Mauritanie, l'Agenda 2030 sur les ODD, représente une opportunité majeure d'organiser les différents leviers stratégiques, les différents chantiers et programmes de la SCAPP dans une logique permettant d'opérer les changements transformationnels nécessaires à la réalisation de la vision.

Le diagramme ci-dessous reprend les expressions et formules de la SCAPP en les réorganisant dans une logique de changement qui met les ODD au centre de l'analyse. On constate que les aspirations de la société retranscrites dans la vision se confondent avec la réalisation des ODD 16, 10 et 5 ; que pour y arriver il faut nécessairement réaliser les ODD 1 et 8 (une croissance permettant de réduire la pauvreté), et que l'éducation et la santé (ODD 3 et 4) englobent les mesures d'accompagnement indispensables à la réalisation de telles ambitions. Cette logique n'est pas la seule possible mais bien celle qui apparaît comme option dans le texte de la SCAPP.



ANNEXE 3 : PLAN D'ACTION PRIORITAIRES 2016-2020 SELON LES COÛTS ET L'ÉTAT DU FINANCEMENT

	Coût en milliards d'UM		
	Disponible	A rechercher	Total
LEVIER 1 : Promotion d'une croissance forte, inclusive et durable	856,97	2257,25	3114,22
1. Chantier stratégique de promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs	155,97	670,15	826,12
1.1. Promotion d'une agriculture à la fois productive, compétitive et durable	76	116	192
1.2. Développement des filières animales compétitives et gestion durable du système d'élevage extensif	49	73	122
1.3. Préservation du patrimoine halieutique et environnemental marin et intégration accrue du secteur de la pêche dans l'économie nationale et mondiale	30	466	496
1.4. Renforcement de la promotion et la mise en valeur du potentiel minier et pétrolier	0,97	1,65	2,62
1.5. Impulsion au secteur industriel	0	7	7
1.6. Promotion du commerce et consolidation des conditions d'un fonctionnement équilibré et transparent des marchés	0	2	2
1.7. Redynamisation et développement de l'activité touristique	0	3	3
1.8. Promotion d'un artisanat créatif, conservateur de mémoire et générateur de revenus et d'emplois décents	0	1,5	1,5
2. Chantier stratégique de la promotion du secteur privé et de l'amélioration de la pratique des affaires	0	275,1	275,1
2.1. Accélération des réformes engagées pour l'amélioration du climat et de la pratique des affaires	0	12,77	12,77
2.2. Renforcement du partenariat public-privé	0	231,9	231,9
2.3. Promotion d'un secteur financier solide et inclusif	0	17,43	17,43
2.4. Développement de l'investissement privé et des investissements directs étrangers (financement pris en compte dans le chantier 2,1 du levier 2)	0	0	0
2.5. Promotion de la création des PME	0	13	13
3. Chantier stratégique de renforcement des infrastructures de soutien à la croissance	701	1312	2013
3.1. Garantir à la disponibilité de services énergétiques à un coût abordable aux unités économiques	260	153	413
3.2. Renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement et des transports	296	898	1194
3.3. Développement du secteur de l'hydraulique (AEP)	135	215	350
3.4. Promotion de l'innovation et des Tic	10	46	56
LEVIER 2 : Développement du capital humain et l'accès aux services sociaux de base	223,068	384,712	607,78
1. Chantier stratégique de relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle	25,9	130,1	156
1.1. Garantir à tous une éducation de base, de 10 ans, assise sur un enseignement préscolaire élargi et de qualité			
1.2. Développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire	10	12	22
1.3. Améliorer la gouvernance du secteur éducatif			

1.4. Améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	3	40	43
1.5. Développer la formation technique et professionnelle	12	68	80
1.6. Promotion de l'enseignement originel et lutte contre l'analphabétisme	0,9	10,1	11
2. Chantier stratégique d'amélioration des conditions d'accès aux services de santé	169,668	75,332	245
2.1. Améliorer la Gouvernance du secteur de la santé	18,3	4,1	22,4
2.2. Améliorer les prestations du secteur de la santé	151,368	71,232	222,6
3. Chantier stratégique de l'emploi pour tous et de promotion de la jeunesse, de la culture et du sport	3	114,78	117,78
3.1. Promotion de l'emploi productif et du travail décent pour tous	0	74,78	74,78
3.2. Promotion de la culture, de la jeunesse et des sports	3	40	43
4. Chantier stratégique d'une meilleure résilience des couches les plus vulnérables	24,5	64,5	89
4.1. Protection sociale, égalité genre, enfance et famille	6,5	10,5	17
4.2. Approvisionnement en eau potable et accès aux services d'assainissement (le financement est pris en compte dans le chantier 3,3 du levier 1)	0	0	0
4.3. Garantir l'accès à l'électricité et un approvisionnement en hydrocarbures (le financement est pris en compte dans le chantier 3,1 du levier 1)	0	0	0
4.4. Développement des secteurs des bâtiments et de l'habitat	18	54	72
LEVIER 3 : Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions	61,64572	266,124	327,77
1. Chantier stratégique Amélioration de la Gouvernance Politique, la cohésion sociale, la paix et la sécurité	27,786722	67,192	94,978722
1.1. Amélioration de la gouvernance politique	5	0	5
1.2. Renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité	5	17	22
1.3. Construction durable de la paix et de la cohésion sociale	11,533	46,792	58,325
1.4. Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent	0,6	3,4	4
1.5. Gestion des migrations	5,654	0	5,654
2. Chantier de la consolidation de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice	3,012	38,865	41,877
2.1. Améliorer le contrôle citoyen de l'action publique	0	6	6
2.2. Renforcer la justice	2,55	30	32,55
2.3. Développer les droits humains	0,462	2,865	3,327
3. Chantier stratégique de la capture du dividende démographique	4,5	4,5	9
3.1. Engagement politique en faveur du dividende démographique	1,5	1,5	3
3.2. Accélération des politiques en faveur du dividende démographique	3	3	6
4. Chantier de promotion de la participation citoyenne des femmes et la lutte contre les discriminations basées sur le genre	3,23	4,67	7,9
4.1. Promotion de la participation citoyenne des femmes	0,03	1,47	1,5
4.2. Lutte contre les discriminations basées sur le genre	3,2	3,2	6,4
5. Chantier du relèvement de la qualité de l'administration publique	2,02	18,78	20,8
5.1. Optimisation de l'administration publique			
5.2. Amélioration de la gestion du personnel de l'Etat	0,01	0,09	0,1
5.3. Développement de l'Administration et des services électroniques	2,01	18,09	20,1
5.4. Planification, coordination, suivi -évaluation de la SCAPP	0	0,6	0,6

6. Chantier d'une meilleure gouvernance économique et financière	0	1,15	1,15
6.1. Renforcement des processus institutionnels et de la gouvernance du secteur public en vue de réduire le risque de surendettement	0	0,035	0,035
6.2. Amélioration de la gestion des finances publiques	0	0,015	0,015
6.3. Lutte contre la corruption et renforcement de la transparence	0	0,05	0,05
6.4. Gouvernance économique	0	0,05	0,05
6.5. Environnement des affaires	0	1	1
7. Chantier stratégique du développement local et de la décentralisation	21,097	88,94	110,037
7.1. Renforcement de la politique de décentralisation	21	79	100
7.2. Réactualisation de la politique de l'aménagement du territoire	0,097	9,94	10,037
8. Chantier d'une meilleure gouvernance environnementale, de gestion rationnelle des ressources naturelles et de réduction des risques de désastres	0	42,027	42,027
8.1. Politique intégrée d'exploitation des écosystèmes	0	6,35	6,35
8.2. Préservation et valorisation des ressources naturelles			
8.3. Protection des villes côtières contre les risques d'incursion marine et les inondations	0	35,677	35,677
Total Général (en milliards MRO)	1 141,68	2 908,09	4 050
Total Général (en milliards dollars US)	2,95	7,52	10,48
Pourcentage	28,2%	71,8%	100%
Dont Projets PPP en milliards MRO		773,05	773,05
Dont Projets PPP en milliards dollars US		2	2
Total Général hors PPP (en milliards MRO)	1141,68	2135,04	3276,72
Total Général hors PPP (en milliards dollars US)	2,954	5,524	8,478
Pourcentage	34,84%	65,16%	100%

ANNEXE 4 MATRICE DES INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION DE LA SCAPP

Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance économique forte, inclusive et durable (ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14 et 17)								
Chantier stratégique 1.1 : Promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs (ODD 2, 8, 9 et 14)								
Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence		Cibles		
				Année	Valeur	2020	2021-2025	2026-2030
Indicateurs macroéconomiques généraux	8.1	Taux de croissance du PIB réel aux prix du marché	8.1.1	2015	1,90%	5,10%	10%	12%
		Création additionnelle moyenne d'emplois par an		2015	15 761	27 404	>30.000	>35.000
		Taux d'inflation (en moyenne annuelle, %)		2015	0,50%	5,10%	<=4%	<=3%
		Déficit courant (en % PIB)		2015	18,80%	4,30%		
		Déficit budgétaire (en% du PIB)		2015	5,70%	5,70%	<=5%	<=3%
1.1.1 Promotion d'une agriculture à la fois productive, compétitive et durable	2.3	Revenus moyens de producteurs agricoles selon le sexe		2015				
		Indice de pauvreté en milieu rural	2.3.1	2014	44,40%			
		Proportion des superficies agricoles exploitées de manière productive et durable		2015				
		Rendement du riz (tonne/hectare)		Moy 2010-2015	5.1	5,3	5,6	5,9
		Rendement des céréales traditionnelles (tonne/hectare)		Moy 2009-2014	0.49	0,59	0,72	0,893

Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance économique forte, inclusive et durable (ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14 et 17)

Chantier stratégique 1.1 : Promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs (ODD 2, 8, 9 et 14)

Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence		Cibles		
				Année	Valeur	2020	2021-2025	2026-2030
		Taux de couverture des besoins de toutes céréales confondues (%)	2.3.2	2014	34%	48,9%	55,7%	62,5%
		Taux de couverture des besoins en riz blanc (%)		Moy 2010-2015	68%	114%	119%	124%
		Rendement du blé (tonne/hectare)		Moy 2010-2015	2.01	2,33	2,59	2,83
		Taux de couverture des besoins en blé (%)		2015-2016	1.89	6%	11%	16%
		Taux de couverture des besoins en céréales traditionnelles (%)		Moy 2009-2014	42.7%	49,8%	60,1%	72,9%
		Emplois dans le secteur de l'agriculture (% de l'emploi total)		2015				
1.1.2. Développement des filières animales compétitives et gestion durable du système d'élevage extensif	2.3	Taux de couverture des besoins nationaux en lait frais (%)		2015	30%	57%	97%%	110%
		Taux de couverture des besoins en viande de volaille (%)		2015	54%	66%	74%	98%
		Production usinée de lait (tonne)		2015	25000	45000	65000	95000
		Production contrôlée de viandes rouges (tonnes)		2015	31000	45000	55000	62000
		Production de peaux et cuirs (millions de pièces)		2015	2.6	3.5	4.2	6

Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance économique forte, inclusive et durable (ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14 et 17)

Chantier stratégique 1.1 : Promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs (ODD 2, 8, 9 et 14)

Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence		Cibles		
				Année	Valeur	2020	2021-2025	2026-2030
		Emplois dans le secteur de l'élevage (% de l'emploi total)		2015				
1.1.3. Préservation du patrimoine halieutique et environnemental marin et intégration accrue du secteur de la pêche dans l'économie nationale et mondiale	2.3 et 14.4	Emplois dans le secteur de la pêche (% de l'emploi total)		2015				
		Proportions de stocks commerciaux exploités durablement (en dessous du seuil permissible)	14.4.1					
1.4. Renforcement de la promotion et la mise en valeur du potentiel minier et pétrolier	8.1	Emplois dans le secteur extractif (% de l'emploi total)		2015				
1.1.5. Impulsion au secteur industriel	9.2	Emplois dans le secteur industriel (% de l'emploi total)		2015				
1.1.6. Promotion du commerce et consolidation des conditions d'un fonctionnement équilibré et transparent des marchés	8.1	Emplois dans le secteur du commerce (% de l'emploi total)		2015				

Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance économique forte, inclusive et durable (ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14 et 17)

Chantier stratégique 1.1 : Promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs (ODD 2, 8, 9 et 14)

Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence		Cibles		
				Année	Valeur	2020	2021-2025	2026-2030
1.1.7. Redynamisation et développement de l'activité touristique	8.9	contribution en % du PIB		2015				
		Emplois dans le secteur du tourisme (% de l'emploi total)		2015				
1.1.8. Promotion d'un artisanat créatif, conservateur de mémoire et générateur de revenus et d'emplois décents	8.3	nombre d'infrastructures disponibles et fonctionnelles		2015		15%	25%	50%

Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance économique forte, inclusive et durable (ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14 et 17)

Chantier stratégique 1.2 : Promouvoir le secteur privé et d'amélioration de la pratique des affaires (9, 12 et 17)

Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence		Cibles		
				Année	Valeur	2020	2021-2025	2026-2030
1.2.1 Accélération des réformes engagées pour l'amélioration du climat et de la pratique des affaires	12.6	indicateur Doing Business global		2015	168 ème			
1.2.2. Renforcement du partenariat public-privé	17.17	cadre juridique adopté et mis en place		2015				
		Part du PPP dans l'investissement total	17.17.1					

Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance économique forte, inclusive et durable (ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14 et 17)

Chantier stratégique 1.1 : Promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs (ODD 2, 8, 9 et 14)

Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence		Cibles		
				Année	Valeur	2020	2021-2025	2026-2030
1.2.3 Promotion d'un secteur financier solide et inclusif	9.3	Taux d'intermédiation bancaire	8.10.2	2015	25%	30%	40%	50%
		Taux de bancarisation	8.10.1	2015	10%	20%	30%	50%
		Accès aux sources de financement : Crédit intérieur accordé par les banques aux en % du PIB		2015				
1.2.4. Développement de l'investissement privé et des investissements directs étrangers		Compétitivité économique : Classement du WEF		2015				
1.2.5. Promotion de la création des PME	9.3	Nombre d'entreprises créées						
		Proportion des PME/PMI ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit.	9.3.2	2015				

Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance économique forte, inclusive et durable (ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14 et 17)

Chantier stratégique 1.3 Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance (ODD 6, 7, 9 et 11)

Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence		Cibles		
				Année	Valeur	2020	2021-2025	2026-2030
1.3.1 Garantir la disponibilité de services énergétiques à un coût abordable aux unités économiques	7.1	Nombre de km de réseaux BT et MT réalisés		2015	150	450	1500	1500
		Proportion de ménages ayant accès à l'électricité	7.1.1	2014	38,8%	70%	75%	85%
		Proportion de ménages ayant accès à l'électricité en milieu urbain		2014	76,9%	95%	97%	98%
		Proportion de ménages ayant accès à l'électricité en milieu rural		2015	6%	40%	60%	80%
		Nombre de Km de réseaux BT		2015	50	50	500	500
		Part des EnR dans le Mix (interconnecté de la SOMELEC)	7.2.1	2015	32%	50%	60%	70%
1.3.2. Renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement et des transports	11.2	Nombre de linéaire de routes bitumées (KM)		2015	4811	7500	9400	11000
		Nombre de linéaire de routes réhabilitées (KM)		2015	459	1200	1900	2900
		Nombre d'infrastructures portuaires réalisées		2015	5	8	10	11
1.3.3. Développement du secteur de l'hydraulique (AEP)	6.1 et 6.4	coût de l'eau pour les entreprises		2015				
1.3.4. Promotion de l'innovation et des Tic	9 c	Augmentation de la Pénétration Haut débit Fixe		2015	0.2%	2%	4%	6%
		Augmentation de la Pénétration Haut débit Mobile		2015	5.4%	10%	12%	15%

Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance économique forte, inclusive et durable (ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14 et 17)

Chantier stratégique 1.3 Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance (ODD 6, 7, 9 et 11)

Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence		Cibles		
				Année	Valeur	2020	2021-2025	2026-2030
		Augmentation du taux des ménages ayant accès à internet		2015	4.3%	8%	12%	15%
		Augmentation du taux des individus utilisant internet	9.c.1	2015	25%	40%	50%	75%
		Augmentation de la bande passante internationale par utilisateur internet en (kbps) de 3.2 à 32.		2015	3.2	12	22	32
		Nombre de points d'échanges internet nationaux		2015	1	2	2	3
		Nombre d'opérateurs mutualisant la gestion des infrastructures télécoms		2015	0	1	2	2
		Taux d'adresses IPV6 par rapport au nombre d'IP nationales		2015	0%	10%	100%	100%
		Abonnements téléphone mobile (pour 100 personnes)		2015			101	101
		Utilisateurs d'Internet (% de la population)		2015			2	3

Levier stratégique 2 Développement du capital humain et d'accès aux services de base (ODD 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 12)

Chantier stratégique 2.1 Relèvement de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle (ODD 1 et 4)

Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence		Cibles		
				Année	Valeur	2020	2021-2025	2026-2030
Indicateurs généraux de réduction de la pauvreté et des inégalités	1.1 et 1.2	Indice d'extrême pauvreté	1.1.1	2014	16,6%	6%		
		Incidence globale de la pauvreté (en % de la population totale)	1.2.1	2015	28,3			
		Indice d'inégalité (Gini)		2015	0,41			
2.1.1. Garantir à tous une éducation de base, d'au moins 10 ans, assise sur un enseignement préscolaire élargi et de qualité	4.2	Taux net de scolarisation au fondamental		2013(ONS)	47,2%	81,40%	90,20%	100%
		Rapport fille/garçon au fondamental		2013	1,04	1,03	1,01	1
		Taux d'achèvement au fondamental		2014	72	85%	92%	100%
		Pourcentage des élèves dans le secteur privé		2015				
		Pourcentage des jeunes et adultes ayant participé à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 derniers mois	4.3.1	2015				
		Nombre d'inscrits au préscolaire		2015				
2.1.2. Développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire	4.1	Taux net de scolarisation au secondaire		2015				
		Rapport fille/garçon au secondaire		2015				
		Pourcentage des élèves dans les établissements privés		2015				
2.1.3. Améliorer la gouvernance du secteur éducatif		Dépenses publiques dans l'éducation (% PIB)		2015	20,00%	23%	29%	35%
2.1.4. Améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur et de la recherche	4.3	TBS dans le cycle supérieur		2015	9%	11%	15%	20%

Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance économique forte, inclusive et durable (ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14 et 17)

Chantier stratégique 1.3 Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance (ODD 6, 7, 9 et 11)

Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence		Cibles		
				Année	Valeur	2020	2021-2025	2026-2030
scientifique		Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants		2015	572	771	1500	2000
		Pourcentage des étudiants dans le secteur privés		2015	4%	18	25%	35%
2.1.5. Développer la formation technique et professionnelle	4.4 et 4.5	Nombre de formés aux écoles et centres de FTP		2016	6249	8000	10500	13000
		Nombre de formés dans les Établissements privés		2014	2318	3000	4000	5000
2.1.6. Promotion de l'enseignement originel et lutte contre l'analphabétisme		Proportion d'analphabètes		2015				
		Proportion d'analphabètes hommes		2015				
		Proportion d'analphabètes femmes		2015				

Levier stratégique 2 Développement du capital humain et d'accès aux services de base (ODD 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 12)

Chantier stratégique 2.2 Améliorer les conditions d'accès aux services de santé et d'équité (ODD 3)

Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence		Cibles		
				Année	Valeur	2020	2021-2025	2026-2030
2.2.1. Améliorer la Gouvernance du secteur de la santé	3.8	% du budget alloué au secteur						
		Total des dépenses en santé en pourcentage du PIB		(CS 2013)	3,90%	5,20%	5,40%	5,60%
2.2.2. Améliorer les prestations du secteur de la santé	3.1, 3.2, 3.3 et 3.7	Espérance de vie à la naissance : totale (hommes, femmes)		RGPH 2013	60,3	65	67	70
		Taux de mortalité maternelle	3.1.1	RGPH 2013	582 pour 100 000 NV	218,95	200	70
		Taux de mortalité néonatale		EMIP 2004	34 ‰	16	14	12
		Taux de mortalité infantile	3.2.1	MICS 2011	115‰	40	30	20
		Taux de mortalité infanto juvénile		MICS 2011	75‰	60	50	30
		Prévalence VIH/Sida	3.3.1	ONUSIDA 2014	0.6%	<1%	<1%	<1%
		Décès par paludisme hospitalisé pour 1000 personnes et par an	3.3.3	PSNEP 2014-2020	0,73 p 1000	<1 pour 1000	0	0
		% de succès du traitement TB		PSN/LT 2014-2018	72%	90%	92%	95%
		Prévalence de la HTA chez les 16-64 ans		2005	22,40%	15%	12%	11%
		Prévalence du diabète chez les 16-64 ans		2005	6%	3,5%	3%	2,80%
		Couverture sanitaire (%)		2015	82,20%	90%	95%	96%
Prévalence contraceptifs (%)	3.7.1	MICS 2015	17,80%	25%	28%	30%		

Levier stratégique 2 Développement du capital humain et d'accès aux services de base (ODD 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 12)								
Chantier stratégique 2.3. Emploi pour tous et promotion de la jeunesse, de la culture et du sport (ODD 4,8 et 12)								
Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence		Cibles		
				Année	Valeur	2020	2021-2025	2026-2030
2.3.1. Promotion de l'emploi productif et du travail décent pour tous	4.4 8.3 8.5 et 8.6	Taux de chômage total des 15 ans et plus	8.3.2	2014	12.9 %	12%	11%	10 %
		Taux de chômage des jeunes (% de la population active âgée de 15 à 24 ans)		2014	31.15 %	30 %	29 %	28 %
		Taux d'activité		2014	46.63 %	49.6 %	51.6 %	53,6%
		Proportion d'emploi informel dans le secteur non agricole, par sexe		2015				
2.3.2. Promotion de la culture, de la jeunesse et des sports	12 b	Nombre d'infrastructures mises en place		2015				
Levier stratégique 2 Développement du capital humain et d'accès aux services de base (ODD 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 12)								
Chantier stratégique 2.4. Meilleure résilience des couches les plus vulnérables (ODD 1,5, 6,7 et 10)								
Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence		Cibles		
				Année	Valeur	2020	2021-2025	2026-2030
2.4.1. Protection sociale, égalité genre, enfance et famille	10.4 1.3 et 5.4	Taux d'activité des femmes par rapport à celui des hommes		2015				
		Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement (%)		2015	21%	21%	33%	50%

Levier stratégique 2 Développement du capital humain et d'accès aux services de base (ODD 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 12)

Chantier stratégique 2.3. Emploi pour tous et promotion de la jeunesse, de la culture et du sport (ODD 4,8 et 12)

Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence		Cibles		
				Année	Valeur	2020	2021-2025	2026-2030
		Prévalence de l'insécurité alimentaire pendant la période de soudure (juin- juillet)	2.1.2	2015	26.8%	19.05%	11.2%	5%
		La prévalence de la sous-alimentation chez les enfants de moins de 5 ans pendant la période de soudure	2.1.1	2015	10,10%			
		Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	2.2.1	2015				
		Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans par forme (surpoids et émacié)	2.2.1	2015	23,5			
2.4.2. Approvisionnement en eau potable et accès aux services d'assainissement	6.1 et 6.2	Proportion de la population totale ayant accès à une source d'eau potable	6.1.1	2015				
		Proportion de la population urbaine ayant accès à une source d'eau potable		2015				
		Proportion de la population rurale ayant accès à une source d'eau potable		2015				
2.4.3. Garantir l'accès à l'électricité et un approvisionnement en hydrocarbures	7.1	Proportion des ménages ayant accès à l'électricité	7.1.2	2015	37,50%	70%	75%	85%
	1.4	Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu urbain		2014	76,9%	95%	97%	98%
		Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu rural		2015	6%	40%	60%	80%
		Nombre de km de réseaux BT		2015	50	50	500	500
2.4.4. Développement des secteurs des bâtiments et de l'habitat		Nombre de plans d'aménagements réalisés		2015				

Levier stratégique 3 Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions (ODD 1, 3, 4, 5, 8, 9, 11, 14, 15, 16 et 17)									
Chantier stratégique 3.1. Gouvernance Politique, la cohésion sociale, la paix et la sécurité (ODD 8,16)									
Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence	Valeur	Cibles			
				Année		2020	2021-2025	2026-2030	
3.1.1. Amélioration de la gouvernance politique	16.6 16.7	Nombre de scrutins organisés	16.6.1	2015					
3.1.2. Renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité	16.4	nombre d'actions terroristes déjouées	16.4.2	2015					
3.1.3. Construction durable de la paix et de la cohésion sociale	8.7	nombre de conflits sociaux réglés		2015					
3.1.4. Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent	8.6 16.1 16.3	Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants (par sexe, âge et cause)	16.1.2	2015					
		Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents	16.1.3	2015					
		Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques	16.1.4	2015					
		Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	16.3.1	2015					
garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	16.9.	Proportion d'enfant de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge	16.9.1	2015	67%	80%	90%	100 %	
3.1.5. Gestion des migrations	8.8	Nombre de migrants illégaux refoulés à la frontière par an		2015					

Levier stratégique 3 Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions (ODD 1, 3, 4, 5, 8, 9, 11, 14, 15, 16 et 17)

Chantier stratégique 3.2.Consolidation de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice (ODD 1, 4, 16 et 17)

Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence	Valeur	Cibles		
				Année		2020	2021-2025	2026-2030
3.2.1. Contrôle citoyen de l'action publique	16.7 et 17.17	Nombre de radio et tv privées autorisées		2015				
		Nombre d'OSC nationales et internationales autorisées		2015				
3.2.2. Renforcer la justice	16.3	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	16.3.2	2015				
3.2.3. Développer les droits humains	1.4 4.7 16.3 et 16.10	Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents	16.10.1	2015				

Levier stratégique 3 Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions (ODD 1, 3, 4, 5, 8, 9, 11, 14, 15, 16 et 17)								
Chantier stratégique 3.3. Capture du dividende démographique (ODD 3,4 et 8)								
Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence		Cibles		
				Année	Valeur	2020	2021-2025	2026-2030
3.3.1. Engagement politique en faveur du dividende démographique	3.7 4.4 et 8.6	nombre de stratégies qui prennent en compte le dividende démographique		2015				
3.3.2. Accélération des politiques pro dividende démographique	3.7 4.4 et 8.6	nombre d'activités en faveur du dividende démographique financées		2015				

Levier stratégique 3 Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions (ODD 1, 3, 4, 5, 8, 9, 11, 14, 15, 16 et 17)								
Chantier stratégique 3.4. Promouvoir la participation citoyenne des femmes et la lutte contre les discriminations basées sur le genre (ODD 4 et 5)								
Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence		Cibles		
				Année	Valeur	2020	2021-2025	2026-2030
3.4.1. Promotion de la participation citoyenne des femmes	5.1 5.2 5.3 et 5.5	nombre de sièges occupés par les femmes dans le parlement	5.5.1	2015				
		nombre de sièges occupés par les femmes dans les conseils municipaux		2015				
3.4.2. Lutte contre les discriminations basées sur le genre	4.5 5.2 5.3 et 5.5	nombre de cas de violences contre les femmes	5.1.1	2015				

Levier stratégique 3 Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions (ODD 1, 3, 4, 5, 8, 9, 11, 14, 15, 16 et 17)

Chantier stratégique 3.5. Transformation de l'administration publique (ODD 16)

Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence	Valeur	Cibles		
				Année		2020	2021-2025	2026-2030
3.5.1. Optimisation de l'administration publique	16.5 16.6	nombre de départements disposant de plans d'actions pluriannuels basés sur la Gestion Axée sur le Résultat		2015				
		taux de satisfaction des usagers de l'administration						
3.5.2. Amélioration de la gestion du personnel de l'Etat		nombre de services régionaux créés pour la gestion des ressources humaines		2015				
3.5.3. Développement de l'Administration et des services électroniques	5.b 9.C 17.8	Dimension de l'Intranet du Gouvernement en KM		2015	20			
		Nombre de sites intégrés dans l'intranet		2015	30			
		Nombre de services de sécurité informatique, de centres de lutte contre la cyber criminalité et le contenu indésirable		2015	1			
3.5.4. Planification, coordination, suivi-évaluation de la SCAPP	17.14 17.15	Nombre des stratégies sectorielles adoptées		2015				
		Nombre des plans de développement régionaux actualisés ou réalisés (SCRAPP)		2015				
		Elaboration du rapport annuel de mise en œuvre (RAMO)		2015				
		Taux de réalisation de la SNDS		2015				

Levier stratégique 3 Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions (ODD 1, 3, 4, 5, 8, 9, 11, 14, 15, 16 et 17)								
Chantier stratégique 3.6. Meilleure gouvernance économique et financière (ODD 8,16 et 17)								
Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence	Valeur	Cibles		
				Année		2020	2021-2025	2026-2030
3.6.1. Renforcement des processus institutionnels et de la gouvernance du secteur public en vue de réduire le risque de surendettement	17.4 17.5	Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	17.4.1	2015				
3.6.2. Gestion des finances publiques	17.17	LOLF adoptée et mise en œuvre		2015				
		Nombre de CMDT sectoriels réalisés						
3.6.3. Lutte contre la corruption et renforcement de la transparence	16.5	Indice de perception de la corruption	16.5.1	2015				
3.6.4. Gouvernance économique	16.6	Nombre de dispositions de régulation des secteurs		2015				
3.6.5. Environnement des affaires	8.3	Nombre des réformes engagées pour l'amélioration du climat des affaires		2015				

Levier stratégique 3 Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions (ODD 1, 3, 4, 5, 8, 9, 11, 14, 15, 16 et 17)								
Chantier stratégique 3.7. Développement local et de la décentralisation (ODD 11)								
Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence	Valeur	Cibles		
				Année		2020	2021-2025	2026-2030
3.7.1. Renforcement de la politique de décentralisation	11.b	Adoption d'un nouvel échelon de décentralisation correspondant aux régions		2015				
		Nombre de PDC		2015				
3.7.2. Réactualisation de la politique de l'aménagement du territoire		Nombre Monographies régionales		2015				
		Nombre de pôles régionaux de développement mis en place		2015				

Levier stratégique 3 Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions (ODD 1, 3, 4, 5, 8 , 9, 11, 14, 15, 16 et 17)

Chantier stratégique 3.8. Meilleure gouvernance environnementale (ODD 13,14 et 15)

Interventions	Cible ODD	Indicateurs	indic. ODD	Référence	Valeur	Cibles		
				Année		2020	2021-2025	2026-2030
3.8.1. Politique intégrée d'exploitation des écosystèmes	13.1	Proportion de stock de poisson se situant à un niveau biologiquement viable	14.4.1	2015				
		Proportion de la surface maritime couverte par des aires maritimes protégées		2015				
3.8.2. Préservation et valorisation des ressources naturelles	13.1 14.5 15.3	Proportions des surfaces protégées ou préservées	14.5.1	2015				
		Etat de mise en place des stratégies intégrées de développement, résilientes face aux changements climatiques et prévoyants des mesures de réduction des risques de catastrophe	13.1.2.1	2015				
		Superficiesensemencées de façon aérienne	15.3.1	2015	10%			
3.8.3. Protection des villes côtières contre les risques d'incursion marine et les inondations	15.5	Nombre de mesures prises pour la protection des villes côtières contre les risques d'incursion marine		2015		15,00		